



**CAP SUR
L'AMÉNAGEMENT DURABLE
DU TERRITOIRE !**

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 03 FEV. 2026

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE (9)

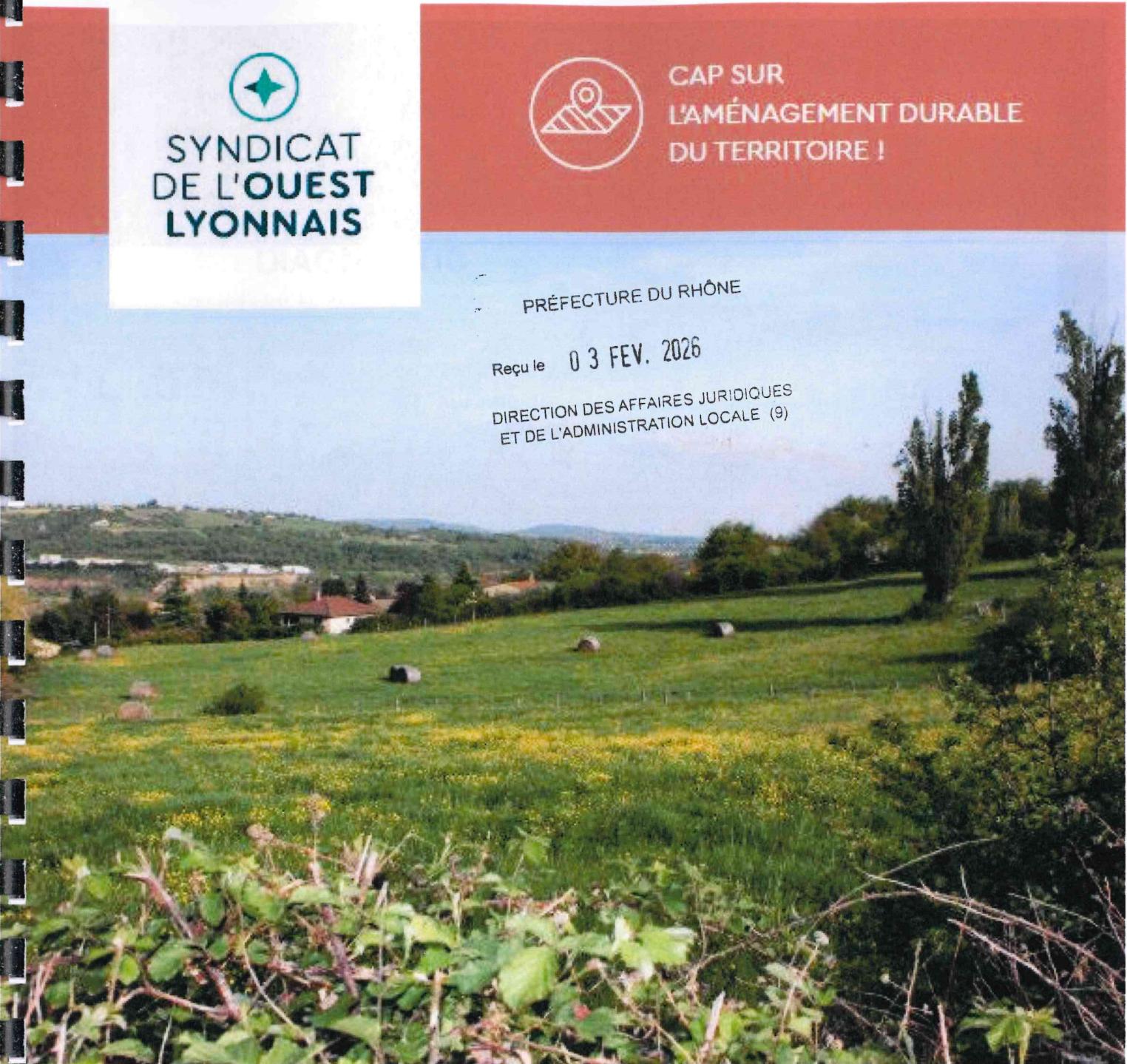


SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'OUEST LYONNAIS

3.7

Charte paysagère de l'Ouest Lyonnais

Dossier d'approbation – 13 janvier 2026

SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS



3.7



C H A R T E P A Y S A G È R E
D E L ' O U E S T L Y O N N A I S

L E D I A G N O S T I C
L E S E N J E U X
L A C H A R T E

ADELE ©

La Dauphine – Bât. 5
Av de Latre de Tassigny
13 090 AIX EN PROVENCE



SYNDICAT DE
L'OUEST LYONNAIS

549, rte de Mornant
69 440 St LAURENT D'AGNY

Avril 2006

S O M M A I R E

DIAGNOSTIC

LE CONTEXTE

Contexte général	4
Contexte régional	6

I - PAYSAGE ET TEMPS

I.1 - Les temps géologiques	10
I.2 - Climats et paysages	12
I.3 - Topographie	14
I.4 - L'eau dans le paysage	16
I.5 - Les temps historiques : construction des paysages	18

II - PAYSAGES ET USAGES DU TERRITOIRE

II.1 - Forêts et paysages naturels	28
II.2 - Les pratiques agricoles	32
II.3 - Formes urbaines	45
II.4 - Les patrimoines	63
II.5 - Itinéraires et paysages	71

III - VISUALISATION DU TERRITOIRE

III.1 - Les différentes structures paysagères	84
III.2 - Visualisation globale	90

IV - ENJEUX ET DYNAMIQUES

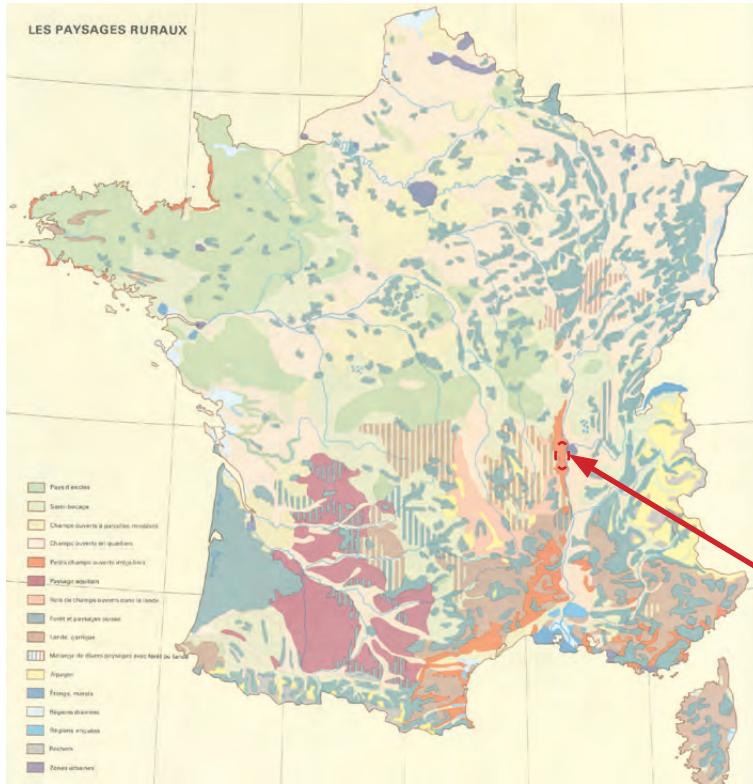
IV.1 - Les différentes «grandes entités de paysage»	98
IV.2- Beaujolais et bassin de l'Arbresle	106
IV.3 - Vallée de la Brévenne	110
IV.4 - Les piémonts de Malval	114
IV.5 - Le plateau de Messimy	118
IV.6 - Vallée et plateaux du Garon	122
IV.7 - Plateau Mornantais	126
IV.8 - Hauts versants de l'Yzeron	130
IV.9 - Les hauts plateaux	134
IV.10 - Les typologies des bourgs et villages : enjeux d'extension	138
IV.11 - Assemblage de la carte générale des enjeux	142

V - LA CHARTE PAYSAGERE

V.1 - La démarche	146
V.2 - Les unités de paysage	155
V.3 - Les grands objectifs de la charte	159
V.4 - Les objectifs et les actions : fiches thématiques	164
V.5 - Les grands caractères de l'Ouest Lyonnais	200

CONTEXTE GÉNÉRAL

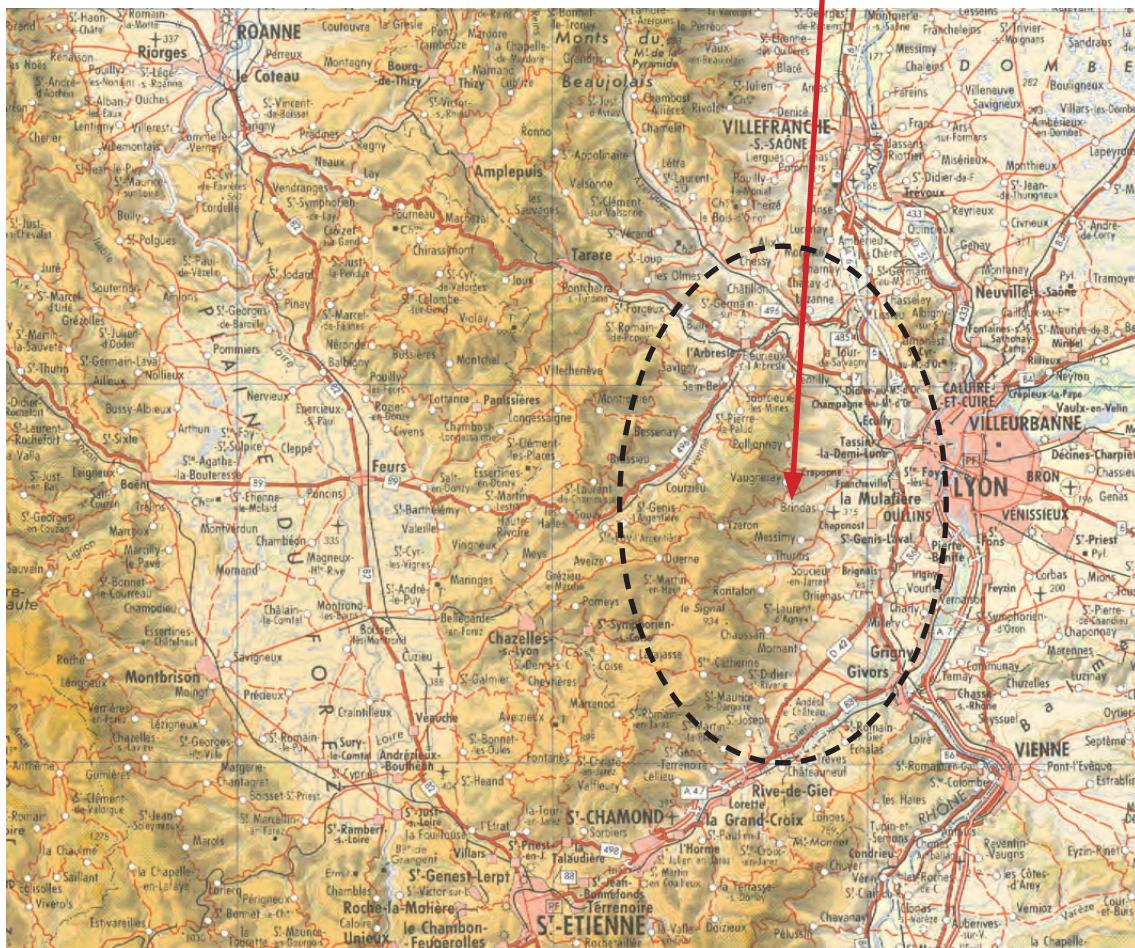
DE 1960 ...



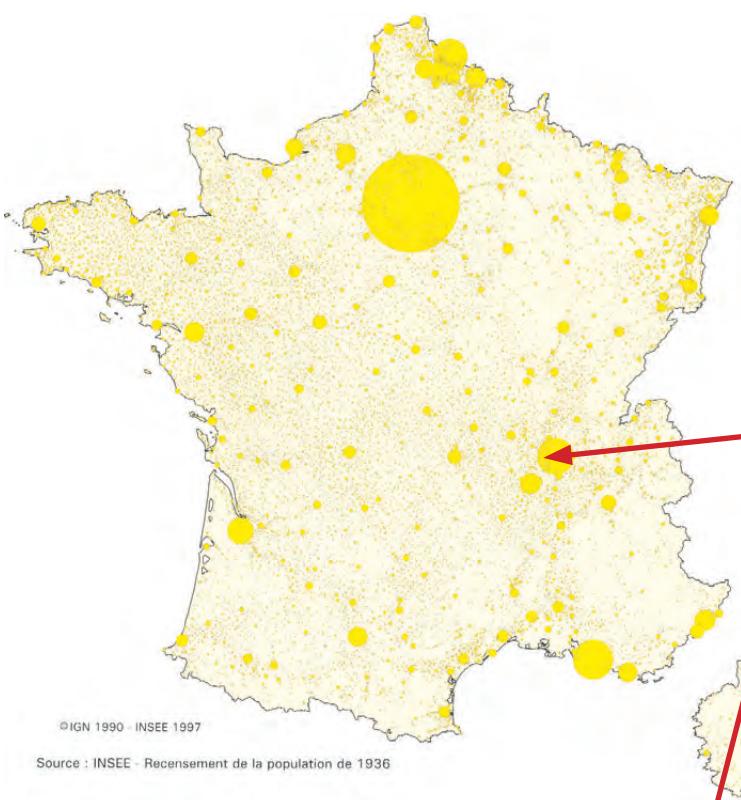
L'Ouest Lyonnais dans la France de l'après guerre, c'est avant tout une vision très rurale des paysages, liés aux grandes descriptions classiques des pratiques agricoles.

Malgré tout, cette micro-région est déjà placée en France à la confluence de nombreuses influences, et donc source d'une grande diversité des productions

Extraits du «Grand Atlas de la France» de 1969



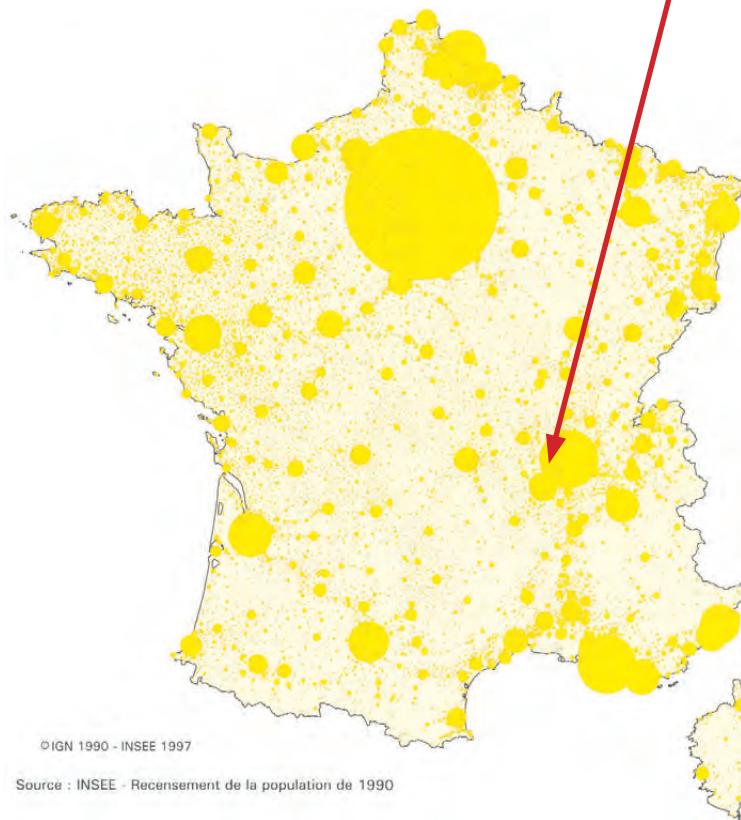
... À 2005



Populations urbaines en 1936

Extraits du dossier «Sud Insee» n°1 : «Le Grand Sud-Est»

Populations urbaines en 1999

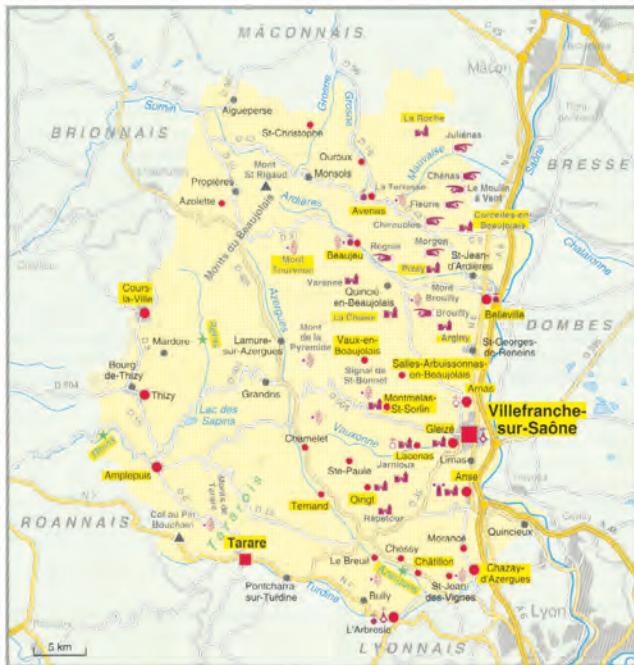


L'ouest Lyonnais un quart de siècle plus tard, dans une France qui s'est considérablement transformée, notamment par l'influence des villes étendues à de vastes espaces «péri-urbains», «rurbains», «métropolitains», etc...

Autant de termes révélateurs des influences croisées économiques d'une part, des transformations des modes de vie d'autre part, ... grâce aux mutations des déplacements journaliers entre autres.



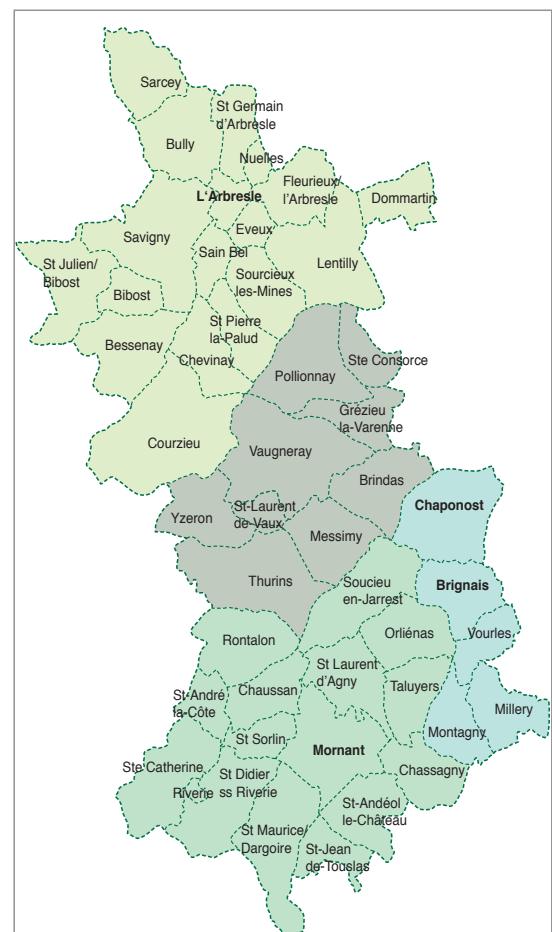
Les aires urbaines en 1999 (40 % au moins des actifs de chaque commune y travaillent)



Le Lyonnais, notamment dans la description du «Guide des Pays de France (1) » de Frédéric Ziegerman, est décrit comme l'intersection du Rhône et de la Saône, mais aussi comme composé de 5 unités différencierées.

Hormis l'agglomération lyonnaise stricto-sensu, des unités qui pourraient s'apparenter aux grandes formes paysagères sont ainsi déclinées :

- «Plaine de Lyon» à l'ouest au-delà de Villeurbanne;
- «Balmes» de la vallée du Rhône au sud de la capitale;
- «Monts du Lyonnais» en limite départementale;
- Monts d'Or accrochés au relief nettement perceptible au nord-ouest de Lyon;
- et enfin le «Plateau Lyonnais» en frange occidentale de la grande ville.



Les 48 communes et les 4 Communautés

(1) ZIEGERMAN F., Guide des pays de France, ed Fayard, 1999, vol 1

4 communautés de Communes composent le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, regroupant 48 communes de tailles et superficies variables :

- Pays de l'Arbresle,
- Vallons du Lyonnais,
- Vallée du Garon,
- Pays Mornantais.

Quelques chiffres clés :

Ce sont 460 km², pour 104 710 habitants en 1999 (RGP INSEE) soit 218 hab/km². On compte par ailleurs 23 404 emplois pour 36 802 actifs résidents, soit un ratio de 63 % de taux d'activité.





I - LE PAYSAGE ET LE TEMPS

Caractère exceptionnel de l'ouest lyonnais : la possibilité d'envisager l'ensemble du massif alpin Français, ..., et au-delà. Ainsi, depuis le Crêt de la Neige, point culminant du Jura, jusqu'au massif des Ecrins (Alpes du Sud), il est possible de percevoir toute la ligne de crête de la frontière italienne.

La prise de vue ci-contre visualisent ce balcon exceptionnel, où l'agglomération lyonnaise paraît nichée au cœur des Alpes.

Depuis les hauteurs de Polionnay, les franges urbaines de la capitale de Rhône-Alpes laissent percevoir la tour du Crédit Lyonnais. En arrière-plan, le point culminant de l'Europe est nettement perceptible.

Le paysage et le temps, c'est d'abord le temps long des formations géologiques, des plissements, de l'érosion. Le sous-sol de l'ouest Lyonnais est la structure de base du paysage. Sur le rebord oriental du massif central, les reliefs s'adoucissent progressivement vers la vallée du Rhône, en passant par des petites structures de collines, de vallons au sein de plateaux, ...

Le temps c'est aussi le rythme des saisons, particulièrement marqué sur les reliefs des Monts du Lyonnais. C'est aussi la permanence d'un certain climat qui a favorisé certaines pratiques culturelles, qui a influencé l'implantation des villages, ...

Le temps le plus récent, à l'échelle de l'homme et des profondes transformations de la couverture végétale originelle, est pourtant déjà assez long. Les marques de la préhistoire, puis de l'époque antique sont bien présentes ici.

G E O L O G I E & P a y s a g e s



Les granits de l'Ouest Lyonnais : diversité des couleurs

La nature de la roche-mère est non seulement l'explication principale de la topographie des lieux, mais les matériaux qui la compose fondent aussi une part essentielle du paysage superficiel. Le bâti, le linéaire des murets, les terrasses, les aqueducs, ... , autant d'éléments du paysage construit par l'homme et dont les couleurs révèlent celles du sous-sol.

La géologie de l'ouest Lyonnais illustre d'abord le rebord oriental du massif central. La roche-mère y est d'abord cristalline. Les terrains sont anciens (époque primaire) et les formes arrondies annoncent les phénomènes d'érosion et d'usure anciens et réguliers. Du nord au sud on rencontre différentes couches comme :

- les gneiss, tufs et laves, amphibolites de la vallée de la Brévenne (Primaire);
- les gneiss œillés (métagranites) du Col des Brosses;
- les migmatites hétérogènes du centre de l'Ouest Lyonnais (entre Dommartin et Messimy);
- les granites à biotites de Sourcieu à Rontalon,
- les leptynites de Chaponost à St Laurent d'Agny,
- les gneiss à sillimanite-orthose de St Maurice sur Dargoire;



La pierre et les couleurs du temps



Géologie



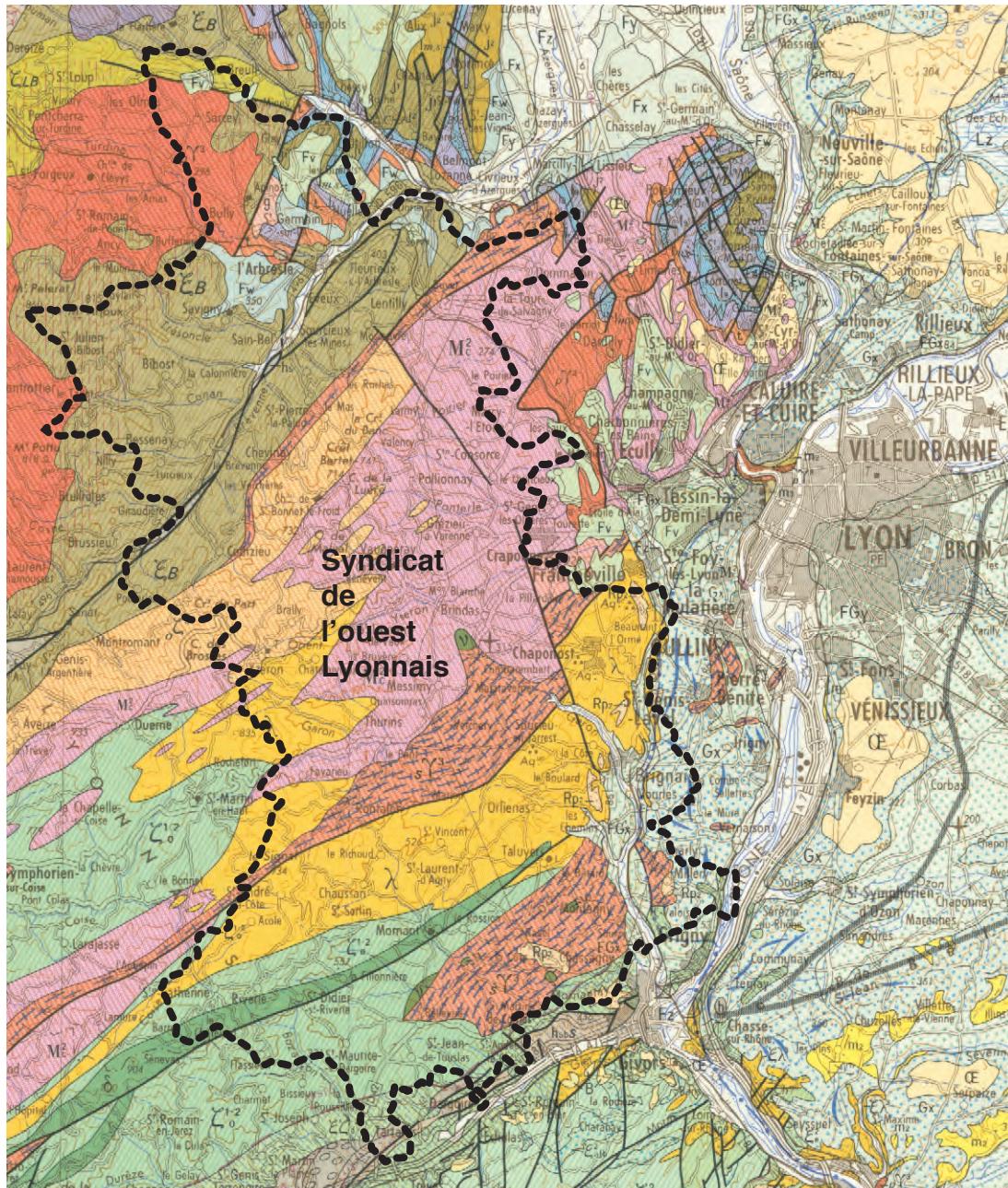
La fameuse «Pierre-dorée», comme ici à Bully,

Les sols résultant de ces roches-mères sont donc le plus souvent sablo-limoneux ou sablo-argileux, de plus en plus profonds quand on se rapproche des plateaux de l'est du territoire.

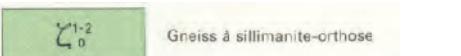
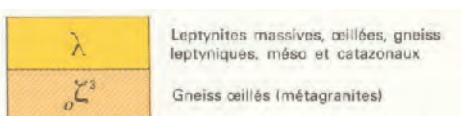
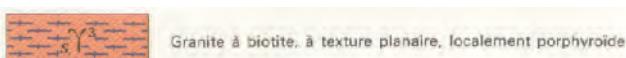
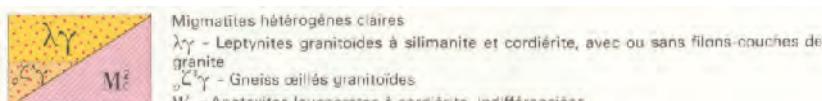
Les versants abrupts voient souvent l'affleurement de granits ou de schistes. Mais même certains plateaux (comme autour de Montagny par exemple) aux sols «maigres» sont les lieux de développement d'une lande caractéristique.

La nappe phréatique y est donc peu profonde, s'accumulant sur le plafond de la roche mère peu perméable. Les fonds de vallon sont donc le plus souvent hydromorphes, peu propices à l'agriculture.

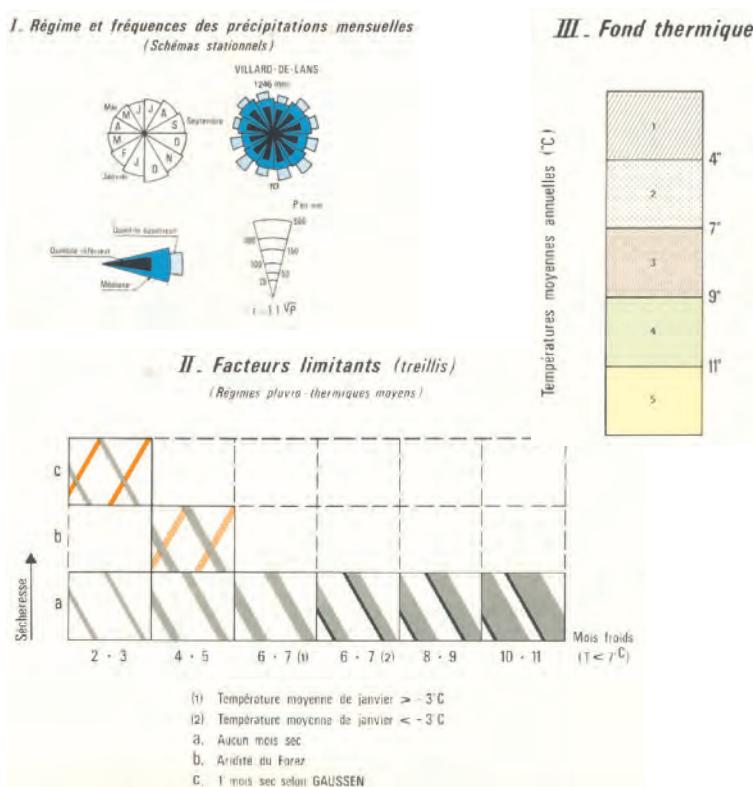
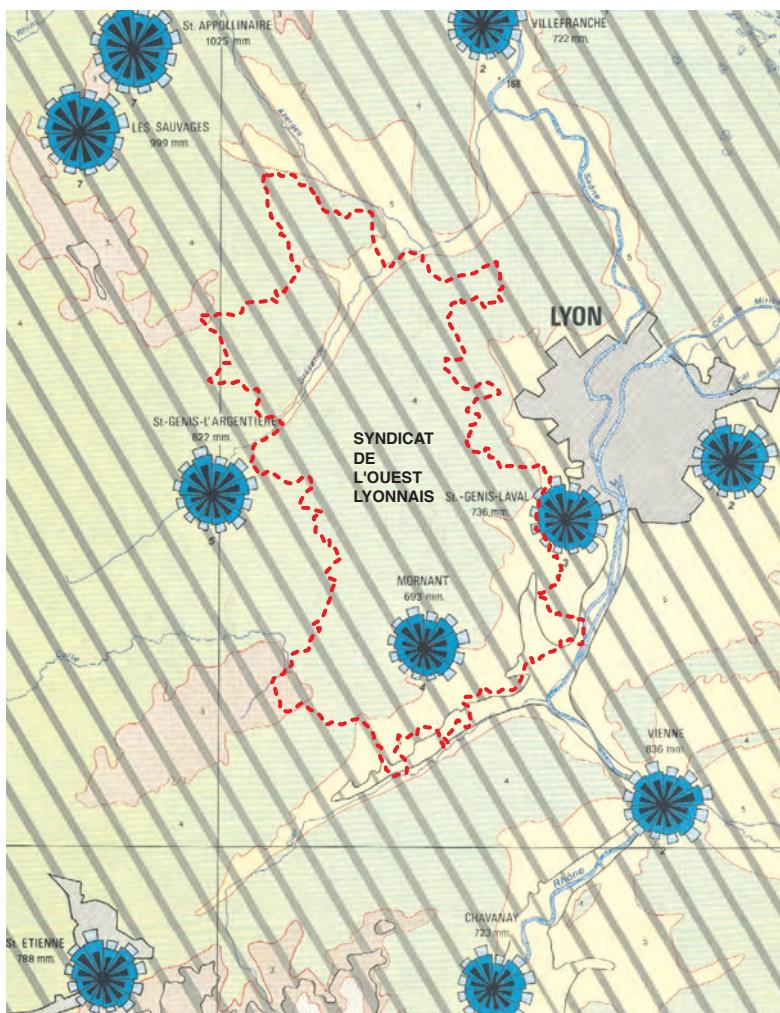
Ces sols sont aussi employés traditionnellement dans la construction, notamment pour les bâtiments agricoles à usage d'élevage.



Extrait de la Carte géologique de la France au 1/250 000 - Feuille NL 31-9 - LYON - BRGM - 1980



Le pisé est souvent employé en Ouest Lyonnais



L'Ouest Lyonnais, qui se caractérise notamment par de grandes variations d'altitude présente donc une certaine variabilité climatique qui a évidemment des répercussions sur les structures paysagères locales.

La carte climatique détaillée de la France (2) permet de visualiser quelques traits importants, et notamment les nuances locales liées aux vallées, plateaux et crêtes.

Cette partie du département montre déjà des **variations de plus de 4° de moyenne annuelle** entre la crête du Signal de St André (934 m) et le fond des vallées du Rhône et du Gier («Fond thermique» -> du jaune au brun).

Les mois dits «froids» (où la température est inférieure en moyenne à 7°) **sont au nombre de 6 ou 7 sur le plateau** où les rebords des Monts du Lyonnais, mais **ne sont que 2 ou 3 dans le fond des vallées**. Ils sont au nombre de 4 ou 5 dans la vallée de Brévenne.

Les précipitations touchent évidemment préférentiellement les crêtes, et se répartissent assez régulièrement sur l'ensemble de l'année. La station climatique de Mornant nous indique que le mois le plus pluvieux est Septembre, suivi de Juin et Août. Le mois le plus sec est Février.

Si la moyenne pluviométrique s'établit autour de 5 à 600 mm sur l'ouest Lyonnais, ce total annuel peut atteindre 900 mm une année sur dix.

En matière de vents dominants, l'influence de la vallée du Rhône marque clairement la large prédominance du Mistral, mais aussi des vents du sud, et de l'orientation N-O en troisième place.

(2) C.N.R.S., Carte climatique détaillée de la France, Gap, 1976, éd. Ophrys,

Les saisons mettent en relief des éléments paysagers différents. Au-delà de la végétation caduque, qui met particulièrement en relief les franges boisées et les «ripisylves» nombreuses de l'ouest Lyonnais, les pratiques agricoles et les petits éléments de relief sont particulièrement changeants.

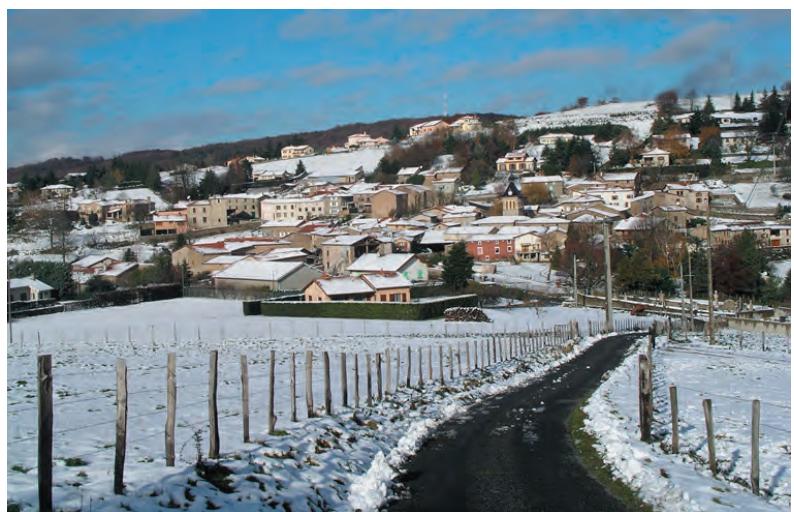
Selon les orientations des vallons, les implantations du bâti par rapport à l'ensoleillement et aux vents dominants, ... sont en partie déterminés par l'élément climatique local.



Eté



Automne



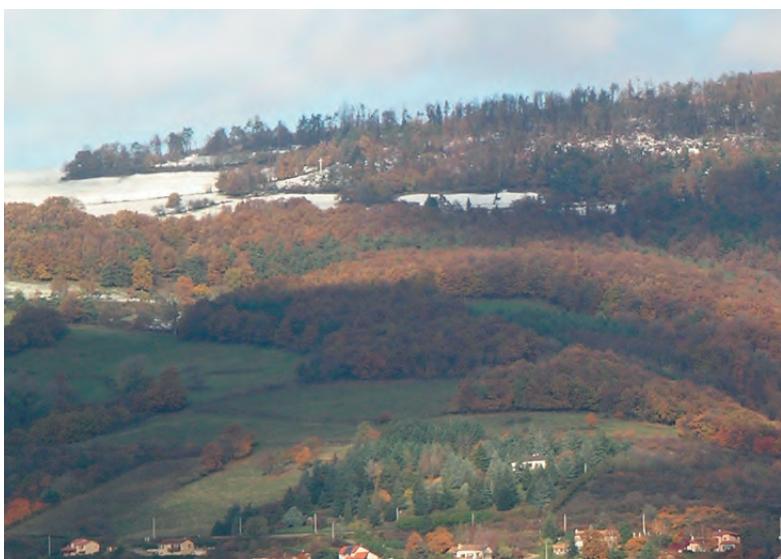
Hiver



L'espace ouvert du plateau de l'ouest Lyonnais, la capitale en arrière-plan



La table d'orientation d'Yzeron



Les espaces «pré-montagnards» aux topographies tourmentées

La topographie de ces lieux est évidemment l'élément fondamental des grandes impressions du paysage. En passant d'une altitude de 153 mètres au niveau du Rhône (Millery) à 934 mètres au signal de St André, soit une amplitude de 780 m, l'ouest lyonnais s'affirme comme «espace de balcon» sur la vallée du Rhône.

L'usure du temps, l'érosion inhérente au travail de l'eau et des précipitations ont largement entamé ce rebord oriental du massif central. Ainsi, deux grandes typologies topographiques se rencontrent ici.

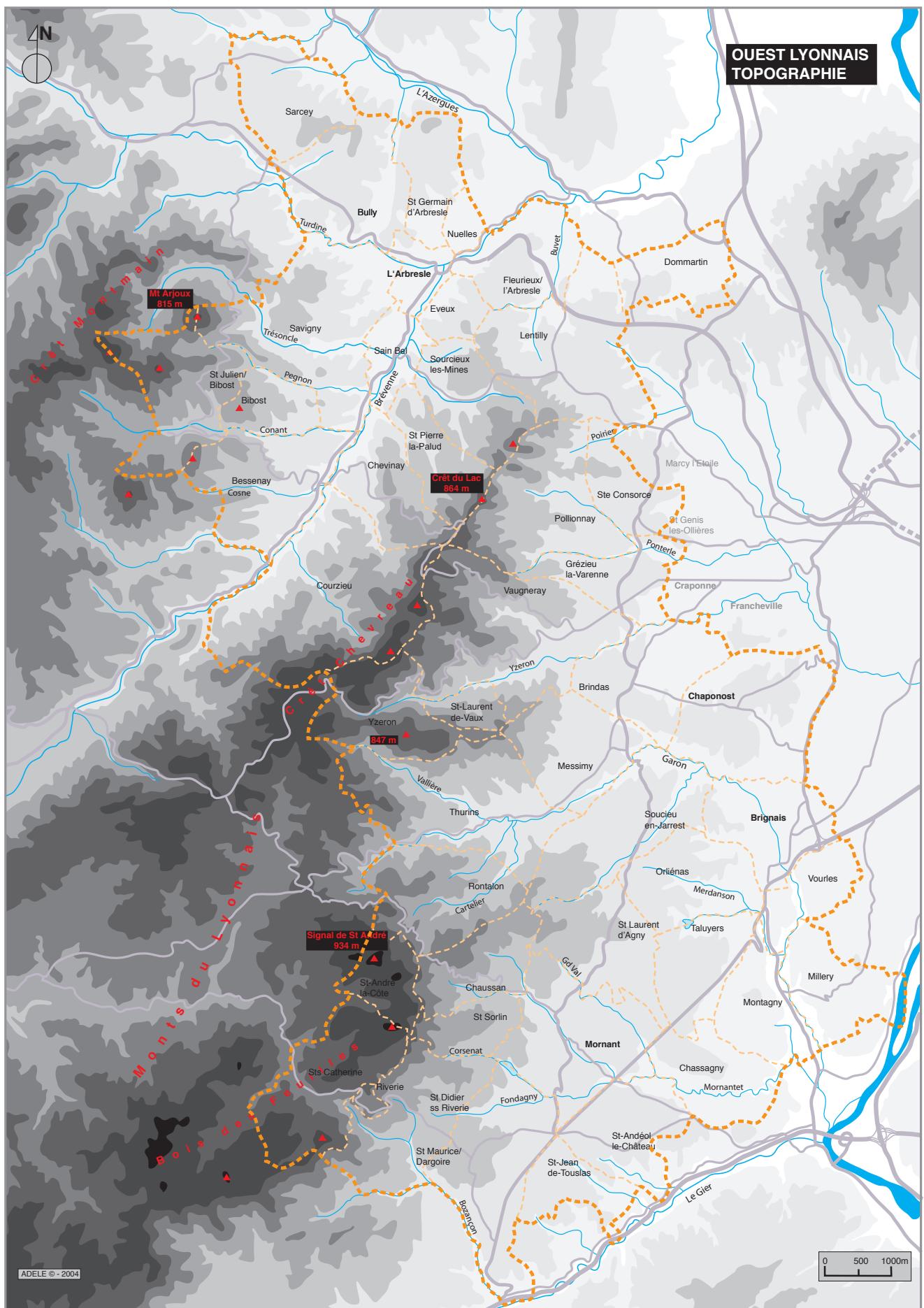
Il s'agit d'abord de l'espace de la vallée de la Brévenne, orientée Sud-Ouest -> Nord-Est, parallèle aux arêtes des Monts du Lyonnais, qui descend ainsi de 300 m à 260 m de Giraudière à l'Arbresle. Le fond de cette vallée est bordé de petits reliefs surmontés d'espaces de plateaux intermédiaires plus réguliers au nord (Bessenay, Bibost), qu'au sud (Courzieu, Chevainay).

Ces plateaux sont d'une altitude moyenne de 500 mètres, coupés transversalement d'affluents de la Brévenne. Au sud de la vallée, le relief est plus tourmenté, se rapprochant plus d'ondulations où les espaces plans sont rares (plateau de verchères sur Courzieu).

Enfin, au-dessus de cet espace intermédiaire, les zones boisées marquent clairement les versants plus abrupts qui montent vers l'arête de Malval/Luère d'un côté, vers les Monts d'Arjoux et Pottu de l'autre.

Entre le Rhône et la crête du Bois Malatray, une succession de reliefs tabulaires plus ou moins réguliers sont fractionnés transversalement par des rivières. Ces «coteaux de l'Ouest Lyonnais» montrent toutefois des variations topographiques nuancées. Vourles et Millery sont clairement installées sur un petit plateau régulier, dominant la vallée du Rhône et le val du Garon à environ 280 mètres d'altitude.

De Ste Consorce au nord à St Andéol au sud, un «plateau moyen» s'étage entre 290 et 320 m d'altitude. Il est entrecoupé des vallons de Ponterle, de l'Yzeron, du Garon, du Merdanson, du Fontagny, ... Enfin, le rebord des Monts du Lyonnais voit une succession de crêtes orientées Est-Ouest, de Vaugneray à St Maurice. Elles cloisonnent des vallons intermédiaires plus ou moins encaissés qui dévalent de la crête de Malval.





Exemple d'étang artificiel en espace de plateau



Le Garon dans la traversée de Brignais



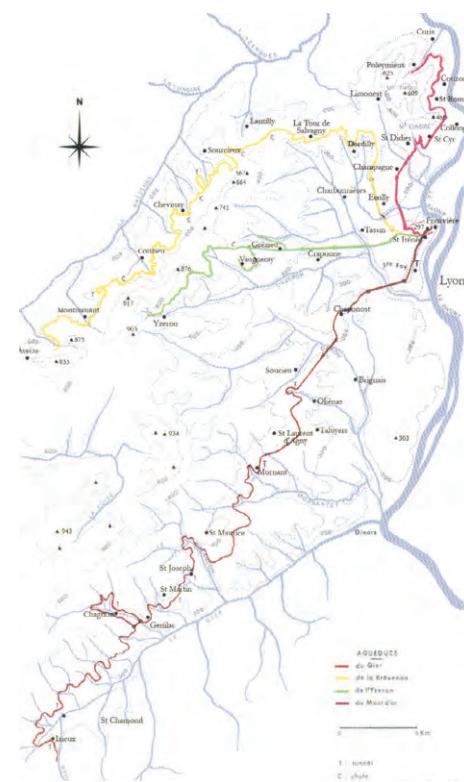
Un petit étang à usage agricole

Le miroir de la lecture topographique du territoire est la répartition du réseau hydrographique, essentiel dans l'appréhension du temps à la fois long des phénomènes d'érosion des sols, et aussi saisonnier. Le réseau hydrographique détermine aussi fondamentalement les implantations humaines et les modes agricoles locaux.

En limite du Rhône, quatre grandes rivières drainent ce territoire :

- la Brévenne, qui identifie sa vallée, se jetant au nord de l'Ouest Lyonnais dans l'Azergues,
- l'Yzeron, allant d'ouest en est pour traverser Lyon et se jeter dans le Rhône,
- le Garon, déterminant un vallon en «U» coupant en deux le plateau Lyonnais;
- le Gier qui limite ce territoire au sud, couloir traditionnel de déplacements entre Lyon et St Etienne;

Mais l'ouest Lyonnais c'est aussi une multitude de torrents qui dévalent des Monts du Lyonnais vers les plateaux en creusant des vallons profonds. Leur franchissement sont autant d'évènements paysagers importants. On peut citer : le Mercier, le Dronau, la Chalandrèze, le Furon, le Merdanson, le Grand Val, le Fondagny, le Bozançon, le Mornantet, ...



Les aqueducs de l'Ouest Lyonnais

La maîtrise de l'eau a été, depuis la haute antiquité, un enjeu important sur tout l'ouest lyonnais en relation avec l'alimentation de la cité antique. Mais l'irrigation contemporaine rappelle que les investissements humains dans ce domaine sont encore d'actualité.

Les traces des anciens aqueducs qui alimentaient Lyon sont encore nettement visibles :

- aqueduc du Gier depuis St Maurice sur Darroire jusqu'à Chaponost;
- aqueduc de l'Yzeron depuis Yzeron jusqu'à Grézieu;
- aqueduc de la Brévenne depuis Courzieu jusqu'à Dardilly.



Un micropaysage autour de l'eau : un lavoir rural

DE LA PREHISTOIRE À L'HISTOIRE

1. L'antiquité et l'occupation romaine

Avant la colonisation romaine, les Séguisaves occupaient le territoire qui aujourd'hui forme une grande partie de l'Ouest Lyonnais. C'est en 43 avant J-C, peu après l'assassinat de Jules César, qu'est fondée la colonie de Lugdunum sur ordre du Sénat nouvellement établi, en vue d'y installer des citoyens romains chassés de Vienne par les Allobroges.

La ville se développa autour de trois foyers :

- l'actuelle colline de Fourvière
- l'actuel quartier Saint-Vincent au-delà de la Saône
- au sud de l'actuelle place Bellecour.

L'importance de la ville fut renforcée par l'organisation du réseau routier romain. Celui-ci, indispensable à la bonne circulation des hommes et des marchandises, faisait converger vers elle quatre voies la reliant : au Rhin, à la Narbonnaise, à l'Océan et à l'Aquitaine. Cette dernière, la voie romaine de l'Aquitaine (vers Feurs et Roanne), traversait par ailleurs l'ouest de Lyon via Courzieu, le Col de Malval, Grézieu-la-Varenne, Craponne... Des vestiges du passage de la Brévenne (pont ou gué) auraient été trouvés au hameau de la Giraudiérel.

Après la fondation de Lugdunum, des propriétés gallo-romaines s'installent dans la proche campagne de l'Ouest Lyonnais. Quatre aqueducs ont alimenté la capitale des Gaules, ce qui traduit l'importance de l'implantation des romains et du rayonnement de la ville en tant que capitale administrative des Trois-Gaules et haut lieu de commerce.

Trois d'entre-eux, les aqueducs de l'Yzeron, de la Brévenne et du Gier, venus respectivement de l'ouest et du sud-ouest alimentent alors Lyon en eau après un parcours plus ou moins sinueux à travers l'Ouest Lyonnais.

Celui du Gier long de 86 km, ne possédait pas moins de 11 tunnels, 50 ponts et piles d'arches portant le canal, et 4 siphons. Tous trois ont laissé de multiples vestiges à travers le territoire. C'est le cas notamment à Chaponost, sur le site du Plat de l'Air où l'on trouve un impressionnant alignement de 72 arches romaines dont le parement est bien conservé. Mornant, Soucieu-en-Jarrest et Brignais montrent aussi des vestiges gallo-romains à travers la découverte de sections d'aqueducs, d'arches ou de ponts-siphons.

La présence de céps en Lyonnais, au IVème siècle, atteste des prémisses de la viticulture, avec des cépages d'origine méditerranéenne cultivés par les romains.

2. Du moyen-âge à la révolution

Au VIème siècle, les grandes invasions mettent fin à la domination romaine. Bien que présent dans la région lyonnaise dès le IVème siècle, il fallut attendre que le royaume franc renouât avec la paix au Xème siècle pour voir le vignoble prospérer sous l'égide des fondations monastiques. La majeure partie des vignes resta aux mains de l'épiscopat et de la noblesse jusqu'au XVIIIème siècle.



L'aqueduc du Gier à Soucieu



Source : Guide Gallimard Lyon-Rhône



Le chemin de St Jacques à Thurins
«La Grande Côte»

Ainsi, pendant toute la période médiévale, les institutions ecclésiastiques contrôlèrent l'ensemble du Lyonnais. Parmis elles, l'abbaye de Savigny, fondée à l'époque carolingienne, joua un rôle clé de par sa situation aux frontières des trois grandes seigneuries du Beaujolais, Lyonnais et Forez.

En 1173, le traité d'échange consacrant la séparation entre le comté de Forez et celui de Lyon, affermit la domination de l'Eglise catholique sur l'ouest du Lyonnais et offrit une conjoncture économique favorable qui permit l'essor de l'urbanisation.

En 1208, puis en 1269, les Lyonnais se révoltèrent contre le joug ecclésiastique. La médiation royale engagera le processus de rattachement de Lyon à la France (1320). Au XIVème siècle, ce début de développement fut remis en cause, car marqué par de graves épidémies de peste ainsi que les pillages des Tard-Venus, une bande de mercenaires rendus à la vie civile après le traité de Brétigny, qui mettront en déroute l'armée royale à Brignais en 1362 et continuèrent durant plusieurs années à commettre de nombreuses exactions dans l'ensemble du Lyonnais.

Après cette épisode, de nombreux nobles « sécurisèrent » leurs propriétés et construisirent un certain nombre de maisons fortes, notamment à Saint-Maurice-sur-Dargoire, Saint-Jean-de-Touslas où se trouve la Maison forte de la Mouchonnière, résidence des sires de Roussillon, seigneurs de Riverie jusqu'au XVème siècle.

Par ailleurs, de nombreux bourgs des coteaux du Lyonnais conservent encore dans leur parcellaire la marque de leurs enceintes médiévales, qu'elles soient rectangulaires comme à Messimy, Orlénas et Saint-Andéol ou ovales comme à Mornant et Grézieu-la-Varenne.

Au début du XVème siècle, la conjoncture lyonnaise redevint favorable : Lyon, chef de file des principaux réseaux commerciaux européens, connut alors une expansion considérable. La ville et les villages allentours s'industrialisent. L'essor économique et démographique de cette période est caractérisé entre autre, par l'exploitation des mines de plomb argentifères de la Brévenne, signe d'une proto-industrialisation précoce avant l'arrivée de la chapellerie et du textile aux XVIIème et XVIIIème siècles.

Des carriers travaillent déjà à Saint-Germain-sur-l'Arbresle, sur le site des carrières de Glay pour extraire des Pierres dorées, matériau abondamment utilisé dans la région pour la construction. La manufacture de soieries, la futainerie, la chapellerie et la toilerie font vivre une grande partie des coteaux ouest et du Beaujolais.

Au XVIIIème siècle, le vignoble beaujolais connut une notable extension de ses plantations et exportait sa production jusqu'à Paris. Des Lyonnais commencent à acheter des terrains en périphérie de Lyon, à Ecully. Au début du XVIIIème siècles, de riches bourgeois se firent édifier de belles demeures (manoirs ou maisons fortes) dans l'Ouest Lyonnais, qu'ils agrémentèrent de décors peints et de jardins aux multiples pièces d'eau.

Dès 1789, des tensions sociales apparaissent dans Lyon, la révolution éclate. Cependant, le pays lyonnais, contrée à l'esprit plutôt conservateur, va rapidement s'opposer aux idées révolutionnaires et faire preuve d'une ferveur religieuse qui s'est manifestée, par une forte opposition à la suppression du culte et un soutien aux prêtres réfractaires.

Les très nombreuses croix plantées aux carrefours et en bordure des routes et des chemins sont un témoignage remarquable de cette piété qui s'exprime encore de nos jours puisque de nouvelles croix y sont érigées.

3. Le 19ème siècle

Le géographe César François Cassini de Thury, à la fin du XVIII^e siècle, se posta au sommet du Signal de Saint-André afin de dresser une partie de la cartographie de la région lyonnaise.

Celle-ci nous apporte une 1^{ère} représentation du territoire, de laquelle il est possible de déduire quelques enseignements :

- La trame générale des bourgs et des hameaux est déjà en place
- Le territoire est fortement marqué et structuré par rapport aux vallons et cours d'eau (présence de nombreux moulins à eau, ponts...)
- Le Bois Malatray déjà existant sur la crête
- Les vignes sur le plateau de Millery remplacées aujourd'hui par des vergers
- La RN7 actuelle emprunte le tracé de la «route de royale du Bourbonnais».

Napoléon organise le redressement de Lyon en relançant, entre autres, la fabrique de soierie de telle sorte que les rendements dépassèrent rapidement les niveaux antérieurs à la révolution. Les métiers à tisser ont alors commencé à essaimer dans les villages autour de la ville, car elle ne parvenait pas à fournir une main-d'œuvre suffisante.

L'histoire lyonnaise s'identifia dès lors à celle de la soierie. Suite à l'introduction du métier Jacquard, le tissage commença à quitter Lyon. La blanchisserie est également l'une des principales activités artisanales de l'Ouest Lyonnais.

Avant le XIX^e siècle, le territoire de l'Ouest Lyonnais avait une vocation agricole en marge des activités économiques de la ville de Lyon.

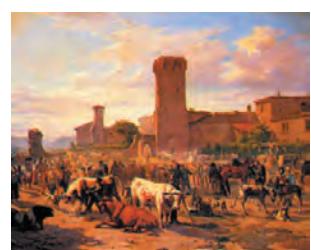
Mais dès le XIX^e siècle, bénéficiant de l'essor économique et démographique de la ville, des fermes cossues, construites à flanc de coteau fleurirent. Celles-ci, bien que présentant des particularités locales bien spécifiques (matériaux...), reprenaient la ferme-type dite en U.



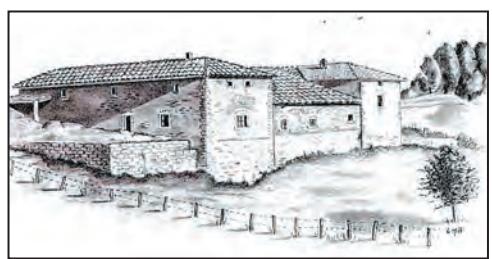
Moellons de Pierre Dorée



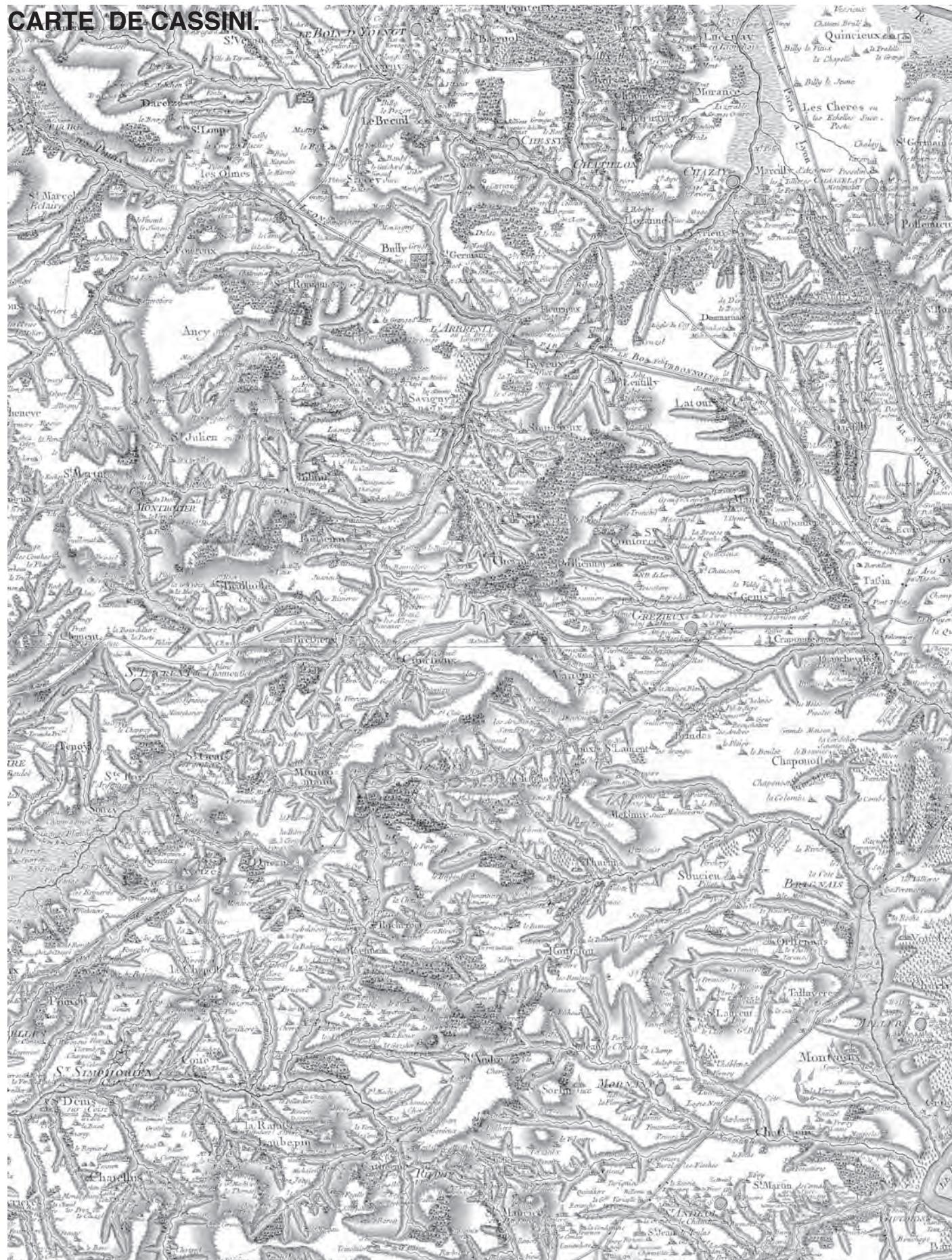
Les croix sont encore nombreuses sur le territoire



Louis Guy.
Marché d'animaux à l'Arbresle (1851).



Ferme en U à Rontalon.
Extrait revue de l'ARAIRE.

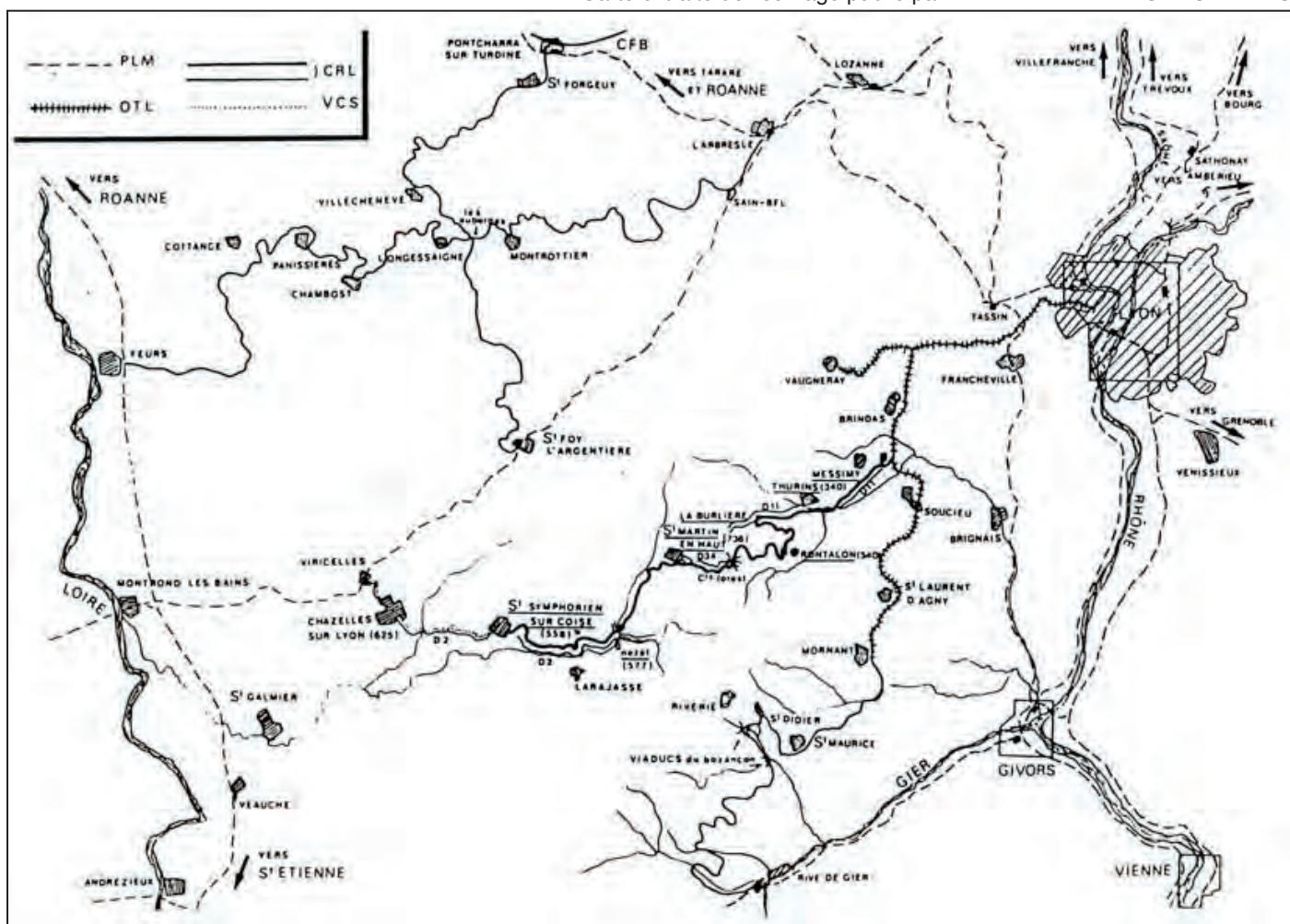


Le chemin de fer

Les lignes de chemin de fer ralliant Vaugneray et Mornant à Lyon, créées en 1886-1887, ont eu un rôle non négligeable dans l'économie générale de l'Ouest Lyonnais, en permettant un acheminement commode vers Lyon des habitants de la région, et surtout des produits agricoles locaux, par l'intermédiaire de la « gare d'échanges » de Messimy, porte ouverte vers la proche agglomération lyonnaise. Ces lignes offrirent aux Lyonnais le plaisir de la ballade dominicale.

Quant à la ligne Lyon-Montbrison (1876), elle fut créée par les Mangini (une famille d'industriels à l'origine du développement des chemins de fer dans la région lyonnaise) pour transporter les pyrites de Sain-Bel et la houille de Sainte-Foy-l'Argentière vers l'usine d'acide sulfurique nécessaire au blanchiment de la soie, installée à Saint-Fons. Le procédé de fabrication de l'acide sulfurique crée en 1836 à partir des pyrites de fer, fut à l'origine de l'industrie chimique lyonnaise.

Carte extraite de l'ouvrage publié par l'ARAIRE : DE LA FOL AU MÉTRO





St-Maurice-sur-Dargoire.

Vers 1875, apparaît le fléau du phylloxéra, qui détruit la totalité du vignoble en moins de vingt ans. Sa reconstitution exigea un effort colossal, en bonne partie manuel, et amorça un intense mouvement de modernisation des méthodes de production mais aussi une reconversion des vignobles de plaines vers des cultures fruitières ou maraîchères.

Dès la fin du XIXème, l'exode rural frappe le territoire.

On assiste alors à un transfert de propriété entre les paysans et les citadins lyonnais, qui va participer à l'installation d'une population non-agricole dans l'Ouest Lyonnais, et au développement de banlieues résidentielles.

Les maisons de campagnes et villégiatures se multiplient en raison de la beauté des sites et de leur attrait climatique. Construites dans le goût néo-renaissance ou néoclassique, de grands parcs à l'Anglaise sont aménagés autour, ce qui les rend facilement identifiables grâce à la présence d'arbres remarquables (cèdres, séquoias, platanes...). On les trouve notamment sur les communes de Vaugneray, Grézieu-la-Varenne et Chaponost, mais aussi St-Maurice-sur-Dargoire.

Ce processus sera ensuite accentué par le développement des résidences secondaires sur le territoire, pour aboutir, in fine au phénomène de péri-urbanisation.



Saint Pierre la Palud

4. Le XXème siècle et l'accélération des mutations

Avec le XXème siècle survinrent la crise des années 1930, les deux Guerres Mondiales, mais aussi le progrès technique. Ceci se traduit par la disparition de nombreuses activités artisanales et industrielles.

La soierie ainsi que la blanchisserie ne se relèveront pas alors qu'elles étaient des activités majeures.

Le site des carrières de Glay de Saint-Germain-sur-l'Arbresle, desquels étaient extraites les Pierres Dorées, exploité depuis le XVème siècle s'est éteint progressivement au début de la guerre de 1914-1918, avant de cesser toutes activités en 1949.

À Saint-Pierre-la-Palud, l'activité minière qui a occupé jusqu'à 1000 salariés au début du XXème siècle, prend fin en 1972.

L'intensification de la pression urbaine, dès la deuxième moitié du XXème siècle va contribuer, dans les années 1960, à la densification du tissu urbain sur les communes périphériques (Oullins, Saint-Genis-Laval, Craponne...) mais aussi autour des grands axes de communication tels que la RN7 ou la RN89.

Depuis les années 1970, l'avancée de l'urbanisation sur l'Ouest Lyonnais a gagné l'ensemble du plateau. Parallèlement, l'activité agricole cède progressivement sa place à la pression urbaine de Lyon. On assiste ainsi à un déplacement du front urbain vers l'ouest, et à l'arrivée de nouvelles populations depuis 20 ans.

Il en résulte une intégration du territoire dans les couronnes successives de l'agglomération lyonnaise (2ème et 3ème couronne), et une importante consommation d'espace, au détriment des espaces naturels et agricoles.

Le XXème siècle a également été marqué par la politique de planification et d'aménagement du territoire de l'Etat et du Grand Lyon.

Quelques dates sont à noter :

- premier schéma datant de 1944 réalisé par le Groupement d'urbanisme de Lyon, sous le gouvernement de Vichy. L'idée d'un contournement ouest de Lyon est déjà d'actualité.
- années 60 : il est question de créer une ville nouvelle sur le plateau Mornantais. En réponse à ce projet les élus décideront de créer le réseau d'irrigation pour renforcer l'agriculture spécialisée et mettre un point d'arrêt aux velléités de l'Etat.
- années 70 : le SDAU de Lyon, dit SDAU Delfante
- années 80 : le SDAU du Grand Lyon.

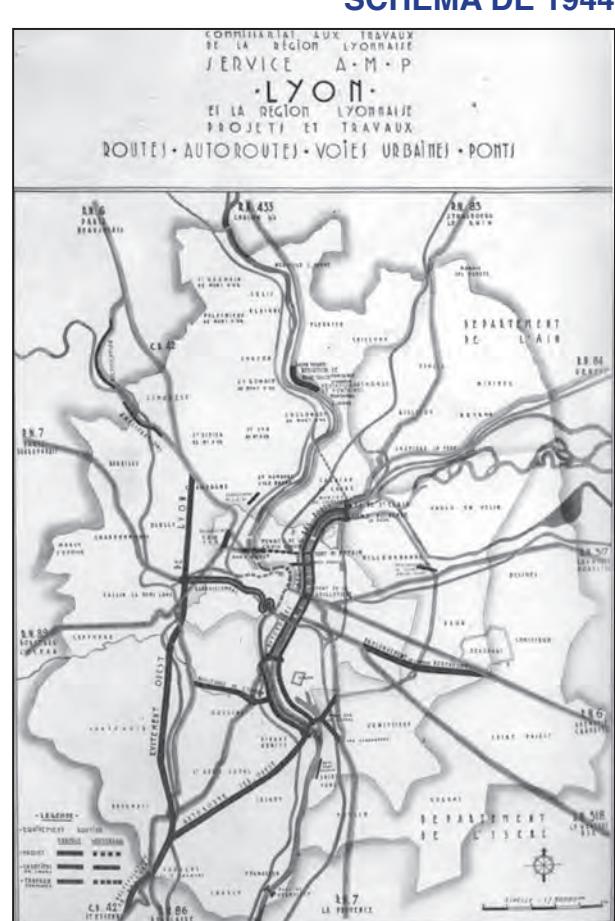
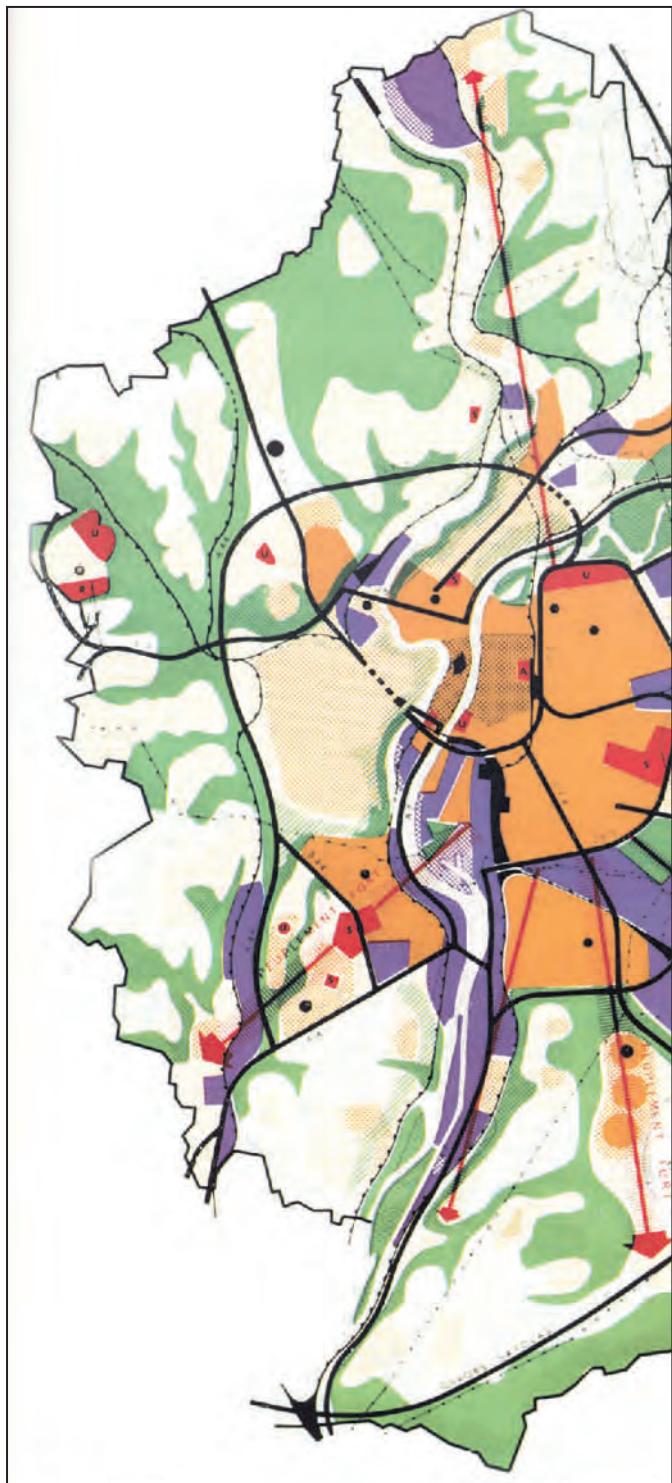


SCHÉMA DIT «Delfante» (1968-72)



On note :

- le contournement ouest de Lyon
- les zones d'activités prévues dans la vallée du Garon,
- l'axe de peuplement le long de la RD 42.

S.D.A.U. de 1988





II - PAYSAGE ET USAGES DU TERRITOIRE

Les grandes campagnes de défrichement pour la mise en culture des terres agricoles de l'Ouest Lyonnais, surnommé «le jardin de Lyon» ont annoncé les premières grandes entreprises humaines sur ce territoire.

Les «usages» de ce territoire ne se résument plus aux seules pratiques agricoles, ainsi les chapitres suivants abordent thématiquement les différents domaines d'interactions entre pratiques sociales et économiques et transformation des paysages.

Ainsi, les descriptions abordent successivement :

- forets, bois et paysages;
- agricultures et paysages,
- formes urbaines et paysages,
- déplacements, itinéraires et paysages,
- patrimoines et paysages.

La conclusion de ces chapitres débouche logiquement sur un synthèse des grandes unités paysagères de l'ouest lyonnais d'une part, et sur le fonctionnement des «structures» paysagères d'autre part.



FORETS et paysages naturels



La forêt dominante de l'ouest Lyonnais : vers la crête du col de Luère



Boisements de la crête de Malval : chênes, châtaigniers, hêtres, charmes



L'importance ponctuelle des bosquets et rebords de vallons

Les surfaces «boisées» de l'ouest lyonnais «produisent» des paysages contrastés selon la topographie, l'origine naturelle ou non des essences, l'importance des franges, ...

Globalement, ce territoire apparaît d'abord comme forestier en deux types de configurations spécifiques :

- en crête de colline ou de crête (monts du Lyonnais),
- en versant de vallon encaissé (qui entaillent notamment les espaces de plateau).

Les grands espaces boisés de ce territoire sont essentiellement, du sud au nord :

- le rebord du plateau de St André la Côte (jusqu'à Yzeron);
- la crête du col de La Luère (entre Yzeron et Lentilly) : bois de Malatray, bois de Courzieu.
- la crête de l'ouest de la vallée de la Brévenne : Bois d'Arjoux, ...

Il s'agit essentiellement d'une futaie de chêne Rouvre où les résineux prennent de plus en plus d'importance (Douglas, Sapin pectiné). Toutefois, en frange de ces massifs on rencontre de nombreux châtaigniers qui colorent particulièrement ces bois en saison automnale.

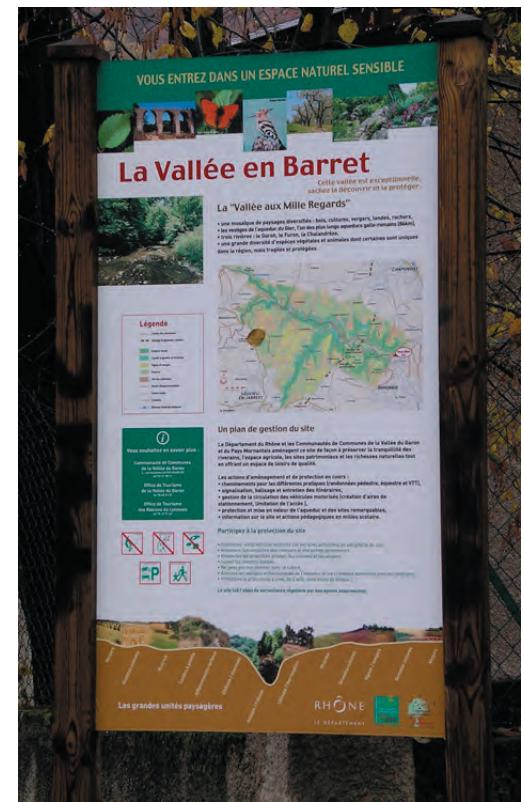
Le Plan de Gestion et de Mise en Valeur des Espaces Naturels Sensibles des Monts du Lyonnais et du Pays Mornantais précise la nature des principales essences rencontrées ici :

- Chêne Rouvre (entre 35 et 47 %);
- Frêne (entre 10 et 25 %);
- Châtaignier (de 8 à 15 %);
- Douglas (entre 5 et 13 %);
- Charme (entre 4 et 10 %);
- Hêtre (entre 4 et 10 %);
- Chêne pédonculé (autour de 5 %);
- Pin Sylvestre (autour de 10 %);
- Robinier (entre 4 et 25 %);
- etc...

Outre ces boisements d'ampleur conséquente, l'Ouest Lyonnais présente aussi des ponctuations en bosquets (moins de 2 ou 3 ha) et des trames de bocage qui constituent souvent des micropaysages contrastés au sein des plateaux agricoles ouverts.

L'importance des boisements dans le paysage se double d'un intérêt parallèle purement écologique. Ainsi, dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Général a établi un classement des enjeux des grands espaces naturels de l'Ouest Lyonnais :

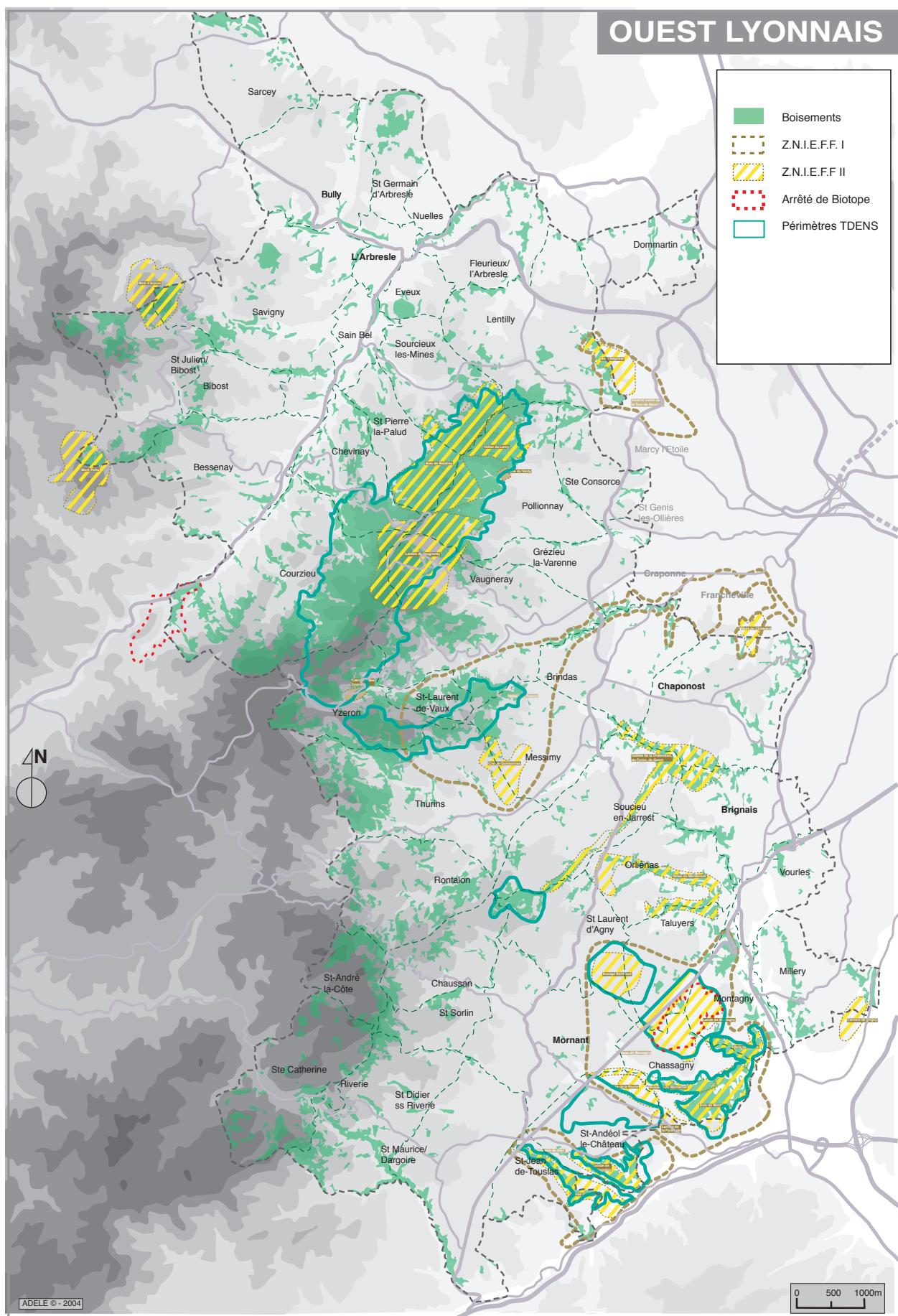
- Landes de Montagny (1);
- Ensemble boisé du col de la Croix du Ban au col de Malval sud (2);
- Bois Bouchat (3);
- Crêts entre Messimy et St Laurent de Vaux (3);
- Bois de la Cure et de Montrond (3);
- Combe de Balmondon (3);
- Prairies et landes du secteur de la Pyramide (3);
- Combe d'Allier (4);
- Bocage du Berthoud (4);



L'initiation aux espaces naturels : la vallée en Barret



Exemple de vallon boisé dans l'Ouest Lyonnais



La carte ci-contre visualise globalement la répartition des grands boisements de crête (autour du col de Malval notamment), l'importance relative des vallons qui transpercent l'espace de plateau, et les autres bosquets plus ou moins parsemés.

D'autre part, en surimpression, l'ensemble des mesures d'inventaire (Z.N.I.E.F.F.), de protection (arrêtés de biotope), ou d'intervention foncière (périmètres sensibles) sont identifiées.

Ainsi, paradoxalement, les paysages boisés apparaissent :

- soit en dominant du grand paysage (l'arrière-plan systématique de la crête de Malval),
- soit en dominé dans les infractuosités du plateau ou les fond de vallons de la vallée de la Brévenne;

On perçoit ainsi certains vallons qui font aussi l'objet d'un inventaire ou d'une protection, mais aussi les rebords boisés de vallées plus importantes comme celle du Garon (coteaux de Millery et de Montagny, de Vourles, Brignais et Chaponost).

La vallée de la Brévenne, en dehors de la forêt de Malval, apparaît comme ponctuée d'innombrables bosquets qui se développent au-delà des vallons encaissés. En limite Ouest du territoire, le Mont d'Arjoux est emblématique des collines chapeautées de boisements denses.

Les feuillus sont encore dominants dans l'ensemble de ces paysages naturels boisés, à l'exception de certaines parties sommitales du Crêt de Malval, notamment aux abords du château de St Bonnet le Froid. Ici, les ambiances relèvent véritablement de la moyenne montagne, marquées par une sapinière sombre.

Au-delà d'une vision restreinte aux seuls espaces boisés, il ne faut pas oublier l'existence de milieux de landes sur affleurements rocheux. Comme le montre la photo ci-contre, les espaces de plateau non cultivés peuvent alors évoluer vers des paysages semi-ouverts où des microsites remarquables peuvent émerger en fonction d'amoncellement de blocs. Les landes à genets et ajoncs forment aussi des spectacles printaniers intéressants.



Sensibilisation à l'intérêt écologique des plateaux ouverts



Les résineux au contact des feuillus sur le crêt de Malval



Paysage de lande avec affleurements rocheux près de Montagny

AGRICULTURES et paysages cultivés



Les vergers en piémont des boisements de Ste Catherine



Le développement des cultures sous tunnel



Des cultures maraîchères de plein champs : en partie haute du plateau

L'ouest lyonnais se caractérise d'abord par la très grande diversité des productions agricoles, et, du fait de la variété des topographies présentes, d'une très grande variété de paysages cultivés. Le maintien de cette diversité apparaît donc d'ores et déjà comme un enjeu majeur d'une future charte paysagère.

Très rapidement, on y trouve d'abord :

- des cultures de fond de vallée (Brévenne, Gier, Garon)
- des cultures de plateau moyen (l'essentiel du plateau mornantais);
- des cultures de plateau perché (entre Ste Catherine et St André);
- des cultures de versant (piémont des collines boisées, versants principaux de la vallée de la Brévenne);
- des cultures de «vallonement», notamment au nord du secteur, en pays Beaujolais.

Et, selon ces grandes orientations (importance de l'ensoleillement, de l'exposition aux vents dominants, de l'altitude, ...), on rencontre un grand nombre de productions, soit annuelles, soit pluriannuelles.

En fait, trois grandes catégories de paysages de production se côtoient :

- les vergers et vignes (productions demandant un investissement pluriannuel : paysages «longs»);
- les productions céréalières, ..., qui peuvent varier de couleur année après année;
- les surfaces toujours en herbe, que l'on peut qualifier «d'intermédiaire» entre les deux catégories précédentes.

Les Recensements Généraux de l'Agriculture (RGA) des années 1979, 1988 et 2000 nous renseignent par ailleurs sur l'évolution des pratiques sur près d'un quart de siècle. Les grandes catégories de cultures apparaissent :

- céréales;
- fourrages;
- surfaces toujours en herbe;
- blé;
- maïs;
- légumes secs;
- vignes;
- vergers (6 variétés);
- et petits fruits (framboise, fraise, ...);

D'autres données permettent d'apprécier les évolutions des cheptels (ovins, caprins, bovins, ...).

En ce qui concerne l'évolution des surfaces cultivées sur les 48 communes de l'Ouest Lyonnais, il est clair qu'elles sont en net recul depuis un quart de siècle. Cela traduit particulièrement les extensions de l'urbanisation développées préférentiellement sur le territoire agricole.

Ainsi, entre 1979 et 2000, ce sont **6200 hectares de S.A.U. (Surface Agricole Utilisée) qui ont disparu** dans l'ensemble de l'Ouest Lyonnais.



Maïsiculture et nouveaux bâtiments à St André



Un coteau planté de framboisiers



En partie haute des versants : élevage ovin

Les grands systèmes de cultures

Dans l'ouest lyonnais le système « polyculture/élevage » reste globalement le modèle dominant (et historique). Mais l'apport de l'irrigation dans les années 1960 et la présence de la vigne sur le secteur du Beaujolais ont permis de diversifier sensiblement les productions agricoles.

Cette diversité de production est très certainement une des grandes caractéristiques de l'agriculture locale et constitue un des enjeux majeurs de l'Ouest Lyonnais. Ainsi on peut distinguer assez nettement **5 grands ensembles** de production agricole homogènes.

... La large prédominance du système polyculture/élevage :

- dans la vallée de la Brévenne, les productions complémentaires restant « marginales » (fruits rouges, vergers) sauf sur Bessenay, Bibost et St-Julien-sur-Bibost,

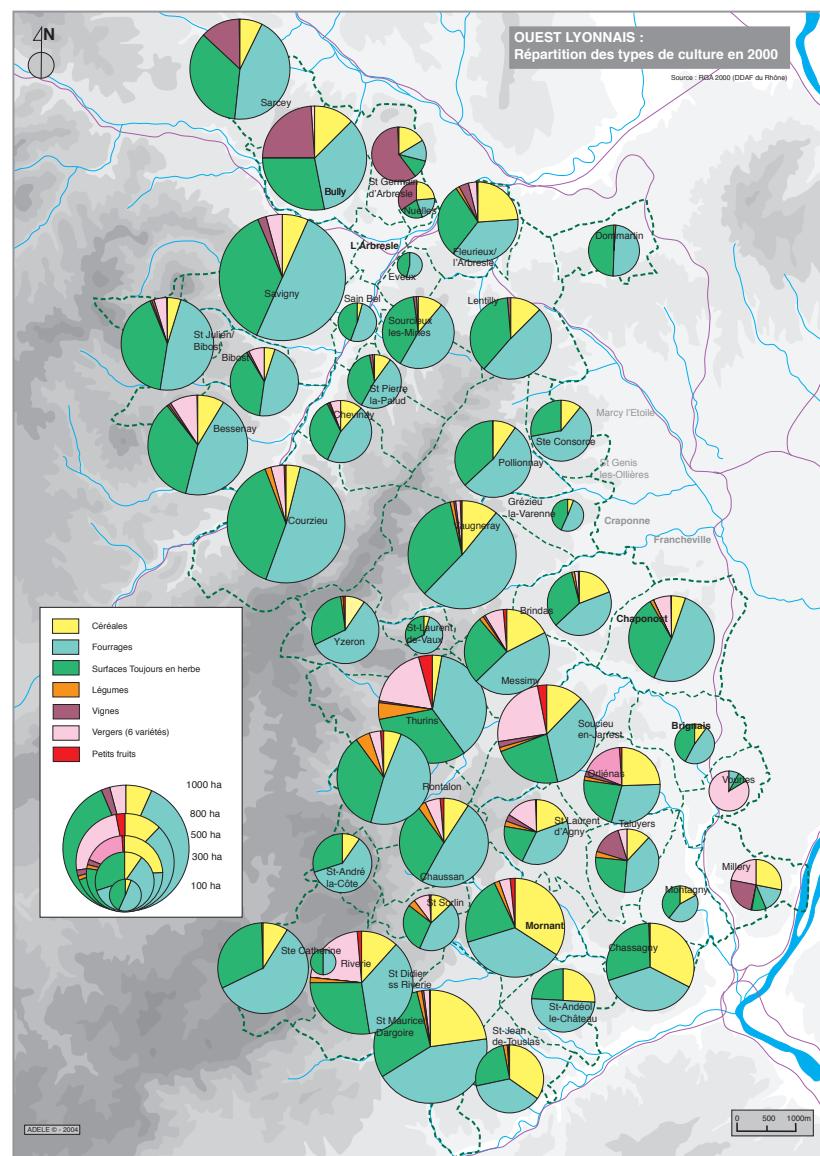
- sur le plateau de Lentilly (Lentilly, Dommartin, Pollionay, Ste Concorde),

- dans les communes situées en partie haute du versant oriental du crêt de Chevreau (Ste-Catherine, St-André-la-Côte, Yseron).

... Le système d'élevage est complété par des cultures spécialisées (vergers, fruits rouges...) dans la partie médiane et sud (Soucieu, Orléinas, St-Laurent-d'Agny et Taluyers...) c'est-à-dire là où l'irrigation existe. Les cultures fruitières sont traditionnelles depuis le XIXème siècle mais ont été favorisées avec la mise en place du système d'irrigation datant des années 60 permettant de s'affranchir des déficits d'eau de l'Ouest Lyonnais.

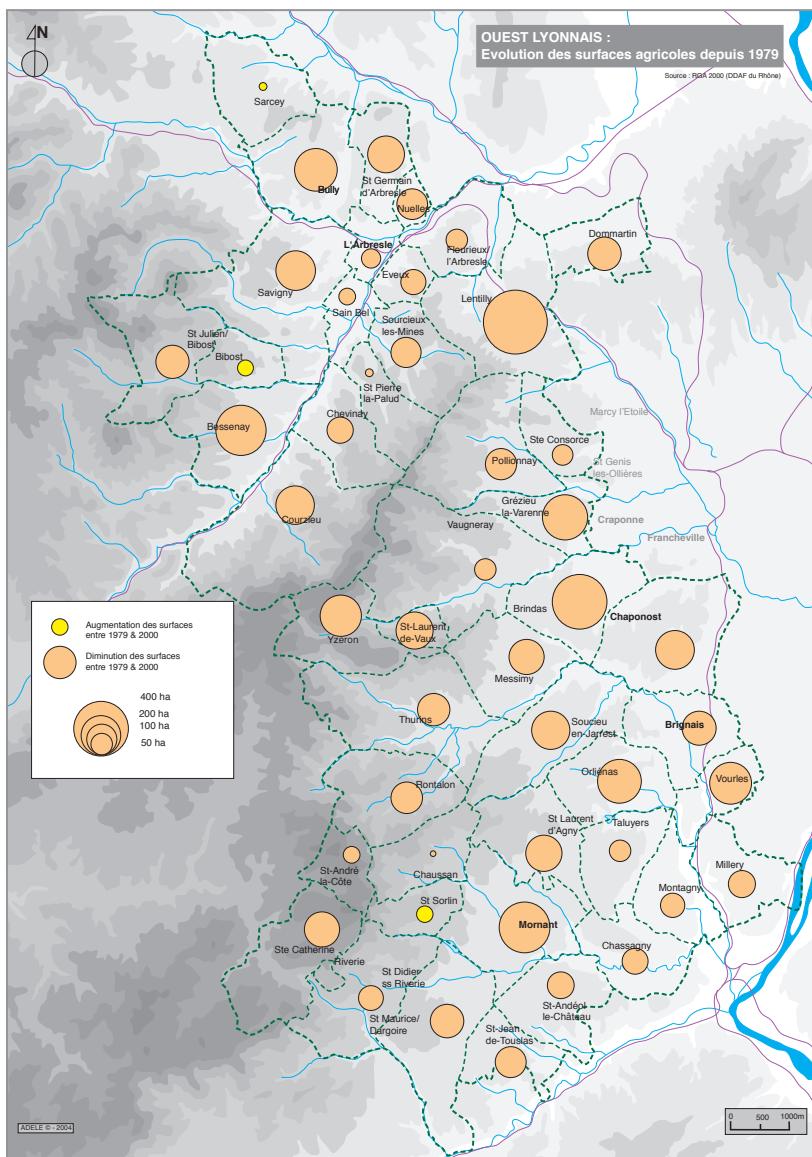
... Enfin, c'est uniquement au sud du Pays Mornatais, là où les terres sont plus pauvres et dépourvues d'irrigation, que les céréales constituent au moins 25% de la surface agricole utilisée : Mornant, Chassagny, St-Andéol-le-Château, St-Jean-de-Touslas et St-Maurice-sur-Dargoire.

... La large prédominance des cultures spécialisées se remarque uniquement sur deux communes du rebord de plateau surplombant le Rhône (Vourles et Millery).



Les grands systèmes de culture en 2000

... Quant à la vigne, elle intervient de manière importante dans la SAU sur quatre communes du nord, en frange du Beaujolais (Sarceny, Bully, Saint-Germain-sur-l'Arbresle et Nuelles).



Evolution des surfaces agricoles depuis 1978

Entre 1979 et 2000, la baisse de la surface agricole utilisée a concerné quasiment toutes les communes avec des pertes pouvant atteindre 400 hectares comme pour Lentilly, Brindas et Mornant.

Contexte et évolutions récentes

Au-delà des contraintes structurelles (PAC, crise fruitière, etc ;), l'agriculture de l'Ouest Lyonnais est confrontée à des problèmes spécifiques aux espaces péri-urbains.

Il existe en effet des problèmes récurrents tels que :

- la pression foncière,
- les contraintes dues à l'enclavement des parcelles,
- les contraintes liées à la circulation des engins agricoles,
- la cohabitation parfois difficile entre les agriculteurs et les autres habitants,
- etc.

Mais, cette proximité des grands centres urbains confère des atouts tels que la diversité des débouchés de la production, notamment pour les productions spécialisées. C'est un cas de figure que l'on retrouve pour toutes les grandes agglomérations françaises.

L'originalité de l'Ouest Lyonnais réside dans trois points particuliers :

- **la gradation spatiale de la péri-urbanisation s'opérant progressivement d'Est en Ouest**, générant par conséquent une gradation du même ordre, dans les conflits d'usages agriculture/urbanisation (les enjeux ne sont donc pas identiques d'un point du territoire à l'autre),

- **la dépendance de certains secteurs agricoles au système d'irrigation**, celui-ci datant de la fin des années 60 et qui nécessitera à moyen terme des investissements de modernisation,

- **le projet routier de contournement de l'Ouest Lyonnais (COL)** qui apporte des incertitudes quant à l'avenir de la profession agricole d'une partie de l'ouest lyonnais.

La place de la viticulture

Parmi les paysages les plus caractéristiques et «stables» des secteurs agricoles, la viticulture occupe une place souvent ténue, mais force souvent le regard.

Cette carte permet d'apprécier le développement de cette pratique dans l'Ouest Lyonnais selon les chiffres de l'Institut National des Appellations d'Origine (I.N.A.O.). Ce sont en effet essentiellement les vignes faisant l'objet d'appellation (AOC) qui se maintiennent le mieux ici. Les autres productions sont désormais négligeables.

Les deux grandes appellations présentes sont bien connues :

- d'abord le Beaujolais, localisé dans 5 communes de l'extrême nord de la vallée de l'Arbresle, et surtout à Sarcey, Bully et St Germain;

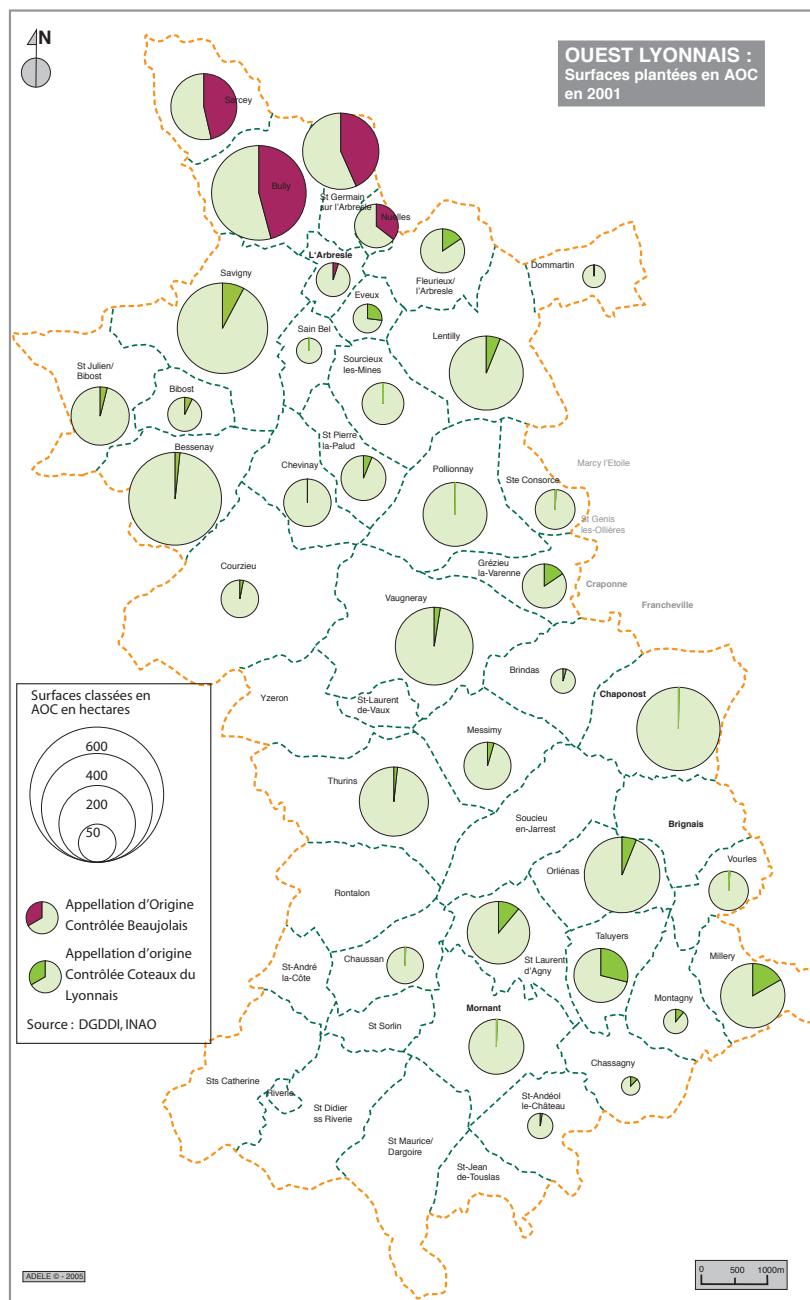
- mais aussi les Coteaux du Lyonnais qui sont présents partout ailleurs sauf dans les communes les plus «hautes» en altitude.

Toutefois, si l'aire d'appellation est vaste, il n'en est pas de même pour les mises en culture avérées. Un contraste fort apparaît entre les emprises des productions en Beaujolais et les Coteaux du Lyonnais. Ces premiers occupent en effet souvent près de 50 % des Surfaces Agricoles Utilisées de la commune (S.A.U.), comme à Sarcey ou à Bully. Les paysages agricoles de ces communes, hormis dans les parties basses ou hydromorphes, sont particulièrement marqués de l'empreinte des alignements de céps de vignes.

Par contre, dans le reste du territoire, la vigne ne représente jamais plus de 25 % (cas extrême) de la S.A.U. Deux microrégions apparaissent :

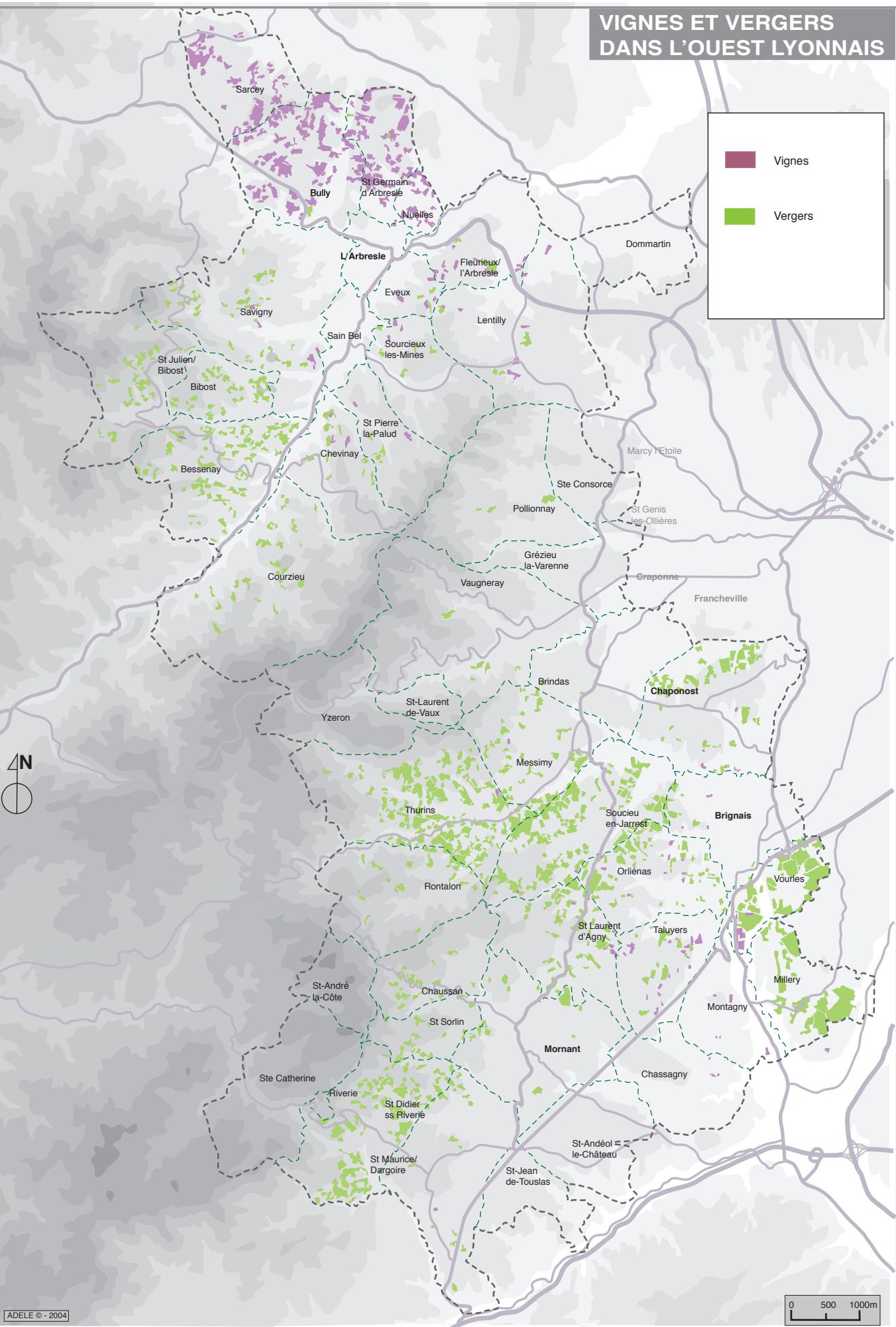
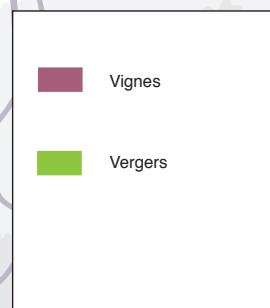
- le secteur «nord» autour de l'Arbresle : Lentilly, Savigny, Fleurieux sur l'Arbresle, Eveux, où le «Coteaux du Lyonnais» touche 10 à 15 % de la SAU;

- le secteur sud, sur Millery, Taluyers, St Laurent d'Agny, Orliénas, où l'AOC occupe autours de 15 % des surfaces cultivées, avec un maximum sur Taluyers.



Les différents AOC en 2001

VIGNES ET VERGERS DANS L'OUEST LYONNAIS



Les grandes structures paysagères agricoles



La combinaison entre :

- la variété des productions agricoles,
- la diversité morphologique (versants, vallées, crêts...)
- et le degré d'urbanisation des secteurs

... génère de nombreuses configurations qui participent à la complexité et à « l'épaisseur » de ce territoire.

Les paysages de polyculture/élevage

L'activité polyculture/élevage qui reste globalement dominante dans l'ouest lyonnais, évolue sur des secteurs aux reliefs très différenciés.

On peut distinguer plusieurs secteurs, tous supportant une agriculture polyculture/élevage mais présentant des structures paysagères diversifiées en raison du facteur déterminant de l'altitude :

- partie haute des versants
- bas de versant,
- plateaux.

En partie haute des versants, c'est la relation entre champs et boisements qui est déterminante.

Les éléments clefs de ce type de paysage sont :

- les effets de clairières en parties sommitales,
- la «trame bocagère» sur versant,
- ou les grandes ondulations créées par les champs s'immiscant dans les boisements,
- les vallons boisés,
- les lisières.

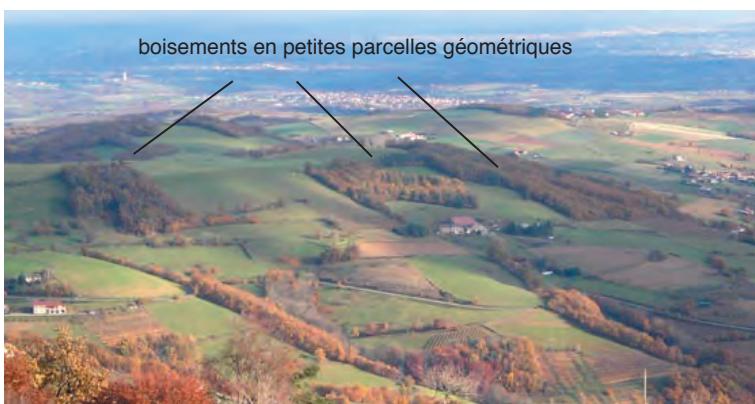
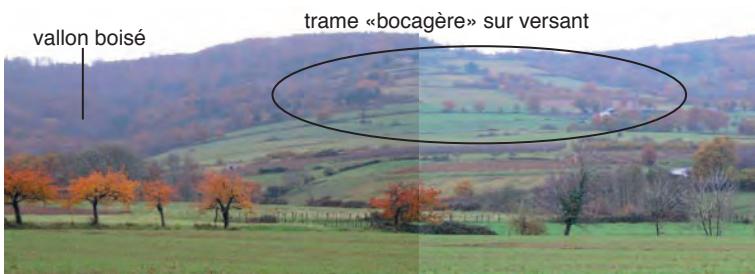
Dans certains secteurs les prémisses d'une évolution se font sentir et sont directement liées à la déprise agricole :

- fermeture des clairières,
- enrichissement en frange de lisières,
- enrésinement des boisements.

En bas de versant c'est-à-dire sur les petits reliefs qui entourent le crêt Chevreau, le rapport de surface entre boisements et champs s'effectue en faveur de ces derniers.

Les éléments clefs de ces paysages sont :

- le végétal sous forme de petits boisements, bosquets ou haies,
- des champs irréguliers «ouverts».



Paysages récurrents :



La déprise est moins sensible qu'en partie haute de versant et l'urbanisation moins présente que dans les espaces de plateau. On aboutit alors à un paysage présentant un relatif «équilibre».

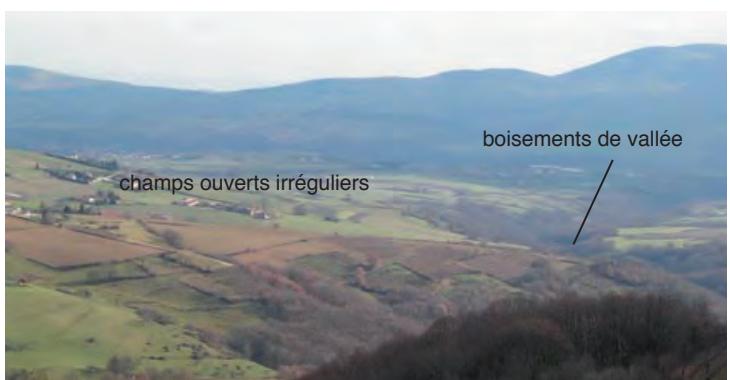
Sur les plateaux (Vaugneray, Lentilly, Brindas, Ste Concorce, Dommartin), les configurations sont très diverses :

- la présence d'une trame «bocagère» (haies et petits boisements) constitue à certains endroits une composante très prégnante dans le paysage,
- ailleurs on se trouve globalement face à un paysage agricole relativement «ouvert».

Globalement, des dénominateurs communs peuvent être mis en avant :

- l'importance visuelle des ripisylves des vallons entaillant le plateau,
- une proportion entre éléments végétaux et cultures plus complexe qu'ailleurs.

Les évolutions sont essentiellement liées à l'urbanisation : zones d'activités, urbanisation diffuse,...



La partie sud du plateau Mornantais, dans ce contexte, représente une originalité en raison du développement des grandes cultures. Les terrains sont peu profonds et ne bénéficient pas de l'irrigation. Le paysage agricole y est plus ouvert qu'ailleurs en raison du développement des grandes cultures.

On y note l'importance particulière :

- des grands boisements couvrant les vallons qui remontent de la vallée du Gier,
- des arbres isolés.



St Didier ss Riverie



Bessenay

Vergers et maraîchage dans les paysages de l'Ouest Lyonnais

Les secteurs où les vergers sont dominants dans le paysage sont relativement localisés : quelques communes de la Haute Brévenne (Bessenay, St-Julien-sur-Bibost et Bibost), les coteaux du Lyonnais (Thurins, St-Didier-ss-Riverie) et les communes de rebord de plateau (Vourles, Millery).



St Didier ss Riverie



Courzieu

Ailleurs ces cultures s'intègrent dans un paysage «pluriel» où se côtoient, prés, terres labourables, vergers, serres tunnel, etc..

Les alignements d'arbres fruitiers des paysages très structurés, géométriques...qui participent à la saisonnalité du paysage (arbres en fleur au printemps, frondaison en été, etc.)...

Quant au maraîchage, les serres tunnel sont des éléments très architecturés qui ponctuent les versants. Leur impact visuel est du même ordre que celui des éléments bâtis.



Chaussan

Serres tunnel et vergers



Pêchers



Maraîchage sur coteaux



Pommiers palissés et filets anti-grêle



La vigne dans le paysage de l'Ouest Lyonnais

Deux aires A.O.C. existent sur le territoire :

- A.O.C. Beaujolais,
- A.O.C. Coteaux-du-Lyonnais.

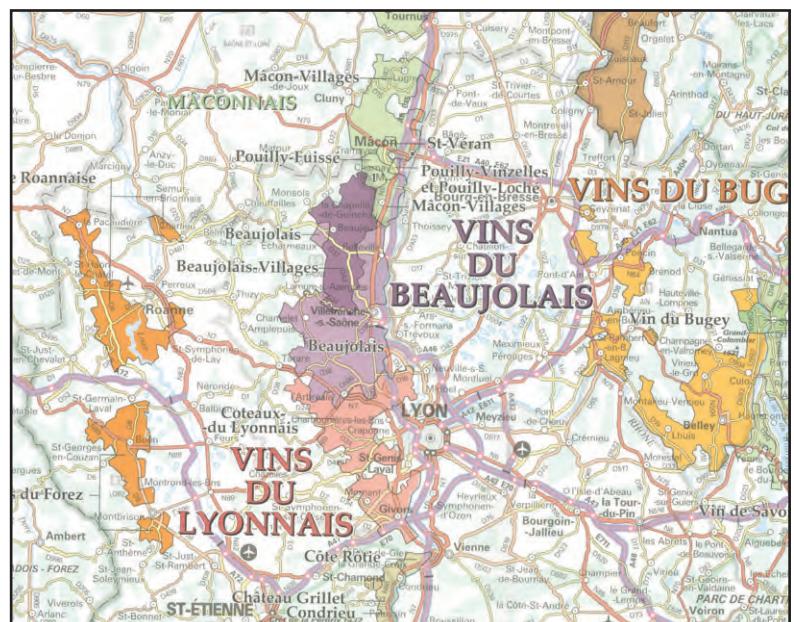
Globalement, y compris dans l'aire du Beaujolais, la superficie des terroirs A.O.C. est plus importante que la superficie réellement plantée. Cela pose la question du positionnement économique de la production viticole dans l'économie agricole de l'Ouest Lyonnais. Quoi qu'il en soit, on distingue aisément deux configurations :

Le secteur où la vigne est une des composantes essentielles du paysage aboutissant à un paysage agricole très caractérisé. C'est le cas des quatre communes appartenant aux franges du Beaujolais. A savoir que, dans ce secteur, les exploitations couplent fréquemment viticulture et polyculture/élevage.

Les éléments clefs :

- géométrie des vignes,
- moindre présence du réseau de haies augmentant la perception visuelle des éléments bâtis.

Ailleurs, la vigne intervient comme une composante parmi tant d'autres. Dans ce cas, l'activité viticole est couplée avec l'arboriculture. L'aire d'extension de la vigne couvre la vallée de la Brévenne ainsi que les Coteaux de l'ouest lyonnais.



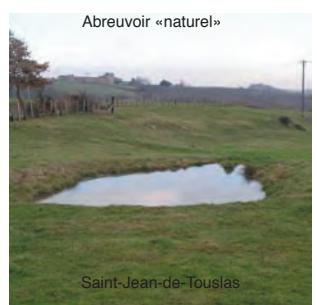
Les aires d'appellation autour de Lyon



Y compris dans le Beaujolais, l'activité viticole est intégrée dans des exploitations de polyculture/



Saint-Germain-sur-l'Arbresle



Quelques éléments particuliers

Mare «abandonnée» : eutrophisation



Lentilly

Retenue collinaire et canards...



Messimy

Les mares

Caractéristiques des massifs anciens, leur rôle est triple :

- régulation du drainage des sols,
- abreuvoir pour les bêtes,
- habitat pour la faune.

Elles sont particulièrement présentes :

- au sud du plateau mornantais,
- dans la vallée de la Brévenne.

Loin d'être des détails paysagers, elles participent à caractériser ces territoires d'élevage.



En montant à Riverie



Maintien de la ripisylve



Petits vallons et vallonements

- Les vallonements comme ici à Riverie ou à Vaugneray forment de belles ondulations pâturées. Ils sont très souvent parcourus par les routes et offrent des cônes de vue intéressants depuis les itinéraires. Plusieurs sont peu à peu investis par les constructions qui y trouvent une implantation favorable (beau point de vue, bon ensoleillement).

- Les petits vallons qui sillonnent le territoire sont très souvent longés de ripisylves. Mais certains sont soumis à plusieurs types d'évolution : surexploitation avec disparition des essences arborées, plantation de peupliers sur les berges.

Il s'agit de micro-paysages «ordinaires» qui n'en sont pas moins très identitaires.

Belle continuité du boisement le long du Bozançon,
reliant la Riverie à la vallée du GierMessimy
Route en remblai dans vallon

... à l'amont du Bozançon

Les longs vallons boisés

Très présents dans les paysages du plateau mornantais, ces vallons couverts de boisement se retrouvent également dans la Haute Vallée de la Brévenne.

Les bois s'immiscent dans les paysages cultivés et représentent des composantes paysagères essentielles :

- facteurs de diversité paysagère (saisonnalité, frondaison des arbres...)
- facteurs de diversité environnementale (faune, flore, rétention des eaux superficielles, etc.).

Sur les versants, l'exploitation agricole intensive est l'un des principaux facteurs de «désstabilisation» de ces espaces. Par contre, en partie aval c'est l'urbanisation et les voiries qui souvent viennent rompre la continuité du boisement.



Les «reliques» du bocage

Le bocage est un des référents des paysages agricoles français. Sans être aussi dense que le bocage de l'ouest de la France, il est probable que le système bocager ait été une des structures paysagères agraires de l'ouest lyonnais (élevage).

Les haies composant le bocage ont une triple fonction :

- drainage des sols,
- clôture pour les bêtes en pâture,
- délimitation de la propriété.



Cette structure paysagère reste très sensible notamment aux évolutions des méthodes d'élevage.

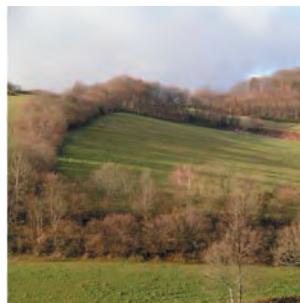
En secteur d'élevage intensif, elle a tendance à disparaître :

- les bêtes élevées en stabulation rendent les haies inutiles,
- le système des grandes cultures drainées par fossés sans haies tend à faire disparaître le réseau.



De la même manière, les cultures arboricoles, viticoles et maraîchères rendent obsolète ce type de structure. Sur l'Ouest Lyonnais, la structure bocagère d'origine a tendance à disparaître. On la retrouve pourtant sous forme de reliques créant des micro-paysages.

Seul le secteur de plateau vers Messimy offre encore une assez belle continuité bocagère.





Le sud-est de l'Ouest Lyonnais au début du XXème siècle

F O R M E S U R B A I N E S

Aborder les formes urbaines, c'est en fait envisager un certain nombre de regards sur le paysage qui commence par traiter de l'échelle d'analyse. En effet, dans un contexte comme celui de l'Ouest Lyonnais, «balcon» sur l'agglomération lyonnaise, les perceptions d'une même ville, d'un même village, peuvent être très différentes d'un point à un autre.

Les prise de vue ci-contre sont une illustration de l'importance de l'échelle d'une part, mais aussi et surtout de la notion «d'agglomération» d'autre part.

Qu'est ce qu'une «greffe urbaine» ?, est-ce respecter une logique historique de développement urbain ?, est-ce respecter des distances minimales ?, est-ce respecter une continuité des densités originales, des hauteurs, des emprises ?, y-a-t-il une logique incontournable d'aller du collectif à l'individuel du centre à la périphérie ?, faut-il absolument respecter des «piémonts inconstructibles» ?, ...

Autant de questions sur l'organisation urbaine qui sont aussi liées à des phénomènes de mode de vie qui interragissent fortement au travers de la «demande sociale» en typologie de logement d'une part, en organisation des services urbains d'autre part. La spécialisation des zones urbaines (habitat, activités, équipements, loisirs, ...) est déjà une rupture essentielle avec l'histoire des petites villes et villages de ce pays.

C'est pourquoi, en préalable d'un chapitre consacré plutôt aux enjeux urbains de l'ouest lyonnais, il est intéressant d'énoncer rapidement les phénomènes de dynamiques de la construction et démographiques sur une échelle de temps plus longue.

Ainsi, une des questions essentielles de l'urbanisme contemporain est d'apprécier les marges de manœuvre réelles dans la construction de nouveaux quartiers par rapport à la forte pression, qui correspond par ailleurs à une forte demande, en logements individuels.

D'autre part, compte tenu des fortes disparités de la dynamique de construction neuve sur ce territoire (d'Est en Ouest), et de la taille des villes et villages, les enjeux urbains seront également contrastés.



Une vision «très globale» sur une grande échelle



L'échelle de l'agglomération : silhouette et enjeux d'extension



La définition des hiérarchies paysagères : quel équilibre entre domaine agricole et espaces urbains



L'échelle de la greffe urbaine : continuités/discontinuités



Une vision proche : autres perspectives !, autres enjeux !

FORMES URBAINES :

Les évolutions de la population

La carte ci-contre est issue des recensements généraux de population de 1982, 1990 et 1999. Outre la représentation du poids respectif des populations totales de chacune des 48 communes de l'Ouest Lyonnais, cette illustration permet d'envisager :

- la part globale des accroissements observés depuis un quart de siècle par rapport à la population de 1982;
- les phénomènes «d'atterrissement» de certaines communes proches de Lyon, soit une baisse du rythme de croissance,
- les phénomènes «d'entrée dans l'aire d'influence Lyonnaise» au regard de l'accélération notable de la croissance entre les périodes de 1982/1990 et 1990/1999.

Ainsi, voit-on d'abord une série de commune qui ont approché voire dépassé le «doublement» en vingt ans comme Vourles, Chassagny, Messimy et Lentilly.

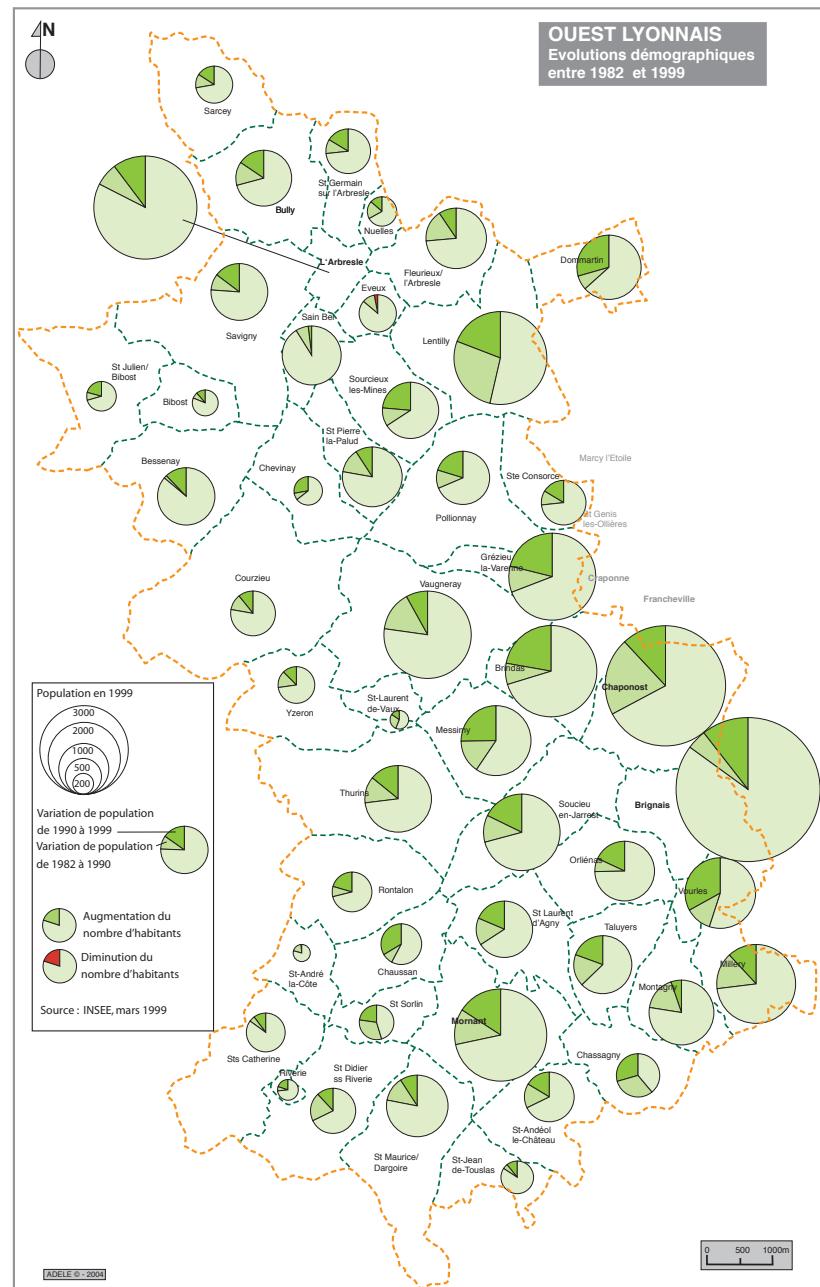
Apparaissent ensuite celles qui ont cru de façon soutenu avec 25 à 30 % de croissance sur la même période, elles sont assez nombreuses :

- Sarcey et Bully;
- St Germain sur l'Arbresle et Nuelles;
- Fleurieux et Dommartin;
- Savigny;
- Sourcieux les Mines;
- Pollionnay et Ste Consorce;
- pratiquement toutes les communes entre Grézieu la Varenne au nord et St Andéol au sud.

Les exceptions à cette forte croissance sont :

- des communes ayant déjà beaucoup progressé pendant les décennies précédentes comme Brignais;
- des petites communes restées encore en dehors de la zone d'influence principale de l'aire lyonnaise : Ste Catherine, St André la Cote.

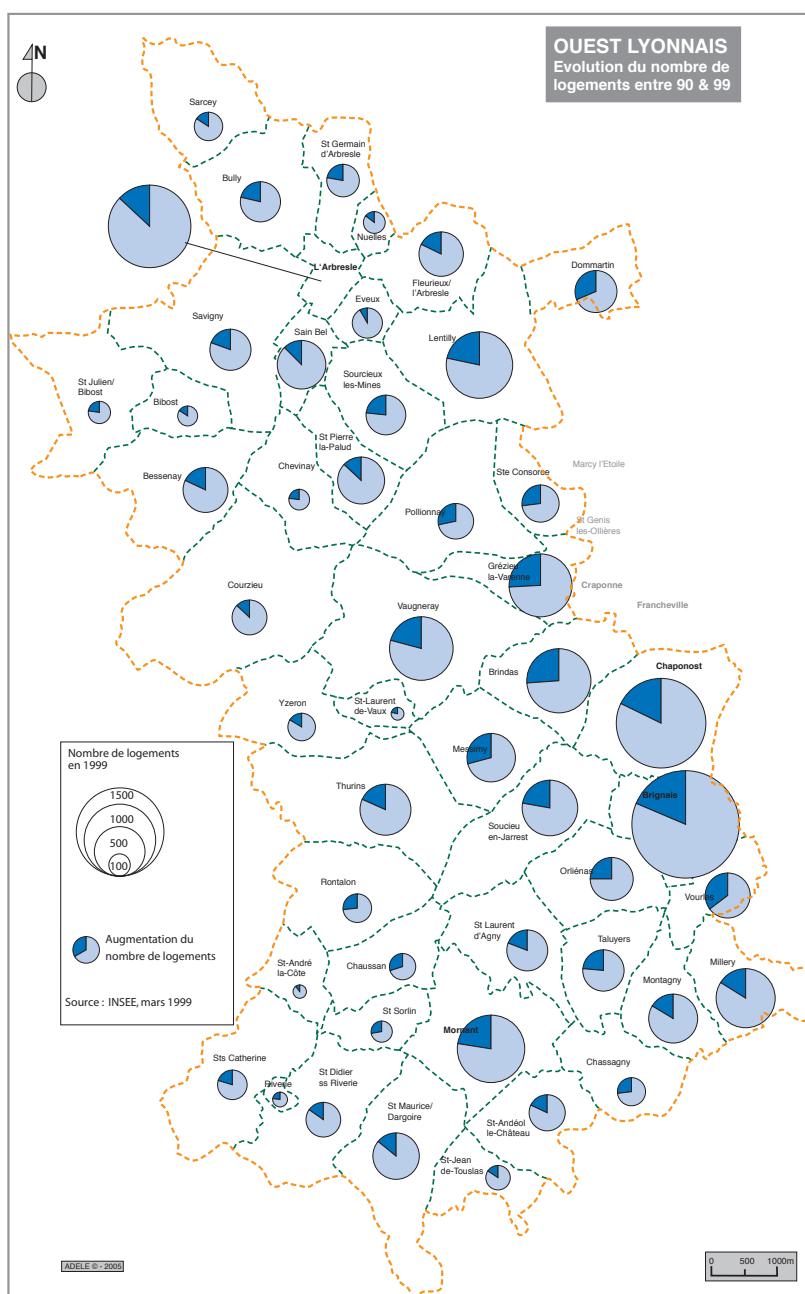
D'autre part, un certain nombre de communes voient le rythme de croissance fortement baisser depuis une période «faste» des années 1980 : Fleurieux, Vaugneray, St Pierre, Millery, Chaponost.



Les évolutions démographiques depuis 1982

Mais en fait une majorité de communes de l'est du secteur d'étude ont accéléré leur progression démographique de façon plus ou moins soutenue depuis 1990 : Mornant, Soucieu, Brignais, Brindas, Grézieu la Varenne, Messimy, et surtout Dommartin.

Au total, les communes à faible accroissement démographique sont vers l'ouest du secteur, en limite de l'influence lyonnaise : St Bel, Bibost, Bessenay, Eveux.



Evolution du parc de logements depuis 1990

L'évolution du parc de logement permet d'apprécier indirectement la consommation d'espace voué à la construction neuve.

Evolution du parc de logements

Par rapport à l'approche démographique, la visualisation du parc de logement permet d'envisager la densité relative des nouvelles extensions par rapport au bâti existant. Un des exemples est celui d'Eveux, ayant perdu des habitants depuis 1990, mais où le parc de logement a continué à progresser.

Cet indicateur illustre la tendance à la décohabitation et au desserrement urbain à l'œuvre sur ce territoire. Ainsi, à population constante, il est toutefois nécessaire de construire de nouvelles résidences principales pour tenir compte de l'évolution de la taille des ménages.

Globalement, les progressions du parc sont pratiquement toutes comprises entre 15 et 25 % sur 9 ans. Les plus grandes variations sont notables à Dommartin, Ste Consorce, Polionnay, Grézieu la Varenne, Messimy, soit au plus près de Lyon.

Le parc de logements et la part du collectif

Indirectement, cette carte permet de repérer les formes urbaines, et notamment les communes déployant un paysage urbain où les immeubles collectifs sont rares.

Cette carte montre, comme dans beaucoup de périphéries de grandes villes de France, le pourcentage dégressif du logement collectif au fur et à mesure de l'éloignement de la ville centre, avec quelques cas particuliers.

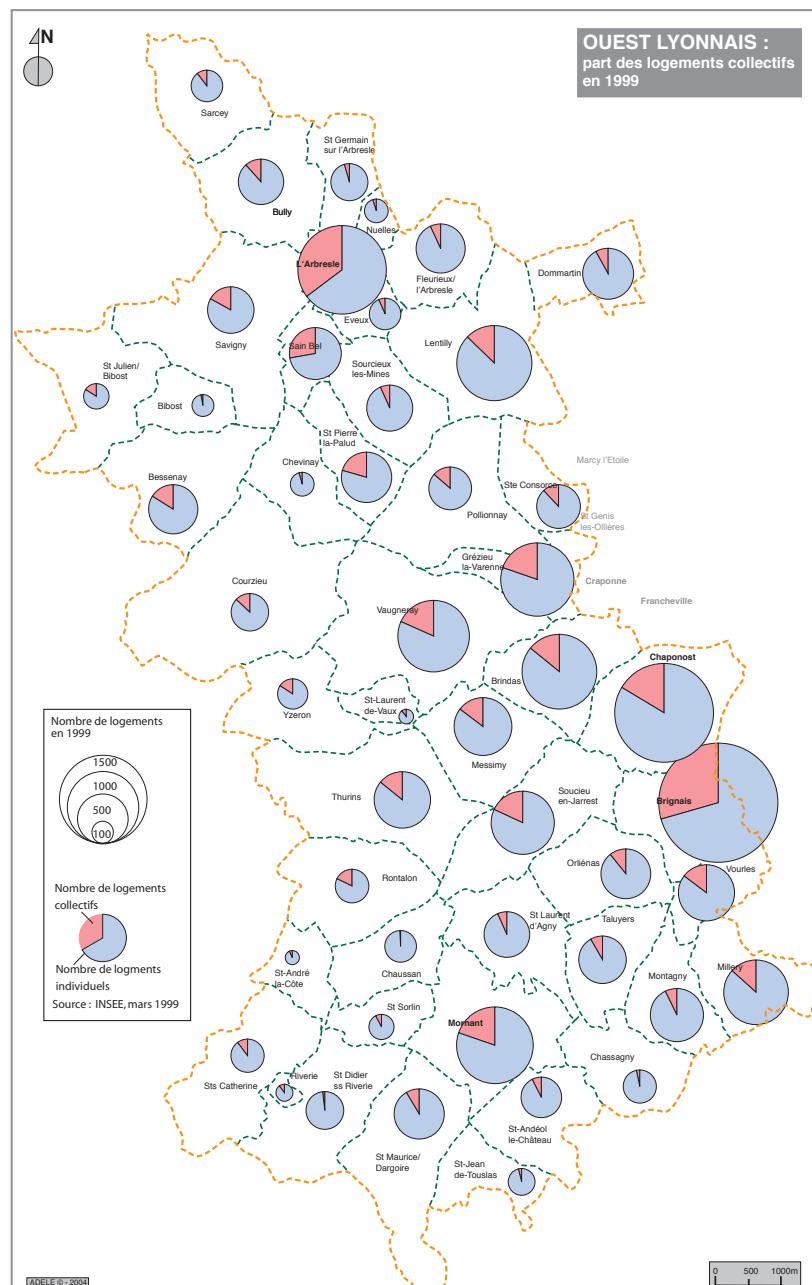
C'est ainsi que, en dehors de l'Arbresle, capitale de la vallée de la Brévenne, cité industrielle et étape historique sur la RN7, et Brignais, petite ville de la vallée du Garon, aucune commune de l'Ouest Lyonnais ne présente de parc de logement collectif représentant plus de 25 % du total.

Les communes les plus proches de Lyon ont développé un parc de collectifs (qui regroupe souvent un pourcentage important du parc social) d'environ 15 % comme :

- dans le secteur de : Chaponost, Soucieu en Jarrest, Grézieu la Varenne, Brindas, Messimy, Vaugneray;
- Mornant;
- Sain Bel au sud de l'Arbresle, Savigny, dans l'ancienne ville minière de St Pierre la Palud.

Ailleurs, et notamment dans les plus petites communes de «l'ouest» de l'Ouest Lyonnais, le parc individuel est très largement dominant. Il s'agit de la majorité des communes qui encadrent Mornant, ou des villages de la haute vallée de la Brévenne. Dans cette dernière le parc de collectif est plus important à Bessenay.

Toutefois, comme le montrent certains chiffres partiels récents, un certain nombre d'opérations de construction de collectifs se rencontrent assez régulièrement dans une grande partie de communes de taille moyenne. Ces opérations sont souvent situées au sein même du tissu urbain ancien, ou en frange des villages historiques.



Les évolutions démographiques depuis 1982



Un exemple d'immeubles collectifs récents



Un habitat individuel dense près de Courzieu



Habitat individuel isolé à Chevinay



Lotissement d'Yzeron

Cette approche statistique n'illustre qu'en partie l'enjeu paysager de la forme urbaine «dense» par rapport à la vague prédominante de l'habitat individuel

Ainsi la construction de collectifs peut très bien présenter des paysages très différents :

- en «dent creuse» au sein du tissu historique villageois, avec une implantation à l'alignement des espaces publics, dans une logique d'effet rue;

- isolé au milieu de parcelles, avec une hauteur limitée;

- en opération groupée en lisière de la limite d'urbanisation historique, construisant ainsi une nouvelle silhouette urbaine;

- etc...

A l'inverse, les constructions individuelles présentent aussi des densités variables (voir ci-dessous), jusqu'au phénomène de «mitage» du territoire par des constructions isolées. Ces dernières sont souvent d'autant plus présentes dans le paysage qu'elles s'accompagnent d'aménagements d'abords bouleversant la topographie naturelle.



Paysage de villas à Thurins

FORMES URBAINES :



La ville d'Arbresle, carrefour de la RN7, dans un méandre de la Brévenne



Bessenay, sur un petit promontoire dominant la vallée de la Brévenne



Bibost, lové dans un petit cirque marquant le haut d'un vallon



Brindas, implanté sur un plateau aux pentes adoucies



Bully, en rebord de plateau, adossé à un vaste parc

Les implantations originelles

Le développement particulier de l'ouest Lyonnais, au croisement des influences périurbaines d'une part, et d'un relief de plus en plus montagnard d'autre part, implique des enjeux spécifiques de développement urbain cohérent.

Ainsi, les bourgs et villages de l'ouest lyonnais suivent quelques règles spécifiques d'implantation originelles. Il s'agit ici de représenter certaines de ces logiques historiques, et d'en déduire les enjeux dans les extensions urbaines contemporaines.

Quelques **petites villes, comme l'Arbresle, Brignais, sont situées historiquement en fond de vallée, le long d'une rivière**. Ce cas assez rare rend intéressant le rapport entre quartiers anciens et cours de la rivière. Par déduction, ces villes s'étendent logiquement d'abord en fond de vallée pour aborder ensuite les versants qui l'encadrent. C'est ainsi que l'Arbresle déborde aujourd'hui largement de la vallée de la Brévenne pour incorporer d'anciens bourgs comme Eveux, St Germain, ...

Une grande partie des bourgs historiques ont une configuration **d'implantation «semi-perchée» sur une arête** plus ou moins prononcée entre deux vallons. Il en est ainsi de Bessenay par exemple, de Chevinay, de St Pierre.



Brignais, seule ville implantée dans le fond de la vallée du Garon

Sain Bel est un cas particulier car, même installé dans le fond de la vallée de la Brévenne, sa situation d'accroche sur un rocher en surplomb, sous le plateau accueillant aujourd'hui des nouveaux quartiers («Les Alouettes») provoque une silhouette unique.

Ainsi, les développements urbains sont-ils alors potentiellement possibles «dans tous les sens». Mais il est clair que ces implantations s'accompagnent très souvent de «piémonts» ouverts en balcon très intéressants. Ces balcons autorisent des vues lointaines sur les espaces avals d'une part, et mettent en valeur la perception des agglomérations depuis les points bas d'autre part.

Montant en altitude, notamment dans le secteur du bassin de la Brévenne, certains villages épousent le relief de **cirques marquant l'amont de vallons**. C'est notamment le cas de Bibost, dont l'épannelage des toitures dépasse à peine les petites crêtes qui encadrent le village.

Les nouveaux quartiers qui se développent ensuite en amont (en hauteur) par rapport aux villages historiques sont une véritable rupture dans le mode d'extension classique.



Chevinay, petite agglomération bordée de deux vallons encaissés



Chassagny s'étend sur une petite crête au nord du vallon de Godivert



Chaussan, implanté en partie haute du plateau Mornantais



Courzieu, village de moyenne montagne au carrefour de trois vallons



Eveux domine l'agglomération d'Arbresle



Dommartin, s'étend sur un vaste plateau au relief régulier

Mais, en fait, une des implantations les plus caractéristiques observées ici est celle de **villages en rebord de vallon** d'un côté, et donc en limite de plateau de l'autre. Les exemples les plus représentatifs sont :

- Mornant, bordé au sud-ouest par le vallon du Mornantet, et qui s'étend régulièrement vers le nord-est, ou qui a «sauté» ce vallon en créant un nouveau départ d'urbanisation : la «Condamine»;
- Soucieu-en-Jarrest : bordé à l'est par le vallon encaissé du Furon, s'étend préférentiellement vers le plateau au nord et à l'ouest;
- Dommartin, historiquement implanté à l'est du vallon du Matigneux s'est «obligatoirement» étendu vers l'ouest sur un plateau de 280 à 300 m d'altitude;

Cette position peut offrir des **belvédères** intéressants sur la vallée (à la condition que des espaces publics «ouverts» l'autorisent), et des vues sur l'autre versant. C'est notamment le cas d'Orliénas, le long du vallon du Merdanson. Les grands parcs à Cèdres de la rive nord de cette rivière sont nettement perceptibles depuis la vieille ville.



Lentilly s'étend au pied des derniers reliefs des monts du Lyonnais



Millery, village au milieu des vergers



Fleurieux sur l'Arbresle et l'influence marquée de la Pierre Dorée

Dans le bassin de la Brévenne, Savigny se rapproche de cette disposition, dominant plus doucement le vallon de la Trésoncle d'une trentaine de mètres. Les nouveaux quartiers sont préférentiellement orientés vers le nord, sur le plateau de «Grange Chapelle».

Les «villages de plateau» sont nombreux :

- St Laurent d'Agny;
- Taluyers,
- St Andéol le Chateau,
- St Jean de Touslas,
- Brindas (**village «en escalier»**),
- Messimy,
- Grézieu la Varenne,
- Ste Consorce,

Ils sont ainsi essentiellement localisés au sud du grand plateau régulier de Mornant. Vourles et Millery sont isolés de ce premier plateau par la vallée du Garon. Vourles présente aussi l'originalité d'être situé au débouché d'un petit vallon perpendiculaire au cours du Garon. Le village n'est donc pas strictement installé sur un plateau «régulier».



Montagny porte bien son nom, silhouette dominant la vallée du Garon



Mornant, une des nombreuses agglomérations implantée en rebord de vallon, en limite de plateau



Orliénas, cité fortifiée dominant le vallon encaissé du Merdanson



Polionnay, véritable balcon sur l'agglomération lyonnaise, adossé à la «montagne» de Malval



Riverie, village perché emblématique des Coteaux du Lyonnais

Implantations des villages



Rontalon, village semi perché, domine le sud du plateau Mornantais



Sain Bel, implanté sur un versant dominant la confluence de la Brévenne et du Trésoncle



St André la Cote, village des «hauts plateaux», à 830 m d'altitude



St Didier sous Riverie, en milieu de versant domine le plateau Mornantais



St Jean de Touslas, village de plateau

C'est aussi un peu le cas de Chaponost, qui se développe sur un petit versant et une amorce de vallon : le Merdanson. C'est un cas intermédiaire avec la typologie des villages de rebord de vallon décrit ci-dessus.

Les villages comme Lentilly ou Sarcey sont aussi installés sur un plateau plus ou moins régulier. Les pentes régulières permettent toutefois d'envisager des «piémonts» de village encore ouverts.

Sourcieux les Mines (400 mètres d'altitude, et Fleurieux sur l'Arbresle (350 m) sont des cas intermédiaires, ni en véritable plateau, et déjà à mi-chemin de versants plus ou moins accentués.

Enfin, il existe toute une série d'implantations «en versant» plus ou moins accentués. Il s'agit d'abord des petites agglomérations ancrées juste au-dessus du plateau (à au moins 400 mètres d'altitude du côté des coteaux lyonnais), du nord au sud :

- Polionnay à 426 mètres d'altitude,
- Vaugneray à 430 mètres d'altitude,
- Thurins à 380 mètres d'altitude,
- Rontalon structuré en «avancée sur un éperon» à 500 mètres d'altitude,

- Chaussan à 470 mètres,
- St Sorlin, à 500 mètres,
- St Didier sous Riverie se rapproche de la situation en éperon de Rontalon, et est également implanté plus en dominance à plus de 530 mètres,
- et St Maurice sur Dargoire, installé en position dominante en vis à vis avec les Monts du Pilat, est à 460 mètres d'altitude.

Côté vallée de la Brévenne, quelques centres-bourgs se rapprochent de cette disposition comme **St Julien sur Bibost**, à 530 mètres d'altitude, plus haut village de la vallée.

Riverie est un cas particulier de véritable village perché, qui plus est à une altitude qui en fait un repère visuel incontournable à 700 mètres d'altitude. Cette situation explique en partie les différentes dispositions réglementaires qui le touchent (Sites Classés et Inscrits).



St Julien sur Bibost, à 500 m d'altitude adossé aux premiers reliefs du Cret d'Arjoux



St Laurent d'Agny



St Laurent de Vaux, niché sur le rebord boisé de la vallée de l'Yzeron



St Maurice sur Dargoire, en milieu de versant, domine le plateau de Mornant



St Sorlin, adossé à une petite colline boisée

Les villages de fond de vallée encaissés sont peu nombreux, la liste peut pratiquement s'arrêter à **St Laurent de Vaux et Courzieu**. Ce dernier s'apparente pratiquement à un contexte montagnard lié au relief particulièrement tourmenté et à l'absence d'espace véritablement plan dans cette micro-région.

St Laurent se développe plutôt sur un versant, mais la taille réduite de ce bourg en fait une agglomération intermédiaire entre «hameau et bourg».



Ste Catherine, à 700 m d'altitude sur un col en covisibilité des Monts du Lyonnais et du plateau Mornantais



St Pierre la Palud, entre le Bois Malatray et la colline de Pugny



Ste Consorce



Sarcey, limite sud du Beaujolais, au milieu d'un vaste plateau agricole



Savigny et son magnifique piémont agricole ouvert



Soucieu en Jarrest, au milieu de son vaste plateau régulier

A l'inverse les villages d'altitude comme Ste Catherine (700 mètres), St André la Côte (820 mètres), ou Yzeron (également à 700 mètres), sont strictement installés **en rebord de haut plateau**, en position de covisibilité parfaite entre la grande ouverture visuelle vers Lyon et ses faubourgs et l'arrière-pays de l'au-delà du crêt de Malval.

Ce sont les «hauts villages» de l'ouest Lyonnais, dominant tous les autres et permettant d'envisager, par beau temps, l'ensemble des reliefs distants comme le Jura et le nord des Alpes d'un côté, le massif central de l'autre.

A partir essentiellement du début des années 1970, de nombreuses extensions de l'urbanisation se sont accrochées avec plus ou moins de logique à ces 48 villes et villages. Les clichés ci-contre permettent de visualiser les «nouvelles enveloppes» autour des noyaux originels. Ceci débouche logiquement sur deux situations contrastées :

- celle où le village historique a préservé un côté encore au contact d'espaces agricoles (le plus souvent agricoles, ou un vallon naturel);
- celle où le bourg est désormais totalement cerclé d'un tissu pavillonnaire trouvant difficilement ses limites naturelles.

Le mitage n'est pas totalement absent du paysage, on rencontre ainsi un certain nombre de paysages néo-ruraux plus ou moins ponctués de villas sur grands terrains. C'est le cas dans le nord de l'Ouest Lyonnais, entre Lentilly, St Pierre la Palud ou Vaugneray.

Ainsi, globalement à l'échelle de l'ensemble des 48 communes, la notion de «coupures d'urbanisation» se pose avec plus ou moins d'accuité au fur et à mesure de la proximité immédiate de l'agglomération lyonnaise.

A l'inverse, plus on s'éloigne de l'influence de la capitale régionale, plus les problématiques se rapprochent du développement «en greffe» sur des petites structures villageoises aux contraintes topographiques certaines.



Sourcieux les Mines, en milieu de versant agricole



Taluyers, silhouette fortement marquée par ses château et clocher



Vourles



Thurins, dans un système complexe de versants, vallons et zones boisées



Vaugneray s'étend en milieu de versant, dominé par une petite crête boisée



Yzeron, village de «montagne» à la source du vallon éponyme

L'historique des implantations des villages et hameaux est désormais largement bousculé par la forte pression périurbaine venant de l'est et de l'agglomération lyonnaise.

Cette pression urbaine qui se traduit notamment par de vastes opérations de lotissements et constructions de pavillons n'est évidemment pas sans conséquence sur les perceptions des paysages des abords des bourgs historiques d'une part. Mais cela entraîne également un bouleversement des équilibres entre :

- espaces construits,
- espaces à vocation agricole,
- espaces boisés.

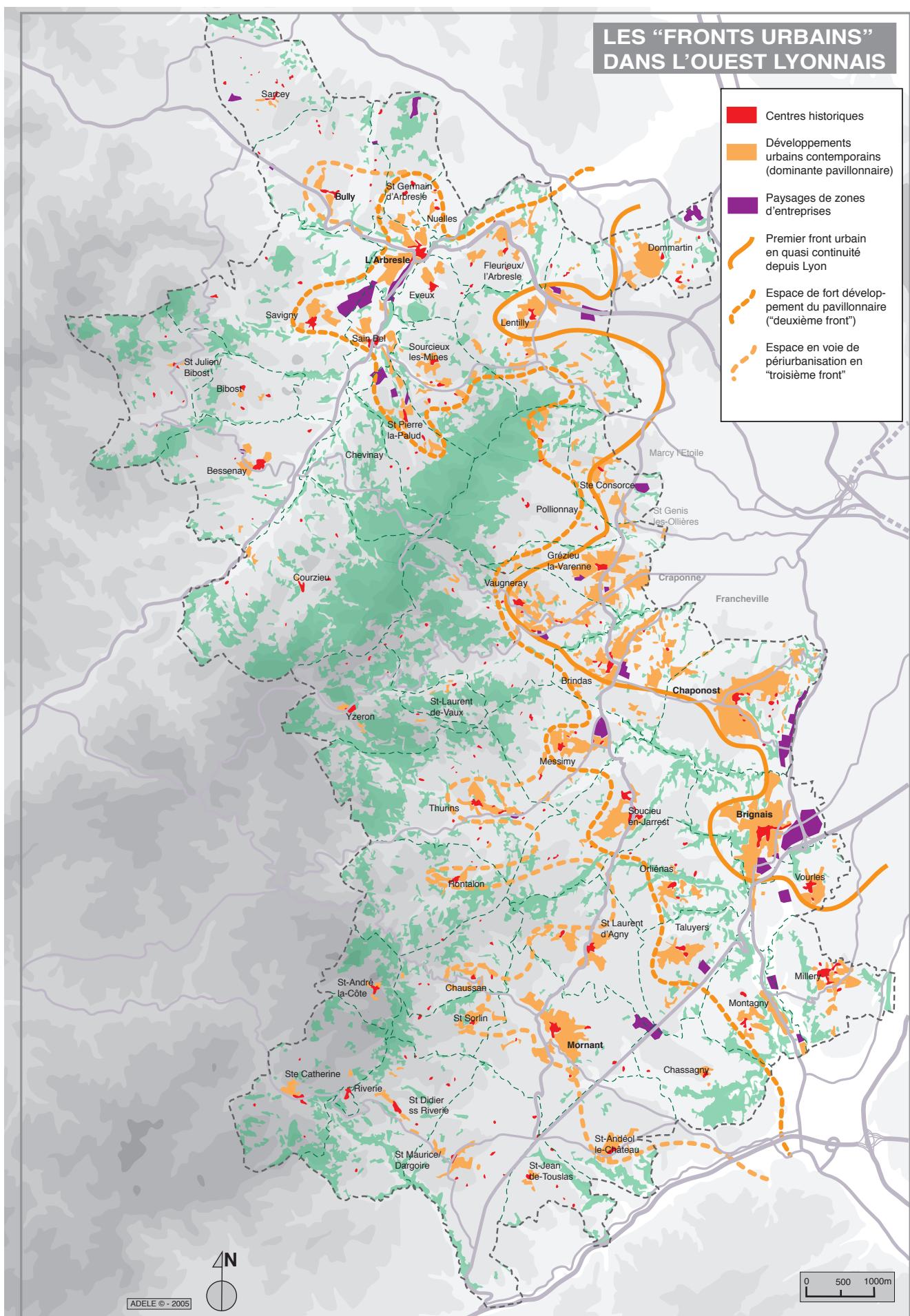
La carte ci-contre représente une vision de ces fronts urbains qui peuvent être représentés comme suit. Ainsi l'agglomération lyonnaise vient désormais jouxter les espaces de l'ouest lyonnais se traduisant par un front urbain presque continu entre le cœur de la métropole et les communes de Lentilly, Ste Consorce, Grézieux, Chaponost, ...

L'occupation du sol agricole ou naturelle devient souvent minoritaire, et les enjeux de paysages urbains relèvent essentiellement de la nécessité de créer de la diversité dans ses formes et densités. Il s'agit alors de ce que l'on pourrait qualifier de «premier front».

En second lieu, la partie centrale de l'Ouest Lyonnais, entre L'Arbresle au nord et Millery au sud, n'est pas encore proprement parlé en «continuité urbaine» du point de vue des paysages. Mais les fonctionnements de ces communes sont désormais largement rattachés aux respirations quotidiennes (mouvements pendulaires) de la ville centre et de ses pôles d'emplois.

Ce «second front» qui ne se traduit pas encore par une continuité des espaces batis contient toutefois une très forte dynamique de la construction neuve, et des enjeux de «respiration», de «coupures d'urbanisation», de diversité des paysages construits, ..., sont essentiels.

Un «troisième front», amorce d'une influence grandissante de la métropole d'une part, et signifiant une certaine dynamique du pavillonnaire et du mitage du territoire, peut être déjà esquisssé en limite des secteurs où le relief devient une contrainte essentielle à l'avancée urbaine.



D e n o m b r e u x h a m e a u x



Le hameau de Chavagneux, à St Sorlin



Soupat et Pitavaux (Chevinay)



Un hameau de Thurins



Un hameau d'Yzeron

En dehors des centres-bourgs, les coteaux du lyonnais présentent aussi une diversité des tailles des implantations rurales, outre les fermes isolées.

C'est ainsi que, essentiellement à l'est du cret de Malval, un **certain nombre de hameaux** ponctuent le paysage agricole. Mais on rencontre aussi des hameaux de taille conséquente dans la vallée de la Brévenne :

- Taylan domine Savigny à 485 mètres,
- la Calonnière ou le Planin, sur le plateau de Bibost,
- la Combe à Bessenay.

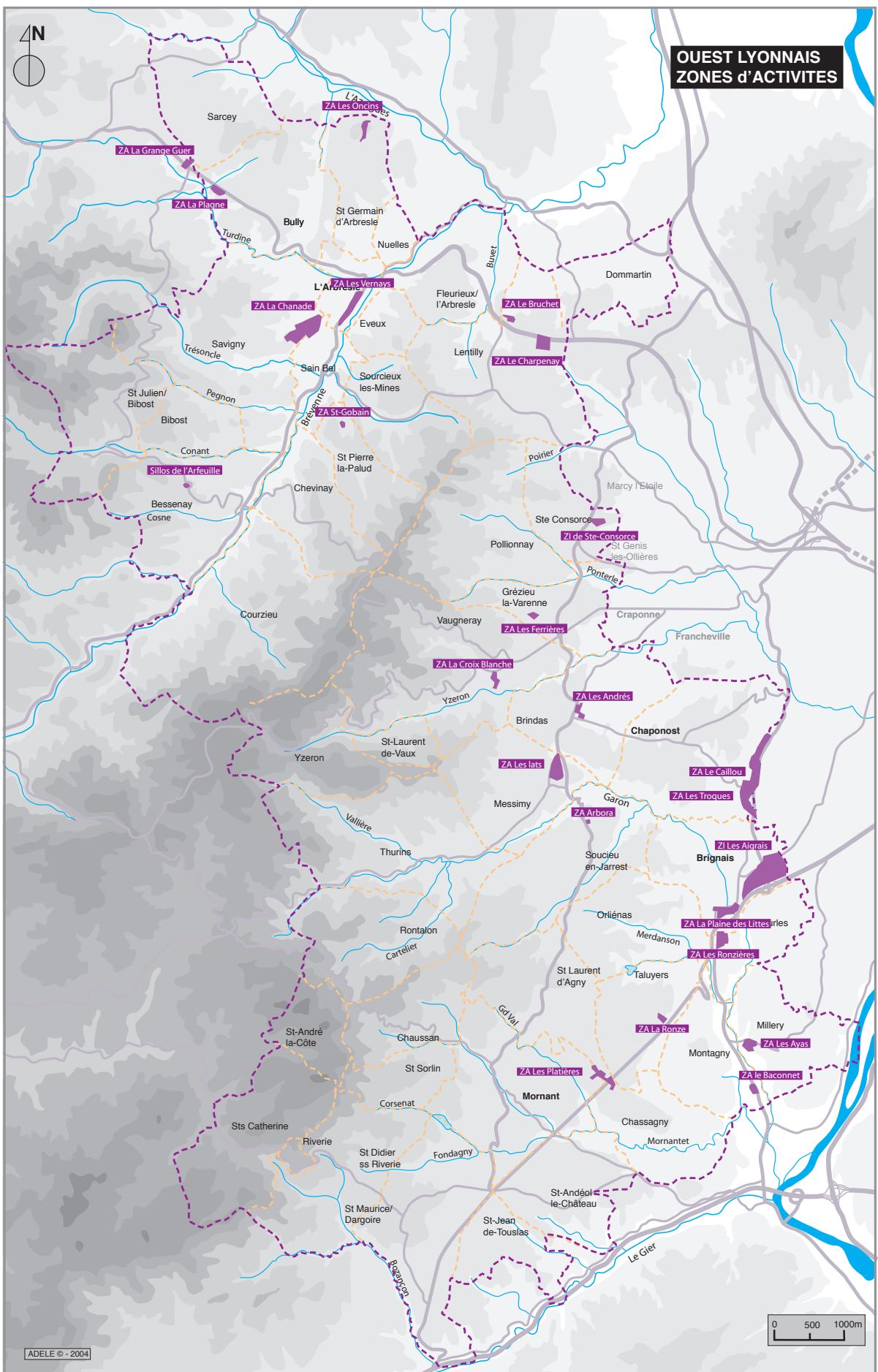
Les hameaux sont nombreux à Courzieu, dans des situations géographiques souvent dominantes et intéressantes : Sottizon, Lafont, Randonnière, les Verchères.

Sur la commune voisine les hameaux de Soupat et Pitavaux sont dans des situations contrastées (voir photo ci-contre). Ces hameaux «semi-montagnards» ne peuvent être étendus que dans des contraintes topographiques importantes.

Le piémont oriental du Bois de Malval accueille une série de **hameaux «en guirlande»** à l'interface entre zones forestières et versants cultivés dominant le plateau de l'ouest lyonnais :

- Larny (Ste Consorce);
- Valency (Ste Consorce);
- puis Poncé, Montferrat, ...
- la Milonière (Vaugneray);
- la Braly (Yzeron);
- la Basse Bruyère (Messimy);
- Chateauvieux (Yzeron);
- le Jaricot, le Narbonnet, le Julin (Thurins);
- le Richoud (Chaussan);
- la Richaudière, Chavagneux (Chaussan);
- Vendessieux, Verzieux, Fillonnière (St Didier sous Riverie);

Enfin, il faut citer les hameaux spécifiques des communes du Beaujolais : Glay, la Charrière, le Guérin (St Germain et Nuelles) sont pratiquement aussi importants que les chefs-lieux de commune.



Les zones d'activités

L'ouest lyonnais et ses paysages bâtis, c'est aussi souvent les zones spécialisées. Elles sont souvent déconnectées des agglomérations à «usage d'habitat», et forment des «noyaux» urbains accrochés le plus souvent aux principaux axes routiers. Certaines forment même une «liaison urbaine» comme entre Savigny et l'Arbresle : la Z.A. de la Chanade ou Grands Champs.

Du nord au sud, elles couvrent des espaces non négligeables :

- le long de la RD 118 à Sarcey;
- la nouvelle zone de la Plagne le long de la RN7 sur Bully, isolée de l'agglomération;
- la ZA de Charpenay également le long de la RN7 sur Lentilly, isolée de l'agglomération;
- les vieilles zones d'entreprises de St Pierre la Palud (passé minier);
- les Ferrières (Grézieu la Varenne) dans le vallon de Chaudanne, au contact de la ville;
- la Croix Blanche (Vaugneray), dans le vallon de l'Yzeron au contact de la ville;
- la Z.A. de Ste Consorce, éponyme, isolée à quelques centaines de mètres à l'est de l'agglomération;
- la Z.A. des Andrés, sous la ville de Brindas et le long de la RD 11 (ancien tracé rectiligne d'une voie de chemin de fer reconvertie);
- la Z.A. de Malataverne près de Messimy, a connu un fort développement ces dernières années, elle couvre désormais une superficie presque équivalente aux quartiers habités de la commune (le long de la RD30d),
- l'espace d'activités désormais ancien de la vallée du Garon (entre Chaponost et St Genis-Laval);
- la plus petite ZA d'Arbora, le long de la RD30 au nord de Soucieu-en-Jarrest;
- la grande Zone Industrielle de Brignais, au carrefour des RD 42, RN 86 et RD 42;
- la Z.A. de Taluyers, le long de cette même RD 42;



La vallée du Garon : une succession de «paysages d'activités»

- la grande Z.A. des Platries, à mi-chemin de Taluyers, St Laurent, Chassagny, mais également implantée sur cet axe à enjeu : la RD 42;
- et enfin la plus ancienne zone d'activités située dans la vallée du Garon, déjà occupée par la vaste carrière éponyme.



Le long de la RN7 à Bully



Les bâtiments anciens de la ZA de la Platière



Une des zones d'entreprises implantées le long de la RD42



L'aqueduc romain de Chaponost



L'aqueduc romain de Soucieu en Jarrest



L'enceinte fortifiée d'Orliénas



Le château de Polionnay

Au-delà du simple aspect patrimonial, certains éléments de bâti remplissent aussi des fonctions paysagères intéressantes. Ainsi, la présence comme repères visuels lointains de constructions telles les chapelles perchées, les châteaux accompagnés de grands parcs (à cèdres généralement), les aqueducs, les tours fortifiées, ... sont autant d'éléments importants à prendre en compte au niveau du traitement de leurs abords.

Tout d'abord, on peut rappeler qu'un certain nombre de Monuments Historiques sont présents sur ce territoire, couvrant un large panel d'époques historiques, et présents autant au sein des bourgs et hameaux qu'en milieu rural.

L I S T E D E S M O N U M E N T S H I S T O R I Q U E S

L'Arbresle :

- l'Eglise de la place Berthelot (M. Inscrit le 19/01/1926);
- Hôtel des Valous : le puits renaissance (M. Classé le 29/09/1981), façades et toiture de la maison (M. Inscrit le 30/11/1992);
- Maison au 14, rue Brossolette : façades et toitures (M. Inscrit le 7/08/1974);

Bessenay :

- le château de Vallière, façade et toiture (M. Classé le 19/07/1974), escalier intérieur (M. Inscrit le 19/07/1974), salon et salle à manger (M. Inscrit le 11/07/1988);

Bibost :

- Croix du hameau du Planin (M. Inscrit le 19/01/1926);
- Croix du cimetière de St Roch (M. Classé le 27/02/1928);

Brignais :

- Aqueduc romain du Gier dit aussi du Mt Pilat, quatre arches et débris du pont siphon de Soucieu (M. Classé le 20/03/1912);
- Maison de «La Jamayère» en totalité (M. Inscrit le 28/12/1984);
- Pont Vieux (M. Inscrit le 15/11/1934);

Brindas :

- Clocher de l'église (M. Inscrit le 20/03/1978);



Le château de Taluyers



Le château de St Bonnet le Froid



Château Bénévent à Vaugneray



Porte fortifiée de St Jean

Chaponost :

- Aqueduc romain du Gier, le Plat de l'Air : conduit et réservoir de chasse du siphon de l'Yzeron (M. Classé le 20/03/1912), Vestiges de l'aqueduc au Mont et La Colombe (M. Inscrit le 21/12/1964), Vestiges au lieu-dit La Gagère (M.Inscrit le 18/02/1991);

Chassagny :

- Château, façades et toiture (M. Inscrit le 8/02/1984);
- Piscine de l'Eglise dans la chapelle seigneuriale (M. Inscrit le 2/02/1982);

Chaussan :

- Puits situé dans l'Eglise (M. Inscrit le 5/10/1992);

Courzieu :

- Oppidum du Châtelard (M. Inscrit le 19/09/1989);

Eveux :

- Couvent de la Tourette (M. Classé le 11/12/1979);

Grézieu la Varenne :

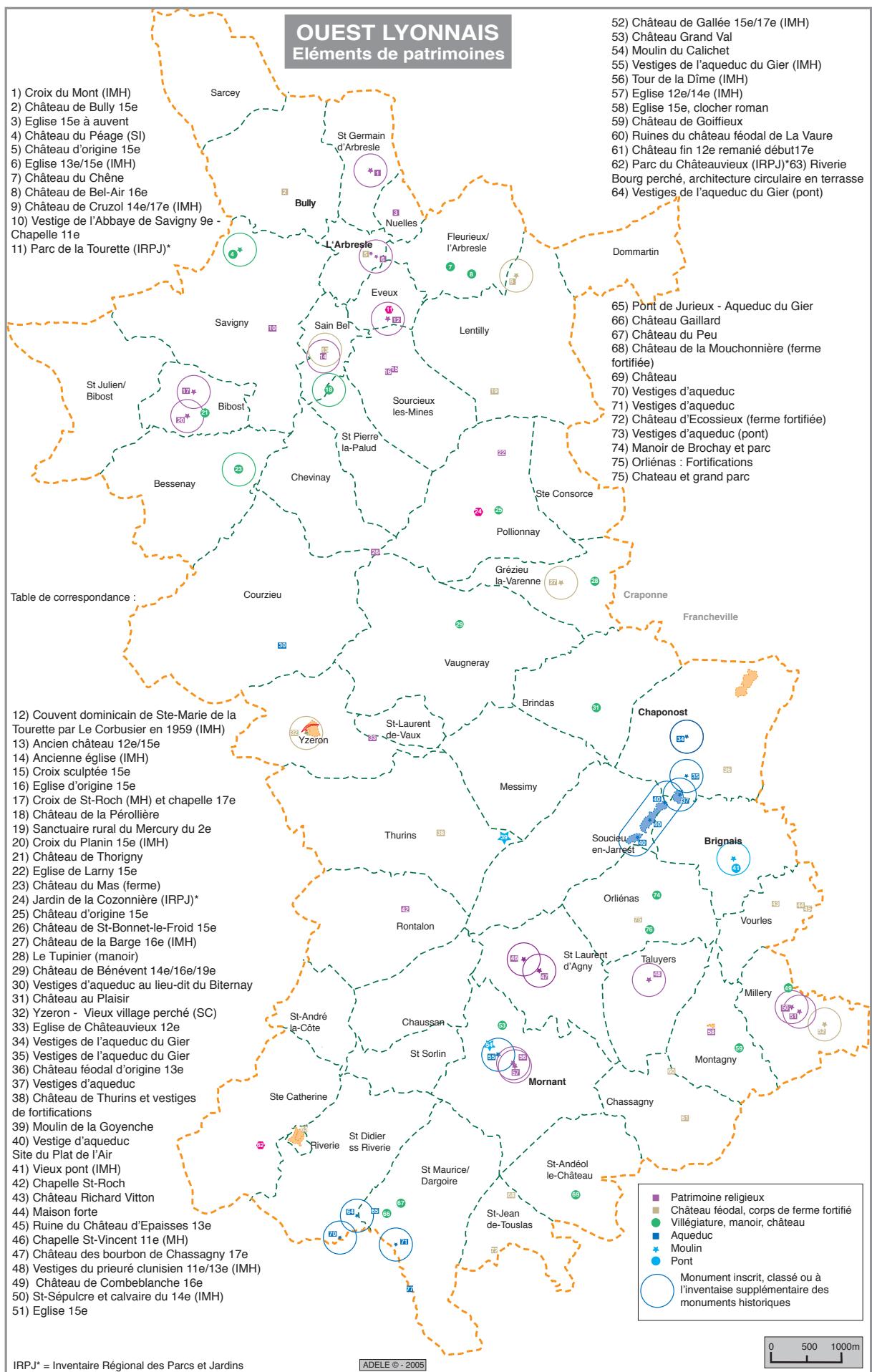
- cheminée du Château de la Barge (M.inscrit le 7/06/1926);

Lentilly :

- Château de Cruzol (M. Inscrit le 7/06/1926);

Millery :

- Château de la Gallée (M. Inscrit le 7/06/1926);
- Eglise (M. Inscrit le 6/06/1939);





le château de Sain Bel domine la vallée de la Brévenne



Mairie de Brindas



Un autre exemple de maison flanquée d'une tour



La remarquable mairie de Bully, usage emblématique de la Pierre Dorée

Montagny :

- Eglise (M. Inscrit le 18/03/1980);

Mornant :

- Aqueduc romain du Gier : vestiges du pont sur le Mornantet (M. Inscrit le 7/06/1926);
- Eglise (M. INscrit le 18/02/1926);
- Tour de la Dîme, ancien donjon, (M. Inscrit le 7/06/1926);

Pollionnay :

- Château de la Cozonière et ses jardins (M. Inscrit le 16/10/2000);

Sain Bel :

- Château (M. Inscrit le 27/03/2001);
- Eglise ancienne (M. Inscrit le 18/02/1926);

St Didier sous Riverie :

- Aqueduc romain du Gier, vestiges du pont-aqueduc dit «Le Pont de Jurieux» (M. Inscrit le 18/02/1991);
- Aqueduc romain du Gier, vestiges du pont-aqueduc dit «Le Grand Bozançon» (M. Inscrit le 18/02/1991);
- Aqueduc romain du Gier, vestiges du pont-aqueduc dit «Le Pont de la Billanière» (M. Inscrit le 18/02/1991);

St Germain sur l'Arbresle :

- Croix de chemin dite du Mont (M. Inscrit le 18/02/1926);

St Julien sur Bibost :

- Ferme Reverdy du hameau «Le Tyr», logis et bâtiments d'exploitation (M. Inscrit le 27/07/1994);

St Laurent d'Agny :

- Chapelle St Vincent (M. Classé le 17/08/1945);

St Maurice sur Dargoire :

- Aqueduc romain du Gier, vestiges du pont-aqueduc dit «Pont de Jurieux» (M. Inscrit le 18/02/1991);
- Aqueduc romain du Gier, vestiges du pont-aqueduc dit «Pont des Granges» (M. Inscrit le 18/02/1991);

Le patrimoine religieux est omniprésent dans l'Ouest Lyonnais, à plusieurs échelles, et dans des formes de bâti très variables. Chaque village dispose évidemment d'une église paroissiale plus ou moins ancienne, avec des édifices romans assez nombreux.

Les matériaux employés contribuent également à créer des constructions originales, notamment dans le secteur classique d'emploi de la Pierre Dorée (voir photo ci-contre), dans le sud Beaulolais et la vallée de la Brévenne notamment.

Les chapelles isolées de campagne sont normalement placées sur des points de vue permettant d'envisager un large périmètre alentours, comme celle de St Vincent (photo ci-contre), ou celle de Sourcieux.

Enfin, les nombreuses croix, surtout en basse vallée de Brévenne, illustrent un art religieux rural caractéristique de l'Ouest Lyonnais.



La chapelle St Vincent de St Laurent d'Agny sur son belvédère



La petite chapelle du hameau de Larny



L'emploi de la pierre dorée



Ferme fortifiée à St Jean de Touslas



L'emploi de la Pierre Dorée



Maison de village à Taluyers



L'ensemble architectural du village de Montagny



Maison du village de Riverie



Ferme fortifiée à Soucieu



La très belle ferme en U du Plat le long de la RD75 à Rontalon

St Pierre la Palud :

- Villa «La Pérollière», façade et toiture de la ferme (M. Inscrit le 18/05/1992);

Savigny :

- Maison du «Péage», façades, toiture et tours (M. Inscrit le 17/02/1997);

Soucieu en Jarrest :

- Aqueduc romain du Gier, réservoir de chasse du siphon, (M. Classé le 18/02/1930);

Sourcieux les Mines :

- Croix de la place de l'Eglise (M. Inscrit le 18/02/1926);

Taluyers :

- Eglise (M. Inscrit le 7/06/1926);
- Eglise Saint Polycarpe (M. Classé le 20/10/1982);
- Prieuré (M. Inscrit le 7/06/1926);

Vaugneray :

- Grand maison Valentin, salle du rez-de-chaussée (M. Inscrit le 20/12/1990);

Vourles :

- Maison Forte, tour nord (M. Inscrit le 5/05/2004), étage de la tour nord (M. Classé le 5/05/2004);

Yzeron :

- Eglise de Chateauvieux (M. Inscrit le 7/11/1979).

Au-delà de la liste des éléments inscrits ou classés, il est intéressant de noter des éléments d'ensemble qui marquent spécifiquement le paysage.

C'est ainsi que beaucoup d'ensembles paysagers et architecturaux contribuent à la diversité des paysages urbains et ruraux :

- les villages perchés (Riverie, Montagny, déjà protégés au titre des Sites Inscrits ou Classés);

- les villages fortifiés comme Orléas (ne faisant pas contre l'objet d'aucune mesure spécifique);

- les centres villages particuliers comme à Bully, St Andéol, et tant d'autres, ...

- les sites ruraux à belvédère avec chapelle (St Vincent de St Laurent d'Agny, Sourcieux les Mines, ..., chapelle du hameau de Larny);

- les sites «urbains» de vallée comme l'Arbresle, Sain Bel, Brignais (forme concentrique liées aux anciennes défenses), et leur ensemble médiéval;

- la ponctuation du paysage rural par des grands corps de fermes comportant parfois des parties fortifiées (comme à St Jean de Touslas);

- des sites de clairière remarquables comme le bâti de St Bonnet le Froid et ses alentours;

- les nombreux hameaux comportant le plus souvent des fermes caractéristiques par leur forme (en «U» à cour fermée et portique caractéristique) où les matériaux employés (de la Pierre Dorée aux différents granits);

- les châteaux ruraux accompagnés de leurs grands jardins clos (comme sur le plateau de Vourles et Millery);

- les manoirs et leur parc autour des bourgs de l'est du secteur (Chaponost, Brignais, ...), représentatifs de la fin du XIXème siècle;

- la grande diversité du patrimoine religieux de toutes époques (du roman au contemporain : fameux couvent de la Tourette);



Le tissu urbain ancien de Brignais



Un exemple de demeure bourgeoise caractéristique de la fin du XIXème



Un bâti original des faubourgs de l'Arbresle



L'art religieux contemporain : Monastère des Visitations à Vaugneray



Les allées de platane sont rares dans l'Ouest Lyonnais



Cheminier en forêt, sur les crêtes du bois de Malval



Se déplacer, c'est aussi découvrir au travers des signalétiques anciennes

ITINÉRAIRES et découvertes des paysages

1/ Les itinéraires historiques

Depuis l'occupation romaine de La Gaule, les territoires situés en périphérie de Lyon bénéficient de l'essor économique de l'agglomération.

On dénombre ainsi plusieurs itinéraires « historiques » qui traversent l'Ouest Lyonnais, à savoir :

- Des voies romaines
- Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle
- La route nationale n°7
- Des voies de chemin de fer désaffectées et une voie touristique

Les voies romaines :

Peu après la conquête de la Gaule par les romains, Lugdunum (Lyon) devient le point de départ de quatre routes principales ainsi que de nombreuses voies secondaires. Bien que ne laissant que très peu de vestiges, il est à noter que la Voie d'Aquitaine, au départ de Fourvière, gagnait Feurs par un itinéraire direct (est/ouest) à travers l'Ouest Lyonnais. Celui-ci passait par Grézieu-la-Varenne et franchissait ensuite les Monts du Lyonnais par Saint-Bonnet-le-Froid puis Saint-Laurent-de-Chamousset avant d'atteindre Feurs.

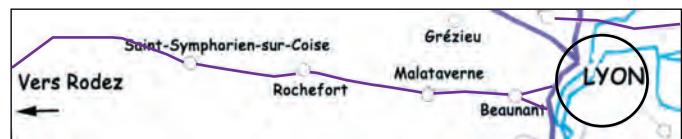
Une voie secondaire dite « Voie du Sud » traversait également les Monts du Lyonnais par le hameau de Malataverne (Messimy), Rochefort et Saint-Symphorien-sur-Coize avant de rejoindre Rodez.

Comme pour la Voie d'Aquitaine, les vestiges de son passage sont peu nombreux.

Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle :

Au départ de Lyon, en direction du point de rassemblement du Puy-en-Velay, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle suit, jusqu'à Soucieu-en-Jarrest, le parcours de l'Aqueduc du Gier. Ensuite, il reprend en grande partie le tracé de la voie romaine secondaire dite Voie du Sud mentionnée précédemment.

Déclaré premier itinéraire culturel européen par le Conseil de l'Europe en 1987, ce sentier, attire chaque année des pèlerins qui suivent le chemin indiqué par l'emblème bleu et sable d'or de la coquille de Saint-Jacques.



Le chemin de St Jacques à Thurins
«La Grande Côte»





Aujourd'hui, le trafic de la RN 7 reste intense, avec une moyenne journalière annuelle de 19 550 voitures et de 1 740 poids-lourds en 2003 à L'Arbresle, ce qui la place comme l'un des principaux axe de circulation du territoire (source DDE comptages routiers).

Le tracé de la voie de chemin de fer désaffectée allant de Lyon à Mornant, peut présenter un intérêt de requalification en voie piédestre et cyclable offrant un mode alternatif de liaison entre les communes du plateau.



Train touristique de la Vallée de la Brévenne

La route nationale n°7 :

Plus longue route de France, allant de Paris à Antibes via l'Ouest Lyonnais, le tracé remonte au XIVème siècle. En effet, il suit l'itinéraire qu'empruntait autrefois la route royale du Bourbonnais, principal axe desservant alors Lyon et Roanne depuis Paris ou le sud de la France.

Au XVIIIème siècle, la route est quelque peu rectifiée et redressée de sorte à ce quelle suive son tracé actuel.

L'étude de la carte de Cassini permet d'ailleurs d'observer la similitude du tracé entre l'ancienne route royale et l'actuelle RN7.

Vers 1750, des maisons commencent à s'implanter sur ses bords, phénomène qui ne cessera de se développer au fil des ans.

Il existe une association de la RN7 au niveau national qui essaie de valoriser cet itinéraire passé dans le domaine culturel national (chanson de Charles TRENET, route des vacances, etc.) mais, dans la réalité, la RN7 est devenue «un axe comme un autre» : urbanisation linéaire et diffuse, implantation de noyaux d'activités sans qualité, etc.

Les voies de chemin de fer :

La ligne Lyon/St-Symphorien-sur-Coise (via Mornant) permettait les échanges économiques en la ville-centre et sa périphérie. Aujourd'hui, on remarque des traces encore visibles de la ligne actuellement désaffectée (voies sur remblais, terrassements, viaducs...) l'urbanisation a investi certaines sections.

L'ancienne ligne Lyon-Montbrison (crée en 1876 pour desservir la vallée de la Brévenne), quant à elle, est désormais reconvertie en « Chemin de fer touristique de la Brévenne » et circule les dimanches pendant l'été entre l'Arbresle et Sainte-Foy-l'Argentière.

2/ Les itinéraires contemporains

Le sentier de Grandes Randonnées ou GR7 :

Il traverse le territoire du Nord au Sud, avec près de 35 kilomètres de sentiers.

GR de Pays «tour des Monts du Lyonnais»

Les GR de Pays, à la différence des GR nationaux, n'ont pas pour vocation unique de proposer une grande « traversée » de la France. En effet, il s'agit d'avantage de faire une « boucle », un itinéraire de plusieurs jours autour d'un ou plusieurs terroirs. Dans l'Ouest Lyonnais, le GR de Pays « le tour des Monts du Lyonnais » traverse tout le territoire du Nord au Sud avant de poursuivre à travers les Monts du Lyonnais, pour terminer au niveau de l'Arbresle après avoir cheminé à travers les vignobles du Beaujolais, soit près de 70km.

A un niveau plus local, des initiatives telles que le « Tour du Pays de l'Arbresle » se développent et proposent des « boucles » plus courtes qui permettent de découvrir l'activité spécifique d'une commune, son patrimoine, son histoire...

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) en cours d'études :

Le Conseil Général du Rhône a débuté la mise en place d'un maillage de sentiers balisés. Ceux-ci propose un quadrillage très dense du territoire sur le territoire, ce qui a l'avantage de permettre à chaque randonneur de construire son propre circuit.

La première carte de promenades et de randonnées du Conseil Général, sur le secteur de la Vallée du Garon, est sortie au printemps 2004 et est proposée à la vente dans les différents offices du tourisme des communes de L'Ouest Lyonnais. Les autres (PDIPR du Pays de l'Arbresle, du Pays Mornantais ainsi que des Vallons du Lyonnais) sont encore à l'étude et devraient être publiés d'ici 2006.



L'ensemble du territoire bénéficie d'un balisage des chemins, balisage qui sera renforcé dans le cadre de la révision du PDIPR



Prospectus PDIPR Vallée du Garon

Les sentiers à thèmes :

De nouveaux topoguides intercommunaux sont désormais édités afin d'harmoniser et de regrouper la majorité des informations détenues au niveau communal pour promouvoir leur territoire. Ils vont d'ailleurs eux-même être synthétisés dans les cartes de PDIPR.

Chaque ville ou communauté de commune propose donc des sentiers ou ballades avec des thématiques diverses en relation avec leur patrimoine (historique, religieux ou naturel) et leurs savoir-faire. Nous reprenons ici les principaux thèmes mis en avant dans les documents des offices du tourisme (l'ensemble des offices du tourisme locaux ont été consultés)

A/ Patrimoine et histoire

• Les aqueducs romains de Lyon

Parmi les trois aqueducs traversant l'Ouest Lyonnais, celui du Gier est le seul à posséder des aménagements à visée touristique (panneaux descriptifs, éclairage nocturne par endroit stationnement prévu).

Une brochure propose de découvrir les sites les plus remarquables et les plus accessibles grâce à un circuit qui débute à Chagnon (Loire) et arrive à Lyon.

De nombreux vestiges sont ainsi visibles sur les communes de Saint-Didier-sous-Riverie, Saint-Maurice-sur-Dargoire, Mornant, Soucieu-en-Jarrest, Brignais et Chaponost.

L'aqueduc de la Brévenne qui suivait la vallée du même nom jusqu'à Lentilly possède lui aussi des sites intéressants, mais leurs abords ne sont pas encore aménagés. Plusieurs projets sont en cours afin de rendre ces vestiges plus accessible au grand public.

• Eglises et chapelles romanes

L'Association de Promotion Rurale d'Art et de Culture (APRAC) a édité une brochure sur les chapelles et églises romanes des Monts du Lyonnais et des Coteaux du Lyonnais, dans le but de faire découvrir ces petites églises aux origines romanes nichées au cœur des hameaux ou des villages.

6 sites du territoire y sont présentés : Saint-André-de-Larny à Polionnay, Saint-Jean-Baptiste à Châteauvieux (Yzeron), Eglise de la nativité de Notre-Dame à Taluyers, le vieux bourgs de Montagny, chapelle Saint-Vincent à Saint-Laurent d'Agny, Eglise Saint-Jean l'Evangéliste à Messimy.

De plus, l'APRAC a créé cette année un nouveau circuit permettant la découverte de 8 églises gothiques du Lyonnais.

• Les croix

Plusieurs circuits proposent la découverte des croix de chemins les plus remarquables du Pays de l'Arbresle comme du Pays Mornantais.

• Vestiges d'anciens châteaux et bourgs médiévaux

C'est le cas notamment des communes de Messimy, d'Orliénas, de Riverie...

• Sur les traces des moulins

D'après la carte de Cassini on comptait au XVIIIème siècle, près d'une centaine de moulins dans le Lyonnais. L'exploitation des moulins fut très répandue dès le Moyen-Age, pour moudre le grain, pulvériser les écorces de chêne et de châtaignier, faire de l'huile...

Aujourd'hui, il n'en reste que quelques survivants tel que celui du Calichet sur la commune de Mornant ou celui de La Gimond, qui se sont spécialisés dans les farines biologiques broyées à l'ancienne.

D'autres, comme le moulin Le Goyenche à Messimy, en bord du Garon, se sont « reconvertis » en restaurant et ont conservé leurs mécanismes.

Enfin, la majorité d'entre eux furent transformés en habitation.

B/ Les savoir-faire

- L'activité minière et les carrières

Les mines de Sain-Bel (à Chevinay, Sourcieux-les-Mines et Saint-Pierre-la-Palud) étaient anciennement exploitées pour la pyrite de cuivre et de fer.

Aujourd'hui le musée de la Mine de Musée de la Mine de Saint-Pierre-la-Palud permet de redécouvrir cette activité autrefois si importante pour l'économie de la région. Un circuit permet également de découvrir les anciennes installations minières encore présentes.

Dans le Beaujolais, les Carrières de Glay (Fleurioux-sur-l'Arbresle), ancien site d'extraction de pierre calcaire jaune en activité du 15ème jusqu'au milieu du XXème siècle bénéficient-elles d'un sentier de découverte autour du métier et des édifices réalisés en Pierres dorées.

De plus, des initiatives, telles que la réouverture par la Communauté de Communes du Pays du Mornantais du site escalade de Riverie (à l'ancienne carrière des Roches), contribuent, au-delà de la simple pratique sportive, à promouvoir l'ancienne activité des carrières avec notamment une retrospective sur le métier de carrier.

- Productions agricoles et produits du terroir

Au fil des saisons, les agriculteurs proposent des produits fermiers frais ou transformés (vins du Beaujolais ou des Coteaux du Lyonnais, cerises, fraises, framboises, fromages de vache et de chèvres, miel, confitures...) soit sur les marchés, soit sur des points de vente directe de produits fermiers.

Des circuits sont là encore proposés autour de la découverte de paysage agricole : circuit de la vigne à Taluyers avec signalétique et sensibilisation sur le travail de la vigne, promenade des cerisiers autour de Bessenay...

C/ Le patrimoine naturel

- Les espaces naturels sensibles

L'Ouest Lyonnais compte une douzaine d'espaces naturels sensibles et une multitude de sentiers découvertes balisés ont été créés.

On appréciera par exemple le circuit de l'Yzeron pour tout savoir sur la rivière, la faune, la flore, les sentiers des landes et des étangs du Pays de l'Arbresle, les circuits des landes de Montagny pour découvrir l'Oedictème et le Busard ou encore les Orchidées.



Circuit N°17 **Dommartin**

Balade le tour des étangs

Itinéraire
Départ circuit : Dommartin - Parking de la salle des fêtes
Sens conseillé : Sens des aiguilles d'une montre
Balisage : Trait rouge (variante ultérieure 2 points rouges)

Caractéristiques :
Circuit très rural qui permet de découvrir quantité d'étangs, agrémenté de quelques points de vue intéressants sur Dommartin et une partie de Dardilly.

Pays de l'Arbresle



Circuler dans la vallée du Garon



Circuler sur les hauts plateaux de Ste Catherine à St André



Se déplacer en forêt «fermée» de conifères



Les magnifiques murets qui bordent la route en entrée d'Yzeron

Au-delà de la lecture des grands itinéraires, les voies sont aussi des «**axes perçus depuis l'extérieur**», et l'impact sur le paysage des itinéraires est un aspect important.

Dans un cadre plus restreint, la découverte des paysages depuis les routes met en relief un certain nombre d'**éléments d'accompagnement** qui peuvent prendre une grande importance :

- le traitement global des abords;
- la mise en valeur des perspectives, des sections «panoramiques»;
- l'accompagnement par des alignements (rares sur l'Ouest Lyonnais);
- la signalétique.

Cet aspect prend de l'importance dans les traversées urbaines, et dans l'enjeu des nouvelles formes urbaines que sont les «**zones spécialisées**» (activités, commerces, «effet vitrine») sur les axes principaux. L'Ouest Lyonnais a connu un développement non négligeable de ce type de paysage, sachant qu'ils sont souvent implantés sur des axes supportant des trafics essentiels.

C'est ainsi que les «**entrées de ville**» revêtent une importance toute particulière en donnant le plus souvent une impression très forte se répercutant sur l'ensemble de l'image de la ville.

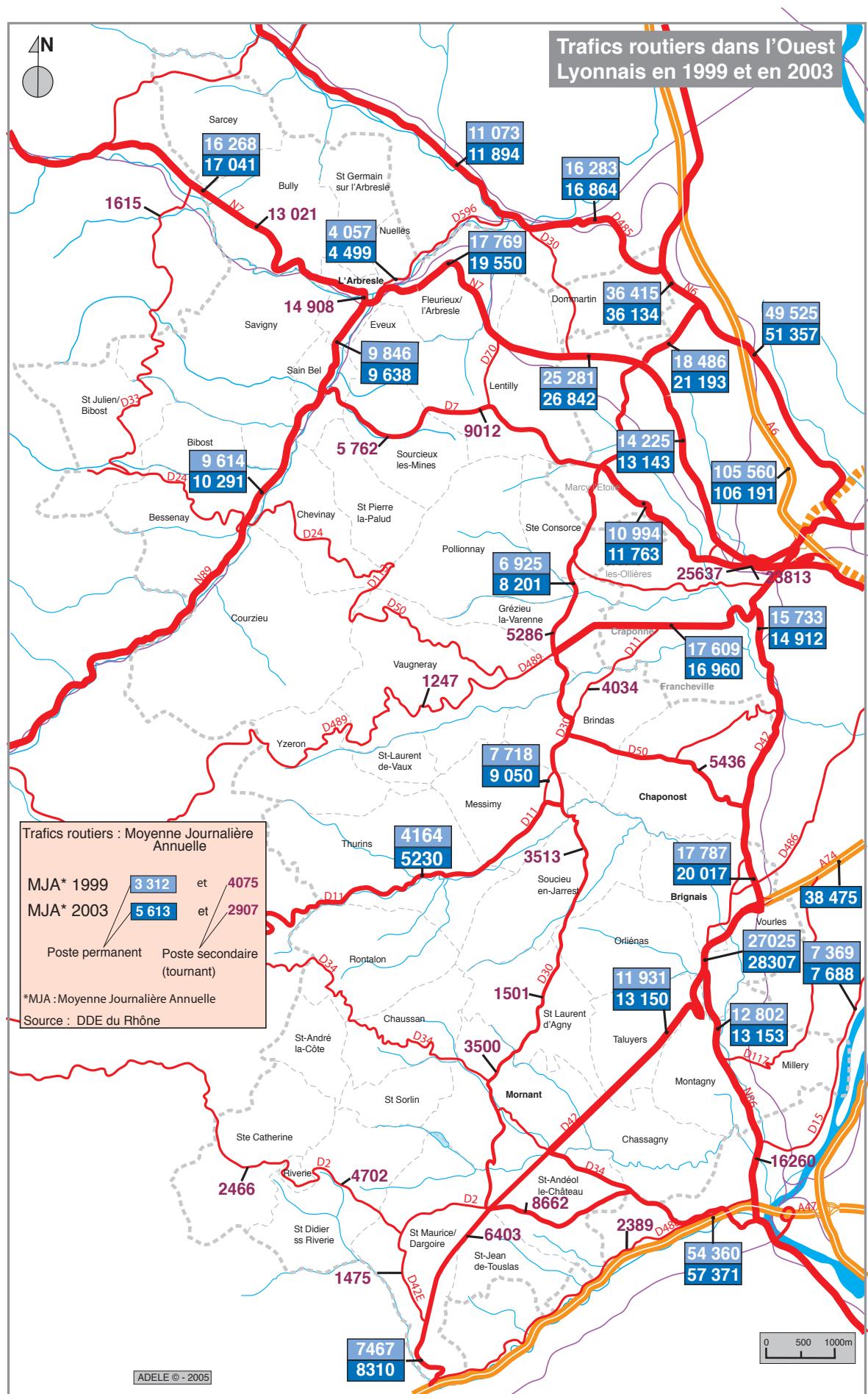
ELEMENT DE CADRAGE : LES TRAFICS

La carte ci-contre présente une évolution des trafics routiers issus des comptages opérés sur différentes sections. Cette évolution touche deux années relativement rapprochées, entre 1999 et 2003. Toutefois, certains enseignements peuvent en être tirés.

Les «grands axes» supportant des trafics de plus de 10 000 véhicules-jour ont des fonctions différentes :

- les axes de transit (RN7, RN89, RD485, RN86, et les autoroutes qui passent autour de la zone d'étude);
- les axes porteurs de flux «domicile-travail» relativement dense : RD489, RD7, RD42, ...);

En termes de trafic, l'Ouest Lyonnais se divise selon une ligne Est-Ouest sachant qu'à l'est de la RD 30 les flux routiers sont nettement plus conséquents qu'à l'ouest.



Circuler en « zone rurale »



La RN86 et les 7 chemins sur la commune de Vourles



Cette même RN86 en entrée sud de Montagny

L'axe de la vallée du Garon (RD42, RN86) est celui qui, avec la RN7, porte la charge de trafic routier la plus importante de l'Ouest Lyonnais. La portion de RN86 commune avec la A74 (sud de Brignais) peut voir passer plus de 28 000 veh./Jour.

Ainsi, à part les routes départementales 11 et 2 (qui vont vers les Monts du Lyonnais et St Symphorien), où les trafics approchent 5000 véhicules-Jour, les autres RD supportent moins de 2 à 3000 v/J.

En ce qui concerne les évolutions, certains axes comme la RD11 à Messimy présentent des augmentations de plus de 17 % en seulement 4 ans. Les autres évolutions importantes sont surtout localisées au sud de l'Ouest Lyonnais :

- + 25 % sur la RD11 à Thurins;
- + 18,4 % sur la RD 30 à Grézieu la Varenne;
- + 12,5 % sur la RD42 à Brignais;
- + 10,2 % sur la RD42 à Taluyers;
- + 7 % sur la RN89 à Bessenay;
- + 6,1 % sur la RN7 à Lentilly;
- + 4,7 % sur la RN7 à Sarcey;
- + 2% sur la RN86 à Montagny;



Exemple de RD aux abords «simples» : la RD103



De l'importance des alignements de platane : un exemple rare dans l'Ouest Lyonnais, la RD489 à Vaugneray

SE DEPLACER EN PAYSAGE RURAL

Les quelques prises de vue ci-contre permettent d'envisager certains points importants liés à la «mise en scène» des paysages alentours. Dans les quatre cas présents ici la route se situe plutôt en secteur plan, et les perspectives sont rapidement arrêtées par les premiers plans :

- existence d'une visée lointaine sur un élément repère;
- constructions à l'alignement (effet resserrement),
- continuité du bâti par des murs ou des clôtures,
- absence totale d'éléments entre chaussée et terres cultivées,
- présence de plantations d'alignement (qui peuvent parfois dissimuler certaines constructions),
- signalétique et éléments techniques (poteaux, enseignes, préenseignes, ...).



La RD 11 au sud-est de Brindas, sur l'emprise d'une ancienne voie de chemin de fer



La RD42 entre Taluyers et Montagny : des visées lointaines



Une entrée de ville laissant des perspectives sur le «piémont» du village :



Une des entrées «rurales» de Taluyers, quelques toitures en perspective



L'entrée sud de St Didier : une visée sur l'église

ABORDER LES AGGLOMERATIONS

Les fameuses «entrées de ville» soulignent souvent les effets de seuil, ou les transitions brutes entre deux modes d'occupation de l'espace radicalement différents.

Aborder les agglomération c'est donc ici le plus souvent franchir le seuil entre espace à dominante agricole et espace urbain. La vocation de l'espace urbain reste toutefois très variable, il peut autant s'agir d'un bourg historique ayant conservé une grande partie de ses limites du XIXème siècle, d'une petite ville bordée de tissu pavillonnaire, d'une zone d'activités plus ou moins ancienne, ...

Ainsi, en-dehors des aspects liés au traitement des espaces publics, l'Ouest Lyonnais présente une très grande variété «d'abords de bourgs et villes», avec des zones de transition plus ou moins affirmées.

Selon le degré de «diffusion» de l'urbanisation et la présence du mitage (habitat diffus) autour de certaines agglomérations, il est donc clair que cet effet d'entrée de ville «nette» sera d'autant plus à nuancer. Ainsi, d'Ouest en Est (influence de Lyon sur ce territoire), on note de grands contrastes liés aux dynamiques de la construction neuve d'une part, aux choix des formes urbaines d'autre part.

La topographie est évidemment aussi importante que l'effet «englobant» d'une végétation haute en arrière-plan d'une agglomération. Les visées vers un élément repère du bourg ou hameaux sont fondateurs d'identifiants classiques des agglomérations (clochers, bâtiments de plus grande hauteur, ...).



Dans un lotissement de Vourles : paysage «classique» de lotissement

Ces photos montrent qu'un paysage périurbain peut être envisagé selon des ambiances très différentes selon les traitements des espaces publics, avant même d'observer les densités du bâti alentours.

Il s'agit ici d'aborder les enjeux de la hiérarchie du réseau viaire selon les fonctions, les ambiances recherchées, les accompagnements par le végétal, ou à l'inverse l'importance du minéral au travers des hauts murs tels qu'on les rencontre dans certains lieux.



Paysage «caractéristique» des faubourgs de Montagny entre des hauts murs



Une voirie de lotissement récent à St Laurent d'Agny



Le boulevard au nord du centre de Mornant

La route n'est pas le seul moyen de déplacement dans l'Ouest Lyonnais, au contraire, la densité des cheminements piétons, cycles, voire l'emploi du train, permettent de percevoir d'autres paysages, d'embrasser d'autres perspectives et surtout d'aborder d'autres ambiances.



Perception de la voie ferrée entre Vourles et les 7 Chemins



Entrée dans un espace de lande près de Montagny

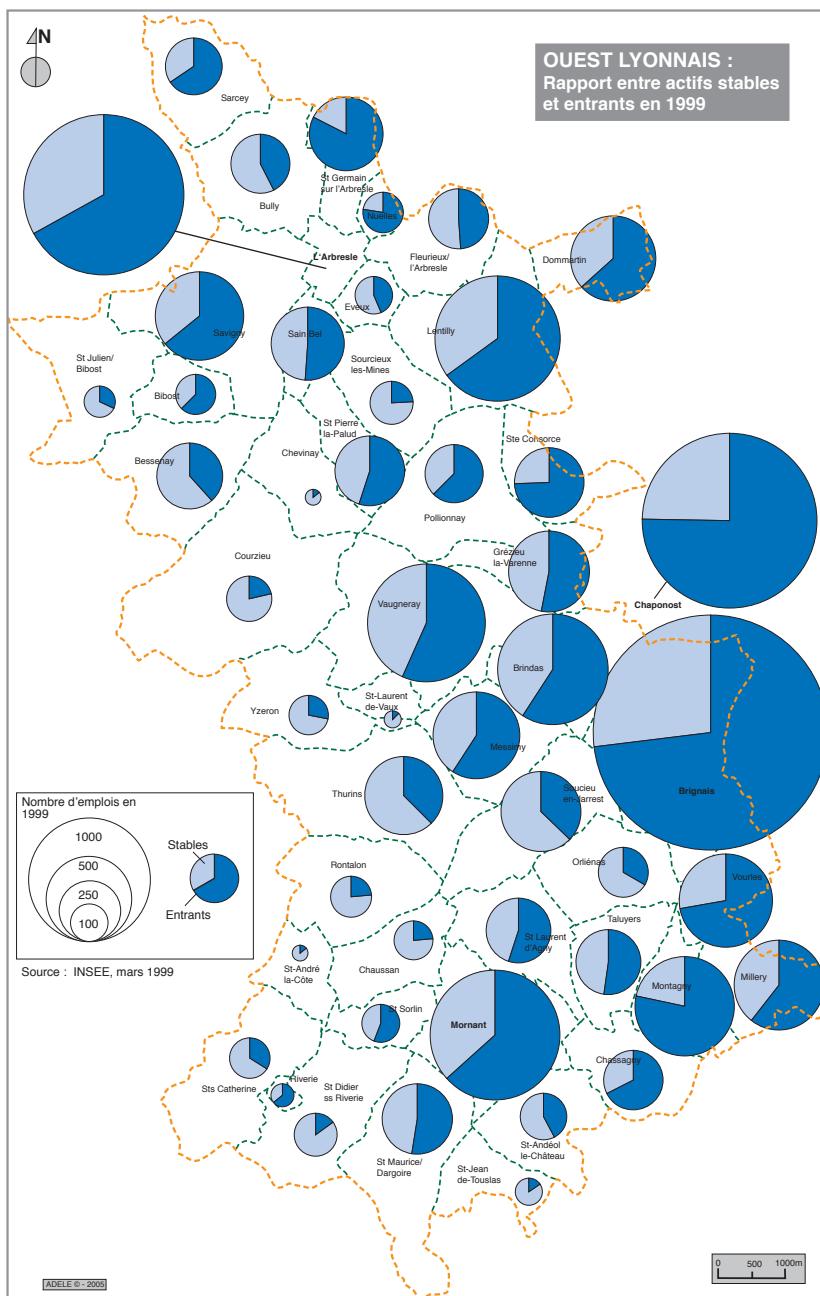


Aborder une agglomération par une voie nouvelle intégrant une piste cyclable



Traverser St Laurent d'Agny

Itinéraires et mouvements



En première conclusion de la notion «d’itinéraires et paysages», il est particulièrement important de souligner les évolutions des pratiques liées aux fameux «mouvements pendulaires» entre l’Ouest Lyonnais et les pôles d’emploi extérieur à ce territoire.

Ces deux cartes en sont une illustration. la première (ci-contre à gauche) montre globalement le nombre d’emplois sur le S.O.L. (taille du disque proportionnelle au nombre d’emplois). On voit ainsi les premières communes attractives du secteur pour ce motif : Brignais, Chaponost, l’Arbresle, assez loin devant toutes les autres.

La proportion entre les «stables» (bleu clair : habitants de la commune y ayant aussi leur lieu de travail), et les «entrants» (personnes extérieures à la commune mais venant y travailler) montre ainsi que la plupart de ces communes ont des emplois occupés majoritairement par des extérieurs.

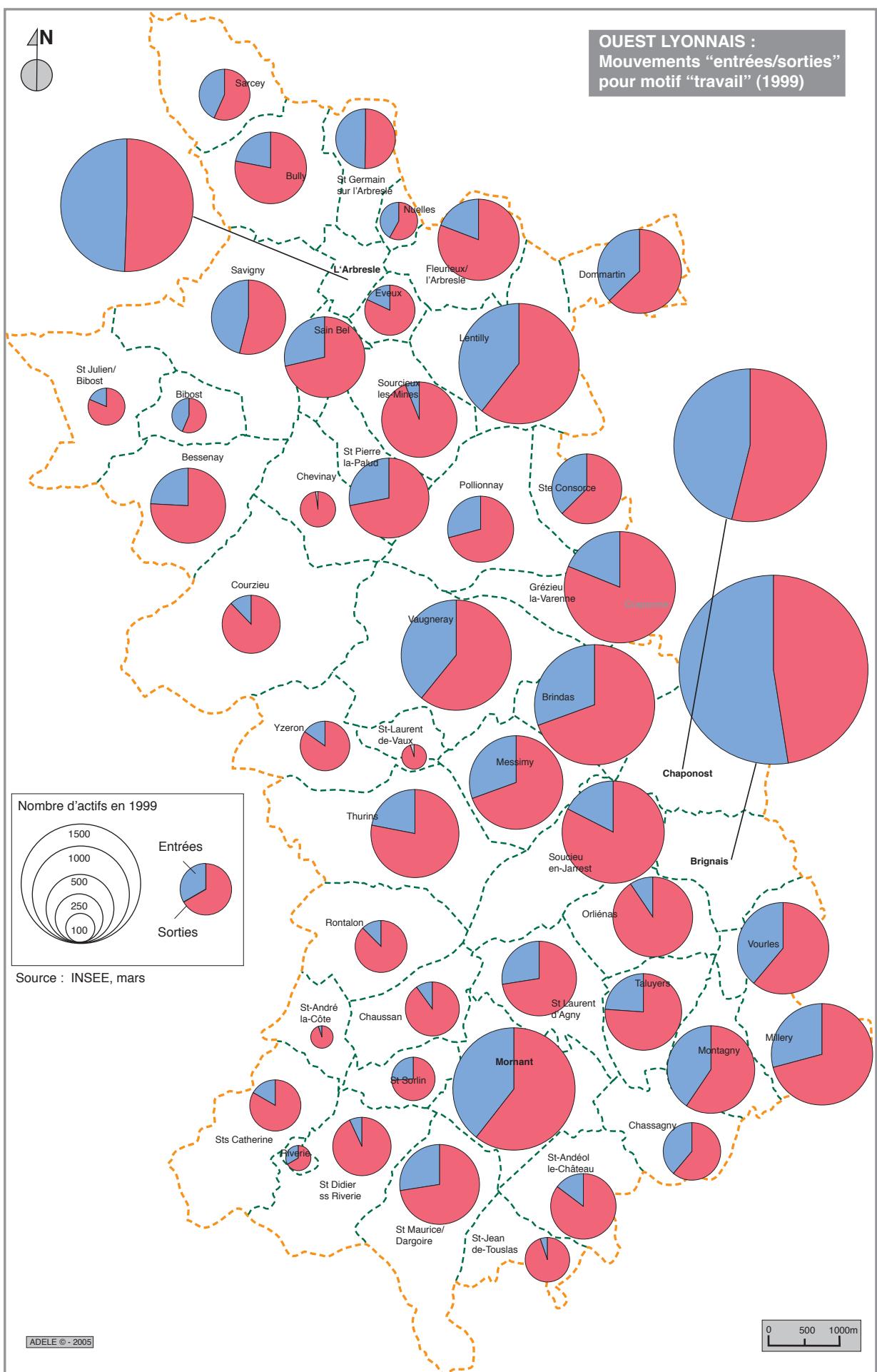
L’autre graphique (ci-contre à droite) donne plutôt une image de l’ensemble des mouvements observés : à la fois les «entrées d’actifs» et les «sorties d’actifs». Le cumul des deux montre ainsi la quantité de personnes qui entrent et sortent de la commune chaque jour pour se rendre sur leur lieu de travail.

On perçoit clairement le «dégradé» de l’est vers l’ouest des communes de moins en moins dépendantes de lieux d’emplois extérieurs d’une part, mais cela illustre aussi l’importance de l’emploi local d’autre part (par du bleu qui indique le nombre d’emplois de la commune occupés par des non résidents locaux).

Au-delà de l’Arbresle, Brignais ou Chaponost, quelques petits «pôles» apparaissent comme Mornant, Vaugneray, Lentilly.

On voit aussi que la haute vallée de la Brévenne, ainsi que les communes du piémont des Monts du Lyonnais sont à la fois peu pourvoyeuses d’emplois, mais aussi moins touchées par les flux journaliers conséquents.

Celà correspond aussi évidemment à des populations totales nettement moins importantes que sur l’est du territoire.



III - LES STRUCTURES DE PAYSAGE

Pour reprendre les termes des textes du Code de l'Environnement précisant la prise en compte des paysages dans les chartes des parcs naturels régionaux, il est fait référence aux «structures paysagères». Ces dernières sont une synthèse d'une vision d'un territoire spécifique selon les pratiques socioculturelles et économiques qu'il supporte. Dans le cas de l'Ouest Lyonnais, les grandes «unités de paysage» ont déjà été décrites dans plusieurs ouvrages.

On y voit apparaître classiquement :

- le sud des plateaux du Beaujolais,
- la vaste vallée de la Brévenne,
- les coteaux du Lyonnais,
- le grand plateau Mornantais, ...

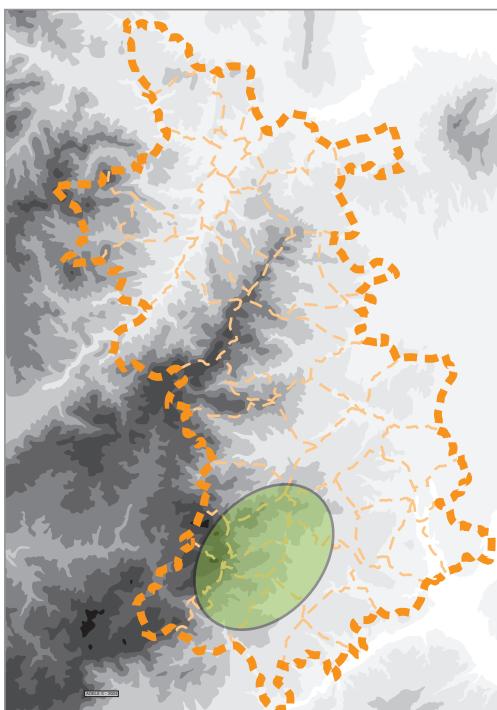
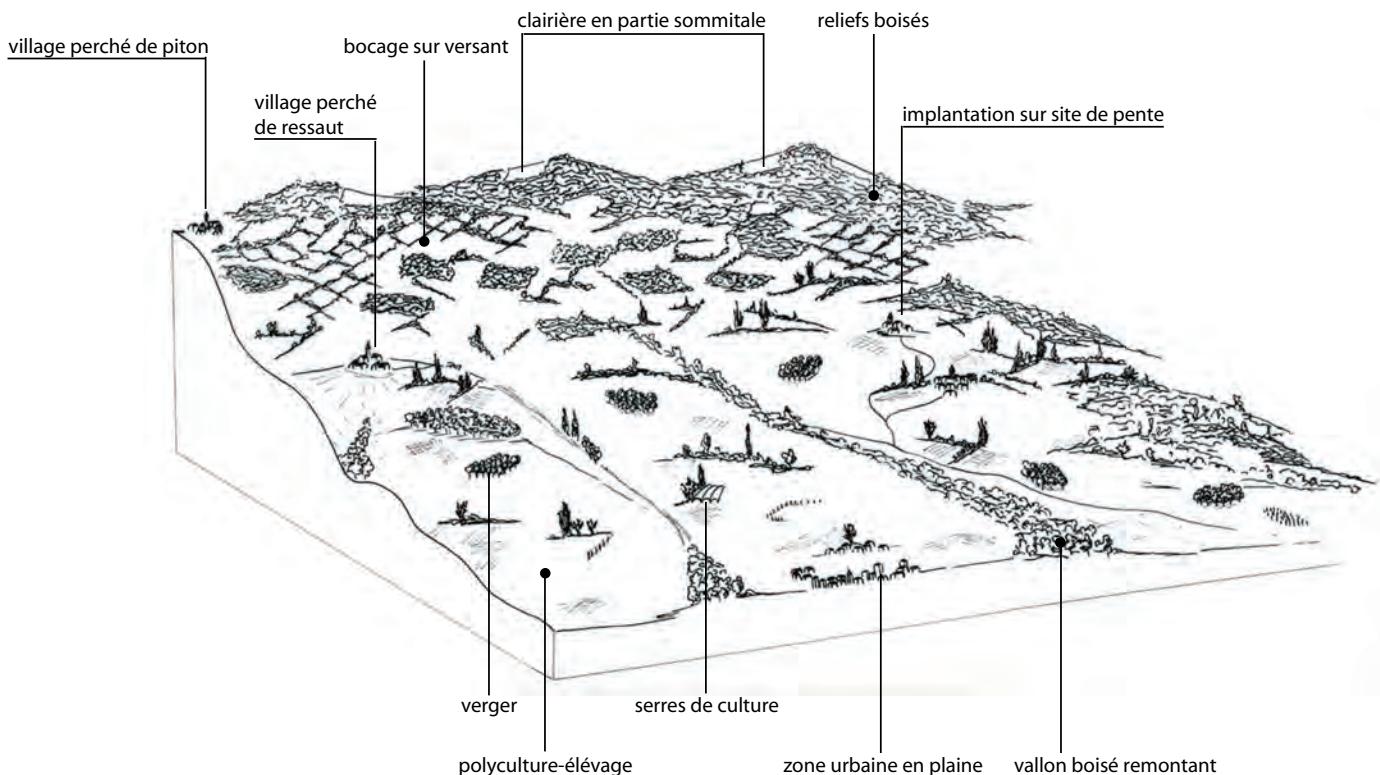
Il n'est donc pas ici question de remettre en cause ces descriptions qui permettent de visualiser rapidement les grandes nuances entre les paysages présents dans cette région du Rhône.

Par contre, il est indispensable de décrire simplement les éléments «fondateurs» de ces paysages qui restent le plus souvent très dynamiques. On retrouvera donc une synthèse :

- des fondements morphologiques des unités de paysage (topographie, hydrographie, ...);
- des grandes typologies de l'économie agricole, facteur essentiel de création de paysages originaux, et/ou adaptés aux facteurs naturels locaux;
- des composantes historiques de l'habitat, liés aux itinéraires de déplacements, aux contraintes naturelles et climatiques, ..., et donc des sensibilités propres des noyaux urbains historiques par rapport au phénomène d'étalement urbain contemporain;
- de la présence du «naturel» à plus ou moins grande échelle dans ces paysages, malgré tout très anthropisés, dans des micro ou macropaysages dominants ou dominés (hauts de versant / vallons encaissés);
- de l'accumulation de microphénomènes paysagers répétitifs plus ou moins «prénants» dans les perceptions par les spectateurs (depuis les axes routiers, nouveaux départs d'urbanisation, mitage, ...).

Ainsi, il s'agit au total, au vu de la carte de Cassini ci-contre, d'identifier les grandes dynamiques d'évolution de ce territoire.

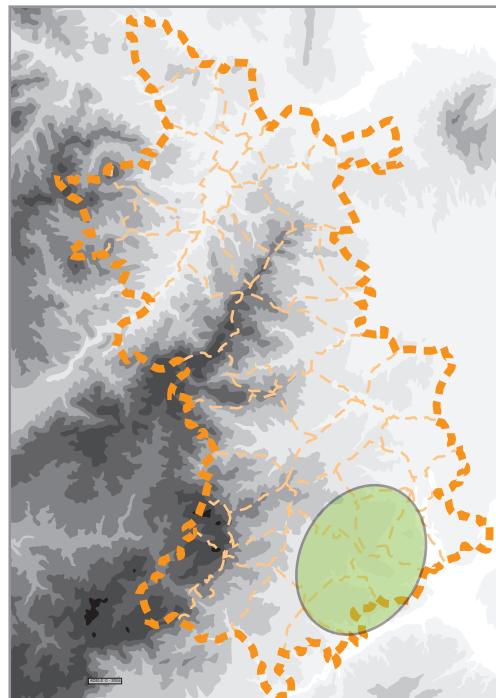
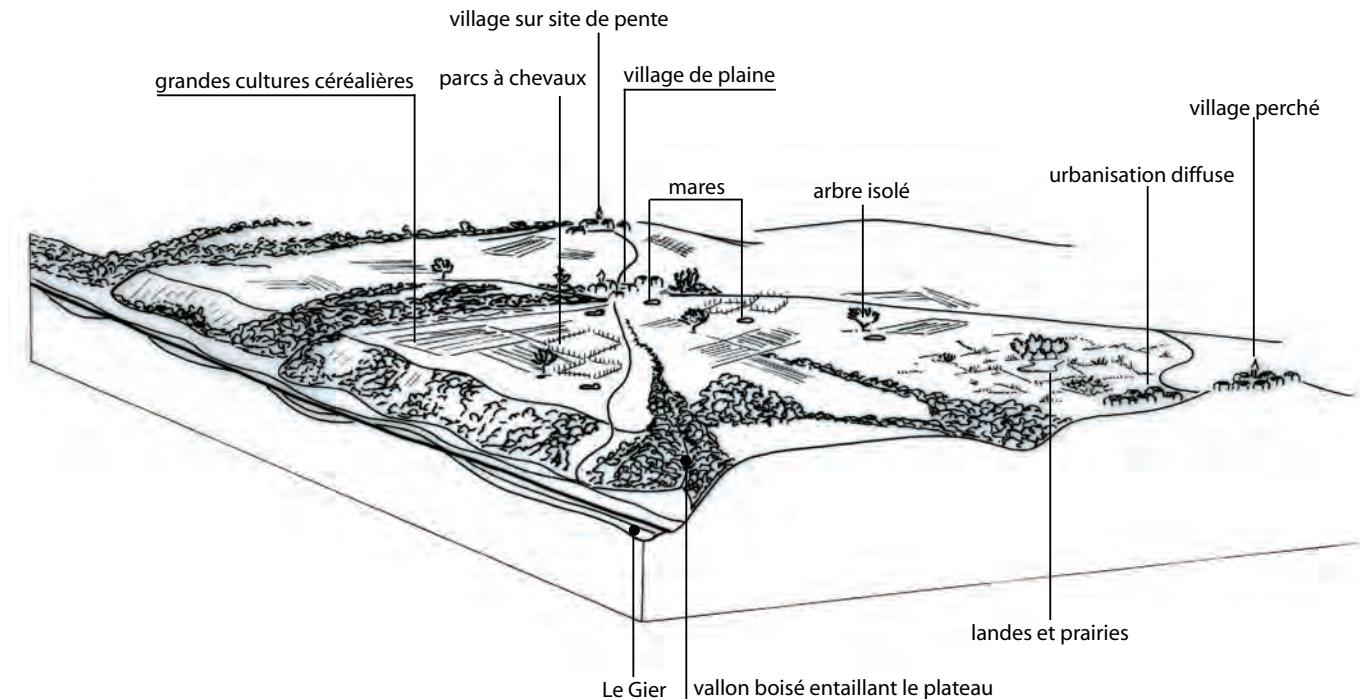
OUEST LYONNAIS
Pays Mornantais - Les coteaux du lyonnais



Entre relief tabulaire et versants abrupts du rebord oriental des Monts du Lyonnais, cette partie des coteaux du Lyonnais est très structurée autour de quelques éléments de force :

- une partie haute boisées aux franges nettes,
- un bocage de haut de versant transitoire entre zones boisées et bas de versants ouverts,
- des versants agricoles présentant une certaine diversité de production, mais dominé par les surfaces en herbe orientées vers l'élevage;
- des vallons boisés encaissés découpant tombant régulièrement des hauts de versants,
- des villages aux implantations très diverses :
 - perchés,
 - de milieu de versant,
 - de bas de versant.

OUEST LYONNAIS
Sud du Plateau Mornantais et ses rebords

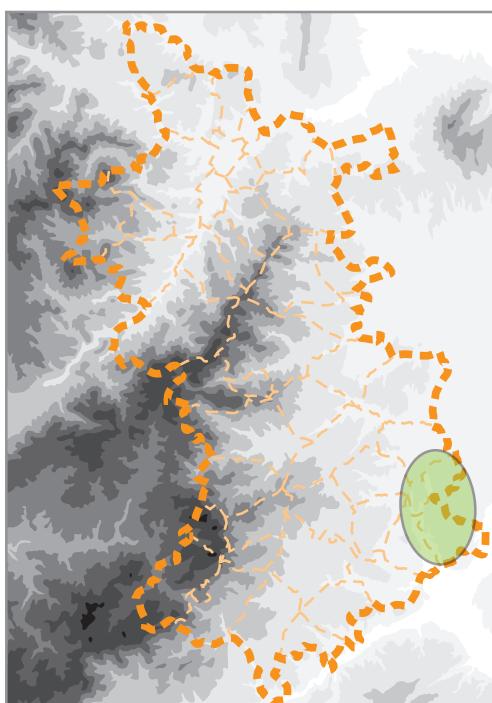
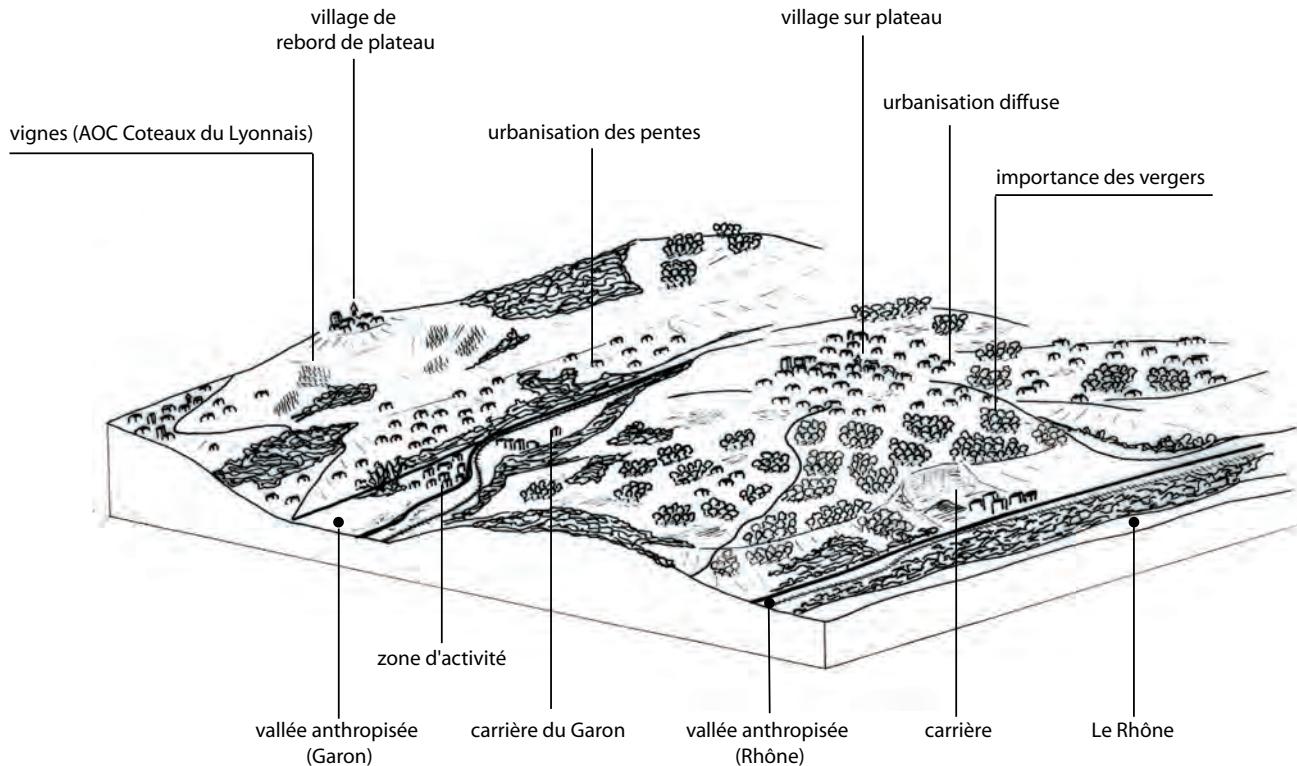


Le plateau Mornantais n'est pas totalement régulier. On y retrouve d'abord les profondes entailles des affluents du Gier ou du Garon qui le traversent de part en part. Ces vallons abritent souvent des boisements denses, et sont pratiquement inhabités et peu mis en culture.

Les plateaux sont à l'inverse ouverts et peu perturbés par quelques arbres isolés. L'agriculture y est encore parfois extensive et certains lieux présentent encore des caractéristiques de landes spécifiques. Sur un sous sol ou la roche mère affleure souvent on perçoit les genets et ajoncs caractéristiques des sols acides. Et le bocage présent ici peut être qualifié de «lithique» (piémont de Montagny) par la trame régulière des murets qui cloisonnent les champs et prairies.

Les villages de plateaux y trouvent difficilement des limites «naturelles» et les extensions récentes rapprochent ceux-ci des vallons les plus proches.

OUEST LYONNAIS
Vallée du Garon et Plateau fruitier de Millery



Entre la basse vallée du Garon et le plateau de Millery/Vourles, deux entités paysagères de faible surface apportent de la diversité sur cette partie de l’Ouest Lyonnais.

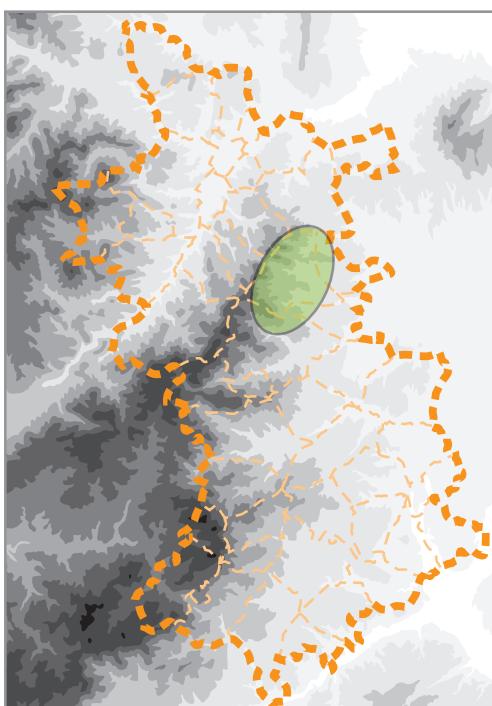
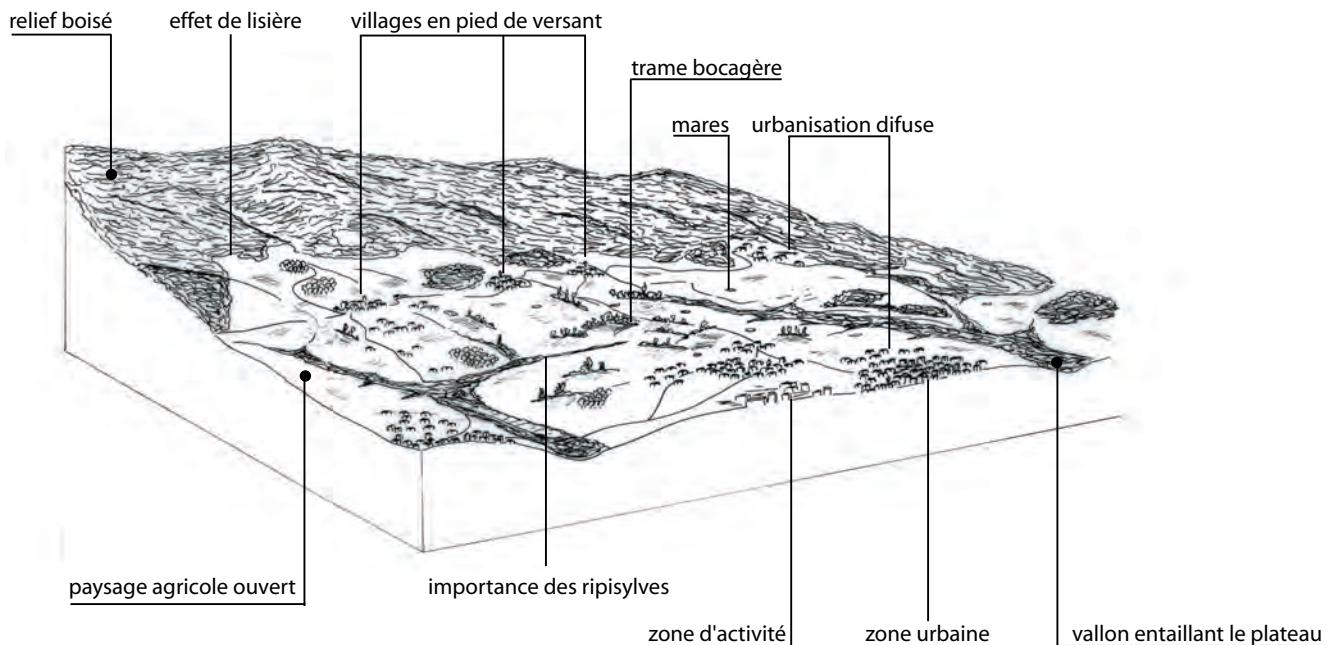
Le plateau de Millery est d’abord marqué par une «mer» de vergers dans une concentration inégalée. L’autre caractéristique de ce secteur est le linéaire important de hauts murs qui ferment de grands domaines bourgeois, ou des enclos agricoles.

Les villages sont accompagnés de plusieurs hameaux historiques souvent désormais reliés par une urbanisation récente.

Ce plateau sépare deux vallées fortement anthropisées :

- la vallée du Rhône à l’est, qui occupe une toute petite partie du territoire d’étude,
- la vallée du Garon à l’ouest, axe ancien d’implantations industrielle et d’axes de transit lourds.

OUEST LYONNAIS

Plateau des Vallons du Lyonnais
De Sainte-Consorce au Crêt du Lac

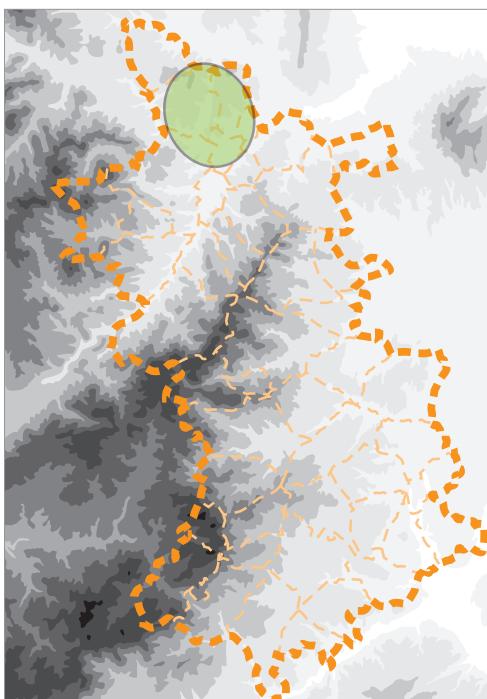
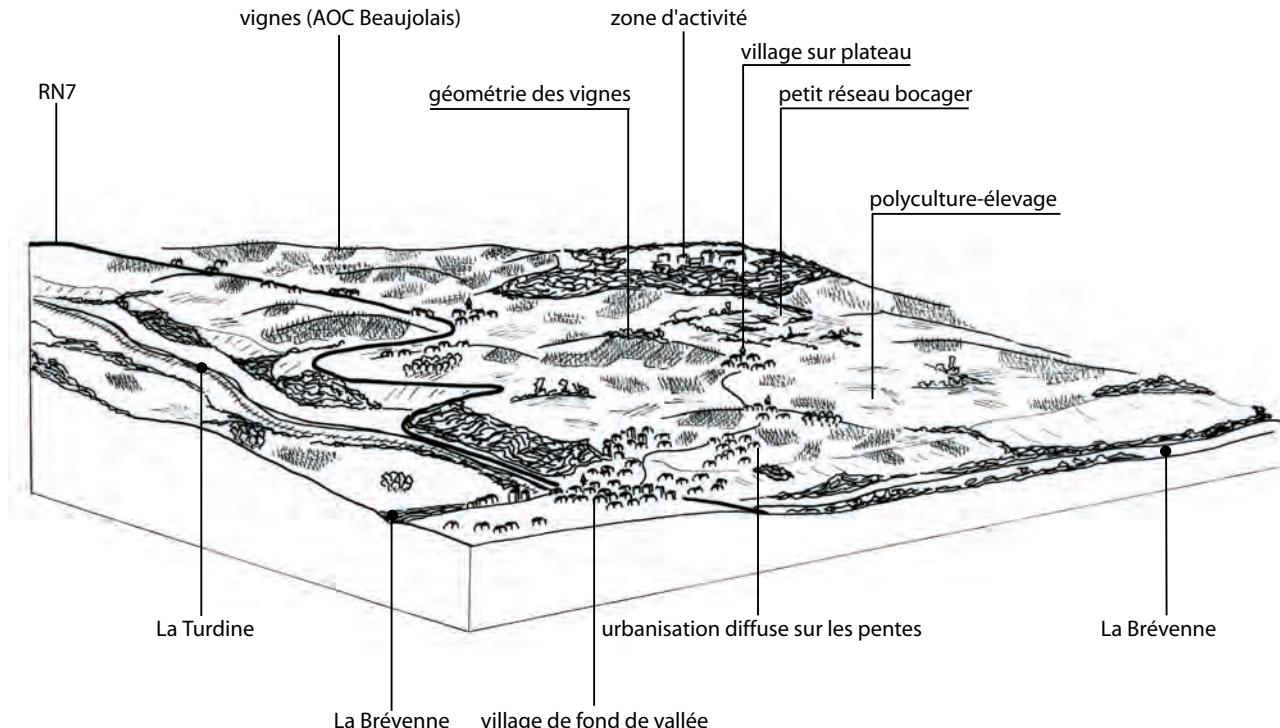
Autour de Ste Consorce et Vaugneray, c'est l'espace où l'agglomération lyonnaise est la plus proche des derniers reliefs de l'ouest Lyonnais (crêt de Malval).

C'est une terre de contact direct entre des versants bordés de boisements denses, et une plaine où l'occupation agricole devient minoritaire devant la vague d'urbanisation continue.

Des vallons profonds découpent encore ce plateau irrégulier d'est en ouest. La plupart des petites agglomérations sont nichées en pied de versant, en balcon sur la vaste plaine lyonnaise.

L'urbanisation diffuse s'est répandue de façon irrégulière mais fortement présente, et a tendance à relier les différentes taches urbaines historiques entre elles. Toutefois, certains hameaux de milieu et haut de versant paraissent encore comme inchangés, adossés à la lisière boisée.

OUEST LYONNAIS
Pays de l'Arbresle - Paysage viticole du Beaujolais

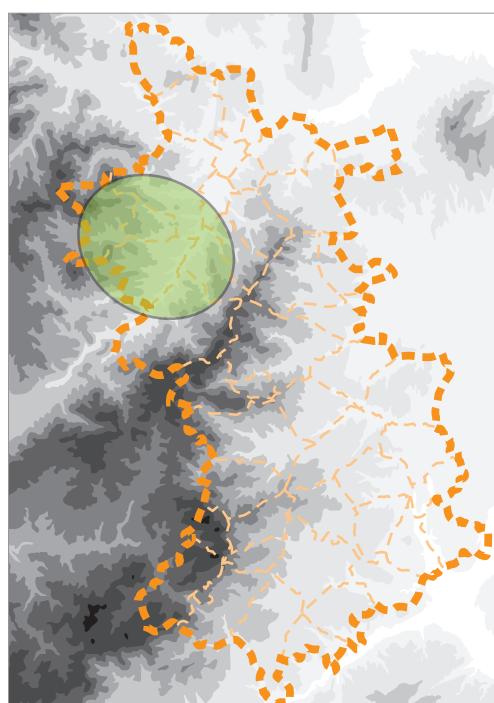
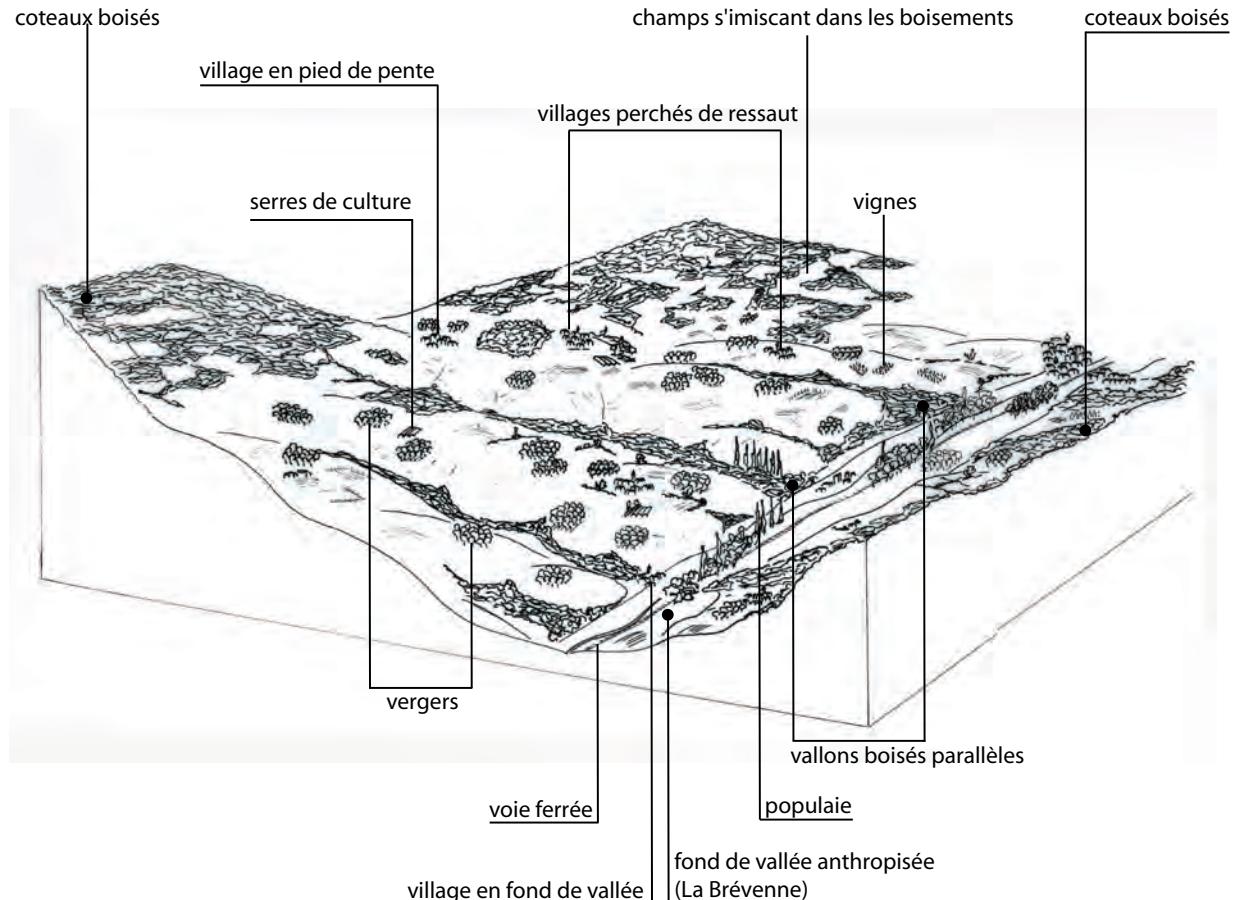


Dans le nord du pays de Brévenne, l'influence des pratiques agricoles du pays Beaujolais est essentielle. Mais la topographie régulière, alternance de plateaux bien orientés et de vallons profonds, est aussi une composante particulière de cet espace.

C'est donc une unité de paysage où le «naturel» est beaucoup moins présent qu'ailleurs, vu l'absence de versants dominés par la forêt. L'agriculture et surtout la viticulture est le vecteur principal du paysage. L'ouverture des grands paysages sur les régions environnantes (Monts du Beaujolais, Mont d'Or, Monts du Lyonnais) confère à ce lieu une ampleur et une lumière spécifique.

Outre la régularité et la géométrie inhérentes à la viticulture, les villages de plateau imprégnés de Pierre Dorée renforcent la diversité des couleurs des paysages.

OUEST LYONNAIS
Pays de l'Arbresle - Vallée de la Brévenne



La vallée moyenne de la Brévenne peut se décrire comme une succession d'étages de paysages, à l'image des étages de végétation classiquement utilisés pour identifier les espaces de montagne.

Ainsi, le fond de la vallée de la Brévenne (Lit majeur) décrit un espace resserré, peu agricole, mais où les axes de circulation (RN, chemin de fer) ont tout de même permis l'implantation d'agglomérations stratégiques comme Le Bel.

Au-dessus de cette petite vallée, les plateaux à dominante agricole de polyculture élevage sont peu cloisonnés (peu de haies, peu de bosquets) malgré la présence irrégulière de vergers, de vignes.

Les bourgs et villages présentent une grande variété d'implantation (haut de versant, bas de versant, en plateau, ...) et se prolongent parfois par des développements contemporains importants (lotissements, ZA, ...).

VISUALISATION du territoire



Pouvoir percevoir le Mont d'Or depuis le plateau Mornantais



Le repère incontournable du Cret de Malval



Les vallons intermédiaires : petites unités visuelles



la vallée de la Brévenne d'un versant à l'autre

Sur l'Ouest Lyonnais, on se trouve dans des systèmes de visualisation à l'échelle du grand paysage :

- vues panoramiques nombreuses,
- très fortes co-visibilités,
- vues plongeantes embrassant d'un seul regard l'ensemble du territoire, etc.

Cela constitue une des grandes caractéristiques paysagères.... mais implique une très forte sensibilité paysagère dont il faut tenir compte dans tout aménagement.

Les grands systèmes de visualisation à retenir sont donc :

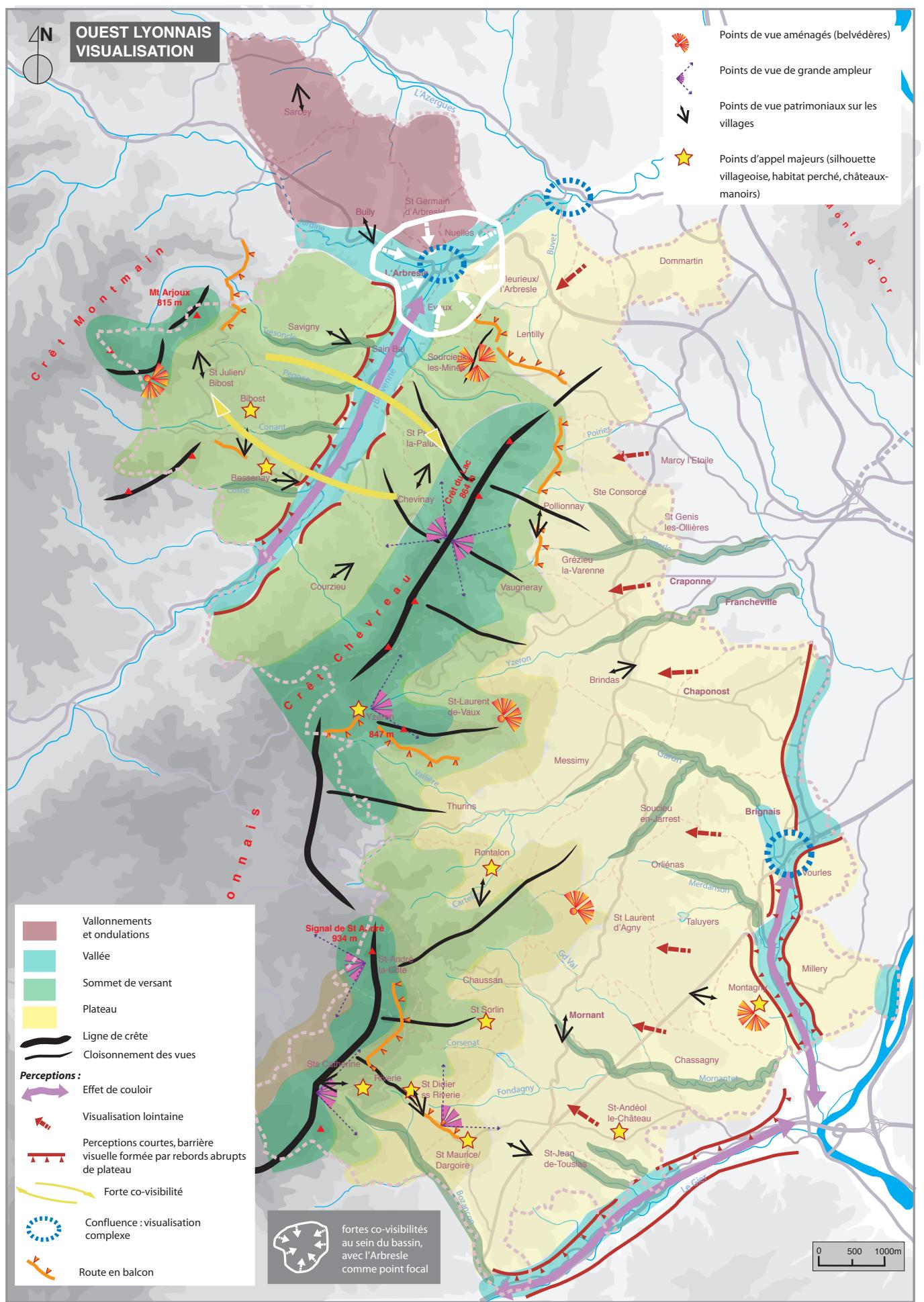
- La forte co-visibilité entre l'adret et l'ubac de la haute vallée de la Brévenne. Ce qui est réalisé sur l'adret est très visible depuis l'ubac, et vice-versa.
- Une perception globale à l'intérieur du bassin de L'Arbresle, impliquant une extrême sensibilité paysagère des versants plongeant vers la ville-centre.
- Les Coteaux du Lyonnais, quant à eux, présentent un système de visualisation plus complexe. Les petites lignes de crêtes d'orientation Ouest-Est cloisonnent les vues et créent ainsi des bassins de visualisation « autonomes ».

Ailleurs, c'est un aller-retour visuel incessant qui existe entre les plateaux et les versants, les points d'appel constitués par les villages restant déterminants dans la perception.

- Enfin, les seules perceptions « rapprochées » s'effectuent en fond de vallée de la Brévenne et du Garon.

Ainsi, en dehors du cas particulier des vallées, les territoires sont visuellement **très interdépendants** les uns des autres.

Par contre, des effets «couloir» sont ressentis autant sur des vallées assez importantes (Gier, Brévenne, Garon), que sur des vallons intermédiaires bordés de coteaux boisés : Yzeron, Merdanson, Mornantet, ...



IV - DYNAMIQUES ET ENJEUX

Entre diagnostic et actions : l'énoncé des dynamiques

Le tableau ci-après permet de visualiser rapidement les différentes étapes essentielles permettant de passer d'une vision statique à une approche dynamique du territoire de l'Ouest Lyonnais. Il s'agit in fine de préciser, au moins à l'échelle du 1/50 000, les correspondances entre les enjeux spécifiques à chaque structure paysagère et les actions du S.O.L. qui en découlent.

Dans le triptyque classique des démarches paysagères ou environnementales :

- Protection,
- Gestion,
- Aménagement,

le territoire pourra évoluer vers des démarches «qualité des paysages» construisant de nouvelles spécificités.

La légende ci-contre, reprise dans les cartes détaillées plus loin dans ce document, permet de retrouver l'essentiel des problématiques paysagères qui se posent ou s'exposent sur ce vaste territoire complexe et divers.

IV1 - LES GRANDES «ENTITES» DE PAYSAGE

La définition et la précision des enjeux reposent notamment sur la diversité des structures paysagères présentent dans l'Ouest Lyonnais. Ainsi, un «découpage» du territoire est proposé ici, tant pour faciliter la lecture des enjeux, que comme révélateur de spécificités locales.

Ces grandes «entités de paysage» ne sont pas pour autant dénuées de pertinence en termes d'homogénéités de formes rurales que de sensibilités aux évolutions contemporaines.

Ainsi, 8 secteurs sont proposés car partageant un certain nombre de points communs :

- dans le «**Beaujolais et Bassin de l'Arbresle**», l'omniprésence de la vigne se double d'une topographie moins tourmentée que plus au sud, alternance de plateaux réguliers et de vallées moyennes;

- la «**Haute vallée de la Brévenne**» est la véritable grande vallée clairement bordée de crêtes forestières de tout l'ouest lyonnais. L'opposition ubac/adret, la limite de l'influence périurbaine, les implantations de villages et hameaux sur plateau, la prédominance de la polyculture, ..., convergent vers un équilibre paysager original;

- les «**Piémonts de Malval**» sont essentiellement marqués par la rencontre d'un plateau faiblement tourmenté, traversé d'un axe historique important : la Route nationale 7, confronté à une vague d'urbanisation non moins considérable. Toutefois, cet espace est identifiable par l'arrière-plan naturel boisé de la pointe nord de Malval;

- le «**Plateau de Messimy**» dit «intermédiaire» est moins urbanisé que les Piémonts de Malval, alternance de vallons boisés et de plateau fortement marqués par les vergers structurant l'espace agricole;

- les «**Hauts versants de l'Yzeron**» sont autant repérables par les «falaises» boisées fermant des petites vallées orientées vers les plateaux bas, que par les trois villages y sont «posés» en verrou sur ces vallées, en versant ou en véritable «perché» surveillant l'agglomération;

- les «**Hauts plateaux et balcons Sud**» sont effectivement les plus hauts plateaux de l'Ouest Lyonnais, à plus de 700 mètres d'altitude. Il s'agit d'un espace prémontagnard, où la polyculture reprend la dominante au-dessus des versants plantés de vergers. Les agglomérations sont rares et restées en grande partie en dehors des grandes mutations péri-urbaines;

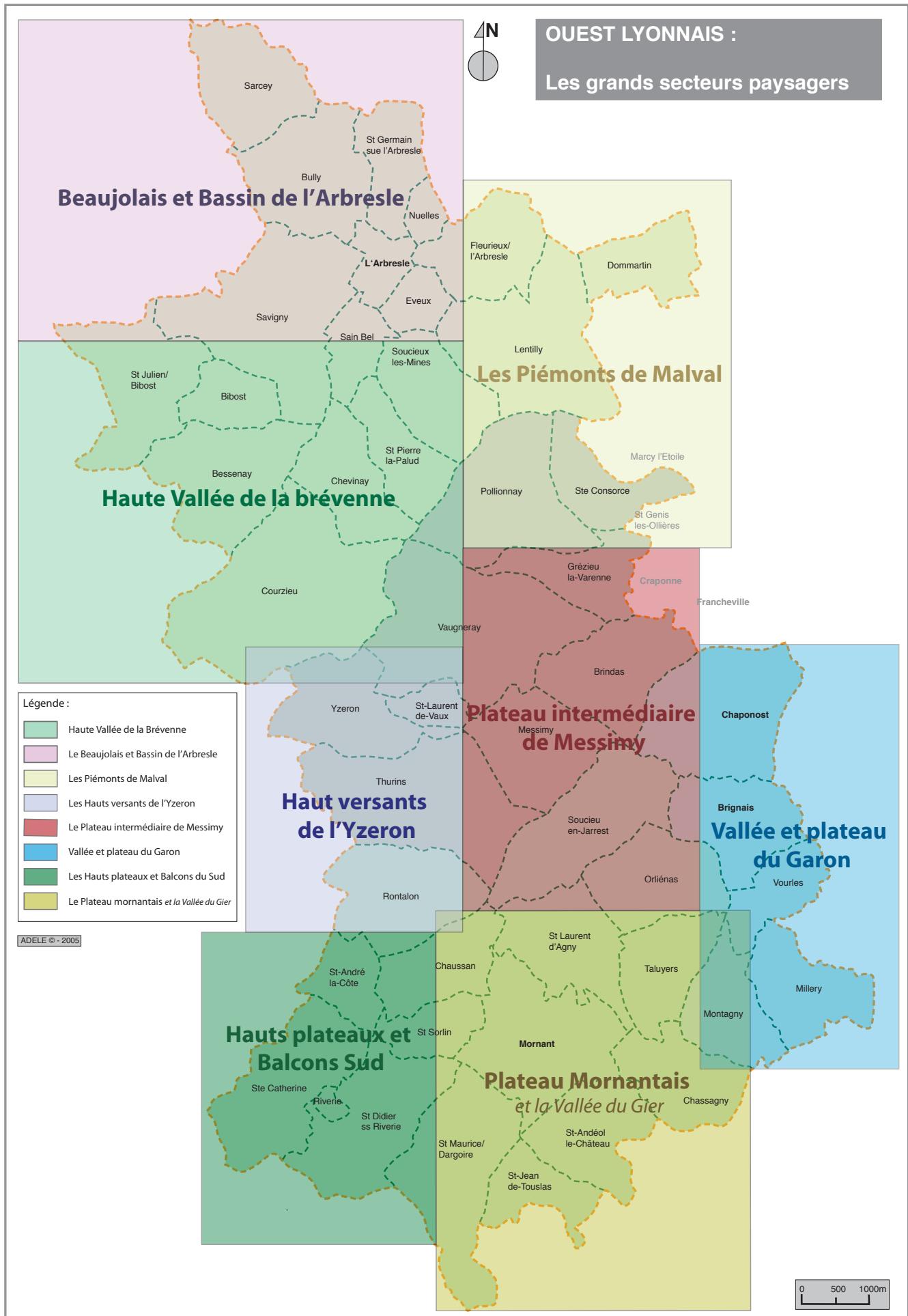
- le «**Plateau Mornantais** (et la vallée du Gier)» est caractéristique de l'ouverture visuelle de ce type de formation. Toutefois, la montée régulière vers l'ouest perturbe ce plateau et le transforme progressivement en moutonnement où les villages s'implantent progressivement de rebord de vallon en milieu de versant. La polyculture y forge l'essentiel des composantes agricoles, parfois sur des espaces de landes;

- la «**vallée et plateaux du Garon**» est le seul espace de l'ouest lyonnais qui jouxte le fleuve Rhône. Toutefois le cours d'eau qui structure réellement cet espace est le Garon, orienté nord-sud. Il sépare le plateau relativement régulier (et à dominante de vergers) de Vourles/Milléry du rebord oriental du plateau de Montagny. Vers le nord cette vallée est occupée par la ville de Brignais, principale agglomération du secteur. L'influence périurbaine de Lyon y est particulièrement notable sur Chaponost, et les mutations urbaines y sont une des composantes essentielles.

Ainsi, du nord au sud, d'est en ouest, ce territoire est aussi un dégradé climatique, agricole, topographique, sociologique, ... où les enjeux ne peuvent être décrit globalement sans être soulignés à plus grande échelle : celle des unités de paysage.



Infrastructures, limites urbaines, typologie agricole : de nombreux enjeux



IV.1.2 - Des dynamiques aux enjeux : objectifs

Entre diagnostic et actions : l'énoncé des dynamiques

Le tableau ci-après permet de visualiser rapidement les différentes étapes essentielles permettant de passer d'une vision statique à une approche dynamique du territoire de l'Ouest Lyonnais. Il s'agit in fine de préciser, au moins à l'échelle du 1/100 000, les correspondances entre les enjeux spécifiques à chaque structure paysagère et les actions du Syndicat qui en découlent.

Ainsi, **trois approches spatialisées** sont synthétisées ci-après :

- le recensement des unités et sous-unités de paysage, auxquelles correspondent des caractéristiques bien identifiées, alliance d'approches visuelles (topographie, hydrographie), économiques (modes d'utilisation du sol), sociales (modes d'habitat), ...;
- le recensement patrimonial de ce territoire (inventaire des éléments protégés ou non, ou méritant une attention particulière, ...);
- le recensement des caractéristiques paysagères, et de la diversité de ce territoire (milieux urbains, intérêts spécifiques des secteurs à dominante agricole, ...), déjà bien abordé par des démarches spécifiques.

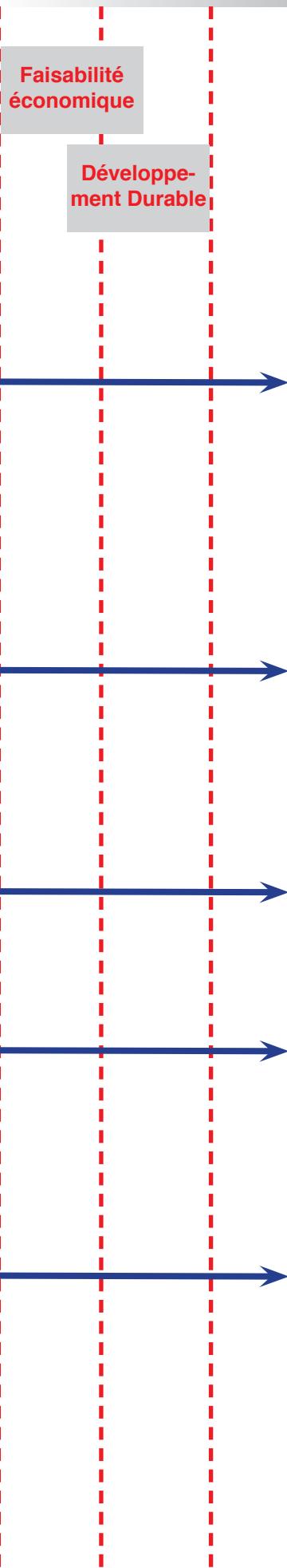
Enfin, une **analyse des dynamiques** et des évolutions est proposée. Il s'agit en fait, de pouvoir identifier les «Zones d'Intervention Prioritaire» se démarquant par une forme «d'urgence» des actions du Syndicat et des autres collectivités.

Les grandes familles de dynamiques proposées sont :

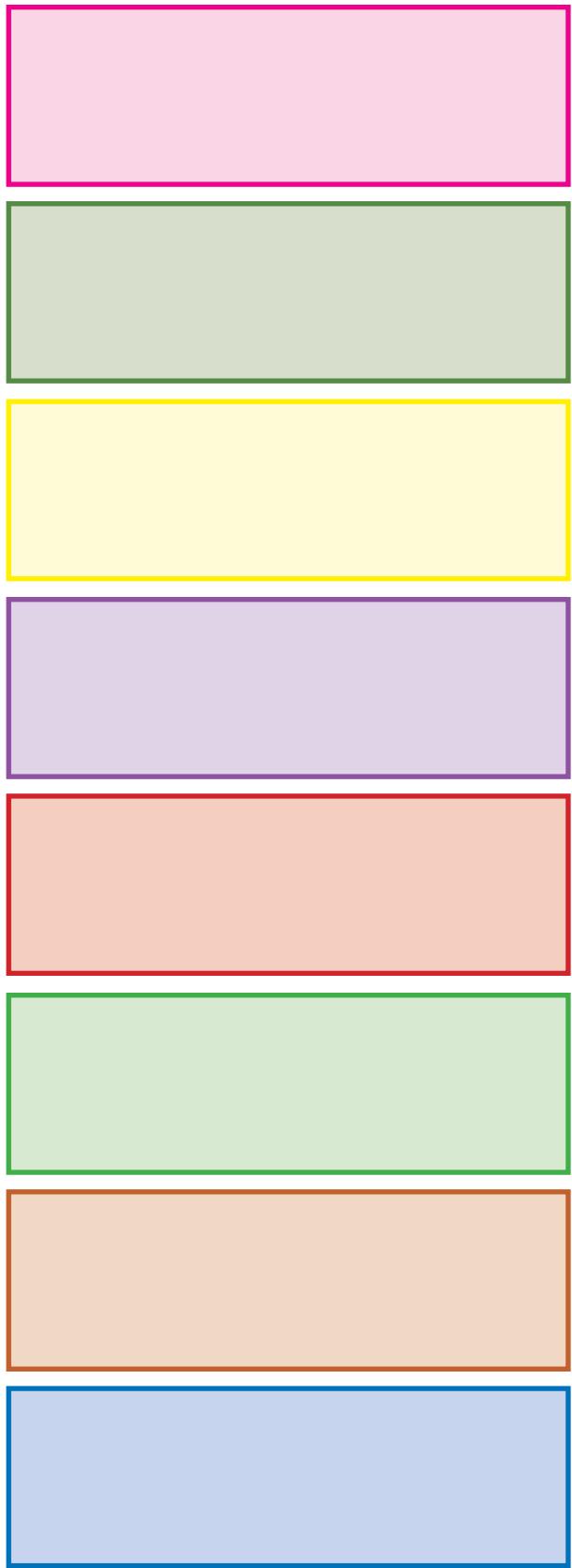
- développement urbain;
- développement des activités et entrées de ville;
- mutations des paysages agraires;
- mutations des abords des sites et monuments;
- mutation des perceptions des vallons et rivières;
- évolution des patrimoines (perte d'usage, abandon, transformation, ..);

Des dynamiques aux enjeux : tableau méthodologique

LES ENJEUX GENERAUX des «équilibres» du S.O.L.	LES ENJEUX thématiques	
	DYNAMIQUES	LES ENJEUX
<p>Répartition des grands types d'usage du territoire :</p> <p>Polarisation ou non du développement urbain ?</p> <p>Agriculture spécifique au territoire ou non ?</p> <p>Quelle place future pour les zones «naturelles» (zones forestières, humides, ...) au sein d'un espace périurbain ?</p>	<p>Dynamiques urbaines</p> <p>Villes, Bourgs, Hameaux</p> <p>Dynamiques agricoles</p> <p>Dynamiques biologiques</p> <p>Anciens et nouveaux Patrimoines</p> <p>Infrastructures, déplacements</p>	<p>Choix essentiel des sites d'extension (maîtrise de l'étalement urbain, coupures d'urbanisation)</p> <p>Quelles densités (formes) dans les villes et villages ?</p> <p>Qualité des espaces publics (places, entrées de ville...)</p> <p>Qualité des espaces d'activités</p> <p>Choix essentiel des sites d'extension (notion de continuité urbaine)</p> <p>soin apporté aux «parcs et jardins» qualité des espaces publics de bord des eaux</p> <p>Quelles espaces forestiers, quels espaces de lande ?</p> <p>Quelle pérennité des zones de bord des eaux,</p> <p>Liste du patrimoine intéressant à l'échelle du S.O.L.</p> <p>Mesures adaptées de préservation des abords</p> <p>Constitution de «nouveaux patrimoines»</p> <p>Qualité de traitement des abords des «grands itinéraires» (routes du vin, routes historiques, routes en balcon)</p> <p>Typologie spécifique de traitement des autres axes (voies aujourd'hui peu qualifiées)</p> <p>Traversées des villages et hameaux</p>
<p>Quelles places pour les grandes identités historiques du Territoire :</p> <p>Thème du «Jardin de Lyon»,</p> <p>Thème des villages en balcon,</p> <p>Thème des productions agricoles diverses (vignes, arboriculture, petits fruits, ...),</p> <p>Thème des matériaux de construction (Pierre Dorée, Granites, Schistes, ...)</p> <p>Thème des axes historiques (RN7, St Jacques, voies romaines, ...)</p>		



LES ENJEUX spécifiques par Entité paysagère



Légende des enjeux paysagers

Paysages agricoles

-  Maintien de la trame de murets de pierres
-  Maintien de la trame de haies bocagères
-  Coupure d'urbanisation
-  Mitage en zone à dominante agricole
-  Fond de vallon en enrichissement
-  Rebord de plateau ouvert à préserver
-  Paysages dominants à vergers à fort enjeu
-  Coteaux viticoles remarquables

Paysages naturels

-  Frange forestière très perçue
-  Clairière remarquable

Paysages urbains

-  Interface "urbain/agricole" sensible
-  Entrée de ville par zone industrielle
-  Piémont agricole très sensible
-  Diversité des paysages bâtis
-  Llisibilité des limites de l'agglomération
-  Espaces de cœur de hameau à mettre en valeur

-  Orientation de développement à préciser
-  Développement en linéaire à maîtriser

Patrimoines

-  Environnement "ouvert" sensible
-  Elément à préserver

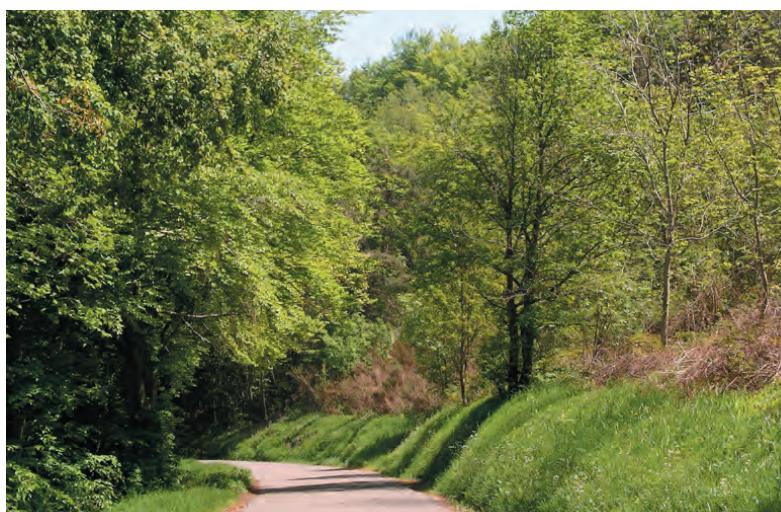
IV.1.3 - Les grandes familles d'enjeu : «en légende»



Quels paysages agricoles spécifiques de l'Ouest Lyonnais ?



Bâti d'hier, et constructions d'aujourd'hui ? ...



Bois, Itinéraires,

La légende ci-contre propose un manuel de représentation graphique des grandes familles d'enjeu, plus ou moins rémanentes selon l'entité de paysage considérée.

On y découvre les enjeux selon les grands modes d'occupation de l'espace :

- préservation des paysages agricoles spécifiques;

- urbanisations nouvelles;

- espaces à dominante naturelle;

et des thèmes plus transversaux :

- itinéraires et perceptions depuis les axes routiers;

- patrimoines et abords;

Dans certains cas comme celui des problématiques d'aménagement urbain, des complexités d'enjeux apparaissent comme :

- la notion d'interface stable entre zone bâtie et espaces cultivés,

- la notion de mitage du territoire par une urbanisation diffuse,

- la notion d'interstices agricoles (enclaves difficiles à maintenir ou gérer),

- la notion de coupure d'urbanisation (entre quelles types de formes urbaines ?),

- etc...

IV2 - Beaujolais et bassin de l'Arbresle



La vieille ville de l'Arbresle, nichée à la confluence de la Brévenne et de la Turdine



Bully, entre coteaux viticoles et sommet boisé



Même en Beaujolais, l'élevage bovin structure fortement les paysages agricoles



Les hameaux insérés dans la structure viticole sont caractéristique de cette entité paysagère



La RN7, itinéraire incontournable, fonde des paysages linéaires à valoriser

Les grands enjeux localisés

Les enjeux des secteurs du Beaujolais ou de l'agglomération de l'Arbresle y sont très différenciés. Ces enjeux sont liés aux «sites majeurs» que sont :

- l'agglomération de l'Arbresle, ville centre, bords des rivières, extensions urbaines périphériques (Nuelles, Eveux, ...), traitement des espaces d'activités, traversée par la RN7, ...

- les équilibres paysagers autour du «tripptyque» : vigne, bois, polyculture, dans le nord du secteur, en partie menacé par les fragilités économiques des productions locales,

- les principaux sites villageois laissant jusqu'à présent un certain nombre de «socles» ou piémonts agricoles venir au contact des implantations historiques;

- les sites patrimoniaux remarquables comme le couvent de la Tourette, la ferme fortifiée du Péage, les châteaux de Bully et Sain Bel, ...

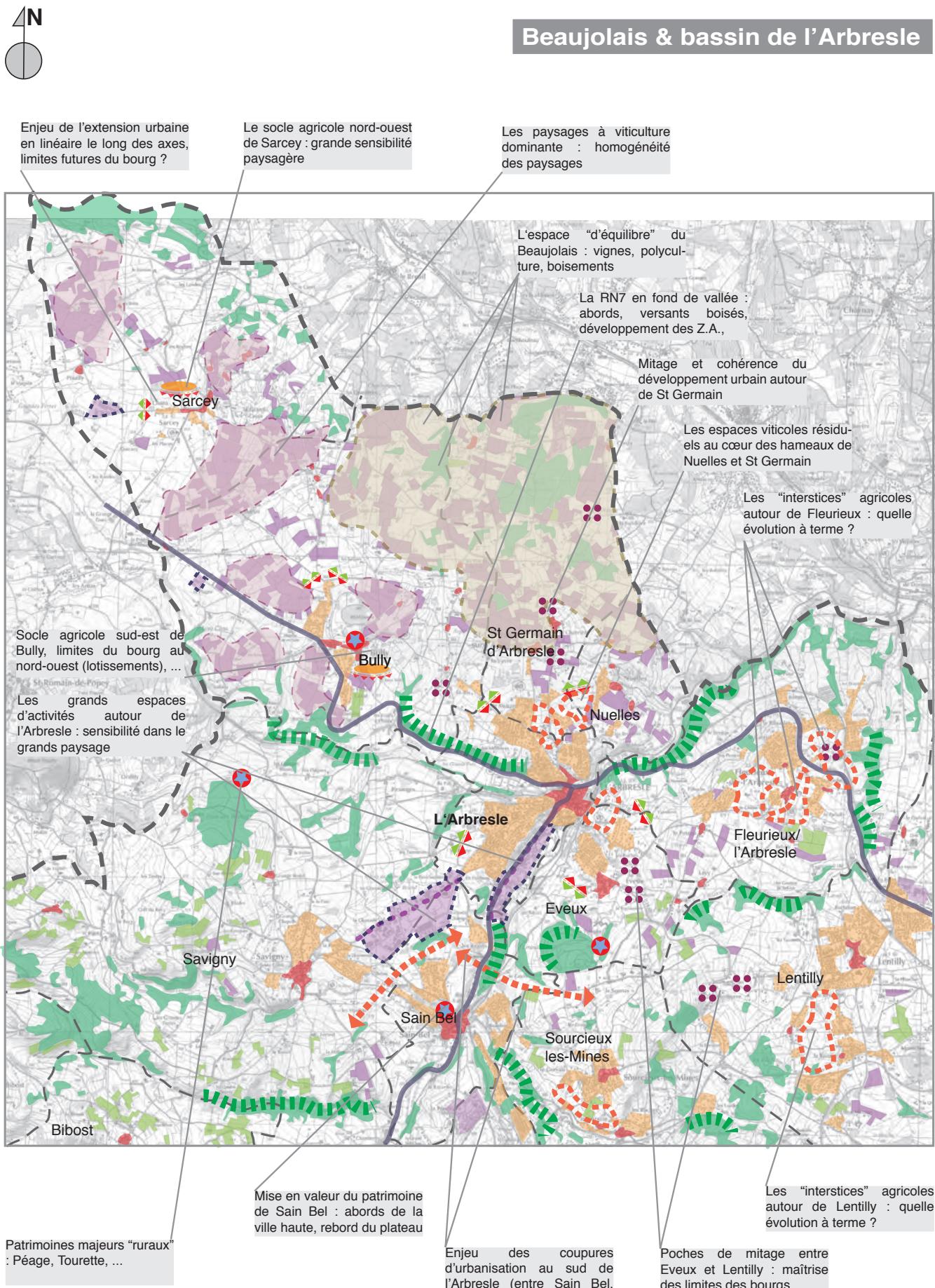
- les vallons boisés souvent traversés par les grandes infrastructures routières : RN 7, RN 89, ...

Ainsi, un certain nombre d'espaces ont atteint le «seuil de rupture» en ce qui concerne le phénomène d'étalement urbain. Tout autour de l'Arbresle, les coupures d'urbanisation sont largement entamées, et un certain nombre «d'espaces agricoles reliques» enserrés de lotissements sont localisés dans l'est du secteur.

La pérennité agricole de ces espaces est en question, et la cohérence des limites historiques des différentes agglomérations autrefois largement «séparées» est donc menacée.

Enfin, les paysages de zones d'entreprises, ou simplement de bord des grands itinéraires routiers, sont en recherche de qualification avec l'enjeu majeur de la perception du territoire par l'une de ses principales portes d'entrée.

Beaujolais & bassin de l'Arbresle



ENJEUX AGRICOLES



Les surfaces agricoles en polyculture / élevage

Au-delà de la problématique conjoncturelle viticole (enjeu de l'arrachage), ces paysages sont fortement dépendants également de la bonne santé de la filière bovine.

La carte de synthèse ci-contre rend justement compte de l'importance des surfaces traitées en polyculture / élevage dans le Beaujolais et le sud du pays de l'Arbresle. La diversité des filières agricoles apparaît alors un atout dans les inconnus qui peuvent toucher telle ou telle filière.

ENJEUX ITINÉRAIRES

Au carrefour des RN7 et RN89, le bassin de l'agglomération de l'Arbresle est donc traversé par deux infrastructures de transit importantes. Toutefois, notamment la RN7, ces axes sont aussi des supports de découverte des paysages liés à une «histoire d'itinéraire». Entre Bully et Lentilly, la RN7 mérite une attention particulière tant en ce qui concerne l'information sur les paysages traversés, que la qualité spécifique de ses abords. La traversée de l'Arbresle est un enjeux de traitement des espaces publics particulièrement important, d'autant plus que son patrimoine et son histoire méritent cette attention.

Il en est de même pour St Bel, qui, dans la même situation de fond de vallée que L'Arbresle, lie l'eau (la Brévenne) et l'histoire (château), mais la RN89 y est une frontière fonctionnelle particulièrement contraignante.



ENJEUX PATRIMOINES



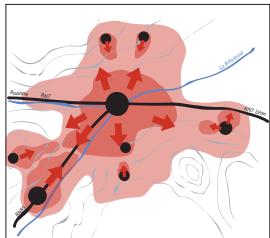
La ferme du Péage : élément patrimonial majeur

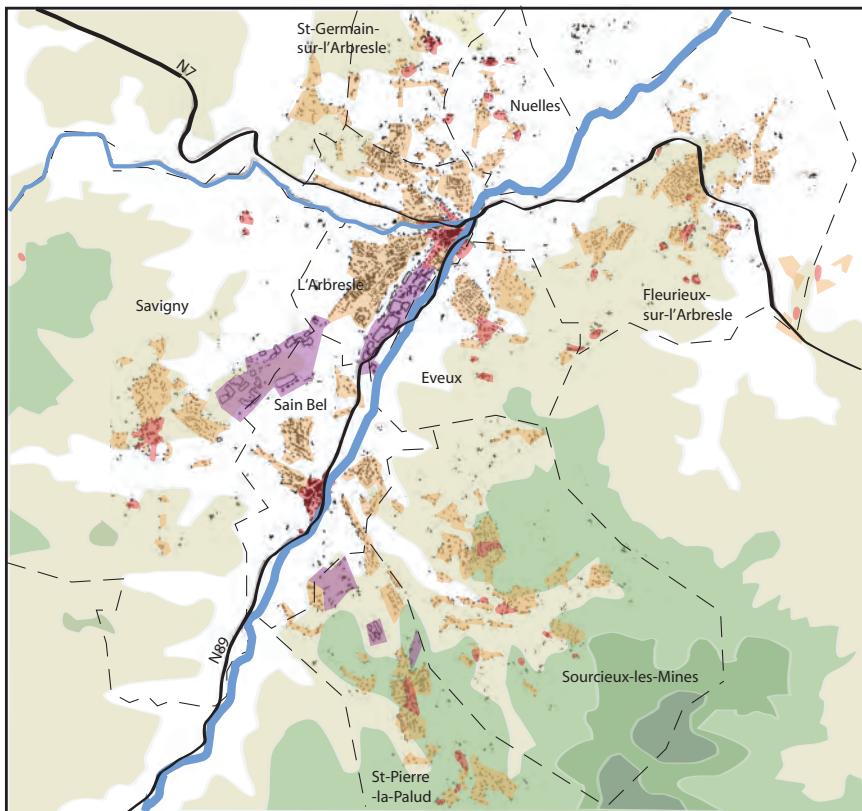
Si la «Pierre Dorée» est la véritable couleur originale de ce pays, elle se double aussi d'une richesse patrimoniale dans son emploi qui est remarquable. Il en est ainsi du village de Bully, de St Germain, ..., auxquels s'ajoute les éléments isolés (ci-contre : le Péage) ou tous les emplois traditionnels de cette pierre dans les bâtis agricoles, les monuments religieux, ... Très peu de ces éléments font l'objet d'inventaires ou de protections spécifiques.

ENJEUX EXTENSIONS URBAINES

Communes concernés :

L'Arbresle	Sain Bel
Eveux	St-Germain-sur-l'arbresle
Fleurieux-sur-l'Arbresle	St-Pierre-la-Palud
Nuelles	Savigny

Dynamiques de développement de l'Arbresle et son bassin de vie :

Commune d'Eveux

Commune de Sourcieux-les-Mines

Légende :

- Centres historiques
- Développements urbains contemporains (dominance pavillonnaire)

- Paysages de zones d'entreprises
- Boisements

STRUCTURES ORIGINELLES

Centre historique implanté en fond de vallée, dans un site relativement dégagée, bénéficiant donc d'une bonne exposition.
Urbanisation ramassée en bord de rivière et le long de celle-ci.

Fond de vallée et de vallons : Présence de zones d'activités, d'entreprises, d'usines...

Bas des reliefs et vallons alentours urbanisés : habitat individuel.

Reliefs et croupes cultivés en amont : vergers, vignes, maraîchage

DYNAMIQUES

Expansion des zones d'activités en fond de vallée.

Etirement de la silhouette du village : développement presque continu des zones d'habitat individuel sur les zones peu pentues, en direction des communes voisines et des axes.

Développement des villages périphériques en direction des pôles d'attraction.

Sur le hauts des versants : idem, extension de l'urbain sous forme de lotissement, perte de leur caractère agricole, enrichissement, parcelles agricoles enclavées dans de nouveaux quartiers.

ENJEUX

Le rapport entre terrains bâtis et terrains agricoles : densifier les unités bâties en urbanisant quelques parcelles agricoles "enclavées", contenir ainsi les limites de la ville et de son bassin de vie.

Préserver les hauts de versants cultivés.

Le rapport entre ville et rivière : Limiter la "privatisation" des bords de rivières (jardins et propriétés privés peuvent empêcher l'accès). Préserver des voies d'accès au cours d'eau : chemins, sentiers, ruelles...



Autour de Nuelles : des «interstices» agricoles au milieu des hameaux et lotissements

Les «interstices agricoles» comme ici à Nuelles/St Germain sont une particularité contraignante dans les choix stratégiques de développement urbain. Les «greffes» urbaines ne peuvent s'y envisager qu'extrêmement précisément, sur la base d'un plan directeur des visées et cônes de vues.



Le petit bassin agricole de Courzieu, cultures sur fortes pentes, «descente» de la forêt

Les grands enjeux localisés

La vallée de la Brévenne est «en limite extérieure» des grandes influences émanant de l'agglomération Lyonnaise. Ce n'est pas pour autant que les effets directs ou indirects de la périurbanisation ne jouent pas sur ce territoire.

Si ces influences sont «affaiblies», elles sont parfois fortement ressenties visuellement aux abords des bourgs et hameaux qui ont des limites souvent calées depuis plusieurs décennies.

De plus, compte tenu du relief, les options d'extension de l'urbanisation sont à sélectionner avec attention :

- préservation des socles,
- préservation des «enveloppes» agricoles,
- extensions linéaires le long des rares axes,
- abords des grandes fermes, ...



Les enjeux des sites et modes d'extension de l'urbanisation



Les «grosses» fermes à cour fermée : élément identitaire omniprésent

C'est un des secteurs où le paysage forestier est largement dominant, l'agriculture y occupe des espaces à fortes contraintes topographiques. Ainsi, le phénomène de «fermeture» des paysages de bocage de haut de versant y est particulièrement ressenti.

C'est aussi le pays des petits fruits, et même si les vergers occupent finalement une place réduite à côté de l'élevage bovin, ils structurent fondamentalement les espaces de plateaux (notamment en ubac) et les versants pentus (en adret).

La ponctuation du paysage par le bâti agricole souvent monumental est une autre rémanence qui marque fortement le spectateur extérieur. La qualité des abords de ces éléments parfois spectaculaires est un enjeu certain.

Enfin, le fond de la vallée, occupé par la voie de chemin de fer (enjeu touristique et pendulaire) et surtout par la RN89, est ponctuellement le lieu d'enjeu de qualité des traversées de hameaux, et de traitement des espaces de bord de route.

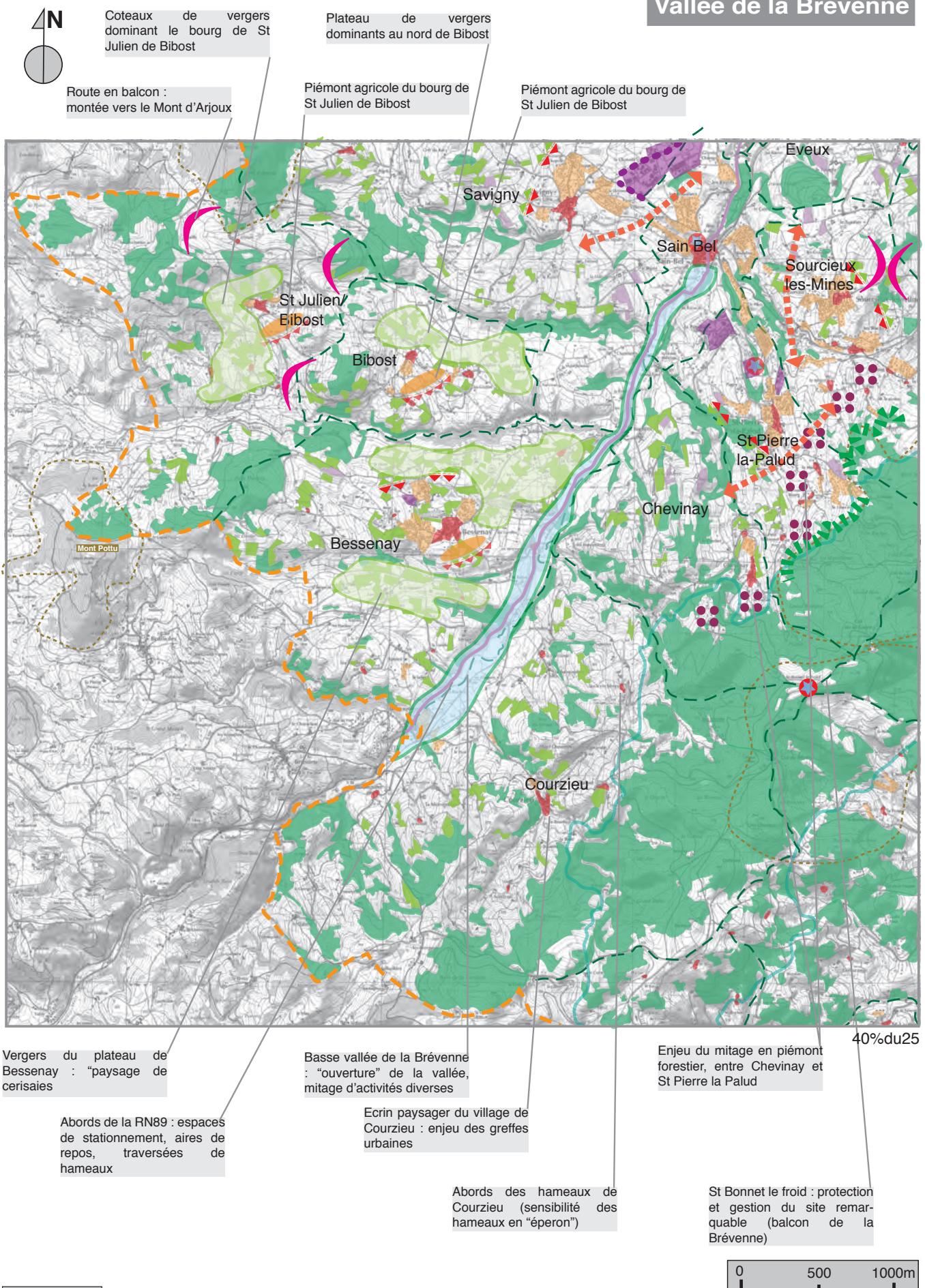


En piémont du Mont Arjoux, de fortes évolutions des prairies au contact de la forêt

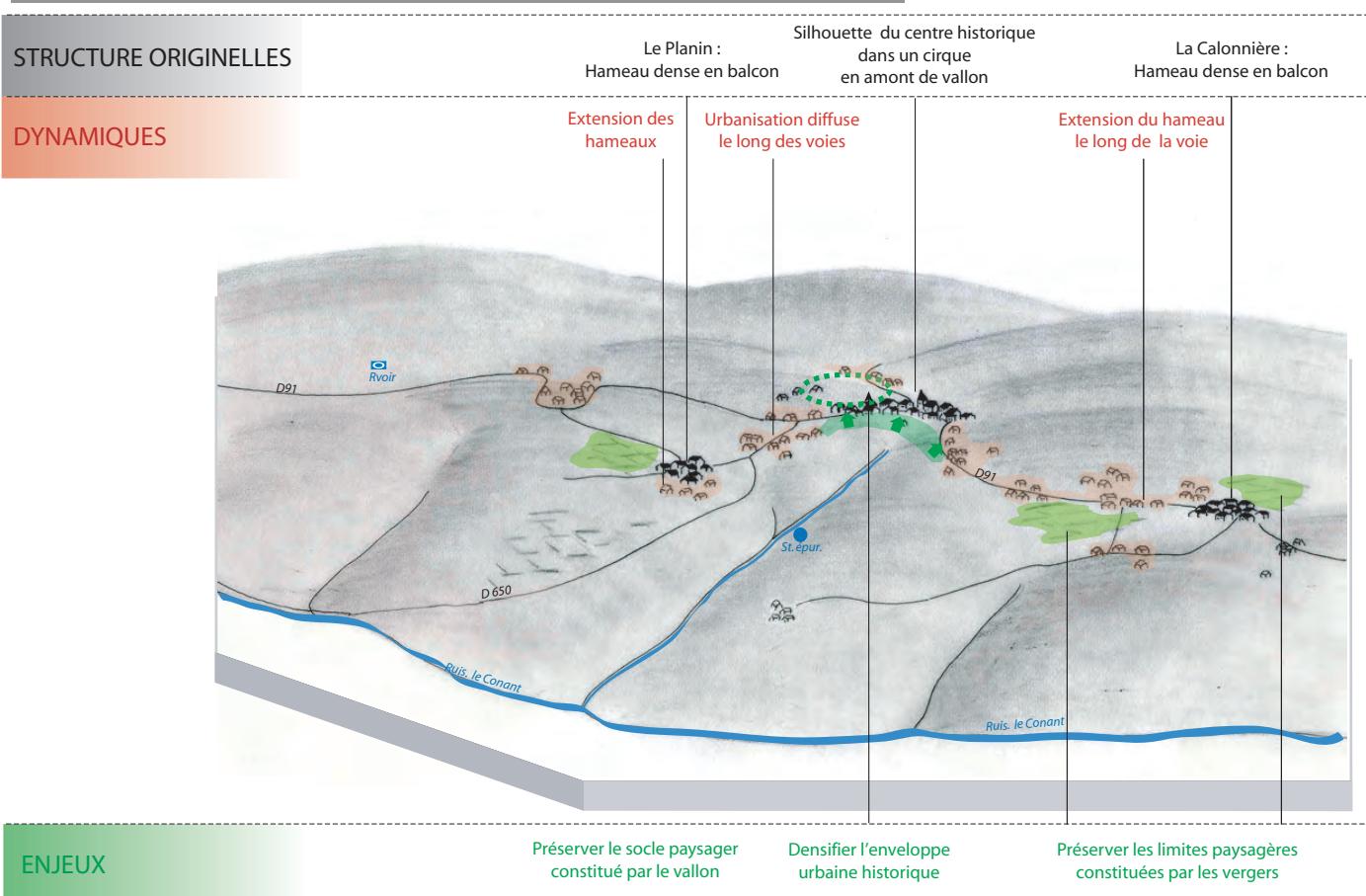


Les évolutions des silhouettes villageoises, au contact des zones agricoles et forestière

Vallée de la Brévenne



ENJEUX EXTENSIONS URBAINES



Village de Bibost depuis la route départementale 91



STRUCTURES ORIGINELLES
Silhouette du centre historique : Implantation dans un relief de cirque et à l'amont d'un vallon. Urbanisation ramassée.
Les hameaux et fermes isolées : Hameaux situés en hauteur sur les versants : position en balcon et vue dégagée sur la vallée de la Brévenne. Fermes isolées dans les pentes des vallons ou sur les hauteurs des versants : situations déterminées notamment par la présence d'eau (sources, réservoirs).
Reliefs, croupes et vallons cultivés : Vergers, pâtures et maraîchage.

DYNAMIQUES
Extension urbaine le long des axes routiers : Etirement de la silhouette du village : urbanisation presque discontinue entre le village et les hameaux. Perte de lisibilité de l'implantation du bâti originel, limites urbaines difficiles à distinguer.
Début d'extension urbaine sur versants et pentes des vallons : développement du nombre d'habitations individuelles en périphérie du villages et des hameaux.

ENJEUX
Le rapport terrains bâtis - terrains agricoles : privilégier la densification du centre historique, choisir une "poche" d'urbanisation future à proximité immédiate du village historique pour combler les "dents creuses".
Maîtrise des unités bâties et des rapports d'échelle : densifier les hameaux du Planin et de la Calonnière (de taille importante) : quelques constructions supplémentaires à proximité des habitations historiques. Contenir l'urbanisation le long des voies de circulation.
Préservation des socles cultivés : maintenir la vocation agricole des pentes en premier plan du village et des hameaux.

AUTRES ENJEUX URBAINS

Même si ce secteur n'a pas connu les extensions urbaines de l'est de ce territoire, la taille réduite des bourgs et hameaux les rends encore plus sensibles aux petites extensions récentes (lotissements), ou au problème des constructions isolées (mitage).

Les pentes fortes observées ici occasionnent indirectement des atteintes nettement perceptibles aux abords des constructions neuves réalisées sans méthode d'implantation (respect de l'orientation par rapport à la pente, minimisation des remblais, déblais).

Les couleurs des constructions individuelles récentes sont en général peu respectueuses des traditions locales.

ENJEUX AGRICOLES



Au-dessus de Chevinay : imbrications forestières et agricoles

Les parties hautes des zones agricoles évoluent parfois vers un enrichissement dû aux difficultés d'exploitation.

Une des caractéristiques essentielles de ce secteur est la culture des petits fruits, surtout autour de Courzieu.

Les vergers des plateaux de Bessenay et Bibost sont remarquables (dominante des cerisiers).

ENJEUX PATRIMOINES



Devenir des grandes fermes à cour carrée, traitement simple et qualitatif des espaces centraux, mise en valeur de quelques éléments majeurs

Le site de St Bonnet le Froid est l'un des plus remarquables de l'Ouest Lyonnais, alliant :

- découvertes des grands paysages;
- environnement forestier immédiat;
- patrimoine remarquable.

Et, parmi les autres pistes d'action dans ce domaine, il ne faut négliger l'évolution des grandes fermes à cour carrée (changement de destination, dans quelles conditions ?), l'améliorations des espaces centraux des petits bourgs (condition de leur attractivité), et la mise en valeur des grands éléments de patrimoine.

IV.4 - Les piémonts de Malval



Entre les Monts d'Or et Malval : les enjeux des «discontinuités urbaines»



Le tissu pavillonnaire autout de Dommartin, enjeu de la lisibilité de la ville



L'enjeu de l'attractivité des centres historiques, du traitement des espaces centraux



Ce secteur est celui des grandes infrastructures, ici la RN7 à 2 fois 2 voies



la Zone d'Activités de Lentilly émerge à peine sur le plateau agricole

Les grands enjeux localisés

Aux portes de Lyon, dans ce «couloir» paysager entre Monts d'Or et Crête de Malval, ce piémont est le réceptacle de fortes dynamiques périurbaines.

La traversée des Piémonts de Malval par la RN7, la RD 70, la RD7, la RD30, ... sans compter les autres infrastructures (fer, lignes électriques), en fait un lieu particulièrement soumis aux pressions de développement du bâti sous diverses formes :

- présence assez prégnante du mitage en zone agricoles,
- nombreux lotissements déconnectés des centres historiques,
- zones d'entreprises le long des grands axes;

Indirectement, la pérénité de l'activité agricole s'en ressent, d'autant plus que de nombreuses «poches» de micropaysages cultivés sont désormais pratiquement enclavées au milieu de tissus pavillonnaires.

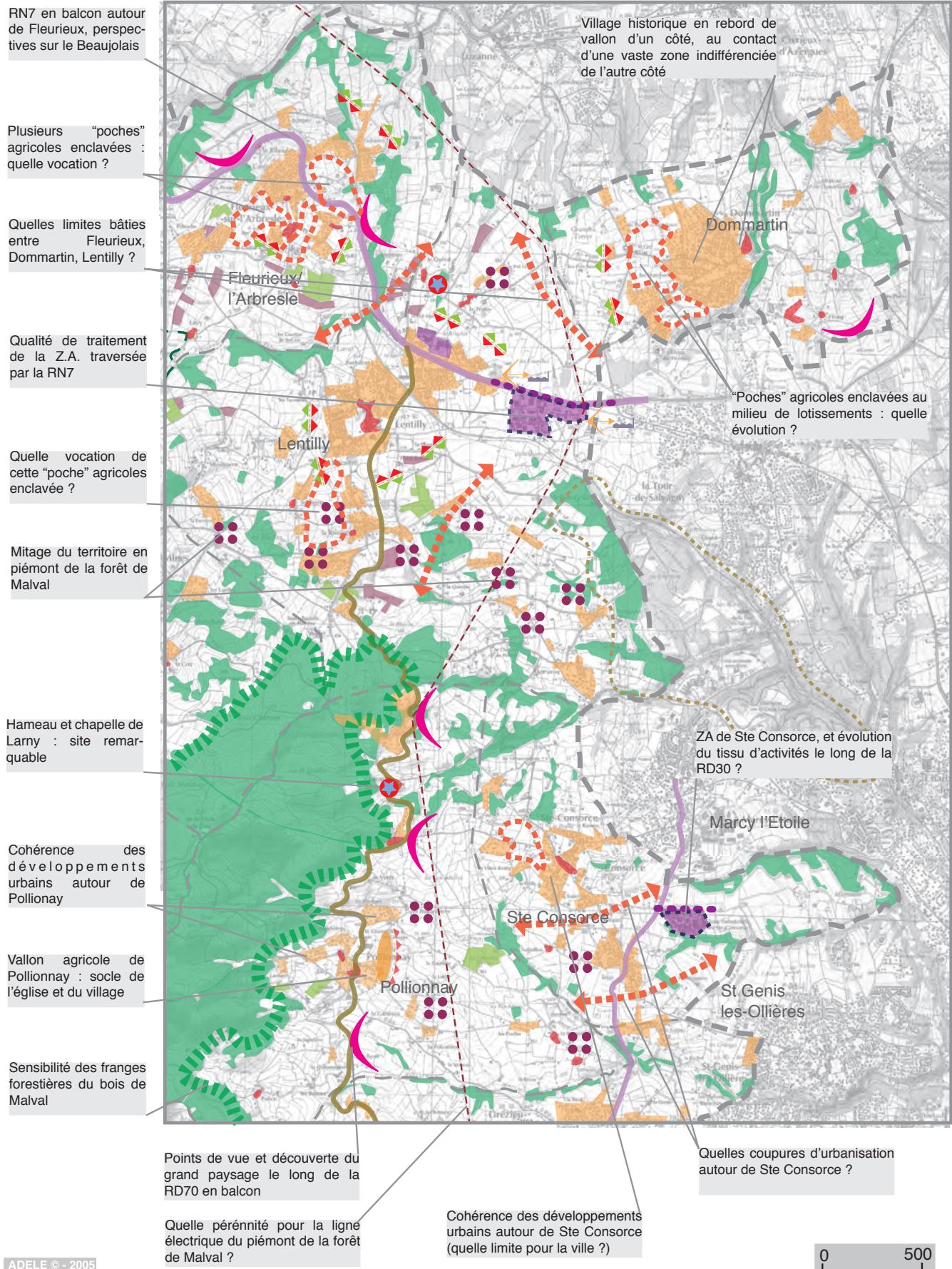
La relative faiblesse du relief rend difficile la lecture des silhouettes de villes et villages, et ne permet pas à ces agglomérations de définir précisément les limites de ces divers étalements.

Ainsi, au-delà de la définition de «coupures d'urbanisation» il est important de souligner les enjeux du développement «en tache d'huile» ou axé sur les grandes infrastructures.

Il n'en demeure pas moins un certain nombre d'attraits paysagers liés :

- aux espaces de balcon de «grand paysage» (découverte des Monts d'Or, de Lyon, du Beaujolais);
- aux coupures créées par les vallons boisés;
- aux micropaysages viticoles,
- aux patrimoines de hameaux;

Les piémonts de Malval



ENJEUX AGRICOLES



Entre Lentilly et Ste Consorce : des interstices agricoles aux enjeux de :

- surface minimale viable de ce type d'espace agricole enclavé;
- traitement des limites entre espaces bâties et espaces cultivés;
- vocation pérenne ou non des espaces cultivés;
- nature des activités agricoles compatibles avec un voisinage résidentiel;
- reconnaissance ou non de l'intérêt paysager de ces lieux au sein d'un tissu pavillonnaire indifférencié
- etc...

Les «interstices agricoles»

Un point majeur de cet espace de plateau très proche de l'agglomération continue de Lyon est le «semis» de «poches agricoles». Ainsi, ce qu'on peut aussi appeler «interstices» agricoles sont des espaces de quelques hectares désormais pratiquement totalement enclavés au milieu d'un tissu bâti le plus souvent peu dense.

La pérennité agricole de ces lieux est à interroger au regard :

- de la pression foncière (coût des terres agricoles);
- de la cohabitation avec des zones résidentielles;
- de la garantie de stabilité de vocation agricole de ces terres;

ENJEUX EXTENSIONS URBAINES



Dans cet espace de plateau ponctué de boisements, de vallons, la notion de silhouette d'agglomération peut paraître difficile à cerner. Mais les contacts directs entre une urbanisation dense et un espace agricole marquent toujours fortement les impressions visuelles.

Les «limites» de l'urbanisation

Au-delà de la prise en compte d'interstices agricoles, le fait d'identifier de véritables futures limites du ou des fronts urbains est un point important. Ceci peut se faire par des démarches d'analyse paysagère qui peuvent intégrer d'autres dimensions (desserte, qualité des terres agricoles, contraintes environnementales, ...).

Il peut être ainsi envisager de déterminer sur tout ou partie des périmètres actuels des zones bâties :

- des limites intangibles;
- des limites «provisoires»;

Les «coupures» d'urbanisation

Les coupures d'urbanisation font appel à un troisième niveau d'intérêt des interfaces bâti/agricole qui est plus lié à la gestion de la monotonie des paysages urbains pavillonnaires.

Il s'agit ici moins de préserver certaines zones agricoles d'intérêt agronomique ou paysager, que d'éviter le «nappage» systématique des espaces décrits aujourd'hui comme «non bâties». Dans le secteur qui nous intéresse ici, plusieurs espaces peuvent relever de cet enjeu :

- entre Lentilly et Fleurieux;
- Entre Ste Consorce et Marcy / St Genis;
- dans une moindre mesure autour de Dommartin;



Quelques constructions sur quelques hectares, enserrent désormais un vaste champ ouvert

Mitage entre Grézieu et Vaugneray

Le «mitage»

Enfin, en dernier «dommage» à la cohérence et l'intégrité des paysages naturels et agricoles, le mitage du territoire par des constructions plus ou moins isolées des agglomérations et hameaux est un phénomène local non négligeable.

Ainsi, à l'ouest et à l'est de Lentilly d'une part, puis entre Polionnay et Ste Consorce d'autre part, plusieurs dizaines de maisons isolées apparaissent clairement au sein d'un paysage agricole plutôt ouvert, accompagnées des végétaux de jardins caractéristiques de cette pratique. Ainsi, le futur classement en zone agricole ou non (dans le cadre des zonages P.L.U.) sera déterminant dans la limitation stricte ou non de ce phénomène.

ENJEUX ESPACES NATURELS

Deux grands types d'espaces naturels se rencontrent ici :

- les vallons boisés (Brévenne, Goutte de France, Flaches, Buvet, Tanneries, Ainay, Vavre, Dommartin, gde Rivière, Poirier, Ribes, Méginant, Larny, ...);
- les contreforts boisés de la crête de Malval (Mercruy, Chatanay, ...);

Les premiers font déjà l'objet de protections spécifiques ou d'aménagements dans le cadre du plan des espaces sensibles du Département. Par contre les contreforts boisés de Bois Malatray ont déjà subi l'assaut de la pression résidentielle et quelques lotissements sont venus s'implanter dans ces espaces à forts enjeux visuels.

La présence ponctuelle d'étangs et de plans d'eau sont des appels visuels et des ambiances dont la rareté implique une attention particulière.



L'étang de Bois Grillet



Au pied de Vaugneray : une mosaïque, entrelacement d'espaces agricoles, forestiers et urbains



A côté d'Orliénas : les enjeux des choix de sites ouverts aux constructions pavillonnaires



La qualité des espaces d'activités peuvent aussi fonder de nouvelles spécificités locales



Les hameaux avec ou sans «villégiatures» sont omniprésents en versant dominant



Les «nouveaux centres» sont indissociables des dynamiques urbaines locales

Les grands enjeux localisés

Pratiquement tous les gradiants du périurbain dans ses effets directs et indirects sur un «ancien terroir rural» sont perceptibles sur le plateau de Messimy à Orlénas.

L'enjeu des «coupures d'urbanisation» se pose à moindre accuité que plus au nord, vers Dommartin. Mais de vastes secteurs encore cultivés se trouvent désormais pratiquement totalement enserrés par des tissus pavillonnaires particulièrement dynamiques. C'est le cas autour de Brindas.

La relative platitude du relief (le château d'eau de Chaponost est ici un repère lointain incontournable) se double donc d'une problématique spécifique de «calage» des limites urbaines aujourd'hui souvent mal définies.

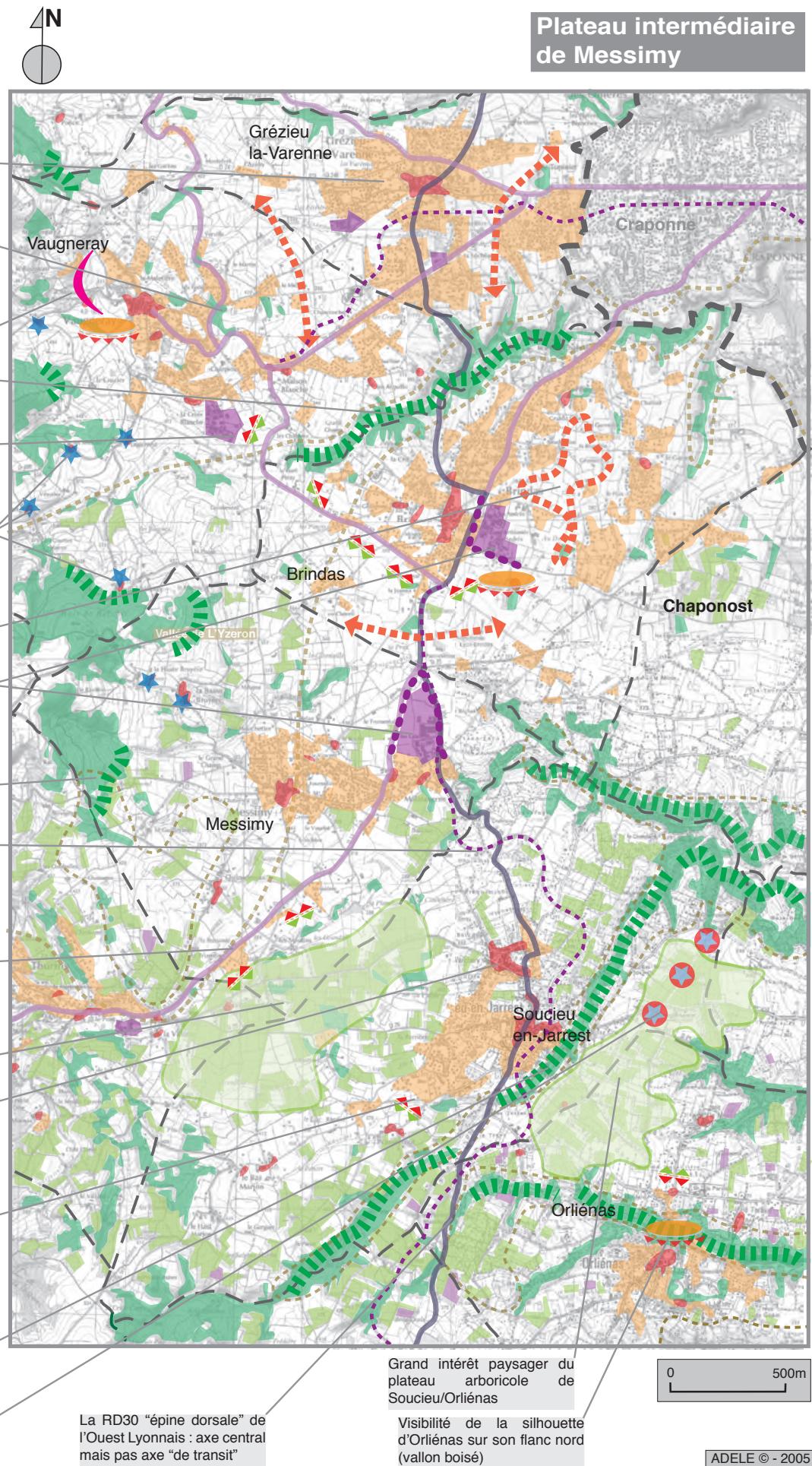
Toutefois, cette platitude est régulièrement cassée par les entailles des vallons, où les rebords et abords sont parfois des réceptacles de constructions individuelles peu économies de remblais/déblais.

Les paysages de zones d'activités se retrouvent assez régulièrement le long des principaux axes, avec l'enjeu essentiel de la construction de paysages contemporains originaux.

Les centres de villes, villages et hameaux forment aussi une thématique importante dans leur traitement, et leur attractivité pour les nouvelles populations implantées récemment.

Enfin, de nombreux éléments de patrimoine (souvent linéaires : aqueducs romains, anciennes emprises ferrées, ...) ponctuent cet espace avec des enjeux importants de pérennité du caractère ouvert de leurs abords.

Au sud de ce secteur, nous rentrons peu à peu dans des espaces agricoles de grande valeur paysagère et identitaire : les plateaux et coteaux de vergers



ENJEUX AGRICOLES



Le plateau entre Chaponost et Brindas, le repère du château d'eau de Chaponost : un mitage important du territoire

Le château d'eau

Brindas

Bocage de plateau

Aérodrome

ENJEUX EXTENSIONS URBAINES

Il s'agit essentiellement des évolutions récentes autour de Brindas, où l'urbanisation s'est faite de proche en proche, sans que l'on puisse aujourd'hui repérer de véritables limites à cette petite ville. De plus un certain nombre de «dents creuses» plus ou moins agricoles se rencontrent parfois très proches du bourg ancien (à l'ouest du bourg).

ENJEUX ITINÉRAIRES

Les anciennes voies de chemin de fer traversent ces paysages en deux itinéraires :

- la ligne partant de Craponne allant vers Vaugneray (transformée en partie en cheminement piéton, utilisée en partie comme voirie automobile)
- la ligne partant de Craponne allant vers Mornant (par Brindas, Messimy, Soucieu, ...)

La pérénisation des ces itinéraires pour des déplacements doux, notamment sur la deuxième ligne, peut être à terme intéressante, sachant qu'une majorité de ces sections n'a pas été réutilisée comme voirie routière importante.

ENJEUX PATRIMOINES

Sur ces plateaux où commence à apparaître l'arboriculture, le site de l'aqueduc de Soucieu est particulièrement intéressant à quadruple titre :

- la découverte du patrimoine gallo-romain;
- l'environnement agricole et l'initiation aux cultures fruitières;
- la proximité d'un vallon boisé traversé par ce même aqueduc;
- un itinéraire permettant de relier Lyon à l'ouest Lyonnais;

Toutefois l'accès et la gestion du stationnement dans cet espace est aujourd'hui difficile. Des projets d'amélioration de l'accès du public qui soient aussi respectueux du site et des exploitations agricoles alentours sont à imaginer.

Les «interstices agricoles»

Le secteur de Brindas / Grézieu / Vaugneray comprend désormais des interstices agricoles de grande ampleur, et où la vocation agricole doit être précisée rapidement sous réserve d'un traitement comme simple réservoir de foncier pour de futures zones urbaines.

C'est le cas du secteur situé à l'est de Brindas, vers Grosson et Au Devay.

Les «coupures d'urbanisation»

Les lieux concernés par cet enjeu sont essentiellement :

- entre Vaugneray et Grézieu (de Verville à Michon);
 - entre Brindas et Messimy (autour de l'aérodrome);
- sachant qu'il n'y a plus beaucoup de marges de manœuvres entre Grézieu et Craponne (autour du domaine du Tupinier).

Le pacage des chevaux

Dans ce secteur, et notamment sur le plateau ouest de Chaponost, un certain nombre de terres agricoles accueillent désormais un certain nombre de pratiques plus ou moins liées aux chevaux. Il s'agit d'élevages, de centres équestres, mais surtout de simples prés mis à disposition de propriétaires d'un ou deux chevaux.

L'évolution de ces terrains, irrégularité du paturage, abris divers, aménagements de clôtures spécifiques, ... contribue à modifier radicalement le paysage agricole caractéristique du plateau (polyculture élevage ou cultures céréalières, ...).



L'aqueduc de Soucieu en jarrest : itinéraire et patrimoine

Brindas	Sainte-Consorce
Grézieu-la-Varenne	Saint-Laurent-d'Agny
Lentilly	Saint-Jean-de-Touslas
Messimy	Sarcey

OUEST LYONNAIS Implantations des villages “Villages de plateau”

STRUCTURE ORIGINELLES	Le Quinsonnas : Hameau	Messimy : Silhouette du centre historique	Les Lats : Zone d'activités :	Hameaux denses sur versant : La Basse Bruyère	Hameaux denses sur versant : La Haute Bruyère
DYNAMIQUES	Prolifération du pavillonnaire en direction des voies de circulation principales (Rd11 et Rd30)	Urbanisation le long des axes	Tissu pavillonnaire peu dense	Élargissement de la zone d'activité	Extension maîtrisée des hameaux
Dynamiques de développement : Cas des villages de plateau	Village de plateau - Exemple "type"	Exemple du village de Messimy			
ENJEUX	Contenir les limites urbaines et l'étalement le long des voies	Préserver les zones cultivées (vergers) qui sont au contact de l'urbain	Densifier l'enveloppe urbaine historique en comblant les "dents creuses"	Préserver la silhouette dense et ramassée des hameaux	



Brindas vu depuis le château d'eau de Chaponost



St-Laurent-d'Agny vu depuis la Croix des Rameaux



Commune de Sarcey



Commune de Ste-Consorce

STRUCTURES ORIGINELLES
Silhouette du centre historique : Implantation sur un plateau plus ou moins régulier, à proximité d'une ressource en eau ou d'un axe de circulation.
Hameaux et fermes isolées : Situation déterminée par la présence d'eau. Silhouette souvent linéaire, en bordure d'un axe routier secondaire.
Paysage agricole ouvert. Grande diversité des cultures : vergers et maraîchages sur les zones irriguées, pâtures et grandes cultures céréalières ailleurs.

DYNAMIQUES
Etalement urbain sans limites sur le plateau : Etirement de la silhouette du centre historique le long des principaux axes routiers (Rd30) ou en direction de ceux-ci. Idem en direction de l'agglomération Lyonnaise pour les communes situées dans son 2ème front urbain (Ste-Consorce, Grézieu...).
Développement de l'urbain sur les parcelles agricoles : prolifération du pavillonnaire, perte du caractère rural, extension des hameaux et fermes isolées, enrichissement ponctuel, perte de lisibilité des limites urbaines.

ENJEUX
Agriculture face au développement urbain : Contenir les limites urbaines : privilégier la densification des "dents creuses" du tissu pavillonnaire, maintenir une activité agricole dynamique aux limites de l'enveloppe urbaine : premier plan paysager du village (= Important, car forte covisibilité sur le plateau).
Maîtriser les unités bâties et leurs rapports d'échelle : Eviter que les hameaux et fermes isolées soient "fondus" dans le pavillonnaire, préférer densifier les enveloppes urbaines existantes, conserver des "coupures agricoles" entre les différentes unités bâties. Attention : Trop tard pour intervenir dans certaines communes car prolifération d'habitat diffus entre hameaux et villages historiques.

IV.6 - Vallée et plateaux du Garon



Des agglomérations bordées par les versants boisés

Les grands enjeux localisés

Les grandes perceptions sont un thème majeur de cette unité de paysage, compte tenu notamment des difficultés rencontrées pour embrasser visuellement la vallée du Garon.

Ainsi les rebords de plateau sont-ils le plus souvent inaccessibles du fait de leur urbanisation récente, ou de l'absence d'espace public mettant en valeur les grande visées potentielles.

Au fond de la vallée les occupations agricoles traditionnelles «tiennent» encore une part essentielle des sols. Les vergers notamment, mais aussi les grandes cultures forment un équilibre menacé par les extensions urbaines ou les espaces d'activités (ou les carrières).

Les grandes infrastructures porteuses de trafics aux objets contrastés (transit, contournement ouest, domiciles-travail, ...) marquent fortement ce fond de vallée.

De part et d'autre de cette vallée les espaces de plateau sont le plus souvent les lieux de forts développements pavillonnaires :

- laissant un certain nombre d'enclaves agricoles remarquables (Vourles, Milléry);
- déconnectées des implantations historiques (Montagny);
- aux limites incertaines (Chaponost);
- qui franchissent désormais le seuil des versants (Brignais);
- qui affectent en partie les rebords de vallons boisés (Orliénas).

Les mutations des modes de gestion des sols agricoles (développement des enclos à chevaux, fragilité des espaces irrigués, ...) devancent d'une couronne spécifique le front urbain.



Quelques micropaysages viticoles ou arboricoles «relliques»



La grande carrière du Garon



Pavillons en rebord de plateau



L'enjeu de la densification des bourgs et hameaux traditionnellement «éclatés»



La lisibilité des agglomérations et de leur limite est malaisée (ici Vourles)

Vallée et plateaux du Garon

Abords de l'aqueduc de Chaponost : ouverture sur le plateau

Quelles limites futures à l'ouest de Chaponost ?, au contact du plateau.

Diversité du tissu urbain, lisibilité des abords du centre historique

Préservation des rebords boisés de Chaponost

Coupe d'urbanisation entre Chaponost et Brignais

Quelles fonctions pour les fonds de vallons encore ouverts ?

Amorce de développement urbain sur le plateau

Développement des zones d'activités en linéaire le long de la RN 86

Vergers du plateau de Vourles

Coupures d'urbanisation au sud de Brignais

"Montée" sur le plateau par la RD 42

Interfaces entre zones urbaines et plateau à Taluyers

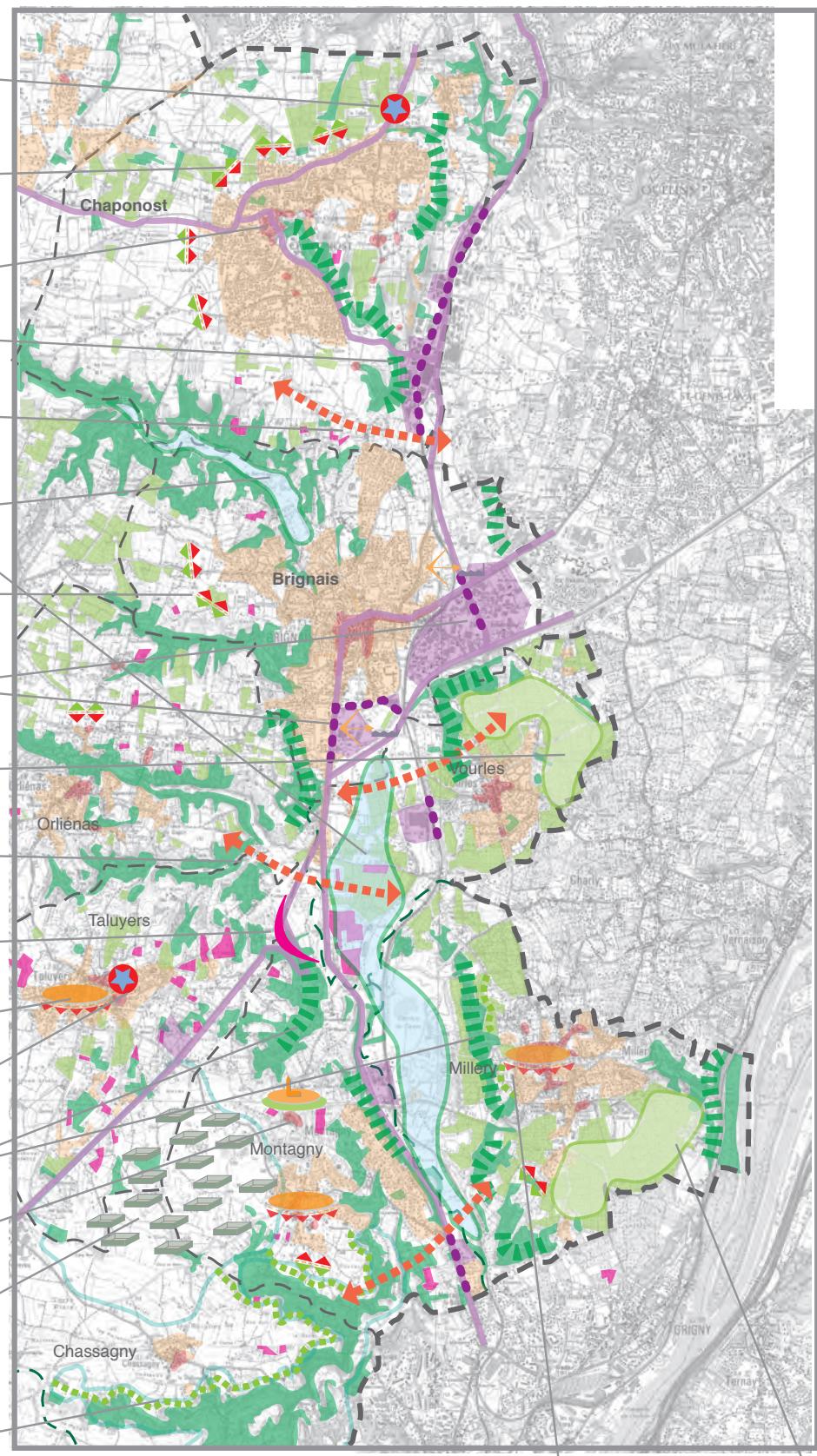
Visibilité des abords du château de Taluyers

Préservation des rebords boisés de Millery / Montagny

Piémonts ouverts de Montagny

Bocage lithique (champs clos de murets) de Montagny

Rebords agricoles du plateau de Chassagny



ENJEUX AGRICOLES

Les enjeux agricoles dans cette unité de paysage sont en résonance avec l'importance de la vague d'urbanisation qu'ont connus les espaces de plateau ou de fond de vallée.

Ainsi, le maintien de pratiques agricoles viables dans le fond de la vallée du Garon est un enjeu particulièrement important, pour éviter que son image actuelle (zones industrielles et commerciales, carrières, urbanisation diffuse, ...) soit définitivement marquée.

Mais il existe aussi des espaces de plateau «reliques» des grands vergers tramés par des long linéaires de hauts murs (notamment sur Vourles et Milléry). Ces paysages arboricoles et viticoles de plateau sont remarquables par l'homogénéité de ces pratiques agricoles par rapport aux autres cultures. Ils sont toutefois menacés par une urbanisation en tache d'huile qui risque de confiner ces interstices dans des petits espaces de plus en plus difficile à exploiter ou gérer (conflits de voisinage).



Les vergers sur les versants de la vallée du Garon



Millery : l'alliance des murets et de la vigne, le plateau permet des visées importantes

Enfin, sur les plateaux de l'ouest (de Chaponost à Montagny), le développement des enclos à chevaux contribue à former des ambiances «floues» sur les franges des zones urbanisées. Ce ne sont plus strictement des espaces agricoles de plateau (polyculture/élevage bovin), et ce ne sont pas encore véritablement des jardins périurbains.

ENJEUX EXTENSIONS URBAINES

Ils sont de plusieurs ordres :

- préserver ou non au moins 50 % d'espaces non bâties dans ces communes très dépendantes fonctionnellement de l'agglomération lyonnaise;

- mesurer les conséquences des passages de plateau en vallée (Millery, Vourles, ou de vallée en plateau (Brignais) sur certains espaces sensibles du point de vue des perceptions : rebord de plateau (zones de points de vue remarquables), versants boisés (mouvements de terrains importants).

- assurer des coupures d'urbanisation entre toutes ces petites agglomérations, éviter que la vallée du Garon ne soit constituée que d'un linéaire continu de constructions plus ou moins proches;

- éviter la monotonie des tissus pavillonnaires sur de grandes surfaces, identifier les limites d'urbanisation actuelles qui autorisent encore des lectures des silhouettes des bourgs, hameaux.



Urbanisation récente sur les versants de la vallée du Garon

ENJEUX ITINÉRAIRES

La RN 86 qui suit le cours du Garon au fond de sa vallée est l'itinéraire historique de «l'évitement de Lyon» tel que définit au plan d'urbanisme directeur des années 1940. Elle est «relayée» au nord par la RD42 (Est de Chaponost et Brignais). «Le carrefour» important de ce secteur est évidemment celui des Sept Chemins (RD42-A450 / RN86-RD42),

avec des problèmes liés à cette traversée particulière du hameau, au traitement des nombreux délaissés le long de ces axes, à l'absence de valorisation du superbe balcon de la RD42 sur la vallée, aux traversées de zones d'activités, ...

L'amélioration de la qualité des espaces publics et abords des gares de chemin de fer (halte de Chaponost, gare de Brignais, gare de Vourles, halte de Millery) est un moyen important indirect de rendre encore plus attractif le recours aux transports en commun dans ce secteur.



La RN86 «en ville» en entrée sud de Brignais



La RN86 «en campagne» au sud des 7 chemins

ENJEUX ESPACES D'ACTIVITES

Plus que tout autre secteur de l'ouest Lyonnais, la vallée du Garon est le réceptacle d'un certain nombre de vitrines commerciales ou artisanales, isolées en en «zone». L'enjeu de l'amélioration des espaces publics ou de façade de ces lieux est à signaler.

ENJEUX ESPACES NATURELS

Les vallons étroits de la haute vallée du Garon, du Merdanson font déjà l'objet de projets spécifiques dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles. Mais le problème de la surfréquentation commence à se poser en certains lieux.

La ferme du Péage : élément patrimonial majeur

IV.7 - Plateau Mornantais



Le plateau Mornantais, largement ouvert sur le reste du territoire



Les enjeux des greffes urbaines en terrain «découvert»



Les rebords agricoles des vallons : pérennité des visées lointaines



La RD 42 aux abords de St Andéol : enjeu des abords et des effets indirects



Des éléments patrimoniaux majeurs

Les grands enjeux localisés

Le Mornantais, c'est d'abord le véritable plateau ouvert de l'Ouest Lyonnais, avec les complexités paysagères qu'il implique :

- grande ouverture visuelle et impacts majeurs de toute superstructure ou infrastructure nouvelle : les visées depuis la RD42 sont remarquables;

- difficultés pour identifier précisément les franges urbaines : à l'est de Mornant, autour de St Andéol, Chassagny, St Laurent d'Agny, ...;

- forte variabilité des types de cultures dans ce secteur : développement de la céréaliculture, ...;

Mais le plateau n'est pas seulement le lieu réservé aux grandes cultures; les affleurements granitiques de Chassagny/Montagny contribuent à créer des ambiances particulières, en partie menacées par de nouvelles pratiques d'élevage (chevaux). La pérennité du système bocager «lithique» (murets de pierres) est ici un enjeu majeur.

La platitude de ces lieux est à relativiser au regard des silhouettes de certains bourgs. Ainsi des enjeux fondamentaux de coupures d'urbanisation sont identifiés :

- autour de St Laurent d'Agny (piémont de la chapelle, vers Taluyers);

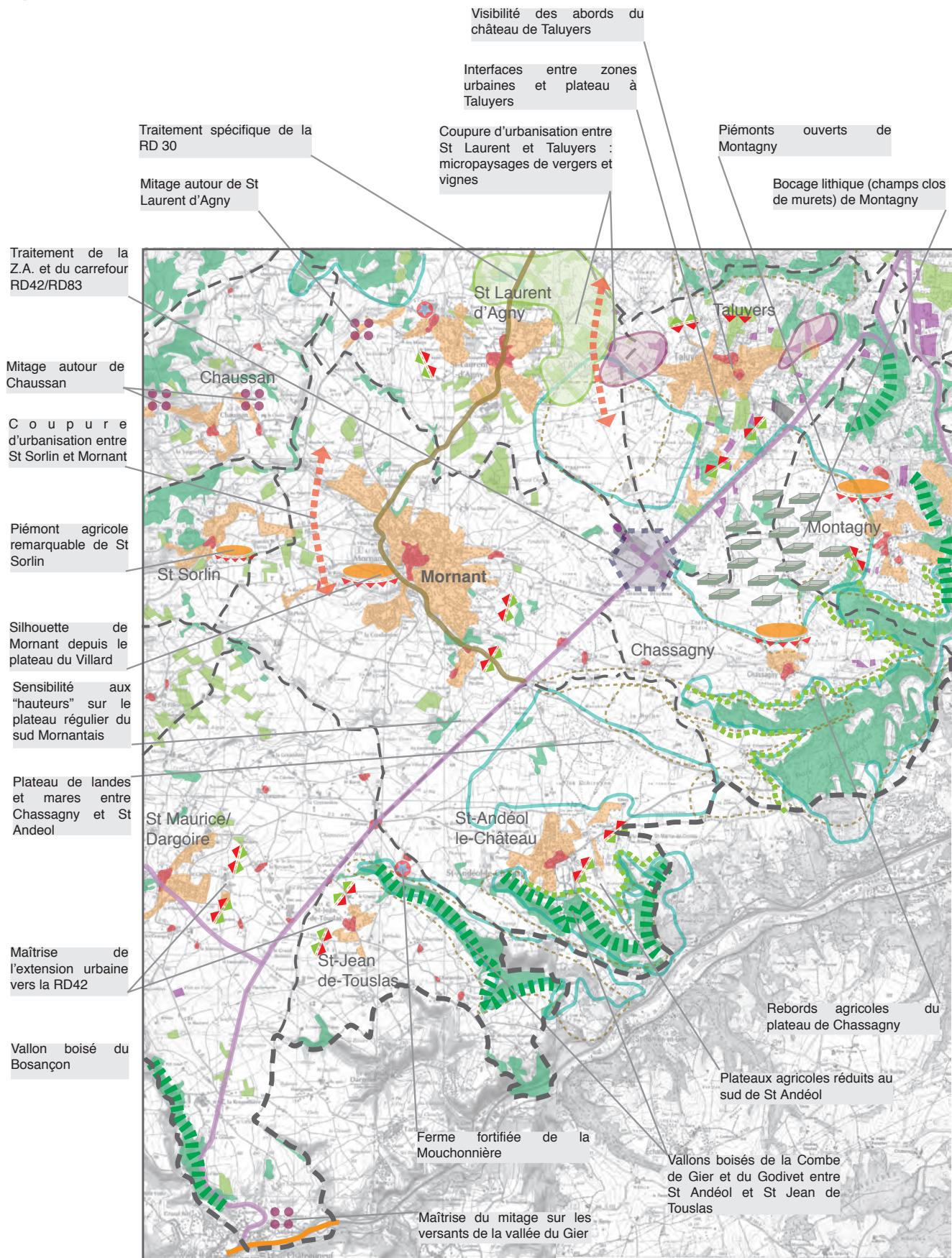
- autour de Mornant (avec St Sorlin notamment);

Et des socles de villages sont particulièrement intéressants : notamment à Montagny, St Sorlin, voire à Chassagny et St Andéol dans une moindre mesure.

Certains micropaysages viticoles (Taluyers), ou autour d'éléments de patrimoine monumentaux (plusieurs grands chateaux) sont également à surveiller dans leurs évolutions.



Plateau mornantais



ENJEUX AGRICOLES



Le plateau de landes entre Montagny et Chassagny



Le plateau de vignes entre St Laurent et Taluyers

Ce plateau est aussi celui des nombreuses petites villes et bourgs qui «se regardent» de proche en proche, dans des sites variés.

Le développement de Mornant, au centre de ce système s'est fait essentiellement vers le nord et l'est, car le vallon éponyme contrariait les extensions vers le sud. Ceci a permis à la ville de conserver une silhouette intéressante depuis le sud de ce vallon. Sa préservation est donc un enjeu important. En tant que «capitale» de cette partie de l'ouest lyonnais, la qualité des espaces centraux est aussi une garantie de maintien de l'attrait de cette ville.

Ce vaste espace «plan» de plateau n'est en fait pas régulier, et comporte une certaine diversité des paysages liés à la nature du sous-sol (affleurements rocheux) et aux pratiques culturales.

Ainsi, entre Montagny et St Andéol le plateau est ponctué d'espaces de landes agrémentés de mares et points d'eau. La protection de ces lieux est assurée par des démarches au titre des Espaces Naturels Sensibles.

De plus, même si les «grandes cultures» sont dominantes, la richesse paysagère de ce plateau tient aux micropaysages qui viennent parfois agrémenter les dominantes céréalières. Ce plateau est aussi en partie un plateau viticole et arboricole.

ENJEUX EXTENSIONS URBAINES



Le socle agricole de St Sorlin

Tout autour de Mornant, 8 petites agglomérations connaissent des développements différents, mais font face globalement aux problématiques de l'insertion des programmes de constructions individuelles autour du noyau urbain historique.

Taluyers et St Laurent sont confrontés à des enjeux de coupures d'urbanisation et de limites stables sur certains «bords» agricoles, pour conserver une certaine lisibilité de ces agglomérations.

Chaussan et St Sorlin (ci-dessus) sont des villages de versant avec de gros enjeux de préservation de leur socle agricole, avec des problèmes limités de mitage des espaces agricoles.

St Maurice est en position «intermédiaire» en milieu de versant, son socle agricole est tout aussi important, avec un centre qui jouxte directement des espaces de grands parcs et jardins.

St Jean, St Andéol et Chassagny sont de véritables village «de plateau» où la proximité des rebords de vallons, l'ouverture visuelle sur le grand paysage, la présence d'éléments de patrimoine importants, les rend très sensibles à de trop forts «épaissements» urbains sous forme de lotissements.

La qualité des espaces publics des centres bourgs, lieux privilégiés des marchés et d'implantation des commerces de proximité, est un enjeu essentiel de ce pays. Cela renforce indirectement l'attractivité de l'habitat en centre village d'une part, cela entraîne aussi des réflexions sur la place de l'automobile, et cela dynamise d'autant l'attractivité des vitrines commerciales de ces centres.

La thématique des «marchés de produits locaux», étape essentielle du maintien de la diversité des productions agricoles de l'Ouest Lyonnais, peut parfaitement s'articuler avec cet enjeu plus urbain».



Une placette de St Laurent d'Agny

ENJEUX ESPACES D'ACTIVITES

Le développement futur des espaces d'activités, à l'articulation des voies les plus importantes du sud de l'ouest Lyonnais, pourrait s'articuler autour de trois enjeux majeurs :

- le traitement qualitatif des zones d'entreprises les plus anciennes (qualité des espaces verts, masques visuels végétaux, ...);
 - la poursuite de la démarche innovante en matière architecturale (contemporain, couleurs discrètes, prise en compte de l'énergie, de la gestion des eaux de surface, ...);
 - une plus grande articulation entre zones d'habitat et futurs espaces d'activités, avec des effets à attendre sur le commerce de proximité, sur la maîtrise des déplacements journaliers, sur l'insertion paysagère de ce type d'espace,
- ...

ENJEUX ITINERAIRES

Il est évident, à la croisée des RD 30 «épine dorsale» l'Ouest Lyonnais, et de la RD 42 (axe majeur de transit, de mouvements journaliers, accès aux Monts du Lyonnais depuis Lyon, ...), et de la RD2 (vers les Monts du Lyonnais), ... que les problèmes d'infrastructures ont des conséquences essentielles sur la vocation des sols. Mais la maîtrise de la vocation «régulée» de ces axes routiers est aussi un enjeu paysager majeur, en matière d'insertion des déviations dans leur environnement proche ou lointain, en matière de traitement des abords, en matière de choix de traitement de l'axe en lui-même.

ENJEUX ESPACES NATURELS

La protection des espaces de lande et des réseaux de mares et étangs est en grande partie assurée par la démarche du Plan des espaces naturels sensibles.

ENJEUX PATRIMOINES

Le plateau est évidemment le «pays» des aqueducs gallo-romain, fondant des sites remarquables. Mais c'est aussi la présence de :

- fermes fortifiées;
- châteaux remarquables;
- manoirs à grands parcs et jardins;
- ensembles urbains médiévaux;

qui fondent la diversité et l'intérêt de ces lieux. En dehors des aqueducs, peu d'éléments de patrimoine sont d'ores et déjà préservés ou protégés. Ils pourraient l'être au travers du classements dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme.



L'aqueduc de Mornant

IV.8 - Les hauts versants de l'Yzeron



Rontalon au milieu de son système complexe de «bocage», champs ouverts, vergers, vallons



Les lisières agricoles au contact de boisements denses : enjeu de la pérennité de l'élevage



Voir Lyon depuis Chateauvieux : sites de villégiature déjà anciens



Thurins : petite ville illustrant la diversité possible des formes urbaines dans ses extensions



L'omniprésence des vergers autour du bassin de Thurins : une caractéristique majeure

Les grands enjeux localisés

Voici des lieux «prémontagnards» caractéristiques qui se caractérisent d'abord par la moindre présence des lieux habités, et des secteurs mis en culture. Ainsi, toute évolution de ces deux modes d'occupation de l'espace est très souvent remarquée.

L'espace forestier est dominant dans cette unité de paysage, et les «comblements» des champs situés en partie haute des versants est un problème important (lié à la dynamique économique de l'élevage dans ce secteur).

Des espaces de clairière sont parfois remarquables comme autour de Chateauvieux, et les évolutions de l'urbanisation (début de mitage d'un versant) sont d'autant plus perçus par le spectateur.

A côté de l'enjeu de la pérennité de l'élevage bovin (notamment dans la production laitière) de cet espace, le bassin de Thurin est avant tout caractérisé par l'omniprésence des vergers. Ainsi l'autre pérennité fondamentale de ces lieux est liée au système d'irrigation qui a permis de développer cette structure de paysage.

Ensuite, les quatre bourgs et villages que l'on retrouve ici présentent une grande diversité d'implantations et donc d'enjeux :

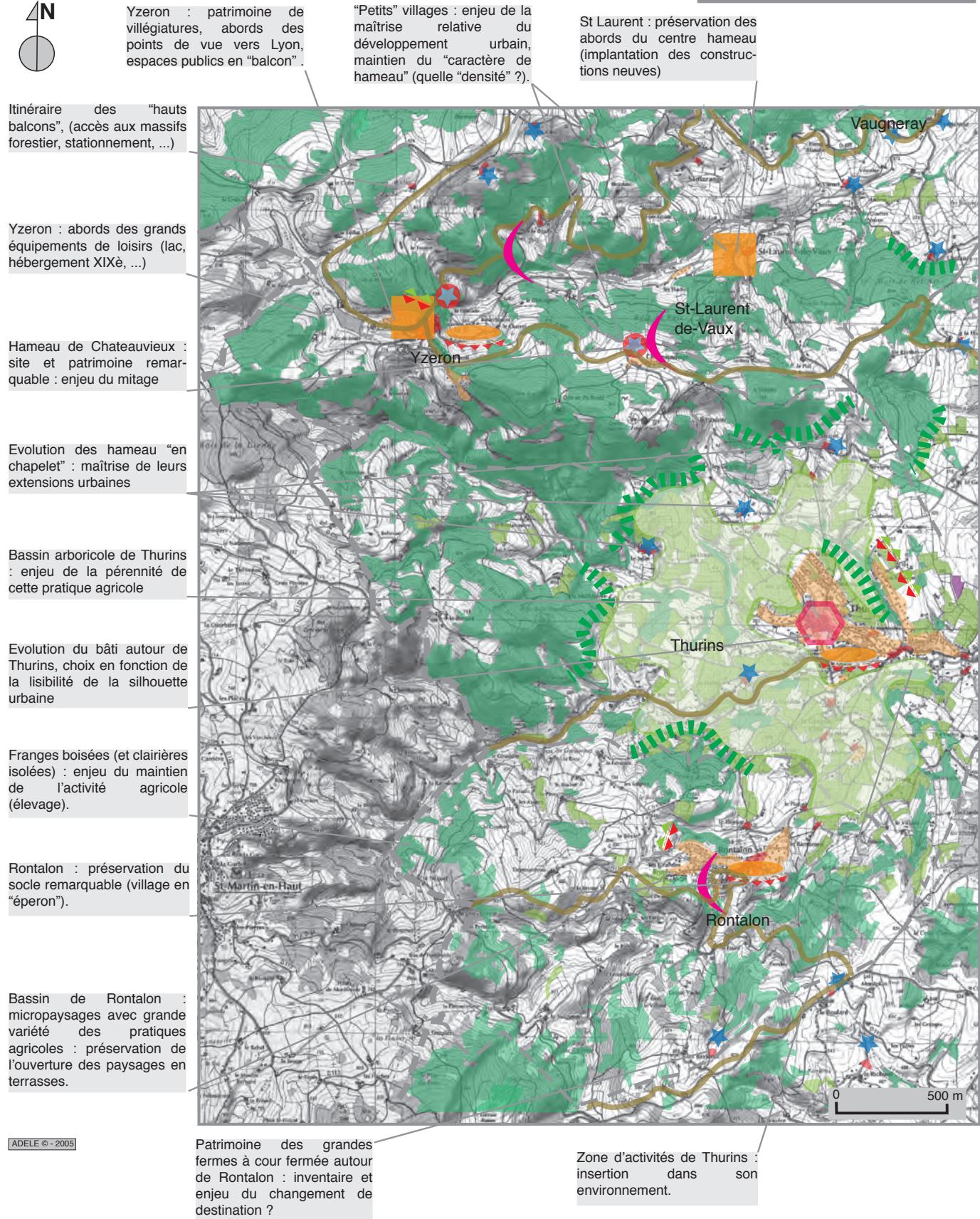
- Thurins, adossé à un versant s'est jusqu'à présent développé sur ses côtés, avec l'enjeu du maintien de sa crête boisée et d'un développement trop linéaire vers le plateau;

- St Laurent, plus petite structure bâtie du secteur, est emblématique des problèmes d'implantation des constructions isolées sur son pourtour;

- Yzeron implanté sur son col est fortement marquée par son histoire et ses villégiatures;

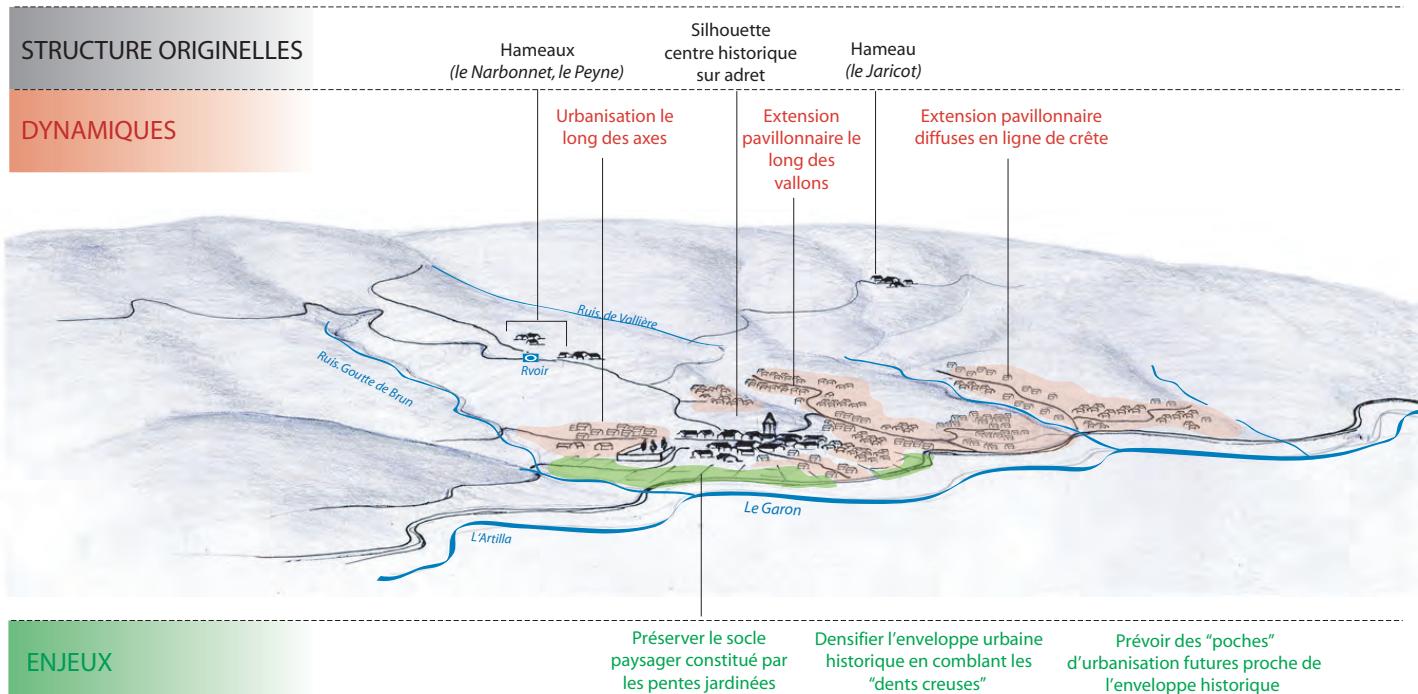
- Rontalon est l'emblème des «villages d'éperon» avec la grande sensibilité de tout développement sur ses abords;

Haut Yzeron : Enjeux et dynamiques

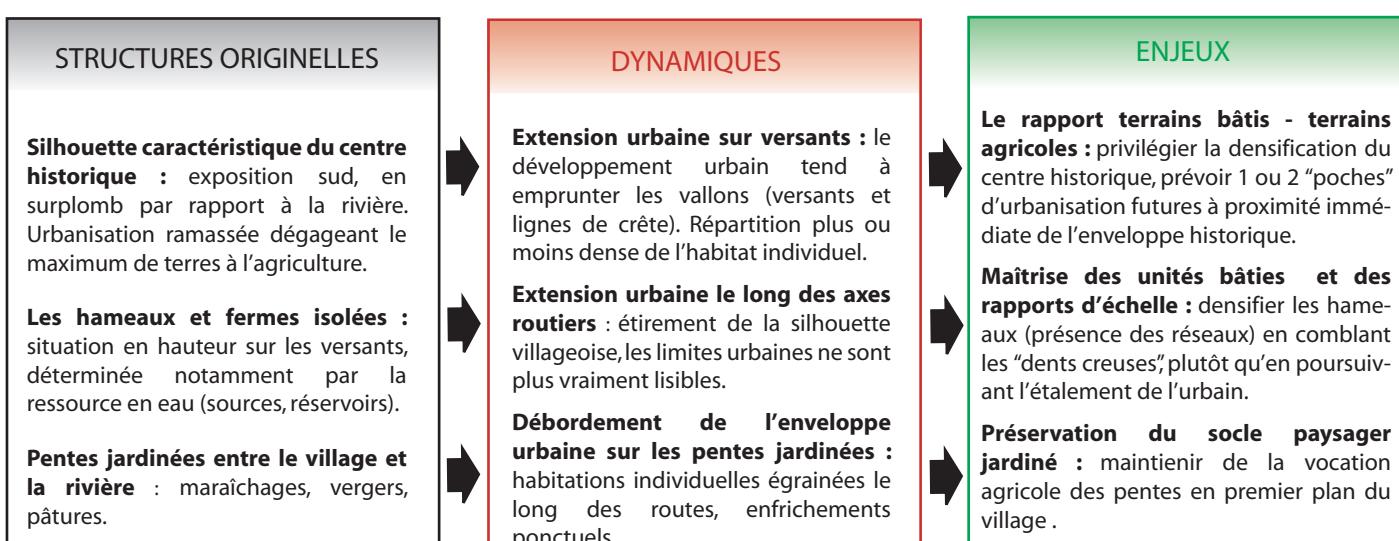


ENJEUX EXTENSIONS URBAINES

Exemple du village de Thurins



Prise de vue du village de Thurins depuis le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle



ENJEUX EXTENSIONS URBAINES



Le bourg de St Laurent : grande sensibilité aux extensions récentes

Dans les enjeux urbains, il faut souligner la grande sensibilité des plus petites structures villageoises, qui peuvent être rapidement déstructurées par un environnement de «villas» :

- mal implantées par rapport au bourg,
- accompagnées de «remblais/déblais» monumentaux,
- qui ne mettent pas en valeur la «centralité» des petits espaces publics;



Mitage récent près de Chateauvieux

ENJEUX AGRICOLES

Le bassin agricole de Thurins, et sa dominante de vergers est emblématique des paysages de vergers de l'Ouest Lyonnais. L'enjeux essentiel y est donc le maintien du réseau d'irrigation d'une part, et l'assurance d'une commercialisation satisfaisante d'autre part.

Mais cette unité de paysage présente, par la dominante forestière, une sensibilité particulière aux clairières et espaces d'élevage qui contribuent au maintien des prairies comme «respiration» visuelle régulière.

ENJEUX PATRIMOINES

Cet espace est surtout l'alliance de trois éléments redondants :

- les églises et chapelles rurales;
- les grandes fermes isolées sur des versants abrupts;
- les villégiatures anciennes, signes des premiers temps du «climatisme» des crêtes de l'Ouest Lyonnais (Yzeron).



L'église de Chateauvieux

IV.9 - Les «Hauts plateaux»



Hameau de Chavagne, sur Chaussan, enjeu des «greffes urbaines»



Les paysages ouverts des hauts plateaux : l'absence de construction



Les ambiances de vergers de St Didier : enjeu du maintien du système d'irrigation



Ste Catherine : enjeu des extensions dans un site de «col» dominé par une petite colline



Les routes forestières en haut de versant : des ambiances remarquables

Les grands enjeux localisés

Les hauts plateaux sont donc paradoxalement moins boisés que l'unité de paysage des hauts versants de l'Yzeron. Ainsi, trois étages paysagers se superposent ici avec des enjeux contrastés :

- les versants dominant Chaussan, St Sorlin, et autour de St Didier sous Rivière sont avant tout marqués par l'empreinte de l'arboriculture, avec l'enjeu retrouvé de son maintien comme système structurant d'occupation de l'espace (lié à la viabilité du système d'irrigation);

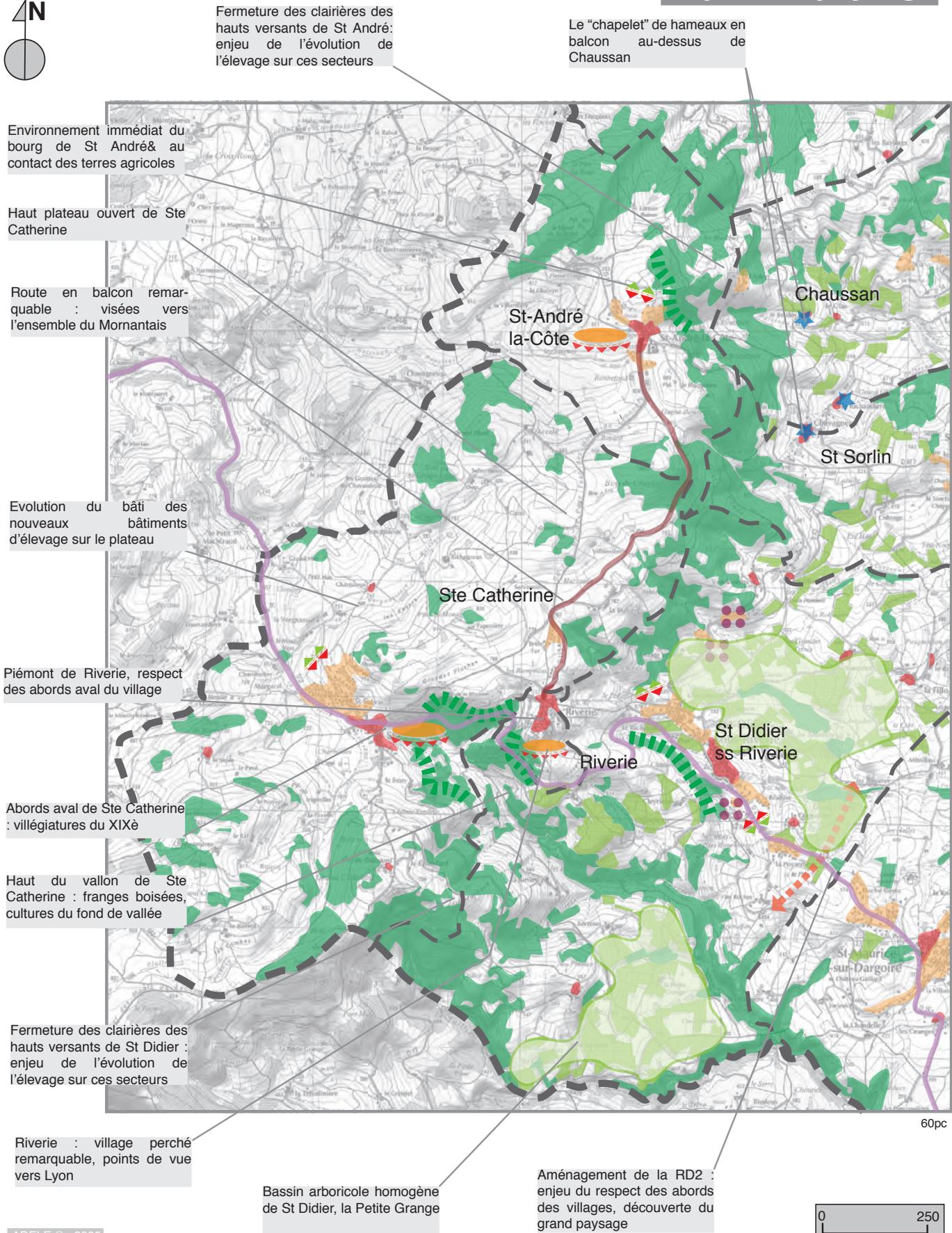
Dans ses versants, un chapelet de hameaux adossés aux bois et forêts structure fortement l'espace, avec l'enjeu du maintien de leurs caractéristiques (modération des développements du bâti alentours).

- l'étage forestier couronne donc ses versants, avec une dominante feuillue qui peut par endroit coloniser rapidement certaines clairières ou certains champs peu à peu abandonnés par l'élevage bovin; cette «fermeture» des paysages semi-bocager est un enjeu fondamental;

- puis on atteint les hauts plateaux, espaces de champs ouverts où quelques grandes fermes isolées ponctuent régulièrement le paysage. Les évolutions y sont modérées, seules les problématiques des choix de sites d'extension des deux bourgs présents ici (Ste Catherine et St André) sont à prendre en compte.

Les abords des voies, le plus souvent situées «en balcon» et leur qualité (ou leur simplicité de traitement) peuvent fonder des enjeux ponctuels d'aménagement d'aires de découverte ou d'initiation aux paysages. C'est ici que l'on découvre parmi les plus majestueuses visées vers l'agglomération lyonnaise.

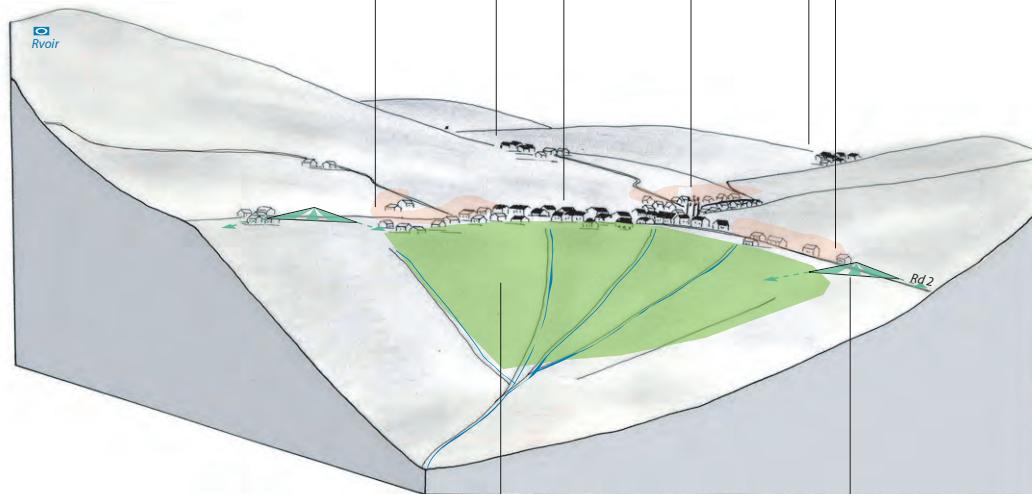
Hauts plateaux : Enjeux de paysage



ENJEUX EXTENSIONS URBAINES

Exemple du village de Sainte-Catherine

STRUCTURE ORIGINELLES	Le Sapin : Hameau en position dominante	Centre historique en contact du vallon boisé	Le Petit Machizaud : Hameau de la commune de Larajasse Forte covisibilité
DYNAMIQUES	Allongement de la silhouette du centre historique	Extension pavillonnaire sur le haut plateau (Quartier St-Subrin)	Début d'étalement le long des axes
ENJEUX	Préserver le socle paysager constitué par les pentes boisées	Densifier le tissu pavillonnaire en comblant les "dents creuses"	Préserver la vue sur l'Ouest Lyonnais et la Vallée du Rhône depuis la route en balcon




Village de Sainte-Catherine :
Le vallon boisé au contact du village



Vue sur le Quartier St-Subrin



Saint-André-la-Côte sous la neige

STRUCTURES ORIGINELLES
Silhouette du centre historique : Implantation en rebord de haut plateau, sur les premiers contreforts des Monts du Lyonnais. Fortes contraintes topographiques. Urbanisation ramassée avec un positionnement en belvédère : - vue dégagée sur toute la Vallée du Rhône, - grande ouverture visuelle sur l'arrière pays des Monts du Lyonnais.
Hameaux et fermes isolées : Ensembles bâtis de taille importante (<i>hameau de Châteauvieux à Yzeron par exemple</i>) éloignés du village historique, car situés en terrain "plat". Ensembles de taille plus réduites soit en position dominante sur les versants (en balcon), soit en creux de vallon.
Pentes pâturées. Importance des surfaces boisées sur les reliefs ou aux creux des vallons.
Socle de village en contact du vallon boisé ou pâturé.

DYNAMIQUES
Silhouette du centre historique conservée au niveau du socle cultivé.
Étalement du centre historique en linéaire suivant les courbes de niveaux et/ou les axes routiers pour pallier aux contraintes topographiques.
Augmentation surprenante des surfaces bâties (type pavillonnaire), malgré l'éloignement de l'agglomération lyonnaise. Développement de nouveaux quartiers : - soit en continuité du village historique - soit ex-nihilo, en direction des Monts du Lyonnais <i>Exemples : quartier St-Subrin à Ste-Catherine, , Les Bruyères à Yzeron.</i>

ENJEUX
Préserver le socle pâturé ou boisé : Maintien d'un premier plan paysager et d'une vue caractéristique sur le village historique.
Préserver les points de vue depuis les routes "belvédères" (cas de la Rd113) en limitant l'étalement le long des axes. Préférer densifier l'urbain existant.
Maîtriser les unités bâties et leur rapport d'échelle : Les surfaces planes étant rares, limiter l'étalement du pavillonnaire en densifiant les unités déjà construites, combler les "dents creuses".
Préserver les effets de lisières : Contenir les limites urbaines trop en amont des versants, y maintenir les pâtures : fort impact visuel des constructions situées en lisières de boisements.

ENJEUX AGRICOLES



L'insertion des grands bâtiments agricoles en milieu «ouvert»

Ils sont essentiellement de trois ordres ici :

- la préservation des grandes ouvertures visuelles sur les hauts plateaux les rend très sensibles à toute superstructure nouvelle, notamment du secteur agricoles (importance de l'implantation adaptée des nouveaux bâtiments d'élevage ou d'entreposage);
- la qualité des versants arboricoles de St Didier sous Riverie, dépendant de la pérennité de la qualité du système d'irrigation;
- le maintien du «semi-bocage» en lisière forestière, garanti par la dynamique de l'élevage bovin dans des conditions relativement contraignantes;

ENJEUX ITINÉRAIRES

Deux voiries sont particulièrement importantes :

- la RD2, avec la qualité des aménagements des déviations des bourgs et villages, qui peut supporter un trafic important;
- la route en «Haut Balcon» entre Ste Catherine et St André, d'intérêt majeur pour la découverte de tout le sud de l'Ouest Lyonnais (enjeu des aires de découverte du grand paysage, du maintien de son caractère «naturel» actuel);



La RD 113 entre Ste Catherine et St André

ENJEUX PATRIMOI N E S



Dans le village de Riverie : ensemble urbain remarquable, problème de la gestion du stationnement

Ici, les patrimoines sont d'abord ceux des villages et hameaux, avec notamment les emblèmes de Riverie et Ste Catherine (surtout pour sa situation en balcon).

La qualité des espaces publics, la préservation des patrimoines de villégiatures, l'intérêt dans les matériaux locaux, ... sont autant de moyens de préserver cette qualité.

Les typologies de bourgs et villages

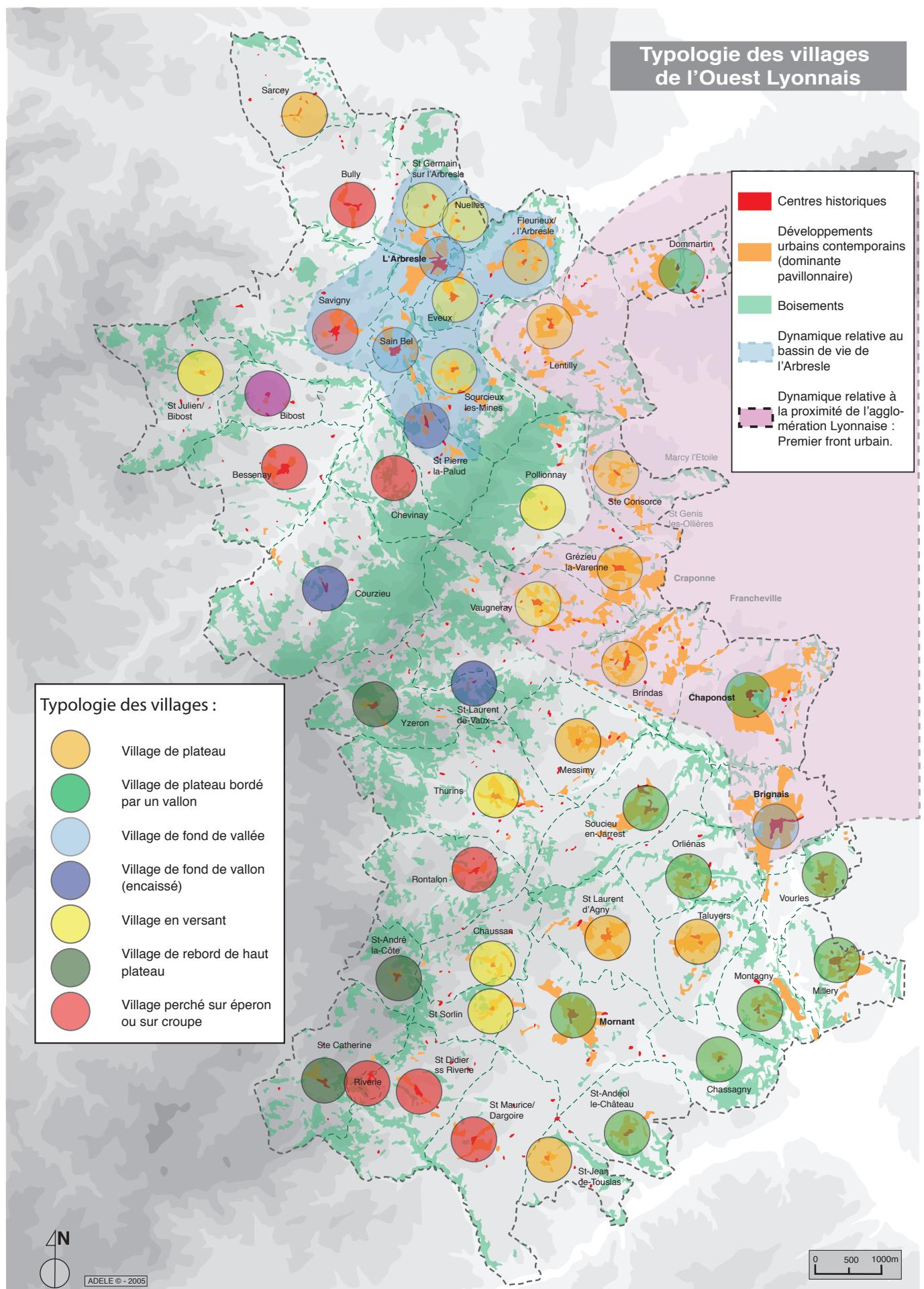
Les 48 centres historiques de l'Ouest Lyonnais présentent des typologies d'implantation originelles diverses :

- en plateau;
- en rebord de vallon sur un plateau,
- en fond de vallée;
- en fond de vallon encaissé,
- en versant,
- en rebord de haut plateau,
- en éperon ou sur croupe (villages «perchés»);

De plus leur positionnement dans les vagues successives d'urbanisation des 50 dernières années donnent des résultats contrastés sur les anciens paysages agricoles de leurs abords.

La carte ci-contre donne quelques éléments de cadrage de ces implantations. Et les schémas ci-après complètent les planches descriptives des enjeux de développement urbain déjà décrits ci-avant unité de paysage par unité de paysage.

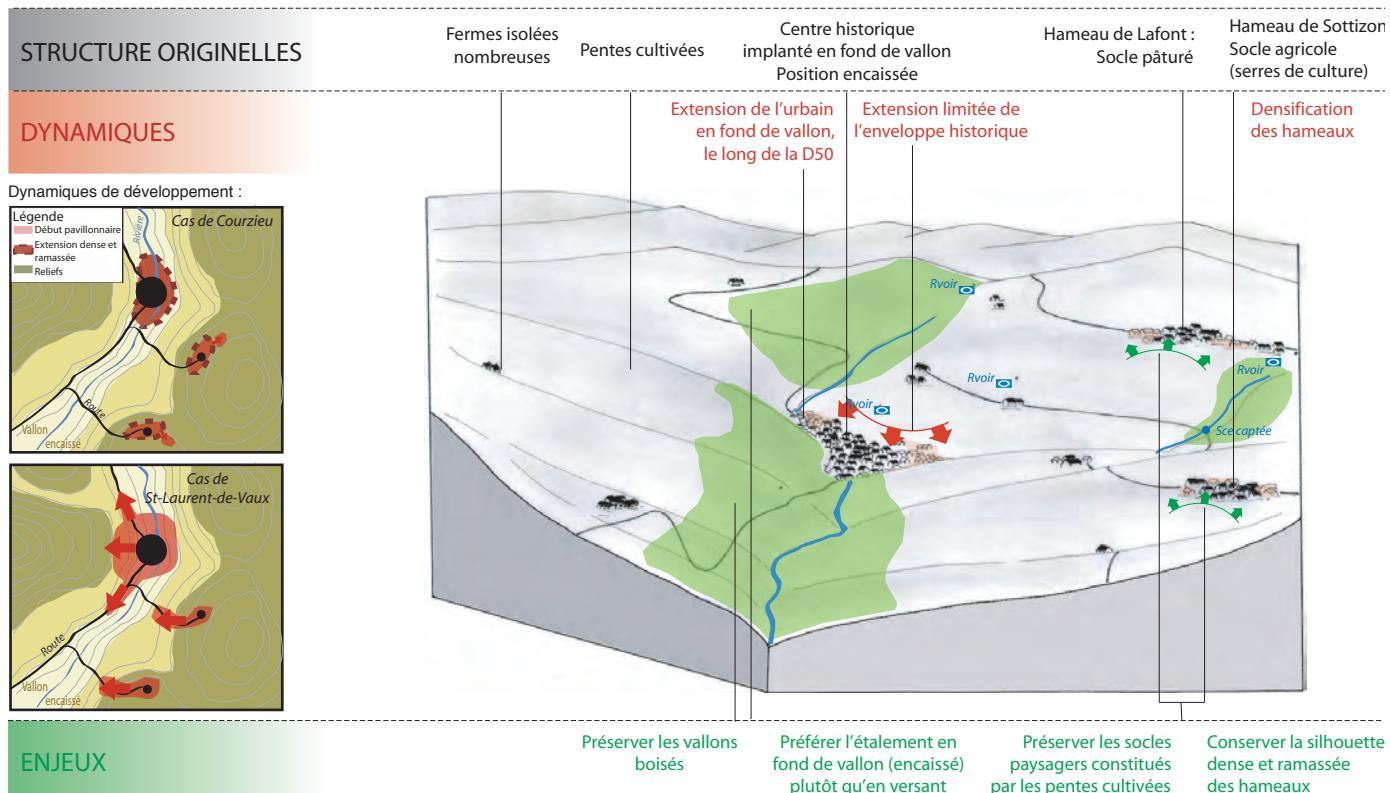
IV.10 - Typologies de village et enjeux d'extension



Villages concernés :

Courzieu
Saint-Laurent-de-Vaux

Exemple du village de Courzieu



Village de Courzieu vu depuis Le Blanchet



Courzieu : Silhouette du centre historique



Village de Saint-Laurent-de-Vaux

STRUCTURES ORIGINELLES
Silhouette du centre historique : Implantation en fond de vallon, en position encaissée. Contexte montagnard avec fortes contraintes liées au relief tourmenté et à l'absence d'espaces véritablement plans. Urbanisation très ramassée aux endroits propices à l'installation.
Hameaux et fermes isolées : Idem, situation en zones planes ou en balcon pour pallier aux contraintes du relief. Situation déterminée par la présence d'eau ou en bordure d'un axe routier secondaire.
Paysage agricole ouvert. Versants cultivés, ou patûrés.
Présence prégnante des boisements.

DYNAMIQUES
<i>Evolutions des formes urbaines guidées selon les possibilités que permettaient le relief.</i>
Etirement de la silhouette du centre historique : Extension linéaire le long de la route suivant 2 dynamiques distinctes. De façon : - dense et ramassée pour Courzieu : limites visuelles du village bien conservées, bonne maîtrise des unités bâties et des rapports d'échelle. - très diffuse pour St-Laurent- d'Agny : attention, effet de "mitage".
Début de développement urbain en versant en aval du village (disparition du premier plan paysager du village) et en amont (surtout à St-Laurent)
Extension des hameaux et fermes isolées : unités bâties plutôt denses, mais tendance au développement de constructions éparses.

ENJEUX
Préserver le vallon boisé : maintien d'un premier plan paysager et d'une ouverture visuelle sur le centre ancien.
Maîtriser les unités bâties et leurs rapports d'échelle : préférer densifier les enveloppes urbaines diffuses existantes plutôt que de continuer de s'étaler le long des axes, choisir et urbaniser 1 ou 2 zones en versant pour étoffer la silhouette originelle du village.
Préserver les effets de lisières : Contenir les limites de la tache urbaine en amont des reliefs, y maintenir l'activité agricole : fort impact visuel des constructions situées en lisières de boisements.

Exemple du village de Soucieu-en-Jarrest

Villages concernés :

Chaponost
Chassagny
Dommartin
Millery

Montagny
Mornant
Orliénas
Saint-Andéol-le-Château

Soucieu-en-Jarrest
Vourles

STRUCTURE ORIGINELLES	Plateau cultivé (paysage agricole ouvert) et urbanisé	Vallon entaillant le plateau	Socle cultivé	Centre historique implanté sur plateau à l'aplomb d'un vallon
DYNAMIQUES	Urbanisation le long des axes	Extension de l'urbain sans limites sur le plateau	Prolifération du pavillonnaire	Extension de l'enveloppe historique jusqu'en bordure de vallon
ENJEUX	Prévoir 1 à 2 "poches" d'urbanisation future	Densifier les enveloppes urbaines existantes (côté plateau) en comblant les "dents creuses"	Préserver le socle paysager constitué par les pentes cultivées	Contenir la limite urbaine en direction du vallon



Village de Soucieu-en-Jarrest vu depuis Le Violon : Vallon du Furon



Vue de Mornant depuis le quartier de La Petite Plaine :



Orliénas vu depuis Taluyers : Vallon du Merdanson

STRUCTURES ORIGINELLES
Silhouette du centre historique : Implantation sur un plateau en rebord d'un vallon. Urbanisation ramassée avec position dominante sur la rivière dégageant ainsi un maximum de terre à l'agriculture sur le plateau.
Hameaux et fermes isolées : Situation déterminée par la présence d'eau ou en bordure d'un axe routier secondaire.
Paysage agricole ouvert. Plateau cultivé, grande diversité des cultures et des paysages : maraîchage, grandes cultures, vergers...
Vallons boisés qui entaillent le plateau. Importance visuelle des ripisylves, facteurs de diversité environnementale (corridors biologiques...)

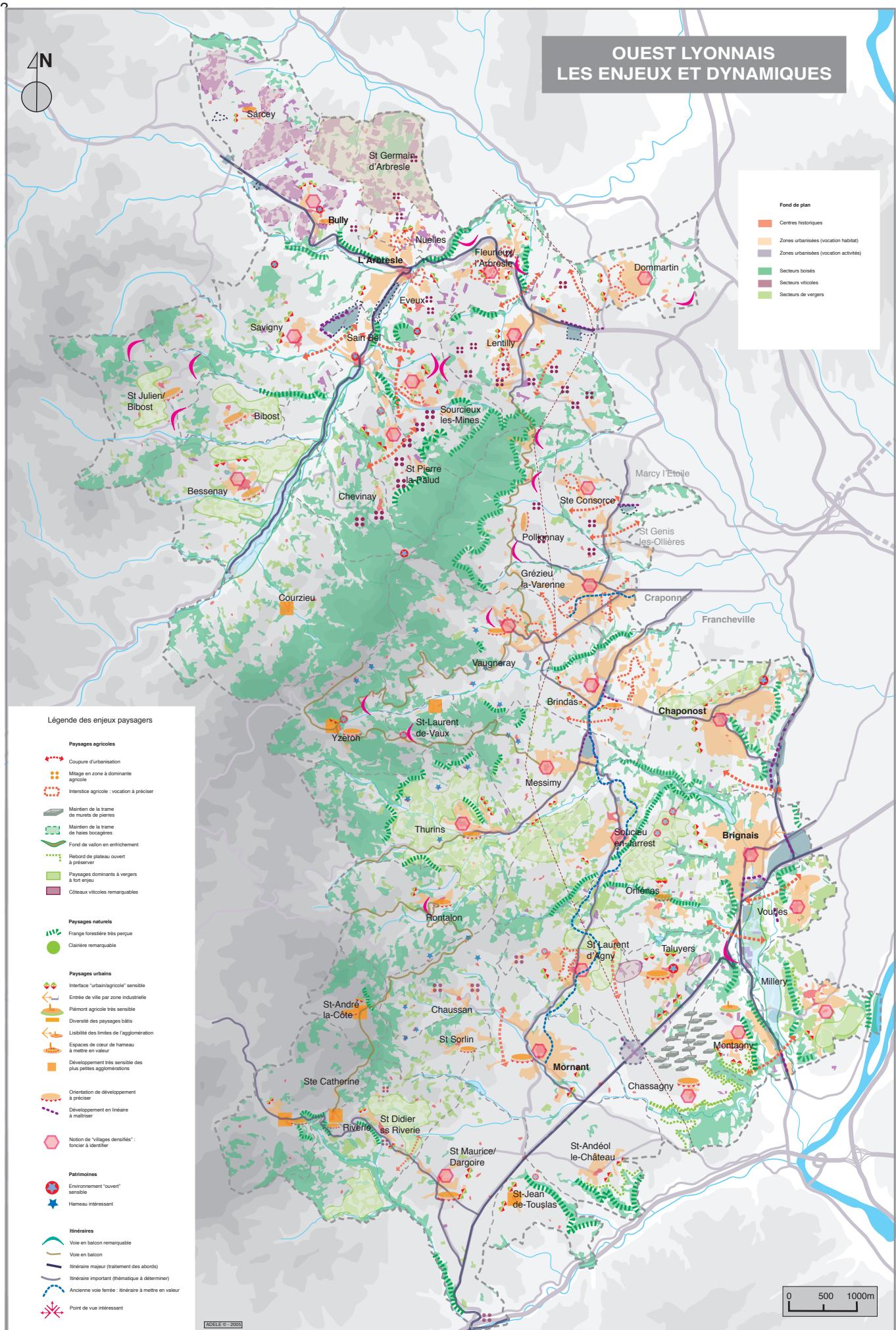
DYNAMIQUES
Silhouette du centre historique conservée côté rivière grâce aux contraintes de la pente (sauf dans le cas de Mornant où les pentes du vallon furent urbanisées)
Étalement urbain sans limites sur le plateau : étirement de la silhouette du centre historique, prolifération du pavillonnaire, perte de lisibilité des limites de l'enveloppe urbaine sur le plateau.
Développement de l'urbain aux dépens de l'activité agricole, enrichissement ponctuel.
Débordement de l'urbanisation au delà du vallon (cas de Mornant) : Apparition de nouveaux quartiers en face de l'enveloppe historique, de l'autre côté du vallon, sur le plateau.

ENJEUX
Préserver le vallon boisé : maintien d'un premier plan paysager et d'une ouverture visuelle sur le centre ancien.
Maîtriser les unités bâties et leurs rapports d'échelle : préférer densifier les enveloppes urbaines existantes plutôt que de continuer à s'étaler sur le plateau, éviter le débordement de l'enveloppe urbaine de l'autre côté du vallon : forte covisibilité avec le centre ancien.
Agriculture face au développement urbain : Contenir les limites urbaines : privilégier la densification des "dents creuses" du tissu pavillonnaire sur le plateau.

IV.11 - L'assemblage de la carte des enjeux



OUEST LYONNAIS LES ENJEUX ET DYNAMIQUES



S Y N D I C A T D E L ' O U E S T L Y O N N A I S

C H A R T E P A Y S A G È R E
D E L ' O U E S T L Y O N N A I S

A D E L E ©

La Dauphine – Bât. 5
Av de Latre de Tassigny
13 090 AIX EN PROVENCE



Juillet 2005



C H A R T E P A Y S A G È R E
D E L ' O U E S T L Y O N N A I S

I I I - C H A R T E P A Y S A G È R E

A D E L E ©

La Dauphine – Bât. 5
Av de Latre de Tassigny
13 090 AIX EN PROVENCE

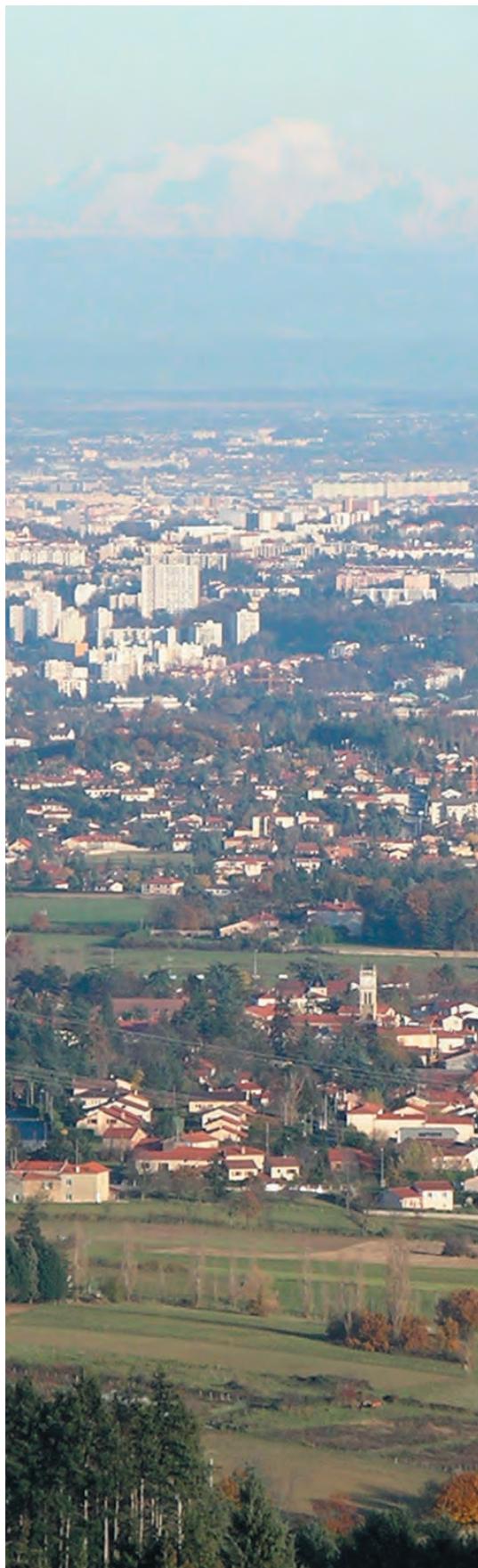


Avril 2006

SYNDICAT DE
L'OUEST LYONNAIS

549, rte de Mornant
69 440 St LAURENT D'AGNY

V - LA CHARTE PAYSAGERE



Préambule

La charte paysagère est un document de programmation partenariale. Elle détermine les actions et les moyens à engager pour mettre en œuvre un **projet de paysage** de qualité dans le cadre global d'une planification de développement durable du territoire de l'Ouest Lyonnais.

Il est signé par le Syndicat Mixte (SOL) et tous les partenaires associés à son action. Chaque signataire s'engage donc à respecter dans sa pratique quotidienne d'aménagement et de protection les orientations définies en commun, et doit mettre en œuvre concrètement le programme d'actions.

La charte est donc bien un document cadre de reconnaissance du paysage commun à construire et valoriser composé :

- des orientations ou objectifs qui reprennent les grands principes définis dans le diagnostic et les enjeux du territoire ;
- du programme d'actions concrètes à mettre en œuvre par les élus du SM et les partenaires associés.

La mise en œuvre de la charte permet de coordonner les actions d'aménagement et d'affirmer l'identité des territoires de l'Ouest Lyonnais

PLAN DE LA DEMARCHE

1 - rappel des grands principes définis dans le diagnostic et les enjeux paysagers du territoire

2 - objectifs qui résultent des enjeux spécifiques

3 - projet d'actions de la charte paysagère de l'Ouest Lyonnais

V1 - LA DEMARCHE

1 – INTRODUCTION

Rappel des conclusions des 2 phases précédentes qui reprend les grands principes définis dans le diagnostic et les enjeux du territoire.

1.1 - Les paysages qui font l'identité du territoire de l'Ouest Lyonnais :

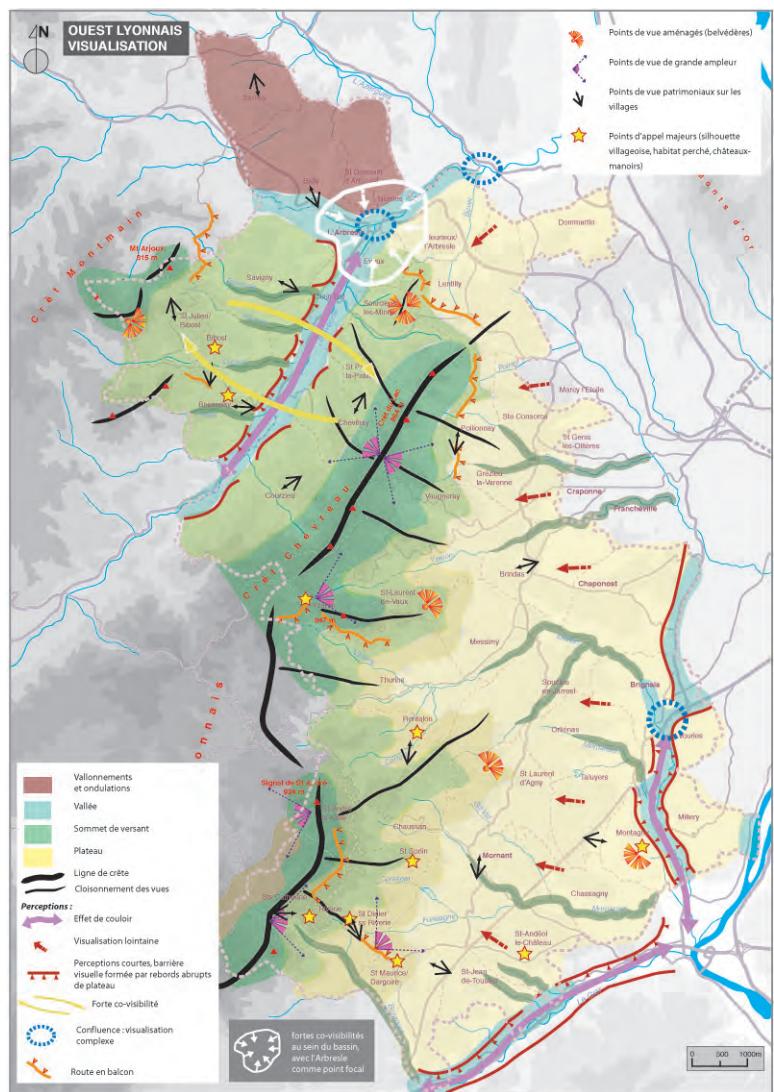
3 cartes du contexte :

- la perception du territoire
- les grandes entités paysagères
- les unités et sous unités paysagères locales

1.2 - Le diagnostic territorial a ensuite identifié des enjeux spécifiques par entités paysagères

Thèmes des enjeux spatiaux :

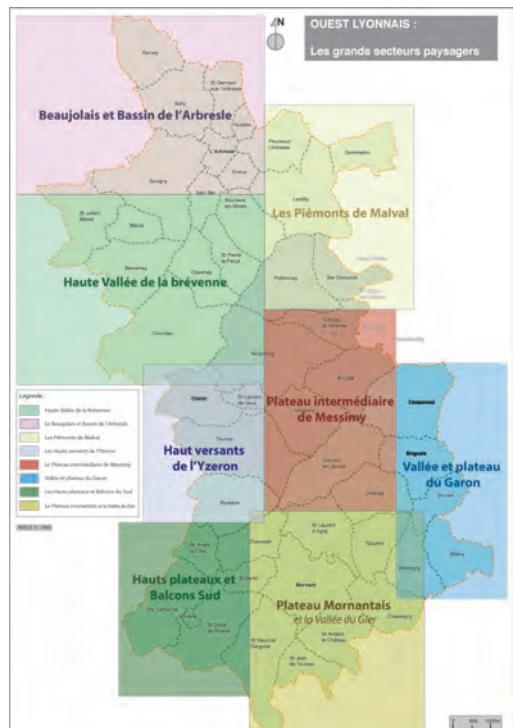
- espaces agricoles;
- espaces naturels;
- espaces allant du plus au moins urbanisé;
- paysages d'itinéraires et de découverte;
- éléments des patrimoines naturel et bâti;

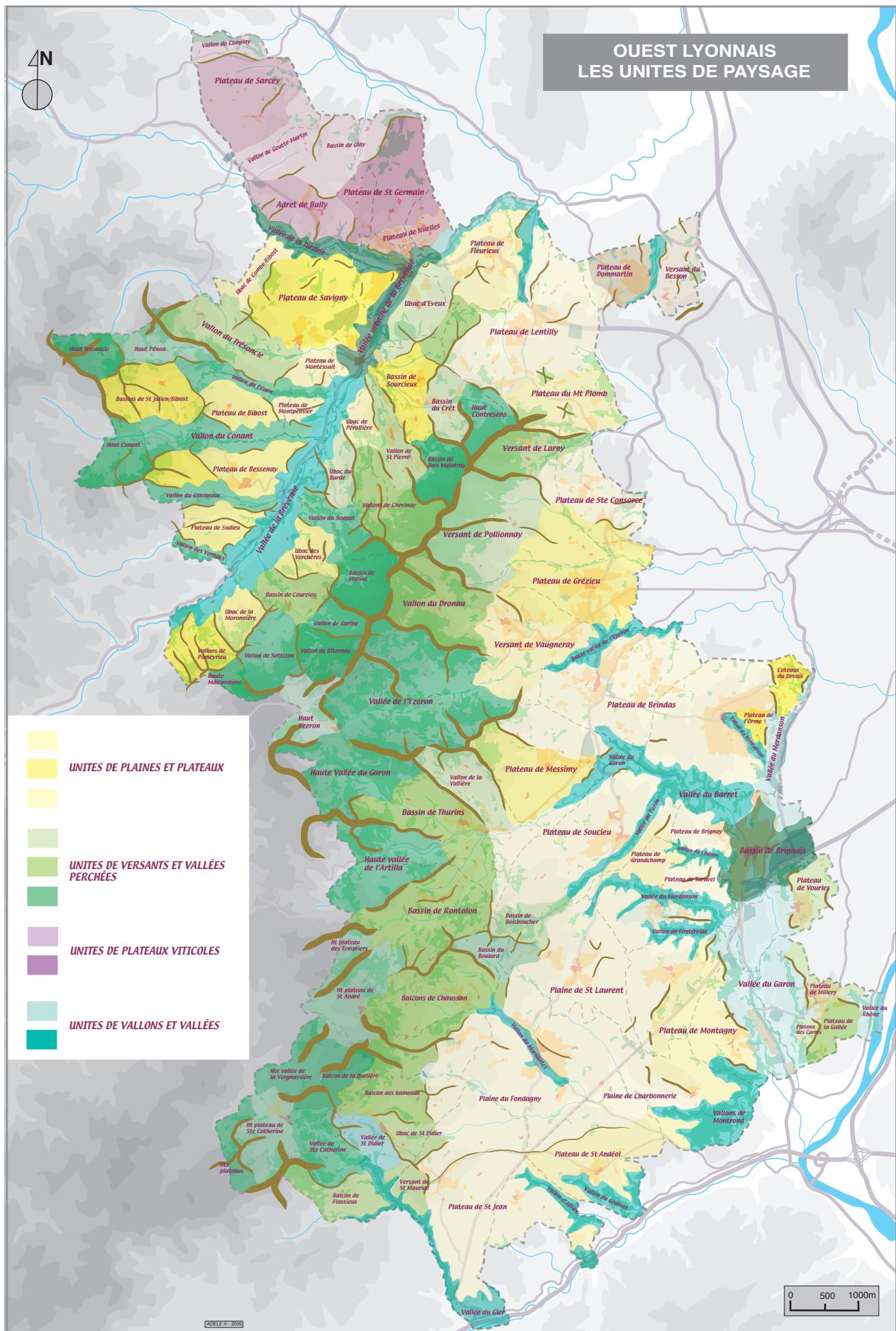


1.3 – Le projet de charte paysagère s'appuie sur les résultats de l'analyse du contexte du grand paysage de l'Ouest Lyonnais qui a identifié :

- les fronts de développement de la périurbanisation de l'agglomération lyonnaise sur les 4 territoires du SOL (du plus urbanisé au plus naturel);
- les structures paysagères des lignes de forces dans l'organisation du territoire (transversalité);

Dans ce contexte particulier des 4 territoires de l'Ouest-Lyonnais, plusieurs objectifs de projet de paysage pour une qualité paysagère « durable » sont définis, et traduits en actions concrètes propres aux situations particulières qui ont été identifiées.







Lotissement récent près de Montagny

2 – OBJECTIFS QUI RESULTENT DES ENJEUX

Le recouplement des entités paysagères identifiées et concernées par les « fronts » de périurbanisation plus ou moins avancés a permis de déterminer des secteurs d'enjeux paysagers pour des objectifs d'actions.

VOIR CI-CONTRE : La Carte des entités paysagères et des fronts

Le «**premier front**» est celui de l'agglomération lyonnaise qui vient désormais jouxter les espaces de l'ouest lyonnais se traduisant par un front urbain presque continu entre le cœur de la métropole et les communes de Lentilly, Ste Consorce, Grézieu la Varenne, Chaponost, ...

L'occupation du sol, agricole ou naturelle devient souvent minoritaire, et les enjeux de paysages urbains relèvent essentiellement de la nécessité de créer de la diversité dans ses formes et densités.

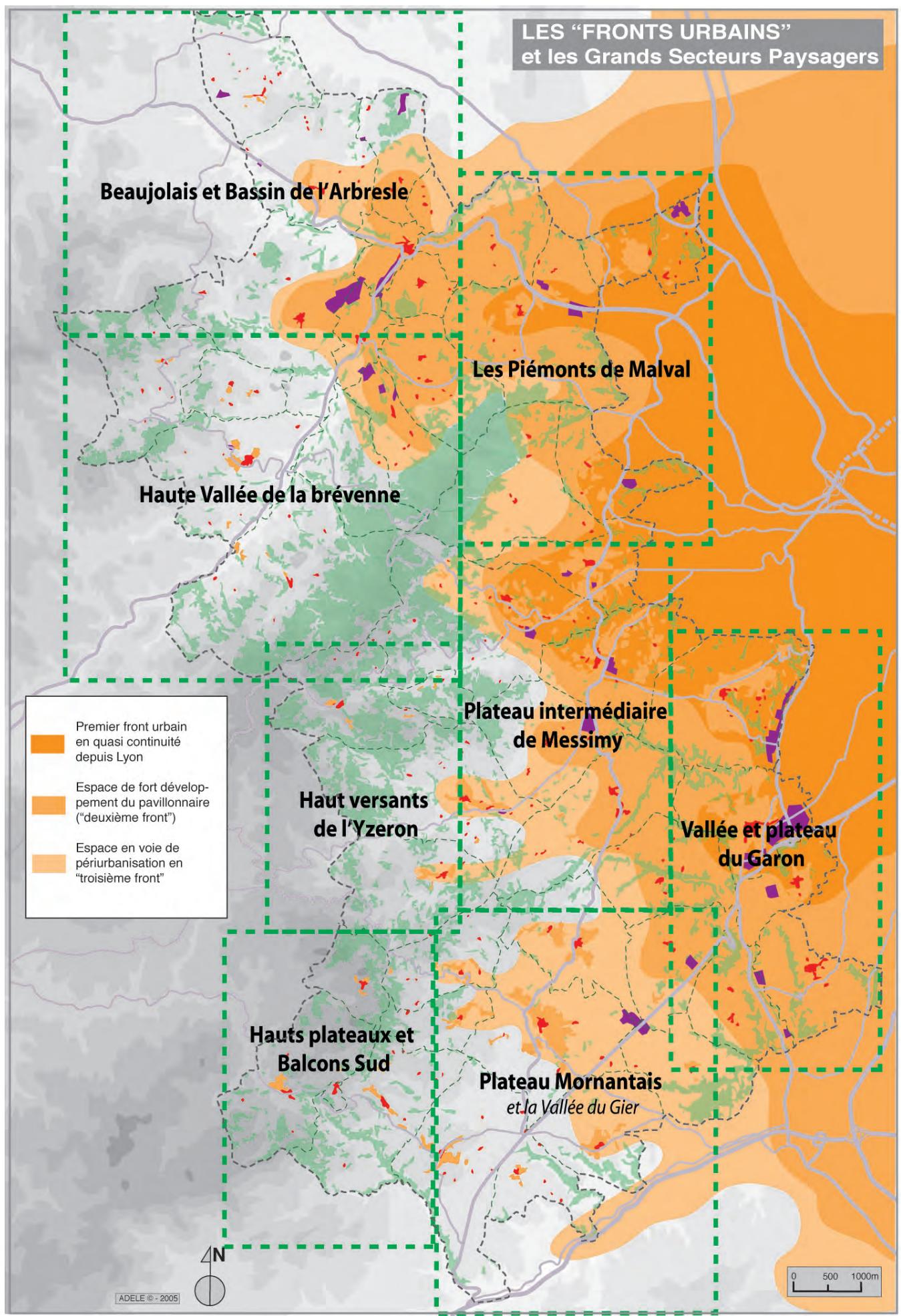
Le «**second front**» n'est pas encore à proprement parlé en «continuité urbaine» du point de vue des paysages. Mais il contient toutefois une très forte dynamique de la construction neuve. Des enjeux de «respiration», de «coupures d'urbanisation», et de diversité des paysages construits deviennent essentiels.

C'est la partie centrale de l'Ouest Lyonnais, entre L'Arbresle au nord et Millery au sud, où les fonctionnements de ces communes sont désormais largement rattachés aux migrations quotidiennes (mouvements pendulaires) en direction de la ville centre et de ses pôles d'emplois.

Le «**troisième front**» amorce une influence grandissante de la métropole en terre majoritairement rurale. Il signifie une certaine dynamique du pavillonnaire et du mitage du territoire sensible dans le paysage. Ce mitage est déjà esquissé en limite des secteurs où le relief devient une contrainte essentielle à l'avancée urbaine. Ces paysages constituent une sorte de « quatrième front » où les composantes d'occupation du sol sont essentiellement naturelles, agricoles et forestières.



Quelle nouvelle identité pour l'ouest Lyonnais ?





Autour de Brignais

Liste des communes par front, du Nord au Sud

Premier front urbain

Communes concernées :

Dommartin, Lentilly centre/Est,
Est de Ste Consorce, Grézieu-la-Varenne, Vaugneray ;
Nord et Est de Brindas, Chaponost, Brignais, Vourles.



Autour de St Didier sous Riverie

Deuxième front de fort développement pavillonnaire

Communes concernées :

St Germain sur l'Arbresle, Nuelles, Fleurieux sur l'Arbresle, l'Arbresle, Eveux, Savigny Est ;
Sain Bel Nord-Est ;
Nord de Sourcieux-les-Mines, St Pierre-la-Palud ;
Lentilly Nord, Ouest et Sud ;
Est de Pollionnay ;
Ouest de Ste Consorce , Grézieu-la-Varenne ;
Sud Ouest de Vaugneray, Brindas, Chaponost, Brignais et Vourles ;

Est de Messimy, Soucieu-en-Jarrest, Orliénas, Taluyers, Montagny ;
Millery en totalité.

Troisième front en voie de périurbanisation

Communes concernées :

Est de Bully et Thurins ;
Sud de Messimy ;
Est de Rontalon ;
Ouest de Soucieu-en-Jarrest, Orliénas, Taluyers, Montagny ;
Sud de St Laurent-d'Agny ;
Est de Chaussan et St Sorlin ;
Nord et Est de Mornant et de St Andéol-le-Château ;
Chassagny en totalité ;



En frange boisée, en frange périurbaine ...

Les objectifs qui résultent des enjeux spécifiques, par front et par entités paysagères

Entre diagnostic et actions : l'énoncé des dynamiques

Les différentes étapes essentielles de la démarche de la charte permettent de passer d'une vision statique à une approche dynamique du territoire de l'Ouest Lyonnais.

Il s'agit, in fine, de préciser les correspondances entre les enjeux spécifiques à chaque structure paysagère et les actions du Syndicat Mixte qui en découlent.

Trois approches spatialisées ont été synthétisées :

- le recensement des unités et sous-unités de paysage, auxquelles correspondent des caractéristiques bien identifiées, alliance d'approches visuelles (topographie, hydrographie), économiques (modes d'utilisation du sol), sociales (modes d'habitat);
- le recensement patrimonial de ce territoire (inventaire des éléments protégés ou non, ou méritant une attention particulière, ...);
- le recensement des caractéristiques paysagères, et de la diversité de ce territoire (milieux urbains, intérêts spécifiques des secteurs à dominante agricole, ...), déjà bien abordé par des démarches spécifiques.

Enfin, une analyse des dynamiques et des évolutions a été proposée.

Il s'agit en fait, d'identifier les «Zones d'Intervention Prioritaire» se démarquant par une forme «d'urgence» des actions du Syndicat Mixte et des autres collectivités.

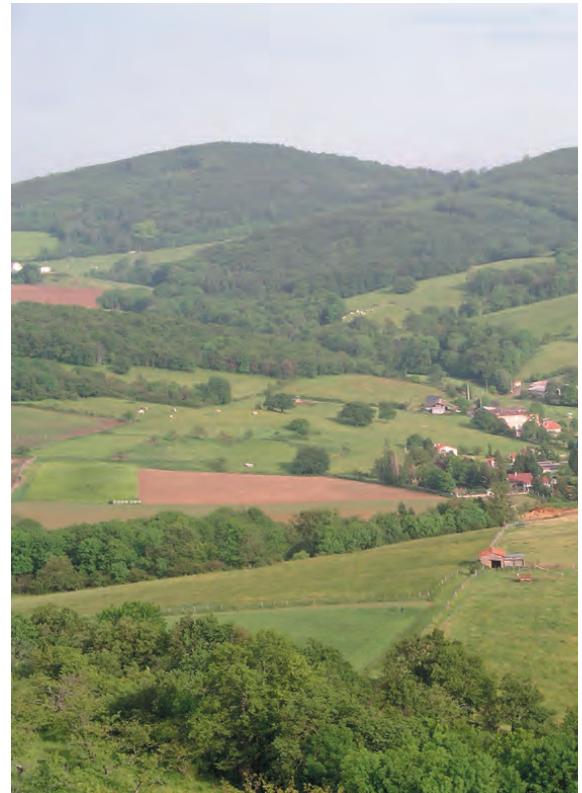
Les grandes familles de dynamiques proposées sont :

- développement urbain;
- développement des activités et entrées de ville;
- mutations des paysages agraires;
- mutations des abords des sites et monuments;
- mutation des perceptions des vallons et rivières;
- évolution des patrimoines (perte d'usage, abandon, transformation, ...).

La définition et la précision des enjeux repose notamment sur la diversité des structures paysagères présentes dans l'Ouest Lyonnais.

Le «découpage» du territoire a été proposé pour faciliter la lecture des enjeux, et comme révélateur de spécificités paysagères locales.

Ces unités ou entités de paysage ne sont pas pour autant dénuées de pertinence en termes d'homogénéités de formes rurales que de sensibilités aux évolutions contemporaines.



Mutation des paysages agraires

Les 8 entités paysagères identifiées dans le système des «fronts» de périurbanisation :

Dans les **secteurs du premier front** = le périurbain dense des plaines et vallées

Confrontés à une vague d'urbanisation considérable, ces secteurs sont en continuité de l'agglomération lyonnaise. Celle-ci vient désormais jouxter les espaces de l'Ouest Lyonnais se traduisant par un front urbain presque continu entre le cœur de la métropole. L'accompagnement paysager de cette périurbanisation doit porter sur les espaces publics à préserver ou à créer, les aménagements de voirie à préconiser. Mais aussi la protection des «vestiges» et «lieux de mémoire» naturels ou bâties intéressants pour la transmission de l'histoire de ses territoires et de leur transformation.



Le centre ancien de Dommartin : quelle articulation avec ses quartiers périphériques ?

Dans les **secteurs du second front** = la couronne naturelle des plateaux de l'Ouest Lyonnais.

Face à la pression urbaine, aux risques de déprise agricole et de sur-fréquentation de loisirs, ce secteur a globalement vocation à rester un espace rural et résidentiel. Il marque une limite forte avec les villes de la périphérie de l'agglomération lyonnaise, accueillant des habitants et des activités dans des bourgs ou des villages de qualité. Ils offrent aux citadins proches des sites habités accueillants pour se détendre, où les entreprises artisanales, industrielles et les organismes publics poursuivent leur propre développement en étant à la pointe de la HQE.

Dans les **secteurs du troisième front** = les balcons naturels, à la fois dominants et dominés » les plus perçus et donnant à voir.

Face aux mouvements croisés de remontée de la périurbanisation et de la descente de la déprise agricole depuis les crêtes naturelles, ces secteurs peuvent s'affirmer comme des lieux de vie ruraux plus autonomes et dynamiques possibles. Les exploitations agricoles et sylvicoles renforcent leur engagement pour le développement durable, et l'offre touristique est fondée sur la découverte de la nature et des patrimoines. Le dynamisme de la vie locale et le niveau des services participent de la qualité de vie des habitants.



Une partie de l'Ouest Lyonnais reste à grande dominante «naturelle»

Enfin **le secteur « dominant » des crêtes au delà des fronts** de périurbanisation, peu habité où subsistent quelques espaces ouverts grâce à l'agriculture, aux pâtures et aux prés de fauche, a vocation à rester au cœur de la nature.

Pour cela, il doit être protégé des dégradations liées aux activités humaines et à l'appauvrissement des espaces, entretenus par une activité sylvicole permettant la diversité biologique et paysagère

Dans cette logique de description des dynamiques paysagères dans cette succession de «fronts périurbains», certaines entités présentent des caractéristiques plus ou moins affirmées :

A - Beaujolais et Bassin de l'Arbresle

alternance de plateaux ouverts réguliers et de vallées moyennes boisées, riche d'une architecture en « pierre dorée » :

- présence ponctuelle mais importante de la vigne
- polyculture globalement dominante
- appartenance au pays de la « pierre dorée »

B - Haute vallée de la Brévenne

grande vallée de tout l'ouest lyonnais en limite de l'influence périurbaine avec des structures paysagères qui convergent vers un équilibre paysager original :

- bordure de crêtes forestières,
- contraste ubac/adret,
- implantations de villages et hameaux sur plateau,
- prédominance de la polyculture, ...,

C - Piémonts de Malval

plateau faiblement tourmenté, traversé par la RN 7 :

- confronté à une vague d'urbanisation;
- espace identifiable par l'arrière-plan naturel boisé de la pointe nord de Malval;

D - Plateau de Messimy

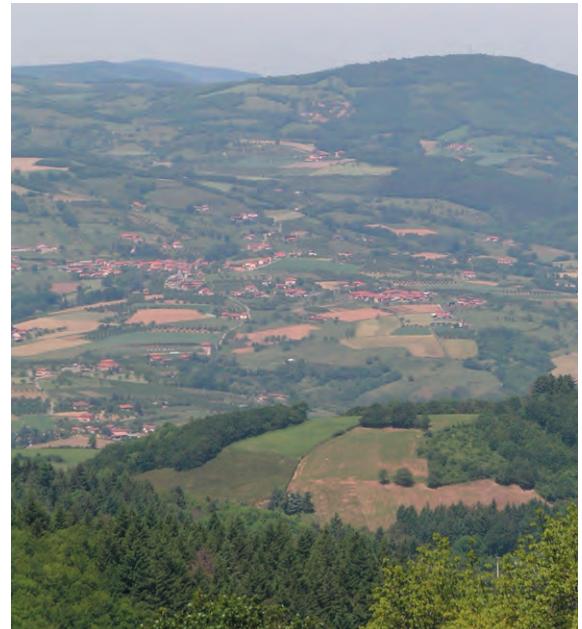
Espace «intermédiaire» moins urbanisé que les Piémonts de Malval,

- alternance de vallons boisés et de plateau fortement marqués par les vergers structurant l'espace agricole;

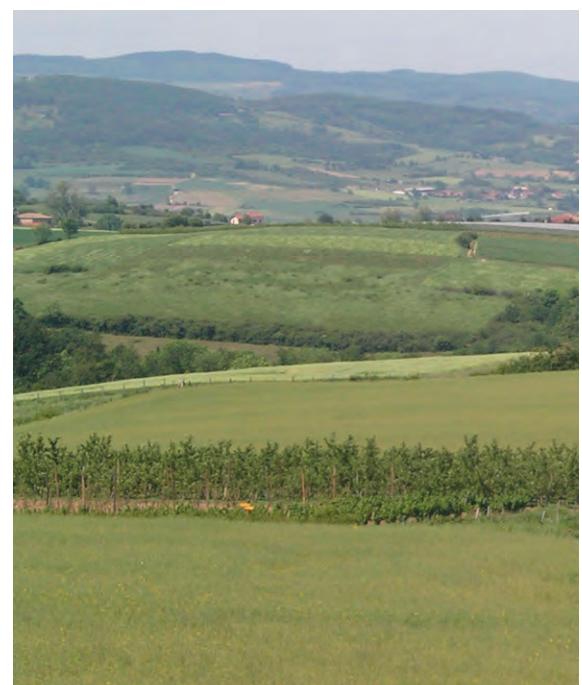
E - Hauts versants de l'Yzeron

«falaises» boisées fermant des petites vallées

- trois villages «posés» en verrou sur ces vallées, en versant ou en véritable «perché» surveillant l'agglomération;



La vallée de la Brévenne



Depuis la chapelle St Vincent



Ste Catherine domine tout l'Ouest Lyonnais

F - Hauts plateaux et balcons Sud

- les plus hauts plateaux de l'Ouest Lyonnais (+700m) où les agglomérations sont rares et restées en grande partie en dehors des grandes mutations péri-urbaines;
- espace prémontagnard, polyculture au-dessus des versants plantés de vergers.

G - «Plateau Mornantais (et vallée du Gier)»

- caractéristique de l'ouverture visuelle de ce type de structure que la montée régulière vers l'ouest transforme progressivement en moutonnement où des villages s'implantent progressivement de rebord de vallon en milieu de versant.
- La polyculture forge l'essentiel des composantes agricoles, parfois sur des espaces de landes;

H - «vallée et plateaux du Garon»

C'est le seul espace de l'ouest lyonnais qui jouxte le fleuve Rhône, l'influence périurbaine de Lyon y est particulièrement notable sur Chaponost, et les mutations urbaines y sont une des composantes essentielles.



Paysage «relique» au plus proche du Rhône

- le cours du Garon orienté nord-sud structure cet espace, sépare le plateau (vergers) de Vourles/Millery du rebord oriental du plateau de Montagny.
- Vers le nord, cette vallée est occupée par la ville de Brignais, principale agglomération du secteur.

Ainsi, du nord au sud, d'est en ouest, ce territoire est aussi un dégradé **climatique, agricole, topographique, sociologique**, ... où les enjeux ne peuvent être décrit globalement sans être soulignés à plus grande échelle : **celle des unités de paysage**.

Au-delà de la définition des objectifs selon les fronts urbains, le recours aux unités de paysage (telles que décrites ci-après) se révélera parfois (mais pas systématiquement) utile en fonction d'enjeux très localisés.

Cette approche par unité est aussi utile pour permettre au lecteur de se retrouver plus aisément dans la diversité géographique de ces lieux.

Les unités s'articulent autour de 4 grandes données fondatrices des paysages de l'Ouest Lyonnais :

- les unités de plaines et plateaux, marquées par la régularité des reliefs, leur limite s'appuyant sur les ruptures de pente;
- les unités de versants et vallées perchées, espaces de «balcons» par excellence, les arrières-plans systématiques de l'Ouest Lyonnais;
- les unités de plateaux viticoles, outre leur topographie régulière, ce sont tout d'abord des structures viticoles qui fondent ces paysages;
- les unités de vallons et vallées, faibles en superficie dans l'ouest lyonnais, ce sont pourtant elles qui cloisonnent fortement l'espace, et compliquent les perceptions globales des plateaux.

Sans toutes les nommer ici, on retient facilement les originalités paysagères et visuelles des :

- plateau de Sarcey;
- vallons du Trésoncle;
- Vallée du Garon;
- Versants de Polionnay;
- etc...



L E S U N I T É S D E P A Y S A G E

Dans le Beaujolais :

Vallon de Chaplay
Plateau de Sarcey
Vallon de Goutte-Martin
Bassin de Glay
Adret de Bully
Plateau de St Germain
Plateau de Nuelles

En adret de la vallée de la Brévenne :

Vallée de la Turdine
Ubac de Combe-Ribost
Plateau de Savigny
Vallon du Trésoncle
Haut Pénon
Haut Trésoncle
Vallon du Pénon
Plateau de Bibost
Bassins de St Julien/B.
Vallon du Conant
Haut Conan
Plateau de Bessenay
Vallon du Glavaroux
Plateau de Sudieu
Vallon des Vernays
Vallée de la Brévenne
Vallée urbaine de la Brévenne

En ubac de la vallée de la Brévenne :

Vallons de Pomeyrieu
Haut Maillardière
Ubac de la Moronnière
Vallon de Sottizon
Vallon de Biternay
Vallon de Garine
Bassin de Courzieu
Bassin de Malval
Ubac des Verchères
Vallon du Soupat
Vallons de Chevinay
Ubac du Burde
Ubac de Pérollière
Vallon de St Pierre
Bassin de Bois Malatray
Bassin de Sourcieux
Bassin du Crêt
Haut Contresens

A l'est du Cret de Malval :

Versant de Larny
Plateau de Ste Consorce
Plateau de Grézieu
Versant de Polionnay
Vallon du Dronau
Versant de Vaugneray
Vallée de l'Yzeron
Haut Yzeron
Basse vallée de l'Yzeron

En piémont de Malval :

Ubac d'Eveux
Plateau de Fleurieux
Plateau de Lentilly
Vallon du Buvet
Plateau de Dommartin
Vallon du Maligneux
Versant du Besson
Plateau du Mont Plomb

Grand plateau :

Plateau de Brindas
Plateau de Messimy
Vallon de la Vallière
Plateau de Soucieu
Vallée du Garon
Vallée en Barret
Plateau de Brignais
Plateau de Grandchamp
Plateau de Taravel
Vallée du Merdanson
Vallon de Fontfroide
Bassin de Boisboucher
Plaine de St Laurent d'A.
Plateau de Montagny
Vallon du Mornantet
Plaine du Fondagny
Plaine de Charbonnerie
Plateau de St Andéol
Vallons de Montrond
Vallon du Godivet
Vallon d'Allier
Plateau de St Jean
Vallée du Gier

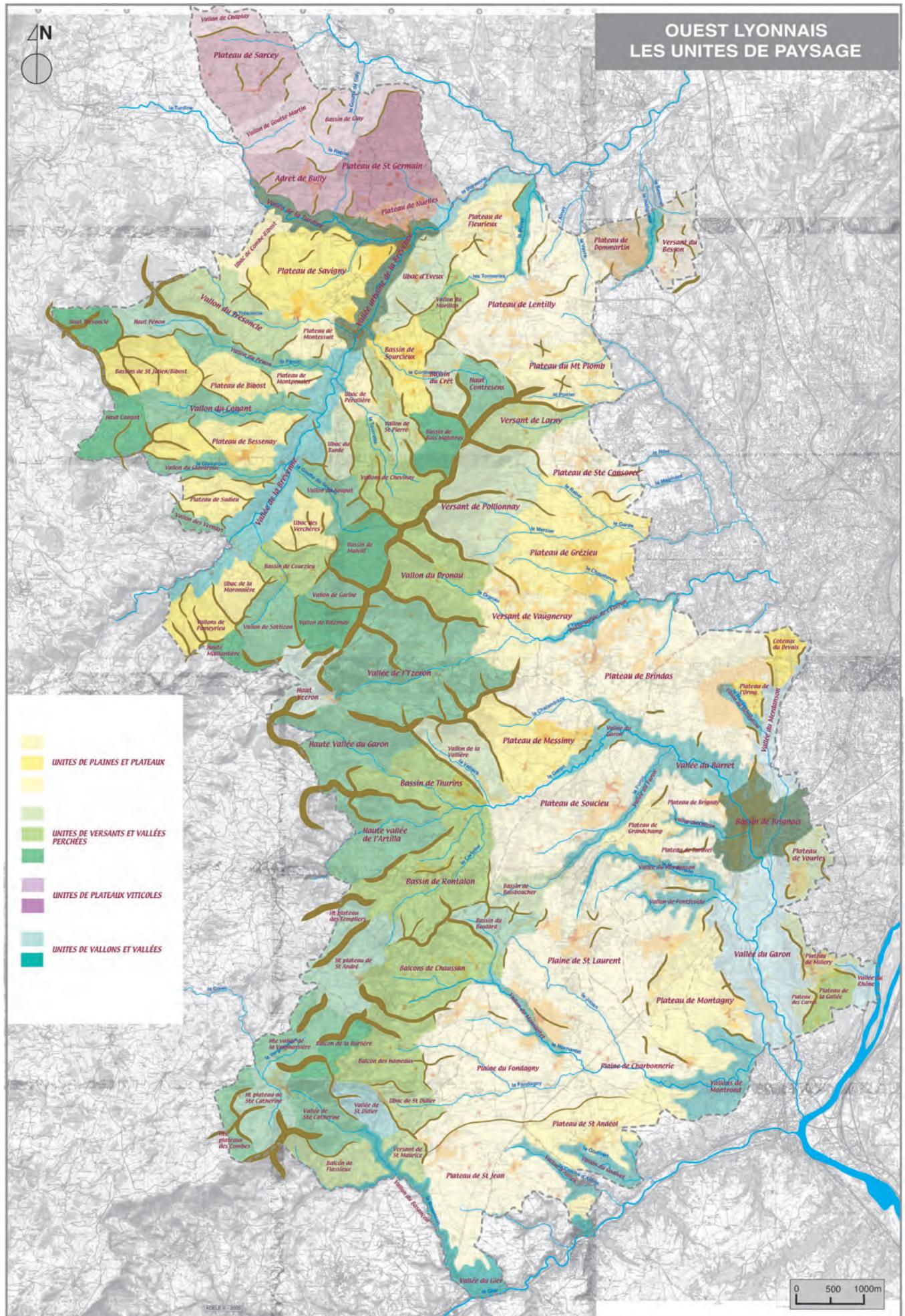
Dominant le grand plateau :

Haute vallée du Garon
Bassin de Thurins
Haute vallée de l'Artilla
Bassin de Rontalon
Ht plateau des Templiers
Ht plateau de St André
Balcons de Chaussan
Bassin du Boulard
Hte vallée de la Vergnassière
Balcons de la Burlière
Balcon des Hameaux
Ubac de St Didier
Ht plateau de Ste Catherine
Hts plateaux
Vallée de Ste Catherine
Vallée de St Didier
Balcon de Flassieux
Versant de St Maurice
Vallon du Bosançon

Vallée et plateau Est du Garon :

Coteaux du Devais
Vallée du Merdanson
Vallon du Merdanson
Bassin de Brignais
Plateau de Vourles
Vallée du Garon
Plateau de Millery
Vallée du Rhône
Plateau de la Gallée
Plateau des Carres

OUEST LYONNAIS
LES UNITES DE PAYSAGE



La Synthèse générale des enjeux permet ensuite de définir des «objectifs d’actions» spécifiques aux huit grands secteurs paysagers dans les quatres territoires du SOL, pour être pris en compte dans le SCOT de l’Ouest Lyonnais. Les familles d’enjeux se retrouvent aisément ci-après. 4 axes, 32 objectifs, 90 actions sont décrites.

Les «Enjeux agricoles / naturels» dans la diversité des paysages de périurbanisation

A X E 1

Pérenniser et/ou adapter les structures paysagères caractéristiques de la ruralité marquante dans le paysage de l’Ouest Lyonnais



Un hameau au-dessus de Chaussan

Exemples d’objectifs :

- Promouvoir une «trame paysagère verte» périurbaine
- Pérenniser les abords et socles villageois cultivés remarquables
- Conforter les vergers en coteaux
- Soutenir la polyculture des plateaux, notamment en frange urbaine
- Promouvoir la spécificité des plateaux viticoles
- Stabiliser les franges et lisières forestières, limiter l’enfrichement
- Développer une sylviculture garante de la diversité paysagère
- Accompagner les mesures agri/environnementales des ENS du département (landes, haies, mares...)
- Maintenir la diversité des végétaux dans les projets locaux (espaces publics, haies, etc...)
- Mettre en place un suivi de l’extension des enclos à chevaux
- Sécuriser et préserver le patrimoine
- gérer et préserver les paysages d’eau
-



Habitat diffus près de Lentilly



Quelle évolution de l'enrichissement ?

Les Enjeux « extension urbaine » dans le paysage de périurbanisation :

A X E 2

Assurer la qualité des espaces publics urbanisés et des formes urbaines et architecturales nouvelles

Exemples d'objectifs :

- Promouvoir la notion de «ceinture verte» plantée au sein des agglomérations
- Privilégier les opérations de «villages densifiés»
- Limiter l'extension des zones d'habitat diffus
- Mettre en œuvre une opération de greffe «pilote»
- Promouvoir une architecture de qualité «HQE» (Haute Qualité Environnementale)
- Mettre en œuvre une politique cohérente d'affichage et de publicité
- Mettre en œuvre un réseau de «hameaux d'entreprises intégrés»

Enjeux « itinéraires » de déplacement et de découverte des paysages :

A X E 3

Valoriser le réseau de circulation dense et à usages multiples

Exemples d'objectifs :

- Préserver les caractéristiques des routes en balcon
- Aménager des aires d'arrêt, des points de découverte des grands paysages
- Maîtriser l'extension urbaine aux abords des routes principales
- Requalifier les espaces publics des espaces d'activités
- Développer le réseau de «déplacements doux» de l'Ouest Lyonnais
- Contribuer à améliorer la prise en compte du paysage dans les «grands projets d'infrastructure»
-



Hiérarchiser les enjeux de paysage au travers du traitement différencié des abords des voies

Enjeux « patrimoines » naturel et bâti dans le paysage :

A X E 4

Valoriser les nombreux éléments du patrimoine emblématique

Exemples d'objectifs :

- Préserver l'identité des patrimoines villageois de l'Ouest Lyonnais
- Sauvegarder les caractéristiques des hameaux en éperon
- Mettre en valeur les abords des monuments remarquables
- Valoriser les matériaux de construction locaux
- Révéler et protéger le petit patrimoine rural
- Intégrer les nouvelles constructions au contact du bâti traditionnel
- Requalifier les sites d'exactions, carrières, dépôts de matériaux
-



Préserver certaines originalités locales
(l'emploi des matériaux traditionnels)

L'analyse des dynamiques et des évolutions qui a été réalisée permet de déterminer des «Zones d'Intervention Prioritaire» (Z.I.P.) se démarquant par une forme «d'urgence» des actions du Syndicat Mixte et des autres collectivités.

Ainsi il nous est apparu notamment que la pérennisation des vallons naturels qui sillonnent les plateaux de l'Ouest Lyonnais était un enjeu majeur reconnu par le Département (Vallons Boisés, corridors écologiques), et donc un objectif prioritaire dans les actions transversales de la charte, comme également celui de la qualité des axes routiers qui irriguent les territoires, comme la RD 30 par exemple, une des voies majeures qui doit rester à usage de « cabotage local ».

A ce titre, nous définirons aussi plusieurs autres actions relevant de «ZIP» sur les territoires du SOL.

V3 - LES OBJECTIFS (et Actions) : PROJET DE PROGRAMME



Exemple de socle sensible

Les actions de la charte paysagère de l'Ouest Lyonnais seront déclinées à partir des thèmes des quatre grands objectifs et seront formalisées sous forme de fiches-actions pour chaque objectif (modèle joint).

Les fiches d'orientations paysagères réalisées à partir de l'inventaire des paysages de l'Ouest Lyonnais, proposent pour chacune des unités paysagères des directives générales ainsi que des préconisations particulières à certains lieux dans quelques communes.

Elles constituent un outil permettant de mieux appréhender les enjeux et de définir les mesures qui doivent être prises pour préserver ou enrichir l'identité paysagère du territoire du SOL.

Par exemple,

- pour l'axe 1 :

le thème de la «protection des socles de villages », les actions porteront à la fois :

- sur la planification
- et le domaine juridique agricole (ZIEA, ZAP).

- pour l'axe 2 :

le thème « traiter les interfaces bâti/agriculture », les actions porteront sur :

- les domaines du foncier (EPFL),
- le juridique (classement en «A»),
- l'économique (filière de commercialisation des produits du terroir).

- pour l'axe 3 :

le thème « développer les routes en balcon », les actions porteront sur :

- l'acquisition,
- et l'aménagement.
- etc

De plus, des actions de la charte paysagère s'appuieront ou conforteront des **préconisations de la politique des « espaces naturels sensibles » du Conseil Général du Rhône** sur le secteur dans le domaine des paysages, comme notamment :

- Le vallon en Barret (Garon) en situation périurbaine = accompagnement des actions en faveur de la préservation du patrimoine naturel et archéologique ;
- Le plateau de Montagny, espace de transition qui offre la juxtaposition d'une variété de paysages et de milieux naturels = accompagnement des mesures agri-environnementales.



Vallée en Barret

Il s'agit de bien cerner les problématiques paysagères des territoires de l'Ouest Lyonnais à prendre en compte prioritairement dans la charte. Nous nous appuierons donc sur la précision des unités paysagères « locales », pour décliner des actions précises (voir carte p157), et pour centrer la programmation sur les grands thèmes identifiés lors du diagnostic :

- Les grandes structures paysagères;
- La diversité biologique et paysagère (sylviculture, polycultures);
- Les vallons et les corridors écologiques (transversalité);
- Les itinéraires de découverte à valoriser.



Favoriser la construction en «village densifié»

V4 - LES OBJECTIFS : LES FICHES

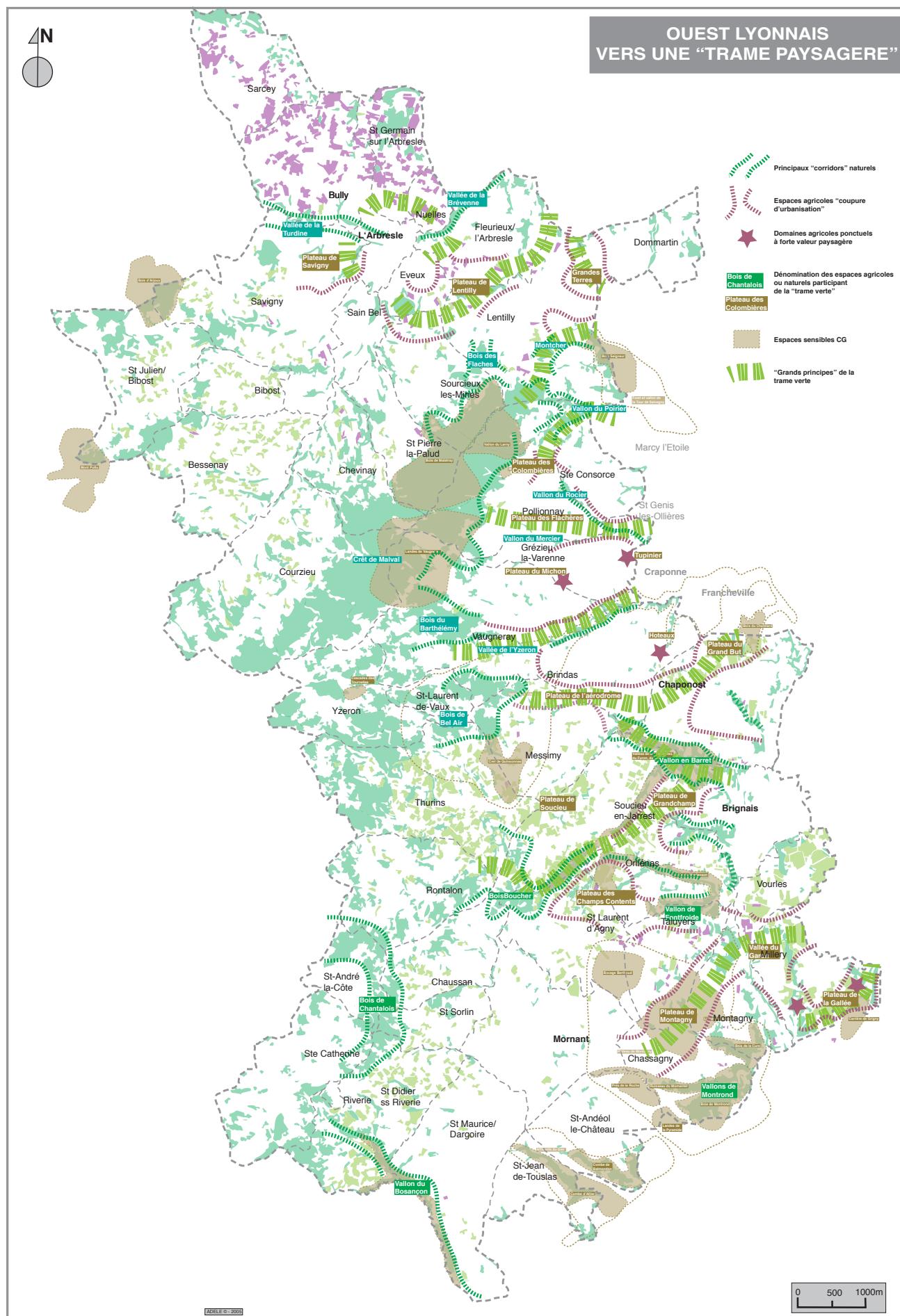
AXE A : Pérenniser les caractéristiques de la ruralité marquante de l'Ouest Lyonnais

OBJECTIF A1 : promouvoir une «trame paysagère verte» périurbaine

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
Rappel du contexte et objectifs : Parmi les unités paysagères, des secteurs paysagers sensibles dont la pérennité dépend du maintien de l'activité agricole, du caractère rural et de la maîtrise de l'évolution du paysage sont à préserver. L'étude du Conseil Général sur les ENS sur la majeure partie du territoire de l'Ouest Lyonnais fait référence à des « actions pouvant être mises en oeuvre en dehors des seuls ENS contribuant ainsi à la préservation des valeurs et équilibres territoriaux.» La charte paysagère doit donc inscrire sa démarche dans le cadre général des «espaces complémentaires» des terres agricoles et des forêts identifiés par le Plan de gestion des ENS pour constituer un noyau structurant fondamental dans son objectif de contenir la fragmentation du paysage.	Voir Carte associée à l'objectif
Structuration des actions : La pérennité de l'objectif dépend de la mise en place d'une action concertée de gestion, visant à empêcher l'abandon, la fermeture, l'urbanisation et la perte du caractère rural. L'action consiste donc à coordonner les procédures et les programmes d'aménagement qui concernent les secteurs paysagers constituant une véritable «trame verte» à l'échelle des territoires de l'Ouest Lyonnais.	ACTEURS ET PARTENAIRES SOL : pilotage de la mise en oeuvre de la Charte Paysagère, intégration de la trame paysagère dans le SCOT Gestion/procédures : <u>Communes</u> : protection en zones A et N des éléments de la «trame». <u>Département</u> : intervention au titre des ENS sur les espaces naturels de la trame paysagère. Acquisition des espaces «majeurs». <u>Chambre agriculture</u> : veille sur la pérennité des exploitations situées dans la trame paysagère. <u>Exploitants agricoles</u> : terres agricoles enclavées Mise en œuvre de la commission «Inter-PLU»
ACTION A.1.1 : Ces secteurs ont vocation a être inscrits majoritairement en zone A ou N dans les PLU suivant leur appartenance aux différents «fronts» de périurbanisation. ACTION A.1.2 : Certains secteurs soumis à très forte pression périurbaine devront être maitrisés par l'acquisition foncière , au titre de la TDENS (Département). ACTION A.1.3 : Généraliser un Système d'Information Géographique partagé (Communautés, Codraly, Département...) intégrant les connaissances des mutations des espaces agricoles et naturels.	
MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES La «ceinture verte» autour d'Avignon (SCOT, PLU) COPAMO : «veille foncière» à généraliser CCPA : observatoire de l'activité agricole	OUTILS Incitatifs, juridiques, fonciers: SCOT / PLU TDENS / SAFER / EPFL

Charte paysagère de l'Ouest Lyonnais

Ouest Lyonnais



Axe A : Pérenniser les caractéristiques de la ruralité marquante de l'Ouest Lyonnais

OBJECTIF A2 : pérenniser les socles et abords villageois cultivés remarquables

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Certaines agglomérations, voire la plupart des bourgs de l'Ouest Lyonnais présentent des «socles» agricoles remarquables. Ils permettent en effet de découvrir la silhouette (souvent XIXème siècle) des villages.</p> <p>L'objectif est donc d'identifier les socles méritant une protection vis à vis de toute perturbation des cones de vue vers le village. Cette identification doit se traduire par un classement adéquat au Plan Local d'Urbanisme futur.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>La pérennité de l'objectif dépend de la mise en place d'une action concertée de gestion agricole et foncière des socles, visant à empêcher l'urbanisation et la perte du caractère ouvert.</p> <p>ACTION A.2.1 : Préconisation du S.C.O.T. et protection au titre des zones «A» du PLU (avec un règlement interdisant les constructions pouvant perturber les vues vers le village).</p> <p>ACTION A.2.2 : L'action doit intégrer la pérennité de l'activité agricole sur ces secteurs, une contractualisation de l'activité (souvent d'élevage) entre la commune et l'exploitant pourra être recherchée.</p> <p>ACTION A.2.3 : L'aquisition foncière de certains socles à très forte pression foncière et/ou très fort enjeu paysager devrait pouvoir être envisagé par le futur Etablissement Public Foncier Local (EPFL).</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les agglomérations de Rontalon, St Sorlin, Bessenay, Sarcey, Bully, Chevinay, Pollionnay, Vaugneray, St Maurice, ...</p>
<p>ACTEURS ET PARTENAIRES</p>	<p>SOL : inscription des agglomérations à une «liste des socles agricoles remarquables»</p> <p>Gestion/procédures :</p> <p>Communes (révision PLU)</p> <p>Gestion foncière :</p> <p>Département (politique foncière) Chambre agriculture Exploitants</p> <p>Gestion agricole :</p> <p>Exploitants «charte qualité paysagère»</p>
<p>MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES</p>	<p>OUTILS</p>
<p>Peu de chartes ont affirmé nettement la «protection des socles», il s'agit le plus souvent d'aménager les «entrées de ville», ce qui n'est pas ici exactement l'objectif visé.</p>	<p>Incitatifs, juridiques, fonciers, SCOT / PLU CDRA Région</p>

AXE A : Pérenniser les caractéristiques de la ruralité marquante de l'Ouest Lyonnais

OBJECTIF A3 : conforter les vergers (en coteaux)

MISE EN OEUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Les vergers ne couvrent qu'une petite partie de l'ensemble de l'Ouest Lyonnais. Par contre, les paysages de vergers sont emblématiques de cet espace, même s'ils sont concentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autour de Thurins (le plus vaste bassin arboricole); - autour de Vourles (surtout dans la vallée du Garon); - sur l'adret de la vallée de la Brévenne; <p>Les réseaux d'irrigation sont désormais anciens (années 1950-60) et vont devoir être modernisés pour pérenniser ce type de production.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>La pérennité de l'objectif dépend de nombreuses conditions :</p> <p>ACTION A.3.1 : Une veille foncière préférentielle sur les terres arboricoles doit être organisée en partenariat avec le SOL, la SAFER, la Chambre d'Agriculture, ...</p> <p>ACTION A.3.2 : La protection juridique dans les PLU (zones A inconstructibles) doit être acquise au moment des révisions des documents d'urbanisme, et abordée dans le SCOT.</p> <p>ACTION A.3.3 : Un investissement dans le réseau d'irrigation doit être organisé dans les années à venir, pour prévenir toute évolution négative;</p> <p>ACTION A.3.4 : Un «plus» valorisant autour d'une IGP (Identité Géographique Protégée), voire d'un AOC, doit être organisé pour améliorer l'image de marque des productions locales;</p> <p>ACTION A.3.5 : La commercialisation maîtrisée localement, notamment auprès des marchés Lyonnais, des produits locaux doit passer par une meilleure identification des points de vente de ces productions.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les bassins de vergers, notamment autour de Thurins, Bibost, Bessenay, St Didier / Riverie, Millery, Soucieu en Jarrest, Chaponost, St Laurent d'Agny, Vourles ...</p>
<p>MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES</p> <p>Voir action engagée par le Parc Naturel Régional du Pilat</p> <p>Valorisation des produits : «Bigarot» de Bessenay, Jardin de Cocagne (Bully)</p>	<p>OUTILS</p> <p>Economiques : «paniers Lyonnais» (vente directe), coopératives locales Annuaire de la vente directe : Pays de l'Arbresle.</p>

Axe A : Pérenniser les caractéristiques de la ruralité marquante de l'Ouest Lyonnais

OBJECTIF A4 : maintenir la polyculture des plateaux, notamment en frange urbaine

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION	ACTEURS ET PARTENAIRES
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Le diagnostic de la charte a mis en évidence l'importance des «fronts urbains» et donc l'importance tout aussi grande de la permanence des activités agricoles au contact de ce front. La polyculture et l'élevage sont le plus souvent directement concernées.</p> <p>De plus des «interstices agricoles» sont désormais «enchevêtrés» au sein de poches d'urbanisation plus ou moins éparses, leur vocation à long terme est menacée, un choix rapide doit intervenir pour stabiliser leur évolution.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>La pérennité de l'élevage, notamment sur les franges urbanisées passe par des actions primordiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la lutte contre la pression foncière en marge urbaine au détriment des terres agricoles; <p>ACTION A.4.1 : Ces interstices et franges peuvent apparaître spécifiquement au SCOT, permettant ensuite aux organismes fonciers adaptés d'intervenir prioritairement sur ces espaces.</p> <p>ACTION A.4.2 : Permettre le «gel à long terme» des vocations des terres agricoles au contact de la limite actuelle d'urbanisation (engagement à long terme du classement en A ou N dans les PLU);</p> <p>ACTION A.4.3 : Une meilleure valorisation des produits agricoles provenant de ces espaces serait aussi un «plus», l'action déjà entreprise dans ce domaine via les surfaces de ventes de produits locaux (ou la vente directe de producteurs de viande comme celà se fait déjà sur certaines communes).</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les franges autour de Fleurieux, Lentilly, Ste Consorce, Polionnay, Grézieu la Varenne, Brindas, Chaponost, et d'autres communes vers le sud</p>	<p>SOL : inscription des franges agricoles en tant que «franges ou interstices à fort enjeu de pression foncière».</p> <p><u>Gestion/procédures :</u></p> <p>Communes (révision PLU) : en A</p> <p><u>Gestion foncière :</u></p> <p>Département : acquisition de terrains à fort enjeu ?</p> <p>Chambre agriculture : travail sur un IGP ?, filières de commercialisation de la viande bovine, ..</p> <p>Exploitants : charte d'engagement sur une production «durable»</p> <p><u>Gestion agricole :</u></p> <p>Exploitants «charte qualité paysagère»</p> <p>Regroupement des «ventes directes»</p>
<p>MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES</p> <p>Peu de chartes ont affirmé nettement la «protection des franges», il s'agit le plus souvent de «maîtriser l'étalement urbain», ce qui n'est pas ici exactement l'objectif visé.</p> <p>Action : «fête de la vache», promotion de l'identité de la production laitière.</p>	<p>OUTILS</p> <p>Incitatifs, juridiques, fonciers,</p> <p>SCOT / PLU</p> <p>EPFL</p>	

Axe A : Pérenniser les caractéristiques de la ruralité marquante de l'Ouest Lyonnais

OBJECTIF A5 : promouvoir la spécificité des plateaux viticoles

MISE EN OEUVRE	LIEUX D'INTERVENTION	ACTEURS ET PARTENAIRES
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>L’Ouest Lyonnais présente des paysages viticoles originaux, malheureusement en concurrence de notoriété forte avec les Pays limitrophes (Beaujolais au nord, côtes du Rhône au sud).</p> <p>Pourtant, la grande diversité des paysages agricoles locaux est aussi lié à la présence relative de la vigne en deux endroits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sud Beaujolais (nord de l’Arbresle); - les secteurs de Taluyers et Millery; <p>Ces deux secteurs bénéficient toutefois déjà d’une Appellation d’Origine Contrôlée (Beaujolais et Coteaux du Lyonnais), mais l’espace planté est largement inférieur au secteur classé.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>Il s’agit en fait ici surtout de mieux promouvoir les productions locales, tout en étant vigilant sur l’évolution des surfaces classées AOC par rapport aux projets d’extension de l’urbanisation.</p> <p>ACTION A.5.1 : Une «maison des vins» de l’Ouest Lyonnais pourrait, autour d’un bâtiment agricole remarquable, permettre de mieux identifier cette production locale.</p> <p>ACTION A.5.2 : Il faut évidemment que les secteurs AOC aujourd’hui plantés soit classés en «A» au sein des documents d’urbanisme.</p>	<p>Zones d’intervention prioritaires :</p> <p>Le secteur du Beaujolais sud Le secteur de Taluyers Le secteur de Millery</p>	<p>Gestion/procédures :</p> <p>Communes (révision PLU) : classement des AOC en «A»</p> <p>Gestion foncière :</p> <p>Chambre agriculture Exploitants</p> <p>Gestion agricole :</p>
<p>MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES</p>	<p>OUTILS</p>	
	<p>Fonciers</p> <p>Economiques et commerciaux</p>	

Axe A : Pérenniser les caractéristiques de la ruralité marquante de l'Ouest Lyonnais

OBJECTIF A6 : Stabiliser les franges forestières, limiter l'enfrichement.

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION	ACTEURS ET PARTENAIRES	MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES	OUTILS
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Une partie des versants hauts des «hauts plateaux», globalement situés sur le pourtour du grand massif boisé du Cret de Malval sont formés d'un «damier» complexe de clairières et franges boisées sur une topographie plutôt tourmentée.</p> <p>Les conditions naturelles de ces secteurs compliquent l'activité des exploitants éleveurs (enclavement, pentes, petites surfaces, enneigement...).</p> <p>Pourtant ces paysages sont souvent remarquables, et constituent l'image «montagnarde» de l'Ouest Lyonnais.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>Il s'agit ici en fait de deux actes dominants :</p> <p>ACTION A.6.1 : Permettre aux agriculteurs de maintenir des troupeaux sur les espaces «de montagne», par des aides directes, ou par des contractualisations à définir dans le cadre des nouvelles compétences du Conseil Général en matière de développement agricole.</p> <p>ACTION A.6.2 : Reconquérir certains champs et clairières déjà en cours d'enfrichement par abandon du paturage, par des travaux de défrichement, d'entretien et d'élagage.</p> <p>ACTION A.6.3 : Conforter et développer l'action sur les jachères fleuries (notamment en vallée du Garon), prendre en compte les problématiques ENS (espèces protégées).</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les versants hauts des communes d'Yzeron à Ste Catherine à l'ouest, de St Pierre la Palud à Courzieu en ubac de la Brévenne, sur St Julien / Bibost en adret; La vallée du Garon</p>	<p>Gestion/procédures :</p> <p>Communes (révision PLU)</p> <p>Gestion foncière :</p> <p>Département Chambre agriculture Exploitants</p> <p>Gestion agricole :</p> <p>Exploitants «label production des hauts plateaux de l'Ouest Lyonnais»</p> <p>Association de producteurs fermiers du Rhône (ex : GAEC Bessenay)</p> <p>Engagement des «Brigades vertes»</p>	<p>Voir charte paysagère de la Communauté de Communes du Plateau de Lizon (Jura) : «une charte paysagère pour lutter contre la fermeture des paysages»</p> <p>Voir «jachères fleuries» : COPAMO</p>	<p>Incitatifs, juridiques, fonciers,</p> <p>Travaux de désenfrichement Permanence de l'élevage en haut de versant (clairières)</p>

Axe A : Pérenniser les caractéristiques de la ruralité marquante de l'Ouest Lyonnais

OBJECTIF A7 : Développer une sylviculture garante de la diversité des paysages

MISE EN OEUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Les boisements de l'Ouest Lyonnais sont très importants dans leur rôle «d'arrière-plan» paysager des plateaux et versants. La variété des couleurs des feuillages est un garant de la qualité paysagère, notamment en intersaison : printemps et automne.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>Très peu de boisements sont propriétés publiques dans ce secteur. Il s'agit donc :</p> <p>ACTION A.7.1 : De valoriser les essences «nobles» dans les principaux massifs du secteur (bois de Malval), lié à la mise en place de «Plans de Gestion des Espaces Forestiers»;</p> <p>ACTION A.7.2 : Eventuellement d'entamer une politique d'acquisition d'espaces forestiers pour un usage mixte d'exploitation et d'ouverture au public (espaces de découverte des paysages forestiers de l'Ouest Lyonnais), dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles;</p> <p>ACTION A.7.3 : Enfin d'étudier la possibilité de mettre en place une «filière bois économies d'énergies» dans l'Ouest Lyonnais.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Le bois de Malval Les versants boisés entre Yzeron et Rontalon</p> <p>ACTEURS ET PARTENAIRES</p> <p>SOL : inscription des boisements en zone de protection au SCOT</p> <p>Gestion/procédures :</p> <p>Communes (révision PLU) : classement en N</p> <p>Gestion foncière :</p> <p>Département : acquisition au titre des ENS C.R.P.F. : sensibilisation des propriétaires</p> <p>Gestion forestière :</p> <p>Exploitants : filières locales de commercialisation (usage domestique, filière bois locale, ...)</p>
<p>MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES</p>	<p>OUTILS</p> <p>Fonciers : TDENS</p> <p>Economiques : voir filière bois</p>

Axe A : Pérenniser les caractéristiques de la ruralité marquante de l'Ouest Lyonnais

OBJECTIF A8 : Accompagner les mesures agro-environnementales des E.N.S.

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Le Conseil Général mène un certain nombre d'actions au titre des Espaces Naturels Sensibles que la Charte Paysagère doit pouvoir relayer au titre des enjeux purement paysagers.</p> <p>Ainsi, la protection juridique des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vallons boisés (comme Vallon en Barret, Bosançon, etc...); - plateaux ouverts (Montagny); - grandes forêts sommitales (Malval); - anciennes carrières (Glay : Pierre Dorée); <p>sont aussi des enjeux de paysage.</p> <p>Structuration de l'action :</p> <p>ACTION A.8.1 : La charte paysagère inscrit dans ses objectifs l'intérêt du maintien des caractéristiques paysagères des lieux précités. Le SCOT reprend dans ses orientations la nécessaire protection des lieux identifiés comme importants au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles.</p> <p>ACTION A.8.2 : Protéger spécifiquement le réseau de murets de pierre du plateau de Montagny, qui peut s'envisager également par une action de gestion des pratiques agricoles liées à cette particularité.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les périmètres TDENS, notamment ceux au plus proches des fronts périurbains denses : vallons boisés, landes de Montagny.</p>
<p>Gestion/procédures :</p> <p>S.O.L. : classement en «espaces d'intérêt naturel ou paysager»</p> <p>Communes (révision PLU) : protection des ENS (classement en N, voire en A)</p> <p>Département Communautés de communes</p> <p>Gestion naturelle accompagnant l'action :</p> <p>Opérations d'entretien des cours d'eau, des haies bocagères, des réseaux de murets (Montagny)</p>	
<p>MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES</p>	<p>OUTILS</p> <p>Mise en œuvre au sein du D.O.G. du S.C.O.T.</p>

Axe A : Pérenniser les caractéristiques de la ruralité marquante de l'Ouest Lyonnais

OBJECTIF A9 : Maintenir la diversité des végétaux dans les projets de plantations

MISE EN OEUVRE	LIEUX D'INTERVENTION	ACTEURS ET PARTENAIRES	MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES	OUTILS
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Il s'agit de reprendre ici les actions entreprises par le Département dans le cadre d'une politique de sensibilisation aux plantations de haies, au choix des essences adaptées.</p> <p>Les plantations seront préconisées en fonction des rôles à jouer par ces haies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - haies de protection des eaux et des sols; - haies générant de la biodiversité, - haies paysagères; - haies brise-vent; - haies de production (bois et fourrages). <p>Structuration des actions :</p> <p>ACTION A.9.1 : Plusieurs plaquettes de sensibilisation au problème des plantations adaptées (dans la forme et dans la composition) de haies seront distribuées aux collectivités et aux particuliers.</p> <p>Des descriptifs précis des rôles joués par les haies et des essences à privilégier seront proposés. Un «guide de plantation et d'entretien» est en cours de réalisation. Une plaquette «Permis de bien planter» est en cours de réalisation.</p> <p>Des «haies types» seront décrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - haies des villes, et en zones résidentielles; - haies «champêtre» (îlots de vie). 	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les zones périurbaines où se développent les nouveaux lotissements dont les plantations participent le plus souvent à la «standardisation»</p>	<p>Département (Mission environnement) :</p> <p>Réalisation des plaquettes (en cours):</p> <p>Communes :</p> <p>Distribution des plaquettes de sensibilisation.</p> <p>Gestion économique :</p> <p>Travail partenarial à développer avec les pépiniéristes.</p> <p>Association «RATHO» située à Brindas (Rhône-Alpes Techniques Horticoles)</p> <p>Partenaires :</p> <p>FRAPNA. Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône.</p>	<p>Actions engagée par de nombreux Parcs Naturel Régionaux (comme Loire-Anjou-Touraine, ou des Communautés de Communes de l'ouest de la France (pays d'Auge, Brière, ...)</p>	<p>Economiques : sensibilisation des commerçants pépiniéristes aux essences préconisées localement.</p>

Axe A : Pérenniser les caractéristiques de la ruralité marquante de l'Ouest Lyonnais

OBJECTIF A10 : mettre en place un suivi de l'extension des enclos à chevaux

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION	ACTEURS ET PARTENAIRES	MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES	OUTILS
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Face à la montée du prix du foncier en frange périurbaine, devant les inconnues quant aux évolutions des terres agricoles devant l'avancée des projets d'urbanisation nouvelle, les propriétaires fonciers privilégient parfois la location de leurs terres à vocation d'accueil de chevaux plutôt qu'à l'élevage traditionnel.</p> <p>Toutefois ce phénomène reste encore peu connu dans son ampleur. Les terrains accueillant des chevaux sont aussi, par le piétinement et le surpaturage plus difficiles à «rendre ensuite à l'agriculture».</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>ACTION A.10.1 : Il s'agit tout d'abord d'élaborer une étude permettant de préciser l'ampleur du phénomène. Il faut ensuite mobiliser préférentiellement les outils fonciers pour privilégier les activités agricoles traditionnelles au détriment de cette pratique «périurbaine».</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les terres agricoles des premier et second front urbain, entre Ste Consorce et Montagny.</p>	<p>Gestion foncière :</p> <p>Département, SAFER Chambre d'Agriculture</p> <p>Gestion agricole :</p> <p>Exploitants «charte qualité paysagère»</p>		

Axe A : Pérenniser les caractéristiques de la ruralité marquante de l'Ouest Lyonnais

OBJECTIF A11 : sécuriser les productions agricoles et le patrimoine

MISE EN OEUVRE	LIEUX D'INTERVENTION	ACTEURS ET PARTENAIRES	MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES	OUTILS
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Les pressions périurbaines en zones agricoles, du fait de la présence de fortes fréquentations quotidiennes ou de loisirs, entraînent des dégradations notamment aux abords des principaux éléments de patrimoine.</p> <p>Les productions agricoles peuvent subir d'importantes dégradations, voire des pillages, en certains lieux précis.</p> <p>D'autre part une sensibilisation au fonctionnement du monde agricole auprès des «périurbains» s'avère importante.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>ACTION A.11.1 : Il s'agit tout d'abord de sensibiliser les «nouveaux habitants» aux pratiques et traditions rurales, liées aux activités économiques agricoles. Une plaquette pouvant être distribuée ou communiquée dans les bulletins municipaux devrait être réalisée.</p> <p>ACTION A.11.2 : Dans la tradition des «gardes champêtres», et à l'échelle des Communautés de Communes (avec label «Ouest Lyonnais»), des brigades dites «vertes» (équestres ou VTT) pourraient être créées avec pour principal objet de prévenir et surveiller les grands sites attractifs ou fréquentés de ce territoire.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les terres agricoles du premier front urbain, entre Ste Consorce et Montagny.</p>	<p><u>Gestion technique :</u></p> <p>Communautés de Communes Gendarmerie</p>	<p>Brigades équestres du PNR du Pilat ADAYG près de Grenoble : surveillance des zones de vergers par VTTistes</p>	

Axe A : Pérenniser les caractéristiques de la ruralité marquante de l'Ouest Lyonnais

OBJECTIF A12 : gérer et préserver les «paysages d'eau»

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>La présence importante de l'eau sous forme de vallons, de mares, de retenues collinaires et de canaux d'irrigation caractérise fortement les paysages de l'Ouest Lyonnais. Les vestiges des aqueducs romains révèlent la grande ancienneté des enjeux de l'eau sur ce territoire.</p> <p>L'interdépendance entre l'agriculture diversifiée de ce territoire et l'irrigation est fondamentale dans la compréhension de la structuration de ses paysages agricoles qui sont en fait de construction assez récente. La fragilité de ces paysages irrigués est fondée, car dans l'hypothèse d'une carence du réseau d'irrigation on peut constater qu'il sont en quelque sorte sous perfusion.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>ACTION A.12.1 : Recrutement d'une « brigade rivière » pour l'entretien des cours d'eau dans le cadre de contrats de rivière intervenant sur les abords privés de cours d'eau avec Déclaration d'Intérêt Général.</p> <p>ACTION A.12.2 : Face au risque d'assèchement, conseil technique et appui financier auprès des agriculteurs pour la gestion des mares et le maintien de leur usage (SAGE).</p> <p>ACTION A.12.3 : Accompagnement du projet du lac d'Yseron par un conseil pour le traitement paysager de qualité dans le cadre de la politique de valorisation touristique.</p> <p>ACTION A.12.4 : Aide financière et technique auprès des ASA pour l'investissement, l'entretien et la rénovation des canaux d'irrigation.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Secteurs périurbains – Vourles, Millery..., plateau Mornantais - St Didier, St Maurice... Vallons du Lyonnais, Zones humides des ENS de l'OL (inventaire déptal)</p>
<p>MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES</p> <p>Contrat de rivière du Garon initié en 2001 (140km de cours d'eau entretenus par une « brigade rivière »). Mesures d'entretien des mares dans le cadre des CAD sur les ENS du département . Aménagement durable et traitement paysager des abords de plans d'eau dans le cadre des missions d'assistance technique aux communes du PNR du Pilat.</p>	<p>OUTILS</p> <p>Contrats de rivières : volet paysager, CAD...</p>

Axe B : Assurer la qualité des espaces publics urbanisés et des nouvelles formes urbaines

Objectif B1 : promouvoir la notion de «ceinture verte» plantée au sein des agglomérations

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION	ACTEURS ET PARTENAIRES
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Il s'agit de créer un «continuum qualitatif» d'une trame verte entre espaces urbanisés et espaces ruraux. Tous types d'occupation de l'espace sont envisageables, mobilisant plusieurs acteurs fonciers.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>Il s'agit de composer une trame verte, qui pourra s'appuyer sur un réseau comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les jardins ouvriers; - les zones de maraîchages; - les pépinières municipales; - les pépinières privées; - les vergers; - les zones viticoles; - les haies (des jardins); - les espaces verts des espaces publics; <p>ACTION B.1.1 : Des plantations d'alignement (le long des voies) ou des compositions de haies (au sein des futures opérations de construction) devront s'intégrer dans cette démarche. Les communes devront mettre en œuvre progressivement un «Plan de Référence de la Trame verte communale.</p> <p>ACTION B.1.2 : Les PLU devront s'articuler pour que cette trame verte créée un continuum de commune en commune, tout le long du front périurbain.</p> <p>ACTION B.1.3 : Les PLU devront inventorier les arbres remarquables au sein des zones pouvant accueillir de nouveaux aménagements. Une plaquette des «arbres remarquables» de l'Ouest Lyonnais pourra être réalisée.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les terres agricoles du premier front urbain, entre Ste Consorce et Montagny.</p>	<p>Gestion foncière :</p> <p>Communes : espaces publics, jardins ouvriers, espaces verts publics;</p> <p>Département : secteurs ENS «en ville»</p> <p>Gestion juridique : articulation des PLU pour rechercher une continuité de la trame verte urbaine.</p> <p>Recensement des arbres remarquables dans les PADD</p>
<p>La «trame verte» de certaines grandes villes de France (Bordeaux)</p>	<p>PLU : volet paysager</p>	

AXE B : Assurer la qualité des espaces publics urbanisés et des nouvelles formes urbaines

OBJECTIF B2 : privilégier les opérations de «villages densifiés»

MISE EN OEUVRE	LIEUX D'INTERVENTION	ACTEURS ET PARTENAIRES
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Il s'agit de réaliser effectivement une majorité d'opérations de constructions neuves privilégiant l'habitat collectif ou l'habitat individuel «à haute densité». Cette action est emblématique du projet de SCOT de l'Ouest Lyonnais et doit se traduire par des opérations «pilotes» dans le cadre de la Charte Paysagère.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>Il s'agit de composer une nouvelle identité du territoire en promouvant spécifiquement les opérations de cœur de village aux densités plus importantes que l'habitat individuel classique.</p> <p>ACTION B.2.1 : Les PLU des communes doivent pouvoir identifier les «dents creuses» ou les «greffes» garantes de plusieurs principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respect de l'échelle de l'opération par rapport au village initial; - respect du choix du site le plus adapté (silhouette respectée); - implantation du bâti respectueuse du terrain, de l'environnement - densité minimale de l'opération; - intégration d'équipements publics stratégiques, de commerces; - qualité des matériaux, de l'aspect («couleurs du village»); - qualité des abords de l'opération (espaces publics créés); - innovation et qualité environnementale et énergétique (HQE); <p>ACTION B.2.2 : Des opérations «pilotes» doivent être identifiées et faire l'objet d'une promotion au titre des «Villages des Plateaux et Coteaux de l'Ouest Lyonnais».</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>L'ensemble des bourgs, villages et agglomérations est concerné par cet axe majeur.</p>	<p>Gestion foncière :</p> <p>Etablissement Public Foncier créé «adhoc»;</p> <p>Communautés de Communes;</p> <p>Communes;</p> <p>Gestion technique :</p> <p>Droit de Préemption Urbain dans les zones U et AU;</p> <p>Zones d'Aménagement Différée (ZAD) en zone N ou A;</p> <p>Accompagnement technique :</p> <p>C.A.U.E. A.D.E.M.E. Bureaux d'Etudes Architectes Paysagistes</p>
<p>MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES</p> <p>La notion de «village densifié» se rapproche des termes «ville à haute densité» développé dans les recherches menées par le «PUCA» (Plan Urbanisme Construction et Architecture).</p> <p>Qualité de l'habitat individuel : des formes nouvelles, des règles adaptées (DDE63)</p>	<p>OUTILS</p> <p>Zone d'Aménagement Différée Droit de Préemption Urbain Marché de Définition</p>	

Axe B : Assurer la qualité des espaces publics urbanisés et des nouvelles formes urbaines

Objectif B3 : Limiter l'extension de l'habitat diffus

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs de l'action :</p> <p>Les communes du «premier front urbain», et une partie de celles du «second» sont confrontées à un mitage certain de leurs espaces agricoles, lié plus ou moins à une trop grande «souplesse» du règlement des zones NC des anciens POS.</p> <p>Structuration de l'action :</p> <p>Il s'agit de protéger les zones agricoles du mitage d'une part, et de proposer des solutions adaptées de reconversion des anciennes zones «NB».</p> <p>ACTION B.3.1 : Proposer majoritairement le classement en zone naturelle des anciennes zones NB qui n'ont pas vocation à être équipées ou densifiées. Les PLU ne pourront qu'exceptionnellement conserver des zones «N» admettant de nouvelles constructions.</p> <p>ACTION B.3.2 : Les zones agricoles «A» devront identifier les éléments de patrimoine à protéger et éviter la construction de bâtiments à proximité qui pourraient dénaturer l'environnement et les abords de ce patrimoine (notamment les grandes fermes à cour carrée, les grands domaines, ...).</p> <p>ACTION B.3.3 : Les zones agricoles des PLU devront prévoir des secteurs de protection des paysage «renforcés», par la limitation très stricte de toute nouvelle construction neuve.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les terres agricoles du premier front urbain, entre Ste Consorce et Montagny.</p>
<p>Gestion juridique :</p> <p>SOL : introduction des principes de zones agricoles différenciées (secteurs inconstructibles).</p> <p>Communes : révision des PLU</p> <p>Chambre d'Agriculture, DDAF : veille sur l'évolution entre «zone NC et zone A».</p>	
<p>MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES</p> <p>Règlements de zones «A» élaborés par d'autres partenariats DDE/DDAF/Chambre d'Agriculture</p>	<p>OUTILS</p> <p>Schéma de Cohérence Territorial</p> <p>Plans Locaux d'Urbanisme</p>

Axe B : Assurer la qualité des espaces publics urbanisés et des nouvelles formes urbaines

Objectif B4 : Mettre en œuvre une opération de greffe «pilote» sur un village

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs de l'action :</p> <p>Il s'agit de pouvoir lancer une opération de référence sur une greffe urbaine, ou développer une plaquette s'inspirant des projets déjà réalisés comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - extension de Courzieu, - extension de St Sorlin, - extension de Chassagny, - extension de Rontalon, - extension de Bully, <p>et de tirer les enseignements de ces greffes a priori réalisées en tenant compte des sites et paysages des abords des villages.</p> <p>Structuration de l'action :</p> <p>Il s'agit de composer une nouvelle identité du territoire en promouvant spécifiquement les opérations de greffe de village aux densités plus importantes.</p> <p>ACTION B.4.1 : Réaliser une plaquette de présentation des greffes des villages de l'Ouest Lyonnais, affichant les enjeux de la problématiques.</p> <p>ACTION B.4.2 : Identifier une future opération comme «pilote» ou «référence» au label paysager des agglomérations de l'Ouest Lyonnais.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les bourgs, villages et agglomérations petites ou moyennes sont concernées par cet axe majeur.</p>
	<p>Accompagnement technique :</p> <p>C.A.U.E. A.D.E.M.E. Bureaux d'Etudes Architectes Paysagistes Urbanistes</p>
<p>MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES</p> <p>Opérations «pilotes» de la plaquette du CAUE de la Drôme</p>	<p>OUTILS</p> <p>Zone d'Aménagement Différée Droit de Préemption Urbain Marché de Définition</p>

AXE B : Assurer la qualité des espaces publics urbanisés et des nouvelles formes urbaines

OBJECTIF B5 : Promouvoir une architecture contemporaine «HQE»

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>L'Ouest Lyonnais a une tradition d'évolution régulière des architectures de son territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par l'influence des territoires proches (Vallée du Rhône, Massif central, Lyon, Beaujolais, ...) - soit par l'introduction de réalisations de grands architectes (comme le Corbusier); <p>Les superstructures publiques peuvent être un moyen de constitution de nouveaux repères paysagers contemporains.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>Il s'agit de composer une succession d'actions promouvant la qualité paysagère et l'économie d'énergie :</p> <p>ACTION B.5.1 : Promouvoir l'architecture contemporaine qui emploie les techniques et matériaux locaux (pierre-dorée, granites, schistes, ...) dans les concours pour la création de bâtiments publics communaux ou intercommunaux;</p> <p>ACTION B.5.2 : S'engager, dans les constructions publiques, celles qui intègrent la gestion durable des eaux de pluie, le recours aux énergies alternatives (solaire, éolien, ...), l'adaptation au contexte climatique local, ...</p> <p>ACTION B.5.3 : Réaliser une plaquette, permettant d'intégrer, aux règlements locaux des documents d'urbanisme, les possibilités de réaliser des bâtiments innovants, dans le respect des sites d'implantation et des bâtiments traditionnels.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Bâtiments publics (notamment d'échelle intercommunale), notamment scolaires.</p>
ACTEURS ET PARTENAIRES	OUTILS
<p><u>Gestion publique</u> :</p> <p>Intégration d'objectifs de qualité paysagère au sein :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des programmes comprenant la gestion des eaux pluviales (hydraulique); - des programmes comprenant l'emploi des énergies renouvelables (aérien : éoliennes individuelles ou collectives, solaire : autoriser les capteurs et panneaux photovoltaïques dans les documents d'urbanisme, ...) <p><u>Accompagnement technique</u> :</p> <p>C.A.U.E. A.D.E.M.E. Bureaux d'Etudes Urbanistes Architectes Paysagistes</p>	<p>Suivi des concours d'architecture des constructions publiques dans l'Ouest Lyonnais.</p>

MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES

Logements sociaux HQE réalisés par AXIAL (Luère)
PLU de Milléry : promotion de l'architecture HQE
 Commune de Montmelian en Savoie qui équipe tous ses projets de capteurs solaires.
Label habitat passif : action Charte du pays Thouarsais
Fribourg quartier Vauban

OUTILS

Suivi des concours d'architecture des constructions publiques dans l'Ouest Lyonnais.

Axe B : Assurer la qualité des espaces publics urbanisés et des nouvelles formes urbaines

Objectif B6 : Mettre en œuvre une politique cohérente d'affichage et de publicité

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION	ACTEURS ET PARTENAIRES	MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES	OUTILS
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Il s'agit de développer, à une échelle intercommunale, un outil de référence pour tout projet d'implantation d'enseigne, de préenseigne, ou de signalétique locale (équipements publics, information touristique, ...)</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>Il s'agit de disposer d'une étude référence, et de développer une politique d'élimination des «points noirs» de publicité et signalétique.</p> <p>ACTION B.6.1 : Réaliser un «Règlement Intercommunal de Publicité», qui pourrait être fait à l'échelle de la Charte Paysagère (ou celle des intercommunalités);</p> <p>ACTION B.6.2 : Lancer une campagne d'élimination des affichages sauvages : publicités, préenseignes.</p> <p>ACTION B.6.3 : Etudier la possibilité de lancer un «Plan Lumière» de l'Ouest Lyonnais, permettant de préciser quelles parties du paysage rural ou urbain doivent être mises en valeur en nocturne.</p> <p>ACTION B.6.4 : Mettre en place une signalétique spécifique à la mise en valeur des sites, paysages agricoles, silhouettes de villages, éléments de patrimoine emblématiques, ... de l'Ouest Lyonnais.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les abords des principales routes (nationales et départementales) de l'Ouest Lyonnais : RN7, RD386, RD389, RD30, RD45.</p>	<p><u>Gestion technique</u> :</p> <p>Communautés de Communes;</p> <p>Communes;</p> <p>«Commission Inter PLU»</p> <p><u>Accompagnement technique</u> :</p> <p>C.A.U.E.</p> <p>Bureaux d'Etudes</p>	<p>Règlement de publicité du Grand Lyon</p> <p>Le «Plan Lumière» de Lyon</p>	<p>réglementation nationale de publicité.</p>

Axe B : Assurer la qualité des espaces publics urbanisés et des nouvelles formes urbaines

Objectif B7 : Mettre en œuvre un réseau de «hameaux d'entreprises» intégrés

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION	ACTEURS ET PARTENAIRES	MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES	OUTILS
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Il s'agit d'éviter la génération de «zones d'entreprises banales» au sein du territoire de l'Ouest Lyonnais, souvent déconnectées des agglomérations. Un principe de «village d'entreprise», et d'offre foncière adaptée et ponctuelle (très petites opérations), doit être mis en œuvre progressivement.</p> <p>Le traitement du paysage de ces futurs quartiers d'accueil d'emploi doit intégrer des objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de continuité urbaine avec les villages et agglomérations (continuité physique et fonctionnelle); - d'insertion paysagère (respect des «socles et silhouettes»); - de haute qualité environnementale (voir ci-après); <p>Structuration des actions :</p> <p>ACTION B.7.1 : Dans les principes environnementaux des cahiers des charges des projets, 6 thèmes seront à traiter obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - part des énergies renouvelables; - minimisation des déchets, traitement sur place; - silence et qualité acoustique; - minimisation des déplacements, intégration à la vie des bourgs; - adaptation au climat local, emploi des matériaux locaux; - gestion des eaux, effet neutre sur le régime initial, insertion dans le plan de paysage; - traitement des effluents et réemploi localisé. 	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p>	<p>Gestion technique : S.O.L.</p> <p>Communautés de Communes;</p> <p>Communes;</p> <p>Accompagnement technique : Services techniques communautaires C.A.U.E. Bureaux d'Etudes</p>		

AXE C : Valoriser la découverte du «Balcon de l'Ouest Lyonnais»

OBJECTIF C1 : Préserver les caractéristiques des routes en balcon

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>L’Ouest Lyonnais est, par essence, le pays des balcons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l’agglomération lyonnaise, - sur les espaces de plateaux (de Mornant à Fleurieux); - sur le Beaujolais; - sur la vallée de la Brévenne, ... <p>Structuration de l’action :</p> <p>Il s’agit de mettre en valeur les espaces qui permettent d’envisager ces balcons et de les faire découvrir au public.</p> <p>ACTION C.1.1 : Préserver les caractéristiques des voiries en balcon en évitant, dans tout travaux d’aménagement, de perturber les abords des voies par trop de «remblais/déblais».</p> <p>ACTION C.1.2 : Eliminer progressivement les fils aériens situés aux abords des voies en balcon.</p> <p>ACTION C.1.3 : Protéger les passages des voies avec présence de murets de pierre «monumentaux».</p> <p>ACTION C.1.4 : Interdire la construction de bâtiments pouvant perturber les vues en aval depuis les principaux passages remarquables de ces voies.</p>	<p>Zones d’intervention prioritaires :</p> <p>Les routes départementales suivantes : RD 63, RD 113, RD 34, RD75, RD 25, RD 666, RD610, RD33</p>
	<p>Gestion foncière et technique :</p> <p>Départements : routes départementales</p> <p>Communes : voies communales</p>
MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES	Outils

Axe C : Valoriser la découverte du «Balcon de l'Ouest Lyonnais»

OBJECTIF C2 : Aménager des aires d'arrêt, des points de découverte du grand paysage

MISE EN OEUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Il s'agit de compléter l'objectif précédent par une mise en valeur des grands points de vue et faire découvrir et comprendre les paysages et leurs évolutions.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>Il s'agit de composer des actions permettant de sensibiliser le grand public aux problématiques paysagères (urbaines et environnementales) «sur site».</p> <p>ACTION C.2.1 : Aménager (ou mettre en valeur l'existant) des aires de stationnement avec un point «en balcon» sur plusieurs sites (St Bonnet le froid, Châteauvieux, Thurins, St Vincent, Sourcieux-les-Mines, Montagny, ...)</p> <p>ACTION C.2.2 : Développer un concept «d'interprétation des paysages» sur les points de vue avec : table d'orientation, panneaux d'interprétation, initiation aux matériaux locaux, constructions, etc...</p> <p>ACTION C.2.3 : Protection des vues identifiées sur les itinéraires préférentiels, après recensement par les services des communautés de communes (voir points de vue des «Promenades et randonnées») :</p> <ul style="list-style-type: none"> - routes en balcon, - RD 30, - les cols (Luère, St André, ...). <p>ACTION C.2.4 : Mettre en valeur un «itinéraire transversal» de découverte de la variété des paysages locaux : depuis Brignais, vers Soucieu (RD25), Thurins, Yzeron, Courzieu, Bessenay, St Julien sur Bibost : signalétique, aires de découverte (de pique-nique), aménagements spécifiques des bords de route (murets de pierre).</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les routes départementales suivantes : RD 63, RD 113, RD 34, RD75, RD 25, RD 666, RD610, RD33</p>
ACTEURS ET PARTENAIRES	
<p><u>Gestion technique</u> :</p> <p>Département</p> <p>Commune</p> <p>Offices de Tourisme</p> <p><u>Accompagnement technique</u> :</p> <p>C.A.U.E.</p> <p>Bureaux d'Etudes</p> <p>Architectes</p> <p>Paysagistes</p>	

MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES	OUTILS
<p>Circuits d'interprétation de certains Parcs Naturels Régionaux (ou de la Réserve Naturelle Géologique de Haute Provence)</p> <p>Cônes de vue des PLU de Brindas et Polionnay. «Observatoire des paysages» : signal de St André</p>	

AXE C : Valoriser la découverte du «Balcon de l'Ouest Lyonnais»

OBJECTIF C3 : Maîtriser l'extension urbaine aux abords des routes principales

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION	ACTEURS ET PARTENAIRES
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>L'Ouest Lyonnais, en tant que secteurs «périphérique» du Grand Lyon, subit un certain nombre de pressions de trafic qui peuvent susciter des pressions à l'urbanisation (notamment pour le développement d'offres d'entreprises ou de commerces) aux abords des grands axes.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>Il s'agit de composer in fine une «charte de qualité des abords des grands axes routiers» qui sera un guide des aménagements et de prise en compte des paysages dans les travaux réalisés à proximité.</p> <p>ACTION C.3.1 : Soumettre à avis du «Comité de Suivi» de la Charte Paysagère tout projet de développement urbain aux abords des voies citées ici.</p> <p>ACTION C.3.2 : Localiser les nouveaux quartiers (notamment espaces d'entreprises) de façon à préserver les caractères ruraux ou naturels des abords immédiats des axes routiers. Traduction qualitative de cet objectif dans les PLU au titre notamment de la Loi Barnier (art. L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme);</p> <p>ACTION C.3.3 : Mettre en œuvre des aménagements de bord de route correspondant aux ambiances correspondantes des paysages traversés (ambiance naturelle, rurale, urbaine).</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les abords des RD2, 7, 311, 30, 34, 342, 50, 70, 489, 389, 386, de la RN7.</p>	<p>Gestion technique :</p> <p>Etat : abords des RN;</p> <p>Département : abords des RD;</p> <p>Communes : maîtrise de l'urbanisation dans le cadre des révisions des P.L.U.</p>
<p>CCVL : limitation des implantations commerciales «excentrées»</p>	<p>Art L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme</p> <p>Schéma routier Départemental</p>	

Axe C : Valoriser la découverte du «Balcon de l'Ouest Lyonnais»

OBJECTIF C4 : Requalifier les espaces publics des espaces d'activités

MISE EN OEUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Un certain nombre d'espaces d'entreprises présents dans l'Ouest Lyonnais ont été réalisés dans les années 1970 et 1980. Ils étaient «pauvres» en qualité de traitement des espaces publics, en accompagnement paysagers notamment aux abords des axes en «effet vitrine» : RN7, RN86, RN89, RE42, RD30.</p> <p>Il s'agit ici d'améliorer progressivement ces «effets vitrine» en traitant correctement les abords des axes qui longent ces zones d'activités d'une part, en incitant les entreprises à traiter leurs «espaces en façade» d'autre part.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>ACTION C.4.1 : Réaliser une «Charte de qualité» des espaces d'activités de l'Ouest Lyonnais.</p> <p>ACTION C.4.2 : Requalifier progressivement des tronçons de voirie le long des principaux Parcs d'Activités (espaces verts, alignements, ...).</p> <p>ACTION C.4.3 : Sensibiliser les acteurs économiques locaux aux enjeux de paysage aux abords de leurs locaux commerciaux ou d'activités.</p> <p>ACTION C.4.4 : Améliorer la qualité des règlements des zones d'activités des PLU en cours de révision, incitant à intégrer le traitement des espaces en façade, des stationnements, des espaces verts, ...</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les principales zones d'activités sont celles de la vallée du Garon, celles situées sur les grands axes comme la RN7 et la RD30.</p>
<p>ACTEURS ET PARTENAIRES</p> <p><u>Gestion foncière</u> :</p> <p>Collectivités publiques gestionnaires des voiries.</p> <p>Entreprises sur leurs emprises privées.</p> <p><u>Gestion technique</u> :</p> <p>Département, Etat, Collectivités</p> <p><u>Accompagnement technique</u> :</p> <p>C.A.U.E. Bureaux d'Etudes Architectes Paysagistes</p>	
<p>MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES</p> <p>Charte de qualité du «val de Durance»</p> <p>Etude de requalification des zones d'activités (ACCOLADE)</p>	<p>OUTILS</p>

AXE C : Valoriser la découverte du «Balcon de l'Ouest Lyonnais»

OBJECTIF C5 : Développer le réseau de «déplacements doux» de l'Ouest Lyonnais

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Le Département a déjà lancé une série d'actions visant à développer le réseau de chemins de randonnées au sein de l'Ouest Lyonnais. Il s'agit de poursuivre cette action, de la coordonner avec la mise en valeur des paysages traversés, la mise en valeur du patrimoine local, l'articulation avec les transports en commun, ...</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>ACTION C.5.1 : Poursuivre l'aménagement des sentiers de randonnée pédestre (et équestre) de l'Ouest Lyonnais, en correspondance avec des départs situés préférentiellement dans les villages et hameaux, à partir d'aires de stationnement intégrées aux paysages environnant.</p> <p>ACTION C.5.2 : Développer un réseau de sentiers pouvant suivre les grands aqueducs de l'Ouest Lyonnais, comprenant l'acquisition de foncier pour améliorer le stationnement, ouvrir au public certains sites, créer des aires de découverte, ...</p> <p>ACTION C.5.3 : Développer une signalétique «route des vergers» de l'Ouest Lyonnais, mettant en valeur certains paysages et lieux de commercialisation des fruits de ce terroir. Certains lieux devront préférentiellement être accessibles uniquement aux piétons ou cycles.</p> <p>ACTION C.5.4 : Développer une étude spécifique sur la RD30 pour accompagner les projets routiers d'itinéraires parallèles et adaptés pour les transports en commun, les cycles et piétons.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Aqueducs de l'Ouest Lyonnais : Gier, Yzeron, Brévenne.</p>
	<p>Gestion foncière :</p> <p>Départements, communes : abords des sentiers pour le stationnement;</p> <p>Gestion technique :</p> <p>Département : service des routes</p> <p>Communautés de Communes</p>
<p>Projet de transport en commun en site propre entre Vaugneray et gorges du Loup</p>	<p>Schéma des transports «alternatifs» de l'Ouest Lyonnais : SCOT</p>

Axe C : Valoriser la découverte du «Balcon de l'Ouest Lyonnais»

OBJECTIF C6 : Contribuer à améliorer la prise en compte du paysage dans le cadre des «projets d'infrastructure»

MISE EN OEUVRE	LIEUX D'INTERVENTION	ACTEURS ET PARTENAIRES	MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES	OUTILS
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>L'Ouest Lyonnais subit un certain nombre de pressions périurbaines qui vont jusqu'à envisager ce territoire essentiellement comme un lieu de «dérivation» de la capitale régionale : Lyon.</p> <p>Toutefois, les composantes paysagères des «Monts et Coteaux» se traduisent notamment par une très grande sensibilité visuelle (territoire très fortement perçu, à toutes échelles, du local au régional) de ce «Pays».</p> <p>Ainsi, tout projet d'infrastructure routière doit intégrer, en amont, les contraintes spécifiques des unités paysagères locales. Les effets directs et indirects sur les paysages de ces axes de transport doivent être précisément décrits et débattus.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>ACTION C.6.1 : Etablir la liste des unités de paysage traversées par les axes prioritaires, avancer les impacts majeurs spécifiques du site traversé.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les unités de paysage traversées par les axes prioritaires.</p>	<p><u>Gestion technique</u> :</p> <p>SOL Communautés de Communes Communes Département</p> <p><u>Accompagnement technique</u> :</p> <p>Bureaux d'études spécialisés Paysagistes</p>		

Axe D : Valoriser les éléments du patrimoine emblématique, naturel et bâti

Objectif D1 : Préserver l'identité des patrimoines villageois de l'Ouest Lyonnais

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et des objectifs :</p> <p>Il y a 48 bourgs et petites villes dans l'Ouest Lyonnais. La diversité du patrimoine y est certaine, mais il est intéressant de mettre l'accent sur certains points communs (matériaux, volumes, couleurs, ...).</p> <p>Des actions d'accompagnement sur les espaces publics des centres-bourgs, hameaux, sont essentielles pour révéler cette richesse.</p> <p>Enfin, la place du stationnement des véhicules est souvent trop importante au sein des centres historiques, les moyens de mieux répartir les vocations des espaces publics sont à développer.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>ACTION D.1.1 : Etablir des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager sur les principaux villages emblématiques et très présents dans le grand paysage (villages «perchés») comme Riverie, Rontalon, ...</p> <p>ACTION D.1.2 : Etablir un inventaire commun des maisons de village emblématiques de l'Ouest Lyonnais.</p> <p>ACTION D.1.3 : Reconquérir les «places» centrales des villages, pour une affectation liées aux piétons, aux marchés, aux manifestations festives, et moins pour le stationnement des véhicules.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Villages historiques «perchés» Villages historiques où le stationnement des véhicules est «exacerbé». Principales «villes» comme Mornant</p>
<p>MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES</p> <p>Certaines communes ont déjà travaillé dans ce sens : Savigny</p>	<p>ACTEURS ET PARTENAIRES</p> <p><u>Gestion technique :</u></p> <p>Communes S.D.A.P.</p> <p><u>Partenaires techniques :</u></p> <p>Bureaux d'étude Architectes Paysagistes</p>
	<p>OUTILS</p> <p>Marchés de Définition pour déterminer les projets d'aménagement d'espaces publics</p>

Axe D : Valoriser les éléments du patrimoine emblématique, naturel et bâti

OBJECTIF D2 : Sauvegarder les caractéristiques des hameaux en éperon ou en versant

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>La plupart des hameaux de l'Ouest Lyonnais sont situés en «partie haute» des versants, ils sont en effet peu nombreux en plaine ou plateaux.</p> <p>Quelques constructions neuves suffisent parfois, si elles sont mal implantées, à dénaturer les caractéristiques paysagères globales de ces petits éléments si caractéristiques, d'où les points de vue vers la plaine sont remarquables.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>Il s'agit de prévenir toute extension de hameau, toute réhabilitation de bâti, tout aménagement de voirie qui serait «hors échelle» par rapport au noyau historique.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>L'ensemble des hameaux situés au plus proche des premiers fronts urbains (sur Pollionnay, Vaugneray, Lentilly, ...).</p>
<p>ACTION D.2.1 : Etablir des «Orientations d'aménagement» adaptées (document opposable au tiers, au sein du dossier de PLU) pour tout projet d'extension des hameaux.</p> <p>ACTION D.2.2 : Aménager des espaces de stationnement inserrés aux abords des hameaux départs des sentiers de promenade.</p>	<p>Gestion technique :</p> <p>Révision des PLU par les communes; Association des services de l'Etat (SDAP);</p> <p>Accompagnement technique :</p> <p>C.A.U.E. A.D.E.M.E. Bureaux d'Etudes Architectes Paysagistes</p>
MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES	OUTILS
	<p>Plan Local d'Urbanisme</p>

AXE D : Valoriser les éléments du patrimoine emblématique, naturel et bâti

OBJECTIF D3 : Mettre en valeur les abords des monuments remarquables et leurs abords

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Ce «pays» est riche de patrimoines emblématiques notamment liés au passé gallo-romain (aqueducs), au haut moyen âge (chapelles romanes), à la mise en valeur agricole (fermes «monumentales»). Ce patrimoine mérite d'être mis en valeur, ou protégé, ou aménagé.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>Il s'agit de composer une «trame paysagère» aux abords des principaux monuments, permettant d'en protéger les abords sensibles, de les ouvrir au public (ou d'en fermer l'accès de certaines parties fragiles), d'aménager les accès et le stationnement.</p> <p>ACTION D.3.1 : Acquisition foncière des abords de certains monuments aujourd'hui propriétés privées (aqueducs notamment).</p> <p>ACTION D.3.2 : Protection dans les PLU de «secteurs inconstructibles» sur certains abords d'éléments de patrimoine.</p> <p>ACTION D.3.3 : Aménagement d'espaces de stationnement adaptés aux sites, ne compromettant pas la qualité architecturale et paysagère des lieux (aqueducs, chapelles, points de vue, ...)</p> <p>ACTION D.3.4 : Création d'itinéraires de promenade liés à la proximité du patrimoine des aqueducs romains «de Lyon aux Monts du Lyonnais», par les «Monts et Coteaux».</p> <p>ACTION D.3.5 : Création d'itinéraires de promenade liés au patrimoine religieux et des itinéraires religieux (chemin de St Jacques de Compostelle, croix des Monts et Coteaux du Lyonnais, ...).</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les abords des grands aqueducs : Gier, Brévenne, ... des chapelles «perchées» (St Vincent, Sourcieux-les-Mines, ...)</p>
<p>MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES</p> <p>Acquisitions réalisées sur Chaponost, Soucieu, Mornant (aqueduc)</p>	<p>ACTEURS ET PARTENAIRES</p> <p><u>Gestion foncière</u> :</p> <p>Communes : aux abords de certains monuments (chapelles);</p> <p>Département : secteurs ENS autour des aqueducs, sur les abords des sentiers de randonnée, ...</p> <p><u>Aménagement, entretien</u> :</p> <p>Communes, Département, Communautés de Communes.</p> <p><u>Conseil, partenariat</u> :</p> <p>Paysagistes, Architecte des Bâtiments de France,</p>
	<p>OUTILS</p> <p>Schéma Départemental des Itinéraires et de Randonnée.</p>

Charte paysage de l'Ouest Lyonnais

Axe D : Valoriser les éléments du patrimoine emblématique, naturel et bâti

OBJECTIF D4 : Valoriser les matériaux de construction locaux

MISE EN OEUVRE

Rappel du contexte et objectifs :

L'identité paysagère et architecturale des communes des Monts et Coteaux du Lyonnais repose en grande partie sur les couleurs et la diversité des matériaux de construction que l'on y rencontre (granites, gneiss, schistes, ... jusqu'à la Pierre Dorée et le Pisé). Ces matériaux ne sont pas véritablement «spécifiques» de ce territoire, mais leur diversité et leurs teintes dominantes (tons «chauds» de l'ocre à l'orange) forment, par cumul, l'identité des lieux.

Structuration des actions :

Il s'agit d'envisager une meilleure utilisation des ressources locales et des savoirs-faires locaux, notamment dans la réhabilitation du patrimoine, voire dans la création de bâti contemporain. Il s'agit aussi et surtout de mieux préciser les «couleurs» locales, s'imposant à toute construction, notamment à usage d'habitat individuel, mais aussi au bâti industriel ou commercial.

ACTION D.4.1 : Etablir un «nuancier» de référence intercommunal, annexé à chaque document d'urbanisme. Quelques références sont données en fin de document.

ACTION D.4.2 : identifier les compétences techniques locales (artisans) permettant de pérenniser les pratiques et techniques de réhabilitation du patrimoine. En accord avec la Chambre des Métiers, le S.D.A.P.

ACTION D.4.3 : Identifier les sites d'extraction (pierres, sables, argile) locaux permettant d'alimenter éventuellement les projets de réhabilitation de patrimoine, voire les projets d'aménagement d'espaces publics : dallages, calades, ...

ACTION D.4.4 : Utiliser les matériaux traditionnels comme matériaux des architectures contemporaines pour leurs qualités esthétiques, environnementales et économiques.

LIEUX D'INTERVENTION

Zones d'intervention prioritaires :

Secteur du «premier» front urbain, largement touché par la banalisation des couleurs du bâti individuel dominant (trop «clair»).

ACTEURS ET PARTENAIRES

Gestion technique :

Communes, Communautés de Communes, S.D.A.P.

Chambre des Métiers

Accompagnement technique :

C.A.U.E.
A.D.E.M.E.
Bureaux d'Etudes
Architectes
Paysagistes

MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES

Les «maisons paysannes du Rhône» : office de tourisme du pays de l'Arbresle.

OUTILS

Règlement des PLU
ZPPAUP (en cours sur Savigny)

AXE D : Valoriser les éléments du patrimoine emblématique, naturel et bâti

OBJECTIF D5 : Protéger et révéler le petit patrimoine rural

MISE EN ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>L'Ouest Lyonnais présente, au-delà du patrimoine bâti traditionnel urbain (maisons de village, églises, bâtiments publics,...) et rural (notamment les fermes à cour carrée, ...), des éléments de patrimoine qui ponctuent régulièrement ce terroir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cabanons des vignes (ou «loges») sur certains secteurs; - réseaux de murets de pierre (granite notamment); - cabanes de stockage des récoltes (loges des champs); - puits; - lavoirs; - patrimoines religieux (chapelles, croix, ...); - ouvrages hydrauliques (accompagnant ou non les moulins); - chemins médiévaux, etc... <p>Structuration des actions :</p> <p>ACTION D.5.1 : Chaque révision de P.L.U. sera l'occasion d'inventorier le patrimoine rural méritant de figurer aux plans de zonage du document (référence cartographique garante de la protection).</p> <p>ACTION D.5.2 : Chaque année, le «Comité de suivi» de la Charte paysagère décidera de la réhabilitation et de la mise en valeur de 1 à 5 éléments de patrimoine, dont la maîtrise d'ouvrage de réalisation dépendra des collectivités compétentes (Communauté de Communes, Communes, autres...). Une liste du petit patrimoine rural sera constituée peu à peu en fonction des sources : associations, bureaux d'études, élus et techniciens des collectivités.</p> <p>ACTION D.5.3 : Une plaquette de présentation thématique des éléments de patrimoine rural (voire liste ci-dessus non exhaustive) sera réalisée pour faire connaître au grand public les éléments identitaires ruraux de ce Pays.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Premier front urbain, secteur ruraux soumis à forte pression (destruction du patrimoine) Secteur le plus «rural» : abandon du patrimoine sans valeur économique</p> <p>ACTEURS ET PARTENAIRES</p> <p><u>Gestion foncière</u> :</p> <p>Communes</p> <p><u>Gestion juridique</u> :</p> <p>Communes, SDAP, CAUE, : inscription dans les PLU</p> <p><u>Gestion technique</u> :</p> <p>Communes, Communautés de Communes Associations de mise en valeur des patrimoines (ARAIRe)</p>
MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES	OUTILS
<p>Généraliser les inventaires du patrimoine (croix, moulins, granges) sur l'ensemble du SOL. Vourles : cabanes ou maisonnettes des champs (Vourles, Milléry)</p> <p>ARAIRe : inventaires déjà existants sur près de la moitié des communes (les 193 croix du canton de l'Arbresle)</p>	<p>Chantiers de jeunes.</p>

Axe D : Valoriser les éléments du patrimoine emblématique, naturel et bâti

OBJECTIF D6 : Intégrer les nouvelles constructions au contact des patrimoines

MISE EN OEUVRE	LIEUX D'INTERVENTION	ACTEURS ET PARTENAIRES	MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES	OUTILS
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Il s'agit d'imposer progressivement que les constructions neuves réalisées dans les zones de «contact visuel» des éléments de patrimoine emblématiques intègrent des prescriptions spécifiques architecturales.</p> <p>Structuration des actions :</p> <p>ACTION D.6.1 : Une liste du patrimoine à l'environnement visuel sensible doit être constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - regroupement des inventaires réalisés par les associations; - regroupement des inventaires POS/PLU; - regroupement des éléments présents dans les parcours PDIPR; - propositions des élus communaux; - propositions des techniciens communaux, intercommunaux; <p>Une validation de la liste doit être établie à l'échelle intercommunale (patrimoine d'envergure intercommunal, emblématique des originalités locales, ...).</p> <p>Cette validation sera établie par le «Comité de Suivi» de la Charte Paysagère.</p> <p>ACTION D.6.2 : Les règlements des Plans Locaux d'Urbanisme doivent intégrer les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer des périmètres autour des éléments de patrimoine repérés aux plans de zonage à l'intérieur desquels des prescriptions spéciales sont édictées : hauteurs maximales, distances minimales des constructions, teintes en accord avec l'élément de patrimoine considéré, choix des végétaux adaptés. 	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Les éléments de patrimoine situés en zone rurale, très perçus.</p>	<p><u>Gestion technique</u> :</p> <p>Responsable Ad Hoc au sein de chaque Communauté de Communes.</p> <p><u>Accompagnement technique</u> :</p> <p>C.A.U.E. Urbanistes Architectes Paysagistes Associations</p>		

Axe D : Valoriser les éléments du patrimoine emblématique, naturel et bâti

OBJECTIF 07 : Requalifier les sites d'extractions, carrières, dépôts de matériaux

MISE EN �ŒUVRE	LIEUX D'INTERVENTION
<p>Rappel du contexte et objectifs :</p> <p>Quelques grandes carrières (Glac, vallée du Garon, ...) et de nombreux plus petits sites d'extraction sont parfois très présents dans le grand paysage.</p> <p>Il s'agit de minimiser ces impacts, et éventuellement d'aménager ces lieux pour les valoriser ou atténuer les images négatives du territoire qu'ils contribuent à donner.</p>	<p>Zones d'intervention prioritaires :</p> <p>Vallée du Garon</p>
STRUCTURATION DES ACTIONS :	ACTEURS ET PARTENAIRES
<p>ACTION D.7.1 : Réaliser une «liste» des sites d'extraction, des dépôts de matériaux devant être, à terme fermés ou réhabilités.</p>	<p><u>Gestion foncière :</u> Communes, Intercommunales Collectivités</p> <p><u>Gestion technique :</u> DRIRE Rhône Alpes</p>
MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES	OUTILS



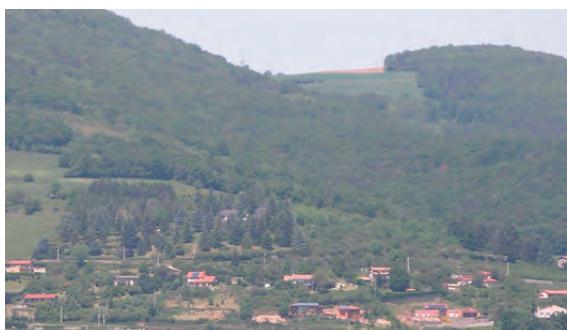
Le «balcon» emblématique



Le plateau régulier domine la vallée du Rhône



Le vallon boisé découpe l'espace de plateau



Le versant signalant l'espace montagnard

Une Synthèse générale de la Charte doit permettre de mettre en avant les «grands fondamentaux» de l'Ouest Lyonnais. Terre de rencontres et d'influences extérieures, l'originalité de ce pays tient en fait dans le regroupement, sur un petit territoire, d'une série pratiquement complète de structures paysagères.

Influences du Massif Central, de la vallée du Rhône, de la Méditerranée, de la Bourgogne et du Beaujolais, entre Montagne et Capitale (des Gaules), l'Ouest Lyonnais est une terre de diversité. Quelle autre région de France présente ainsi :

- des morphologies **montagnardes, de plaine, de vallées et vallons**,
- des structures agricoles allant de la **polyculture élevage à la viticulture**, en passant par l'**arboriculture et la production de petits fruits** (cerises, fraises, framboises), la **céréaliculture et le maraîchage**.
- des structures urbaines de **hameaux, villages et villes, en vallée, versant, ou «perchés»** ?

Probablement aucune autre !

Voici donc les grands thèmes de «l'originalité de la diversité» des paysages locaux.

T H E M E 1 : LA MORPHOLOGIE

La rencontre des plateaux et des versants : le BALCON

Peu d'autres «franges d'agglomérations» de cette importance sont «en balcon» sur une grande vallée française. L'ouest Lyonnais monte progressivement, en escalier, jusqu'à 1000 mètres d'altitude.

L'omniprésence des vallons boisés : le PLATEAU DECOUPÉ

Les déplacements réalisés sur ces plateaux soit à l'est du territoire (de Mornant à Ste Consorce), en partie à l'ouest (plateau de Savigny à Bessenay), voire au nord (plateau de St Germain à Sarcey) sont l'occasion de «montées et descentes» systématiques à chaque franchissement de vallon.

THEME 2 : LE CARREFOUR DES RURALITES (et des Saveurs)

L'influence du Massif central : TERRE D'ELEVAGE

Le «socle» agricole de l'Ouest Lyonnais est constitué des prairies et cultures fourragères, base de la production bovine (en partie ovine) de ce terroir qui se raccroche ainsi aux grandes traditions du cœur de la France.



Un semi-bocage d'élevage

L'influence viticole : ENTRE BOURGOGNE ET COTES DU RHÔNE

Si le Beaujolais est proche, les productions viticoles locales sont le résultat d'influences et pratiques que l'on peut retrouver en partie dans le sud de la Bourgogne, en partie dans la vallée du Rhône. C'est aussi la rencontre d'un vignoble de plaine et d'influences montagnardes qui en limitent l'extension en altitude.



Un «coteau du Lyonnais»

Les vergers irrigués en coteaux : TRADITIONS MONTAGNARDES, INFLUENCES MERIDIONALES

Les terres arboricoles identifient fortement cet espace (bassin de Thurins, plateau de Vourles et Millery), même si elles n'occupent qu'une place restreinte dans le total des Surfaces Agricoles.

La culture des petits fruits : DES MICROPAYSAGES SUR VERSANTS REMARQUABLES

La production de petits fruits est, au milieu des autres productions locales, la preuve de la grande originalité des diversités de paysages de production locaux. C'est notamment «l'autre pays des cerises», par rapport aux terroirs provençaux.



Les mares et étangs : les micropaysages liés à l'eau



Montagnes, versants, vignes, hameaux, ...



Les vergers sur versants du bassin de Thurins



Un village perché

T H E M E 3 : UNE «EXPOSITION» DES FORMES URBAINES ET DES COULEURS

La diversité des implantations urbaines : LA «LECON» DE GEOGRAPHIE

Compte-tenu de la diversité des topographies, il était normal de rencontrer ici le pendant de la diversité des silhouettes de bourgs et villages.



Un village de versant

Des couleurs locales : ENTRE GRANITE ET PIERRE DOREE

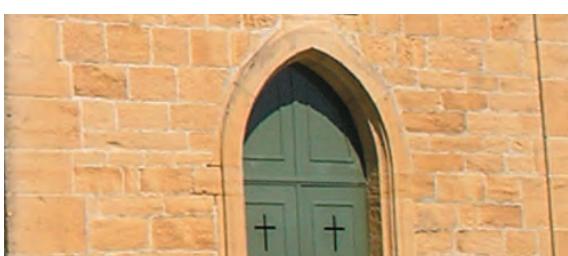
Les couleurs locales sont par définition ancrées dans la géologie locale. Ici, les couleurs «austères» des granites gris, qui se retrouvent dans nombre de bourgs historiques, sont rehaussées du doré de la pierre du même nom. Toutefois, les ocres sont aussi largement présents en référence au pisé, autre originalité locale.



Le granite clair du sud du territoire



... que l'on retrouve en mur



La chapelle en Pierre Dorée de Sourcieux les Mines



... ou en pilier



Piliers de Pierre Dorée à Bully



Le pisé de l'Ouest Lyonnais

T H E M E 4 : LE PAYS DES AQUEDUCS ET DES MURETS DE PIERRE (... et de Pisé)

Trois aqueducs majeurs : ITINÉRAIRES DE PATRIMOINE

Compte-tenu de la diversité des topographies, il était normal de rencontrer ici le pendant de la diversité des silhouettes de bourgs et villages.

Portes et murets : MICROPAYSAGES BATIS «CACHES»

Les couleurs locales sont par définition ancrées dans la géologie locale. Ici, les couleurs «austères» des granites gris, qui se retrouvent dans nombre de bourgs historiques, sont rehaussées du doré de la pierre du même nom. Toutefois, les ocres sont aussi largement présents en référence au pisé, autre originalité locale.

Fermes et maisons rurales : ENTRE VILLE ET CAMPAGNES

Les bâtiments de ferme présentent de grandes variétés, illustrant les influences croisées de ce territoire : maisons du massif central, maisons du beaujolais, maisons de la vallée du rhône, villégiatures des premiers temps du climatisme, ...



Une porte dans la vallée de la Brévenne



Une porte sur le plateau Mornantais



Une spécificité liées à la densité en aqueducs



Un muret en village



Un muret en campagne



Les murets de St Jean



Murets de Pisé près de Mornant



Maisons de ville de St Maurice sur Dargoire

T H E M E 5 : LE PAYS DES VILLAGES DENSES

Maisons de villages : L'AUSTERITE DE LA «MONTAGNE»

Compte-tenu de la diversité des topographies, il était normal de rencontrer ici le pendant de la diversité des silhouettes de bourgs et villages.

Eglises et clochers : UN GRAND CATALOGUE

Les couleurs locales sont par définition ancrées dans la géologie locale. Ici, les couleurs «austères» des granites gris, qui se retrouvent dans nombre de bourgs historiques, sont rehaussées du doré de la pierre du même nom. Toutefois, les ocres sont aussi largement présents en référence au pisé, autre originalité locale.

VOIR CI-APRES ->



Maisons de ville de St André la Côte



Maisons de St Laurent d'Agny



Maisons de Riverie



Maisons de ville de Mornant



Maisons de St Germain sur Arbresle



Maisons de Millery



Maisons de village au hameau de Verchery, commune de Soucieu en Jarrest



L'Arbresle



Bessenay



Bibost



Brignay



Brindas



Bully



Chaponost



Chassagny



Chaussan



Chevinay



Courzieu



Dommartin



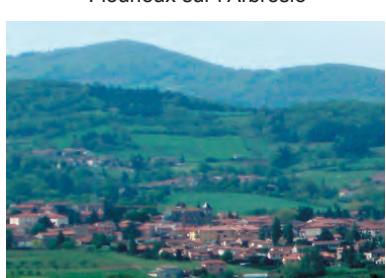
Fleurieux sur l'Arbresle



Grézieu la Varenne



Eveux



Messimy



Millery



Lentilly



Mornant



Nuelles



Montagny



Orliénas



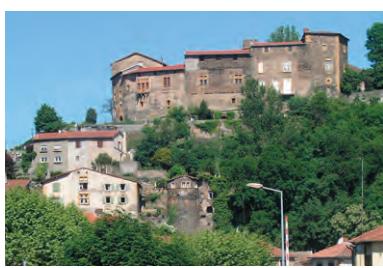
Polionnay



Riverie



Rontalon



Sain Bel



Savigny



Sarcey



St Andéol le Château



St André la Côte



Sourcieux les Mines



Ste Catherine



St Didier sous Riverie



Ste Consorce



Soucieu en Jarrest



St Jean de Touslas



St Germain sur l'Arbresle



St Julien sur Bibost



St Laurent d'Agny



St Laurent de Vaux



St Maurice sur Dargoire



St Pierre la Palud



St Sorlin



Taluyers



Thurins



Vaugneray



Vourles



Yzeron



Images des enjeux du «mitage» du territoire face au périurbain très peu dense



Du sud du territoire, proche de la vallée du Rhône ...



... au nord ... aux franges du Beaujolais



En secteur montagnard, les complexes fermiers constituent parfois des petits hameaux

T H E M E 6 : FERMES MULTIFORMES

Influence méridionale : QUELQUES «BASTIDES»

Le sud du secteur (plateau mornantais, vallée du Garon) présente quelques «bastides» ou demeures qui rappellent les constructions de la vallée du Rhône, avec quelques types méditerranéens : la génoise, tuile canal, etc...

Influence continentale : LES FAMEUSES «COUR FERMEE»

Une des principales originalités de l'Ouest Lyonnais est la présence des fameuses fermes à cour fermée, même si leur domaine d'extension dépasse ce seul secteur (Monts du Lyonnais). Leur implantation en versant «produit» des paysages ruraux remarquables.

On retrouve des éléments architecturaux spécifiques :

- ailes en pierre ou en pisé (logement ou abri des animaux);
- «portail» avec «corniche lyonnaise»;
- galeries couvertes ou «êtres»;
- escaliers en pierres plates ou «cadettes»;

Leur devenir et évolution vers d'autres destinations est une question importante à moyenne et long terme.

Influence lyonnaise : QUELQUES «MAISONS DES CHAMPS»

Sur certaines communes, l'influence de Lyon se traduit par l'installation de «Maisons des Champs», signalées par les bosquets de cèdres : les bourgeois lyonnais s'installaient ainsi sur des domaines clos de hauts murs encore nettement présents dans le paysage.



Les fermes à cour fermée le sont sous plusieurs formes ...



T H E M E 7 : LE PAYS DE LA MODERNITE

Depuis l'antiquité l'Ouest Lyonnais a développé des liens originaux avec la capitale régionale. C'est une alliance entre agriculture et artisanat (et industrie), entre production et commerce, qui a contribué à créer un territoire complexe. S'y retrouvent des agriculteurs - entrepreneurs.

Ces échanges entre Lyon et l'Ouest Lyonnais laissent des empreintes à toutes les époques : aqueducs, constructions abritant les métiers à tisser, congrégations religieuses, ventes des produits agricoles, constructions de l'époque du climatisme, lieux de Résistance, industrie pharmaceutique, ..., jusqu'à la modernité périurbaine contemporaine.

Histoire religieuse : UNE «PETITE VENDEE»

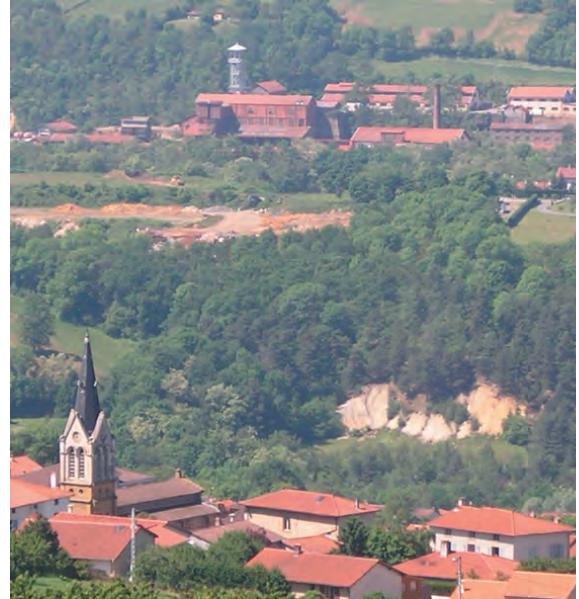
Les édifices contemporains (couvent de la Tourette à Eveux, couvent de Vaugneray, carmel d'Yzeron, ...) illustrent la grande continuité de l'histoire religieuse de ce pays, surnommé la «Petite Vendée».

Industrie et services : UNE «PETITE MAUGE»

L'histoire industrielle de l'Ouest Lyonnais est très ancienne (traditions de tissage), a un fort témoignage du XIXème siècle (Sourcieux les Mines), et se poursuit tout au long du XXè siècle (industrie pharmaceutique, etc...). Les paysages des espaces d'activités sont un enjeu primordial de la présente charte (notion de «village d'entreprise», de «greffe en village», ...).

Edifices publics : LA RECHERCHE DU BALCON ?

Un certain nombre d'édifices publics, jusqu'au prochain siège du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, sont des occasions de démontrer que la construction du paysage est une constitution permanente.



La rencontre de la tradition et de la modernité est une histoire ancienne dans l'ouest Lyonnais : ici Sourcieux et ses mines.



Une superstructure publique récente



Un couvent contemporain



Le futur siège du SOL : normes HQE

Le «**Comité de Suivi de la Charte Paysagère**», coordinateur et animateur de la prise en compte des objectifs de la Charte Paysagère dans toute action ou programme, et réuni régulièrement (2 à 4 fois par an), sera le garant de la mise en œuvre effective de la présente démarche. Une liste des aménagements devant être étudié au préalable par ce comité de suivi sera soumis au Syndicat de l'Ouest Lyonnais pour validation.

Les objectifs de la Charte jugés prioritaires en première lecture sont :

- mise en œuvre de la trame verte;
- protection et aménagement des abords des aqueducs;
- aménagement des points de vue en balcon;
- aménagement adapté de la RD 30 (étude);
- élaboration d'une plaquette de référence «village densifié»;
- mise en œuvre du S.I.G. «partagé»;
- mise en œuvre de la charte de qualité des espaces d'activités;
- développement d'un «hameau d'entreprises pilote»;





A D E L E ©

La Dauphine – Bât. 5
Av de Lattre de Tassigny
13 090 AIX EN PROVENCE

Avril 2006